



L'agriculture et l'alimentation en Afrique de l'Ouest

**MUTATIONS, PERFORMANCES
ET POLITIQUES AGRICOLES**

ÉDITION 2015

ECOWAS COMMISSION



COMMISSION DE LA CEDEAO

COMISSÃO DA CEDEAO

L'agriculture et l'alimentation en Afrique de l'Ouest

**MUTATIONS, PERFORMANCES
ET POLITIQUES AGRICOLES**

Avec l'appui technique de :



Plateforme d'appui au développement rural et à la
sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre

Et le soutien financier et logistique de :



Publication	Commission de la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest)
Directeur de publication	D ^r Marc Lapodini Atouga, Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en eau, Commission de la CEDEAO
Coordination de l'ouvrage	D ^r Yamar Mbodj, Directeur exécutif du Hub Rural et Alain Sy Traoré, Directeur de l'Agriculture et du Développement rural, Commission de la CEDEAO
Conception et réalisation	Bureau Issala et LARES
Coordination de la rédaction	Roger Blein et Bio Goura Soulé
Rédaction	Faridath Aboudou (LARES), Tania Désir (Issala), Gansari Sanni (LARES), Olivier Jenn-Treyer (IRAM)
Autres contributions	Points focaux PNIA des États membres de la CEDEAO; Marwan Ladki et Papa Alassane Mbaye (Hub Rural), Mbaye Yade (ReSAKSS)
Traduction anglaise	Lara Andahazy-Colo
Maquette et infographie	E. Jeudy
Crédits photographiques	Issala, IRAM, Shutterstock
Financement	USAID

Notice bibliographique :
L'agriculture et l'alimentation en Afrique de l'Ouest. Mutations, performances et politiques agricoles.
 CEDEAO, Abuja (Nigéria), 2015, 138 p.

Les données agricoles s'appuient sur les bases Faostat alimentées par les systèmes statistiques nationaux. Les données sur le commerce extérieur prennent en compte les produits de la pêche. De façon à lisser les variations interannuelles les évolutions de la balance commerciale sont calculées sur une base quadriennale.

La souveraineté alimentaire, l'ambition de notre région!

PASSER D'UNE CEDEAO des États à la CEDEAO des peuples ouest-africains! C'est notre credo depuis l'adoption par les chefs d'État et de Gouvernement de la vision 2020! S'il est un chantier qui s'inscrit dans cette nouvelle façon de bâtir notre intégration, c'est bien la politique agricole! L'agriculture concerne plus de 190 millions de ruraux, alors que l'alimentation est un enjeu du quotidien pour les 320 millions de citoyens de la Communauté! En 2030, c'est plus de 500 millions de personnes que l'Afrique de l'Ouest devra nourrir, vraisemblablement plus de 700 millions en 2050! Y a-t'il un enjeu plus crucial pour notre avenir?

Accaparés par l'assainissement des comptes publics, nos États ont trop délaissé l'agriculture à partir des années 1980. Les années 2000 ont marqué un premier revirement. L'adoption de l'ECOWAP en 2005 en témoigne. La nouvelle impulsion donnée à l'agriculture par le NEPAD le confirme. Mais, malgré la succession de crises alimentaires et nutritionnelles, les enjeux agricoles restaient une préoccupation des acteurs du secteur. Ce n'était pas encore perçu comme un enjeu de société.

Il a fallu attendre la crise alimentaire mondiale de 2008 pour que l'ensemble de la Communauté internationale s'interroge sur la capacité de la planète à se nourrir et sur les bouleversements induits par la crise des énergies fossiles. Hélas, il a fallu cette crise pour remettre de l'ordre dans nos priorités régionales et internationales.

Depuis 2005, un long chemin a été parcouru. Nous avons semé, avec tous les acteurs de la région et nos partenaires. Aujourd'hui, près de dix ans plus tard, c'est l'heure des premières récoltes, du premier bilan. Il est porteur d'espoir, mais contrasté!

C'est le principal intérêt de cet ouvrage que de mesurer les premiers acquis de notre mobilisation. Mais aussi, d'illustrer sans concession, les difficultés, les lenteurs et le chemin escarpé qu'il nous reste à parcourir pour ga-

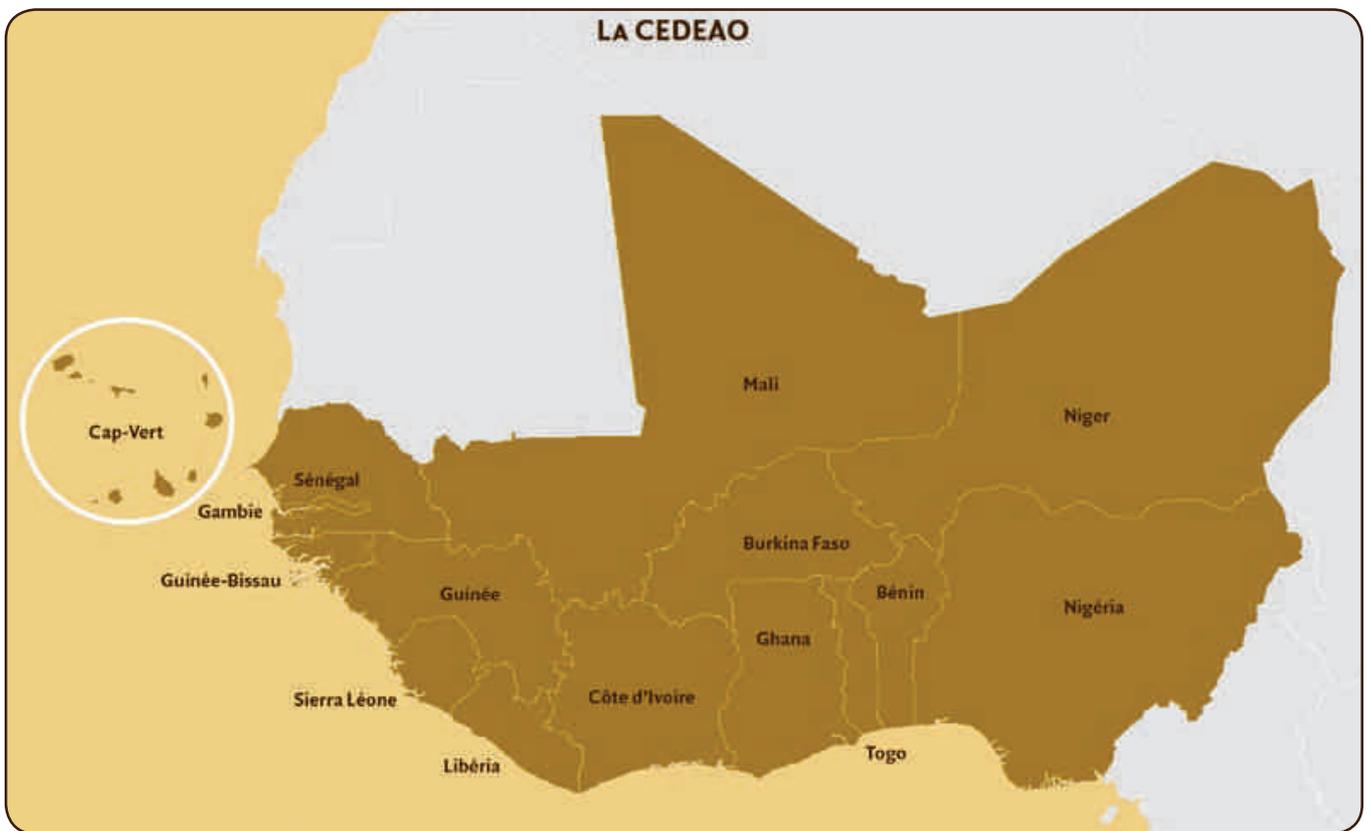
agner le pari de la souveraineté alimentaire de notre région, assurer à chaque citoyen le droit à l'alimentation, et développer nos territoires tout en préservant nos ressources naturelles, pour nos enfants.

Non seulement nous avons engagé la mise en œuvre de l'ECOWAP, mais nous savons que l'agriculture et l'alimentation dépassent la politique agricole. L'environnement macroéconomique et commercial, mais aussi le climat de paix et de sécurité sont des dimensions indissociables. La mise en place de l'Union douanière qui a nécessité de longues négociations et des compromis difficiles est une étape décisive pour l'intégration de nos agricultures. Les foyers de déstabilisation qui continuent d'enflammer notre région sont notre principale préoccupation : sans paix, sans sécurité, pas de relance de nos productions, pas de développement de nos marchés, pas de développement durable!

Agir pour l'agriculture et la sécurité alimentaire est un combat qui nous mobilise tous : l'ensemble des États membres, l'ensemble de la Commission, l'ensemble des acteurs socio-professionnels et des organisations de la société civile, nos partenaires des organisations techniques de coopération et les partenaires internationaux. Je suis fier de voir que la méfiance a fait place à un dialogue approfondi et au partenariat. Nous disposons désormais des fondations solides d'une relance agricole durable mais nous devons fournir encore d'importants efforts pour assurer une transformation massive de nos agricultures. Il nous faut maintenant amplifier notre mobilisation et notre détermination. Le temps des résultats concrets est arrivé. Les producteurs et les consommateurs ouest-africains doivent désormais percevoir le changement dans leur champ, dans leur troupeau, dans leur assiette!

Kadré Désiré Ouedraogo

Président de la Commission de la CEDEAO



Agriculture et alimentation : des acquis à amplifier

2015 MARQUE les 10 ans de l'ECOWAP! Une décennie d'efforts pour transformer nos agricultures, garantir aux populations d'Afrique de l'Ouest un meilleur accès à l'alimentation et améliorer les revenus des ruraux. Les fruits d'une politique agricole ne sont récoltés qu'au bout de quinze à vingt ans d'efforts soutenus. On ne doit pas changer une politique tous les jours, sous peine d'être illisible. Mais elle doit aussi savoir s'adapter en fonction de ses impacts et des nouveaux défis qu'elle doit affronter.

Ce travail de synthèse a une double prétention. En premier lieu, il livre un bilan des principales évolutions du secteur agricole et de la situation alimentaire de la région, pour permettre à l'ensemble des parties prenantes de prendre le temps du recul. C'est à l'aune de ces tendances que l'on peut mesurer les impacts globaux de la politique. En second lieu, l'ouvrage fait le point sur les orientations et la mise en œuvre de nos politiques agricoles, pour capitaliser nos acquis et en tirer les enseignements pour le futur.

Ce bilan couvre de nombreuses problématiques auxquelles sont confrontés les producteurs, les acteurs des filières agroalimentaires et les consommateurs. Il traite de la situation agricole et alimentaire aux niveaux régional et de chacun des pays. S'il présente l'ECOWAP et sa mise en œuvre régionale, il s'attarde aussi sur les programmes nationaux d'investissements agricoles.

Les sections consacrées aux enseignements contribuent à nourrir un dialogue politique que la Commission de la CEDEAO engagera en 2015 avec les États membres et les acteurs professionnels sur les réformes à envisager pour amplifier et accélérer les impacts des politiques agricoles.

En dix ans, notre région a accru son déficit extérieur agroalimentaire de 3 milliards de dollars. La croissance démographique et l'urbanisation, la hausse des prix alimentaires en sont les principales causes. Mais il faut admettre que les tendances lourdes du passé se sont pro-

longées. Les productions progressent mais pas assez vite. Bien qu'il existe de multiples initiatives porteuses, la transformation massive de nos agricultures, une intensification maîtrisée et durable, des filières structurées permettant d'offrir aux consommateurs des produits adaptés à leur pouvoir d'achat et à la segmentation croissante de la demande, ne sont pas encore au rendez-vous.

C'est normal et il nous faut l'accepter même s'il y a beaucoup d'impatience. Pour nombre de nos concitoyens, c'est une question de survie au jour le jour! L'agriculture est un navire qui ne change pas de cap brutalement. Notre région a défini ce cap, elle dispose des cartes et des outils de navigation, l'équipage est sur le pont. Mais il nous faut aussi accélérer le rythme car le gros temps menace. Il nous faut être plus offensifs sur certains sujets cruciaux qui préoccupent des dizaines de millions de producteurs. Par exemple, nous devons mobiliser l'ensemble du secteur bancaire de la région pour concevoir des services financiers adaptés à la grande majorité des producteurs et des P.M.E.-P.M.I. qui animent les chaînes de valeur. Voilà un domaine où le partenariat public-privé a tout son sens! L'accès et la maîtrise de l'eau, la sécurisation foncière, l'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques sont autant d'enjeux cruciaux pour la plupart des producteurs agricoles et des éleveurs.

Grâce au dialogue et à un partenariat sans équivalent dans l'histoire de nos institutions, nous disposons aujourd'hui d'une politique agricole claire, reconnue de tous. Tous les acteurs sont à pied d'œuvre pour faire de nos agricultures le fleuron de nos économies. 2015 sera une année charnière pour amplifier nos efforts et nos impacts sur la vie des populations ouest-africaines.

D^r Lapodini Marc Atouga

Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en eau de la Commission de la CEDEAO





SOMMAIRE GÉNÉRAL

A	<hr/> Les grandes tendances de l'agriculture et de l'alimentation en Afrique de l'Ouest	10-43
B	<hr/> La politique agricole régionale : l'ECOWAP-P.D.D.A.A.	44-67
C	<hr/> Les agricultures et politiques agricoles nationales	68-133



A

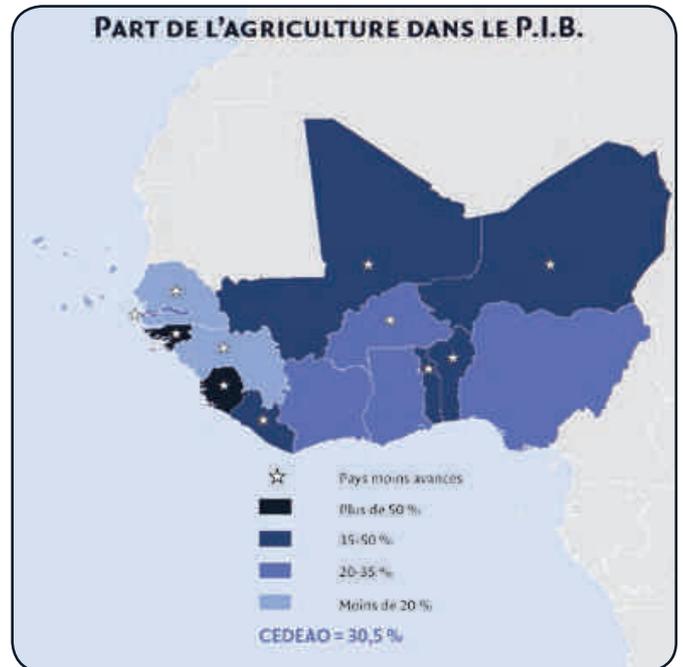
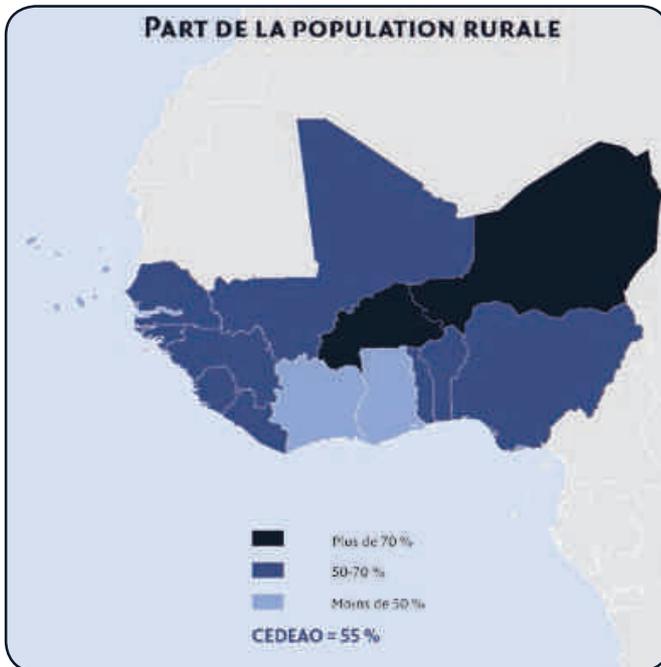
Les grandes tendances de l'agriculture et de l'alimentation en Afrique de l'Ouest



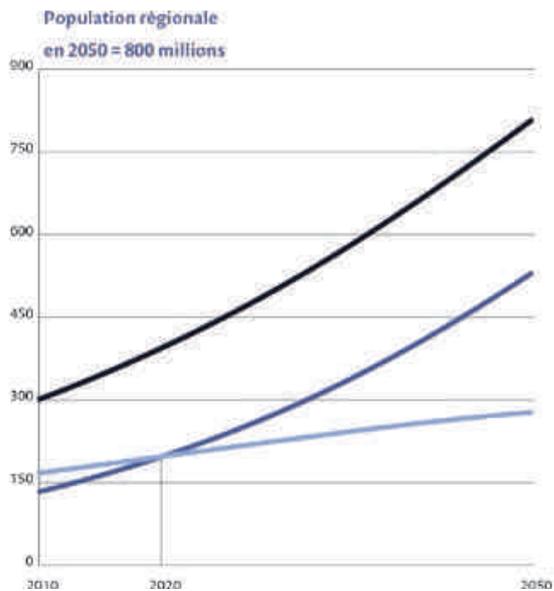
CETTE SECTION présente les grandes évolutions de la situation agricole et alimentaire de la région. Ces tendances sont principalement analysées sur la période 2000-2012. Elle situe les performances de l'agriculture ouest-africaine par rapport aux autres régions africaines. La section analyse les productions, la situation alimentaire et nutritionnelle, l'intégration régionale et internationale des économies agricoles et alimentaires, les ressources naturelles. Elle fait le point sur les institutions et instruments au service des producteurs et des filières : le financement, la recherche et l'appui-conseil, l'information. Enfin, elle s'intéresse aux dynamiques des organisations paysannes et leur structuration en réseau à l'échelle régionale.

SOMMAIRE	LE PANORAMA RÉGIONAL	12
	LES PRINCIPALES TENDANCES DES PRODUCTIONS	16
	LA SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	20
	LES MARCHÉS AGRICOLES RÉGIONAUX	24
	L'INSERTION INTERNATIONALE DES AGRICULTURES	26
	LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	28
	LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE	32
	LA RECHERCHE ET L'APPUI-CONSEIL	36
	L'INFORMATION SUR L'AGRICULTURE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	38
	LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS	42

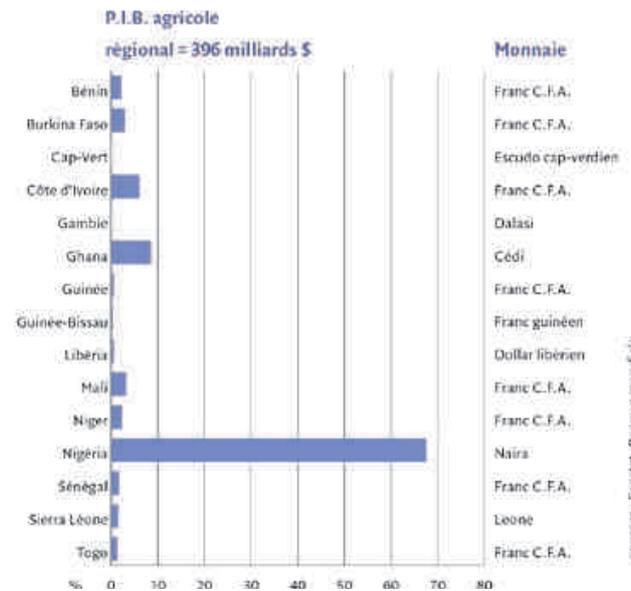
Le panorama régional



PROJECTION DE LA POPULATION RÉGIONALE EN 2050



CONTRIBUTION DES PAYS AU P.I.B. AGRICOLE RÉGIONAL



PLUS DE 30 % du P.I.B. régional, plus de 55 % de population rurale — tirant l'essentiel de ses ressources des activités agricoles —, l'Afrique de l'Ouest est incontestablement une région où l'agriculture occupe une place de premier rang. Et ce n'est pas tout, l'importance de l'agriculture se mesure aussi à son rôle dans la sécurité alimentaire des ménages, dans la balance commerciale de la région, dans l'occupation de l'espace et la gestion des ressources naturelles, etc.

Trois pays dominent l'agriculture régionale. À lui seul le Nigéria qui représente plus de la moitié de la population régionale, réalise plus de 65 % de la production agricole de toute l'Afrique de l'Ouest, tous produits confondus. Il est suivi, mais de loin, par le Ghana, et la Côte d'Ivoire. Ce sont aussi ces trois pays qui concentrent l'essentiel des exportations et des importations agroalimentaires de la région. Mais ce sont aussi les trois pays dont les économies sont les plus diversifiées en raison, soit des richesses pétrolières, soit de leur dynamique industrielle. Ce ne sont donc pas les pays dont le secteur agricole est le plus important dans l'économie nationale. Le Niger, le Mali, mais aussi le Libéria, la Guinée-Bissau et la Sierra Léone, et dans une moindre mesure le Burkina Faso, ont une économie agricole qui pèse pour plus de 35 % dans le P.I.B. Ce sont aussi des pays dont la population reste massivement rurale.

Des disparités très importantes

L'économie régionale est aussi marquée par un gradient pluviométrique important. Les zones pastorales du Nord des pays sahéliens enclavés reçoivent moins de 200 mm de pluie par an, alors que les zones tropicales du golfe de Guinée bénéficient d'une hauteur de pluie de 3 à 5 000 mm, autorisant une très large gamme de productions et la double culture pluviale. Cette diversité des écosystèmes agricoles constitue le fondement de l'intégration régionale des économies et des marchés agricoles.

La complémentarité des productions (céréales sèches et élevage pastoral au Nord; racines, tubercules et cultures tropicales au Sud; maïs, coton, élevage agro-pastoral, etc. dans les régions soudaniennes) permet à la région de couvrir une large part de ses besoins alimentaires en connectant ses bassins de production et ses bassins de consommation.

Pour autant, l'agriculture régionale souffre de multiples fragmentations : huit monnaies circulent dans la région, trois langues véhiculaires et de multiples langues nationales, plusieurs régimes commerciaux encore en vigueur jusque fin 2014, etc. La libéralisation interne des échanges, décidée en 1993, réaffirmée en 2003, peine encore à s'incarner dans les réalités.

Diversité agro-écologique et fragmentations dessinent une région agricole contrastée dotée d'un potentiel important mais soumises à de multiples contraintes. La cohabitation de multiples intérêts différents entre les pays ne facilite pas l'émergence d'une vision commune. Malgré les opportunités régionales, les pays privilégient encore souvent des logiques de développement agricole raisonnées dans un cadre national.

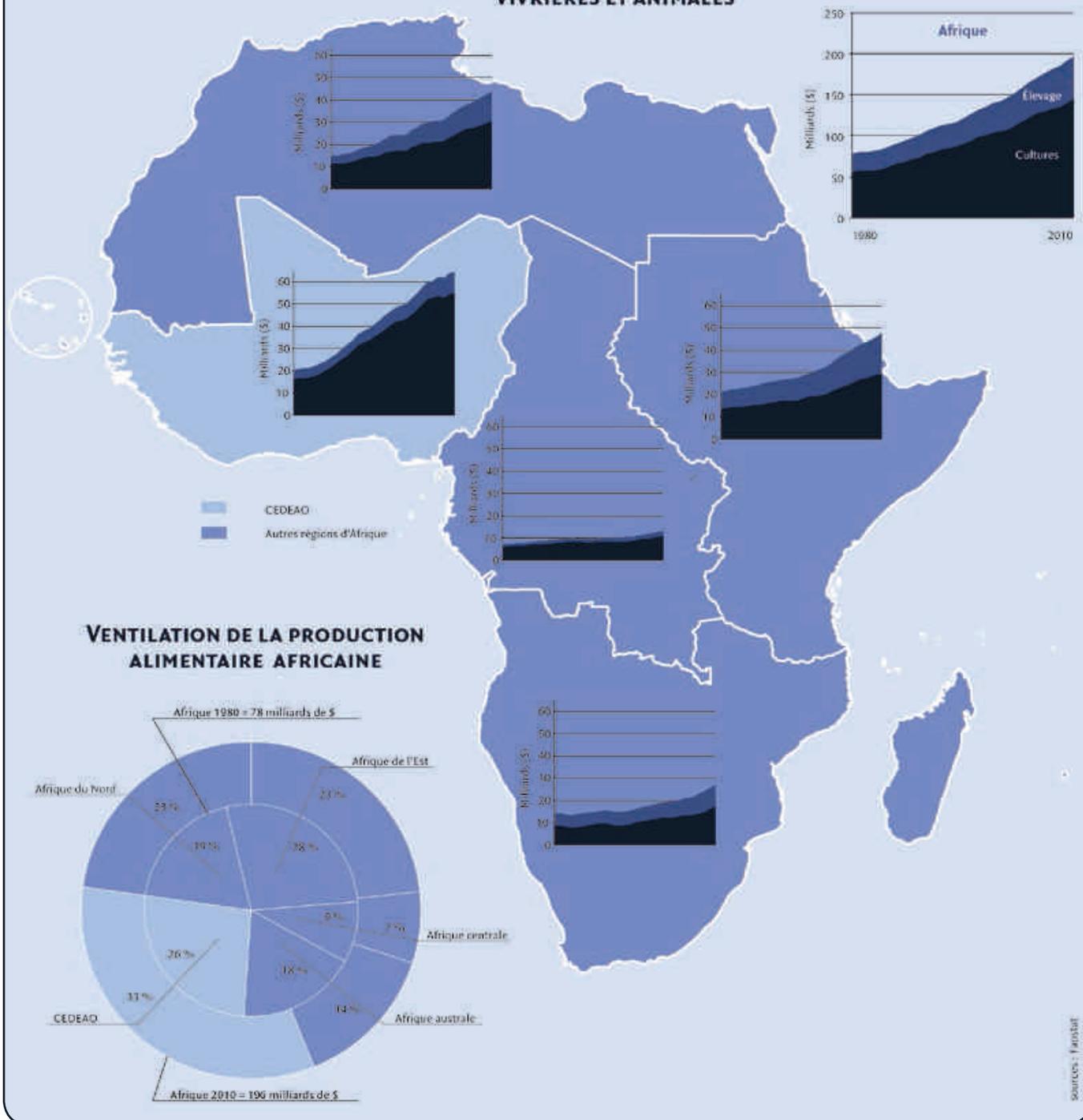
Une agriculture tirée par la demande

La population ouest-africaine double tous les 20 à 25 ans. Elle s'urbanise et se concentre dans les villes côtières. Ce triple mouvement — croissance démographique, urbanisation et migrations sous-régionales — devrait s'amplifier. S'il est suffisamment maîtrisé, il constitue une opportunité historique pour entraîner une certaine intensification et modernisation de l'agriculture, essentiellement familiale. On estime en effet que plus de 90 % de la production agricole en Afrique de l'Ouest est le fait d'exploitations dont le capital et la main d'œuvre sont fournis par la famille, sur des structures de production dont la taille est réduite.

◆ Les produits agro-pastoraux sont le fer de lance de l'intégration régionale des marchés dans une région encore marquée par de multiples fragmentations.

◆◆ Les dynamiques de population — urbanisation, croissance des revenus et migrations — constituent une opportunité majeure pour impulser une transformation massive des agricultures.

ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES ET ANIMALES



L'AFRIQUE DE L'OUEST est la première puissance agricole de l'Afrique. Elle réalise un tiers du produit agricole africain. Mais c'est surtout la communauté régionale qui a connu les plus importantes progressions de productions au cours des 30 dernières années. En effet, cette part de la production alimentaire africaine n'était que de 26 % en 1980.

Cette tendance se vérifie tant pour la production végétale qu'animale. Toutefois les progrès sont moins nets dans le secteur de l'élevage. Dans le domaine des produits végétaux, les dynamiques de croissance des productions sont très variables. Elles sont fortement influencées par les contraintes de production d'une part, les dynamiques de marché d'autre part. Si d'une façon générale, l'accroissement des productions est essentiellement induit par l'extension des surfaces cultivées, cette tendance n'en dissimule pas moins des évolutions contrastées. Les céréales sèches — mil, sorgho et fonio — n'ont pas connu de progrès des rendements et sont confrontées à des conditions climatiques rudes. En revanche, le maïs a su pleinement bénéficier de son intégration dans les « systèmes coton » et a tiré profit des efforts d'intensification. C'est la production qui a connu les plus spectaculaires croissances des rendements et des volumes produits. Le maïs est valorisé dans l'alimentation humaine et dans la fabrication d'aliments bétail, notamment pour les volailles. Pour le riz, la situation est plus contrastée. Les améliorations variétales et l'adoption de paquets techniques efficaces ont permis des progrès de productivité importants dans les périmètres aménagés. En revanche les rendements ont peu évolué dans les systèmes pluviaux et les zones de bas-fonds. Des efforts très importants ont été consentis par la plupart des pays depuis 2008 pour accroître fortement la production et réduire la dépendance aux importations pour un produit qui entre de façon croissante dans les régimes alimentaires. Toute la difficulté réside dans la capacité des pays à maintenir ces efforts dans la durée.

Élevage, les difficiles transitions

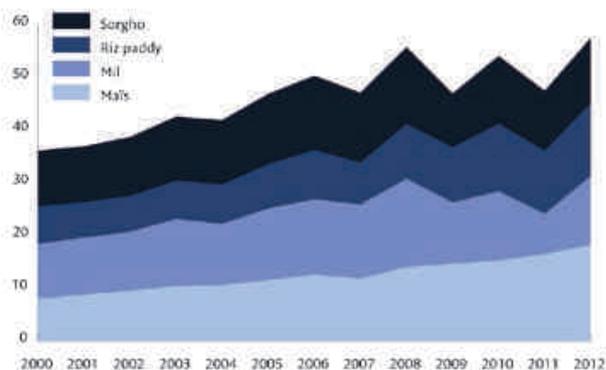
Les systèmes d'élevage connaissent eux aussi des évolutions majeures, tant en raison des modifications des conditions de production que des mutations majeures des systèmes alimentaires. Les pays sahéliens disposent de très vastes espaces pastoraux et d'un cheptel ruminant très important. Mais la mobilité de ce cheptel est une condition essentielle. Les transhumances plus ou moins longues à l'intérieur des pays et transfrontalières jouent cette fonction en permettant au cheptel d'accéder à des fourrages et à l'eau en toute saison. Mais l'extension des zones agricoles et l'accroissement du cheptel ruminant, notamment dans les zones soudaniennes, provoquent une tension croissante sur l'accès et l'usage des ressources naturelles, en particulier les parcours. La transformation progressive des systèmes agricoles, avec le développement des systèmes d'agriculture-élevage remet aussi en question les conventions habituelles entre agriculteurs et pasteurs (libre accès des champs après les récoltes). Cette complémentarité des pays avec un Sahel excédentaire et des pays côtiers déficitaires se heurte désormais à ces changements structurels accentués par les changements climatiques, et la volonté des pays côtiers de réduire leur dépendance à l'égard des importations sahéliennes. Les productions animales à cycles courts ont connu des croissances très fortes. Après s'être heurtées aux importations à bas prix du marché mondial, plusieurs pays ont adopté des politiques plus protectionnistes qui ont permis de développer les élevages périurbains et de répondre à une demande urbaine très dynamique, tirée par l'émergence rapide d'une classe moyenne qui consomme plus de protéines animales.

◆ L'agriculture ouest-africaine se transforme rapidement et améliore ses performances sous le triple effet des initiatives des producteurs, des multiples contraintes et des politiques publiques.

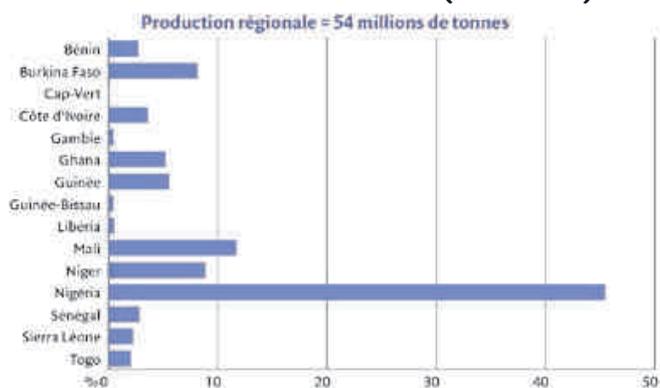
◆◆ Ces transformations sont très différenciées selon les conditions agro-écologiques, les productions, les connexions aux marchés, l'environnement des producteurs et des acteurs des filières.

Les principales tendances des productions

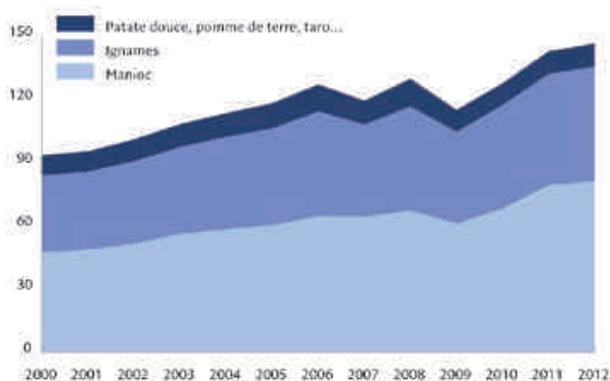
ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION RÉGIONALE DE CÉRÉALES (MILLIONS DE TONNES)



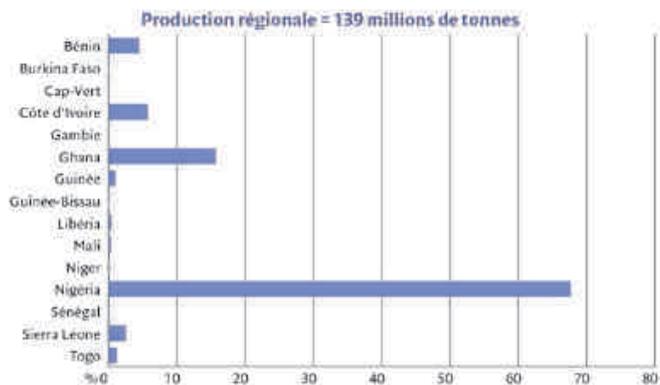
VENTILATION NATIONALE DE LA PRODUCTION RÉGIONALE DE CÉRÉALES (2010-2012)



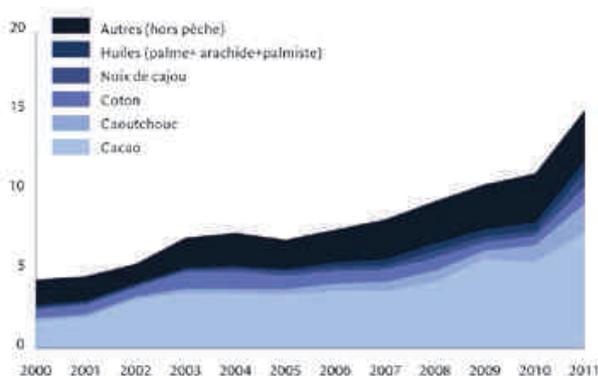
ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION RÉGIONALE DE RACINES ET TUBERCULES (MILLIONS DE TONNES)



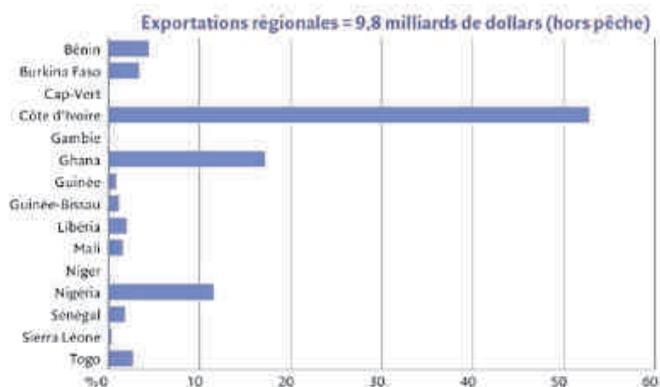
VENTILATION NATIONALE DE LA PRODUCTION RÉGIONALE DE RACINES ET TUBERCULES (2010-2012)



ÉVOLUTION DES EXPORTS DES PRINCIPALES CULTURES D'EXPORTATION (MILLIARDS DE \$)



VENTILATION NATIONALE DES EXPORTATIONS RÉGIONALES (2009-2011)



LES PRODUCTIONS végétales et animales se sont fortement accrues depuis trente ans. Toutefois ces progrès sont basés essentiellement sur une augmentation des surfaces cultivées et pâturées, face à de faibles améliorations des rendements. Les évolutions sont cependant diversifiées selon les productions, et les résultats annuels restent très variables en raison de la forte dépendance des systèmes de production à l'égard d'un climat souvent capricieux.

Céréales : des progrès concentrés sur le riz et le maïs

La production de céréales a connu un « boom », passant de 16 millions de tonnes en 1980 à plus de 56 millions de tonnes en 2013. Le maïs notamment, a connu un fort développement grâce aux interactions agronomiques avec la culture de coton. Il a aussi bénéficié des acquis du système coton : équipements agricoles, organisation et financement de l'approvisionnement en intrants, conseil agricole, structuration des producteurs, etc. La production de riz a connu une forte croissance à partir des années 2000 dans les pays du golfe de Guinée, dans les périmètres aménagés (fleuve Niger et Sénégal) et dans les bas-fonds. Plus de 6 millions d'ha y sont consacrés avec un rendement moyen de l'ordre de 2-2,5 t/ha de paddy. Mais cette production ne couvre que la moitié des besoins. Les céréales traditionnelles, mil, sorgho et fonio, ont bénéficié de très peu de progrès techniques et variétaux. Cultivées dans les zones où la pluviométrie très hétérogène reste déterminante dans la formation du rendement, les producteurs renoncent à intensifier.

Alors que les céréales occupent une très large part des surfaces cultivées, la région reste déficitaire, car elle ne produit pas de blé, et sa production de riz reste très insuffisante.

Racines et tubercules : produits phares des zones humides

Les racines et tubercules ont connu une forte

augmentation de la production dans les zones tropicales humides. Le manioc, l'igname et loin derrière le taro, la patate douce et la pomme de terre, sont les principaux produits avec un volume de l'ordre de 150 millions de tonnes. À nouveau, les améliorations de productivité sont faibles et l'accroissement des productions repose pour l'essentiel sur l'essor des surfaces.

Cultures d'exportation : peu de produits et de pays concernés

La palette des produits destinés à l'exportation est réduite ainsi que le nombre de pays concernés par ces enjeux : la Côte d'Ivoire est le principal agro-exportateur. Le coton concerne essentiellement le Mali et le Burkina, plus secondairement le Sénégal, le Bénin et la Côte d'Ivoire. Le café et le cacao concernent surtout la Côte d'Ivoire, le Nigéria et le Ghana, faiblement la Guinée. La noix de cajou est essentielle à l'économie bissau-guinéenne et est aussi un produit important en Côte d'Ivoire. À ces pays, s'ajoute le Bénin pour les agrumes. Les bananes sont quant à elles principalement produites par la Côte d'Ivoire.

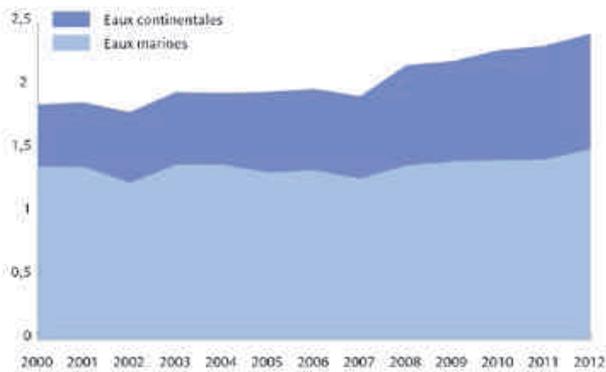
Les tendances observées sur les céréales se confirment. Dans le cas du coton, les surfaces cultivées ont progressé de 4,8 % par an depuis 1980, alors que les rendements ne s'amélioraient que de 1 % par an. Il faut noter l'impact de la chute des prix mondiaux au milieu des années 2000 sur ces tendances. En l'absence de politiques d'intensification ciblées sur les cultures vivrières, une partie des intrants délivrés par les filières coton a été « détournée » en faveur des cultures de maïs.

Pour le café et le cacao, les situations sont différentes. Selon les données F.A.O., le café et le cacao ont connu respectivement une évolution de 36 % et 40 % de leurs rendements au cours des années 2000. Mais le cacao a vu ses surfaces augmenter de 21 % entre 2000 et 2012, alors que celles des plantations caféières ont régressé de 80 %. Alors que la forte évolution des rendements est imputable aux efforts agro-

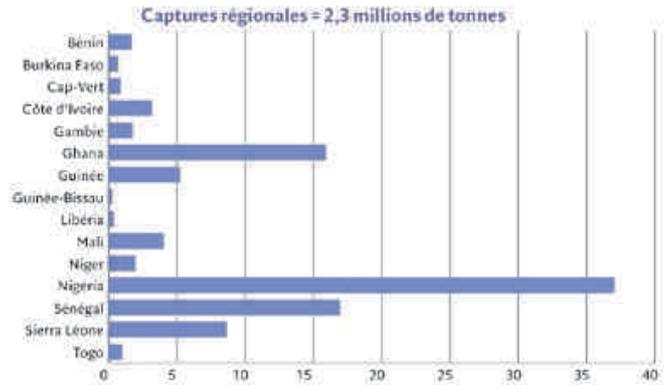
◆ La part du riz dans la consommation des céréales est passée de 15 % en 1973 à 26 % en 2010. La production progresse à un rythme insuffisant.

◆◆ L'extension des surfaces cultivées compense les faibles progrès de productivité mais accroît la pression sur les ressources naturelles et les conflits d'usage.

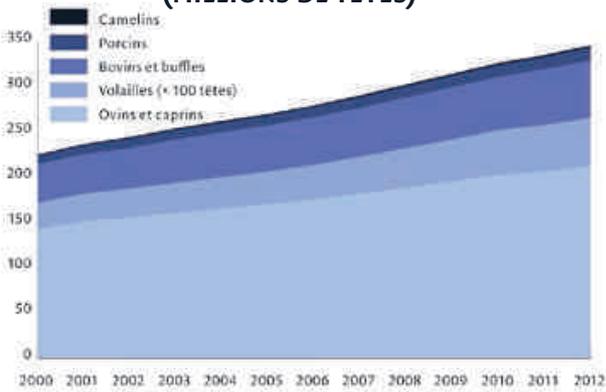
ÉVOLUTION DES CAPTURES HALIEUTIQUES RÉGIONALES (MILLIONS DE TONNES)



VENTILATION NATIONALE DES CAPTURES HALIEUTIQUES (2010-2012)

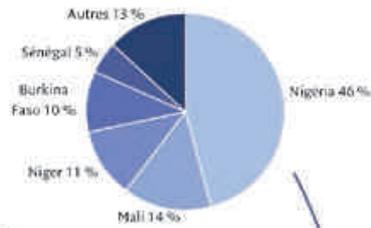


ÉVOLUTION DU CHEPTEL RÉGIONAL (MILLIONS DE TÊTES)



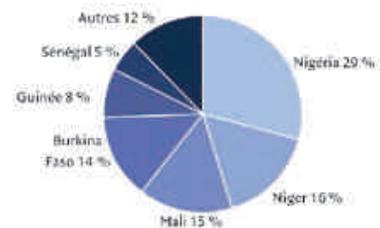
Ovins et caprins

Cheptel régional = 207 millions de têtes



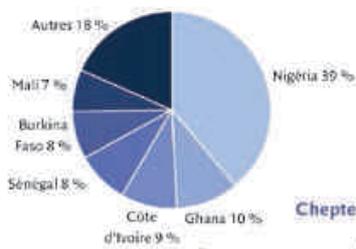
Bovins et buffles

Cheptel régional = 61 millions de têtes



Volailles

Cheptel régional = 514 millions de têtes



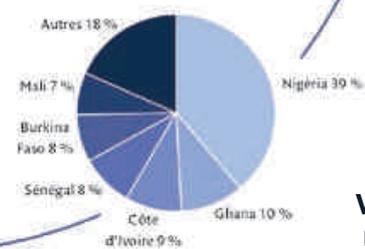
Camelins

Cheptel régional = 2,6 millions de têtes



Porcins

Cheptel régional = 13,5 millions de têtes



VENTILATION NATIONALE DES CHEPTELS ANIMAUX (2009-2011)

sources : FAO/STAT

nomiques et à l'entretien-renouvellement des plantations, la diminution des surfaces cultivées du café est quant à elle liée à l'évolution de la demande (problème des cafés Robusta) et des prix (1).

Produits animaux : des évolutions cruciales

Les systèmes d'élevage sont marqués par la « migration » progressive des éleveurs vers les espaces soudano sahéliens, mieux dotés en pâturages et la reconstitution partielle des cheptels bovins, à l'issue des crises, sous forme de petits ruminants, moins coûteux. Une partie du cheptel a aussi « changé de main » à cause de la paupérisation croissante des pasteurs, avec des troupeaux entiers désormais propriété de grands commerçants ou fonctionnaires, les pasteurs devenant bergers. C'est toute la relation aux animaux et à l'espace qui s'en trouve modifiée. Les systèmes agro-pastoraux, en essor suite à la sédentarisation des pasteurs et au développement des systèmes d'agriculture-élevage chez les cultivateurs, dominent actuellement dans les savanes subhumides (zone soudano-sahélienne). La croissance du cheptel est ainsi essentiellement le fait de ces zones. Ces systèmes se basent sur une complémentarité agro-économique élevage-cultures, les transhumances deviennent saisonnières et ne concernent qu'une partie du troupeau. La contribution de ces systèmes agriculture-élevage à la production totale de viande bovine est estimée à 35 % (2).

Autre changement majeur, le développement très rapide des filières avicoles. Situées à la périphérie des villes, elles répondent mieux à la demande urbaine. Cet élevage périurbain concerne aussi les productions bovines et ovines, avec le développement de l'embouche et la structuration de filières d'approvisionnement en lait. Celles-ci restent confrontées à une forte concurrence des industries laitières fondées sur la reconstitution du lait en poudre importé. Les contraintes des filières locales sont multiples, et constituent des freins majeurs

pour approvisionner une demande régulière (3). Parmi les plus importants, les cycles saisonniers de l'offre locale, associée à l'enclavement des zones de production et à un déficit de services aux producteurs.

Pêche et aquaculture : raréfaction des ressources

La production halieutique de la région présente un potentiel élevé, qui permet à certains pays (Sénégal) d'en faire un des piliers de leur économie. Le prix du poisson est souvent avantageux pour le consommateur, par rapport aux viandes. L'aquaculture demeure marginale par rapport à la pêche. Cette dernière est confrontée à la surexploitation croissante des ressources halieutiques par les chalutiers étrangers. La concurrence des marchés plus rémunérateurs est forte, et seuls les rebuts de chaluts se retrouvent sur le marché régional. Le second défi est la rareté des ressources halieutiques d'eaux douces intérieures sous le double effet de la surexploitation humaine et de l'ensablement croissant des plans d'eau.

Les filières locales subissent des contraintes d'ordre socio-économique (accès aux intrants, au foncier etc.), institutionnel (financement, appui technique, recherche), et commercial (circulations des biens et marchandises encore difficile aux frontières). Malgré l'accroissement des productions, les filières de transformation, conservation et distribution des produits peinent à s'adapter à la segmentation de la demande. Les produits importés issus de filières industrialisées brésiliennes, européennes, chinoises ont largement su s'imposer face à des filières locales encore trop faiblement structurées. Les pays côtiers se trouvent ainsi dans une situation de dépendance croissante aux importations sur un ensemble de produits : volailles, abats et poudre de lait, céréalières avec le blé et le riz.

◆ Les systèmes d'élevage, symptomatique des complémentarités des économies agricoles au sein de la région, sont confrontés à des transformations majeures. Les systèmes pastoraux essentiels à l'économie régionale, la gestion et l'occupation des territoires arides, sont confrontés à des adaptations aussi inéluctables que difficiles.

◆◆ Les cultures commerciales d'exportation sont pénalisées par la faible transformation sur place des productions, et ont trop peu d'impacts sur les revenus et l'emploi non agricole.

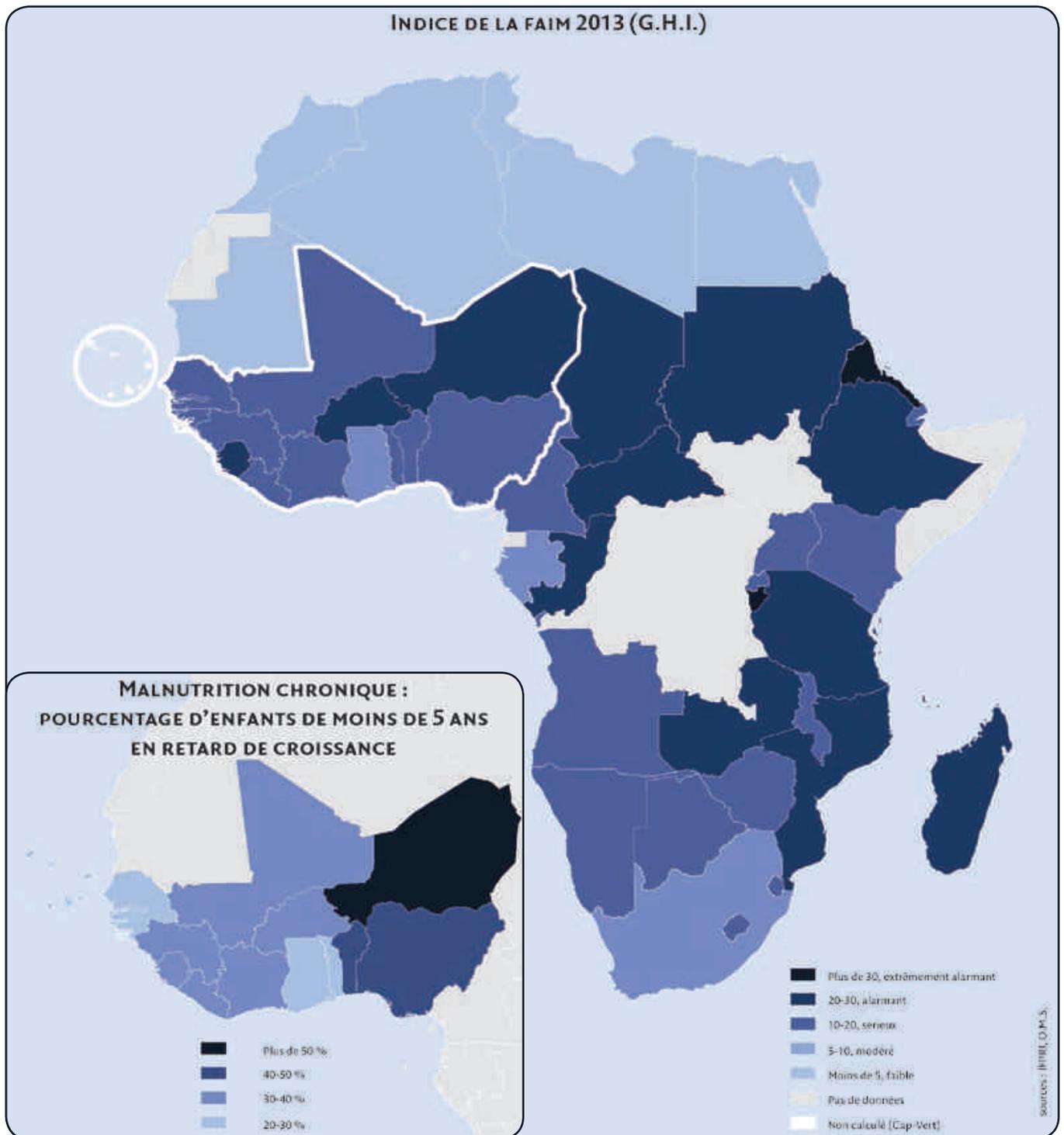
Notes :

(1) FARM, 2008.

(2) O.C.D.E., 2007.

(3) A.V.S.F., 2010 et Resakss, 2011.

La situation alimentaire et nutritionnelle



LES CRISES ALIMENTAIRES et nutritionnelles des années 2000 ont clairement illustré le basculement qui s'est opéré dans les sociétés sahéliennes et plus largement ouest-africaines. Les crises de production liées au climat et aux déprédateurs (criquets pour l'essentiel) affectaient dans les années 70, 80 et 90 les niveaux de production et par conséquent essentiellement la sécurité alimentaire de populations rurales — très majoritaires —, dont les systèmes alimentaires reposaient pour une large part sur l'autoconsommation familiale. La réduction de l'offre impactait directement la sécurité alimentaire des producteurs, et des consommateurs s'approvisionnant sur les marchés locaux. La croissance démographique, combinée avec l'urbanisation, s'est accompagnée d'une montée en puissance du rôle du marché dans l'approvisionnement des ménages, y compris des ménages agricoles. Dans le même temps, la libéralisation des marchés régionaux (fût-elle imparfaite) et la libéralisation externe, connectant plus directement les marchés ouest-africains et les marchés mondiaux, ont élargi la palette des facteurs de risques.

Les importations internationales jouaient un rôle de variable d'ajustement de l'offre dans une période de prix mondiaux bas et stables depuis le début des années 90. La flambée des prix des principales matières premières alimentaires et du pétrole en 2007-08 a changé la donne. Elles ont contribué à transmettre l'instabilité des prix internationaux sur les marchés locaux. À l'instabilité intra et inter annuelle forte, caractéristique fondamentale des marchés vivriers ouest-africains, s'est ajouté l'instabilité des prix mondiaux, avec une transmission d'autant plus élevée que les pays dépendaient des importations pour l'équilibre de leur balance alimentaire.

Marchés et sécurité alimentaire

La libéralisation du marché régional, tout en jouant un rôle important dans le jeu des complémentarités offre-demande entre pays excé-

dentaires et pays déficitaires, a aussi conduit à modifier le cadre d'analyse des crises alimentaires. Le régional est un facteur de réduction du risque via la fluidification et la régulation des marchés. Mais c'est aussi un éventuel facteur d'aggravation. C'est le cas lorsqu'un pays, confronté à un déficit, voit ses voisins fermer leurs frontières, craignant des sorties importantes de vivres. Ces stratégies amplifient les hausses de prix et la crise alimentaire.

La montée en puissance du marché dans l'approvisionnement des ménages a renforcé l'importance de la dimension « accès à l'alimentation ». Dans ces conditions, la relation entre pauvreté monétaire et insécurité alimentaire est devenue évidente, que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain. S'ajoute dès lors un ensemble de facteurs qui influencent les ressources et les moyens d'existence des ménages et leurs capacités à assurer par leurs propres moyens leur sécurité alimentaire : les revenus des migrations saisonnières ou permanentes, les chocs économiques (crise du coton par exemple), etc.

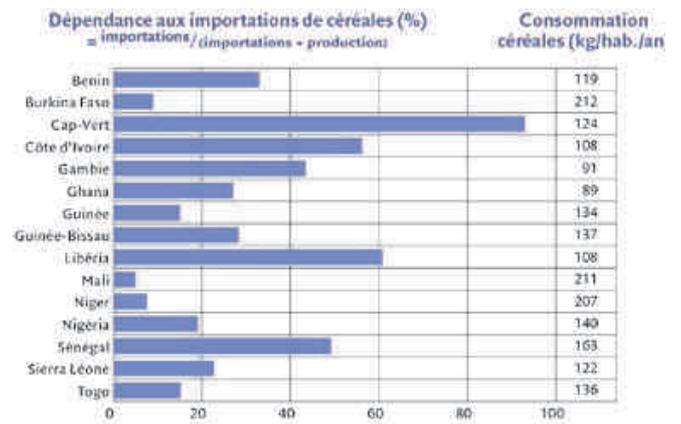
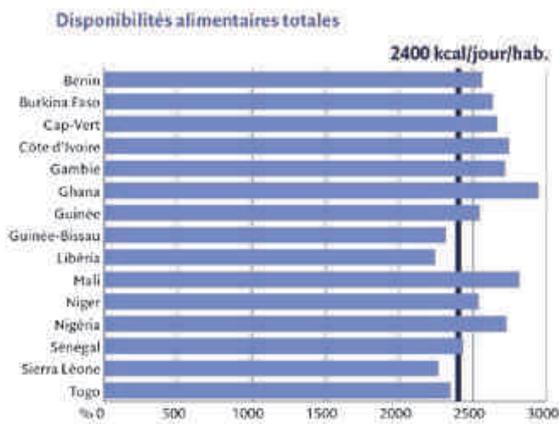
Les années 2000 : la malnutrition révélée

Plusieurs autres dimensions des crises alimentaires ont émergé dans les années 2000. La question nutritionnelle en premier lieu, mise au jour avec la crise de 2005 au Niger, et qui a révélé une malnutrition chronique dans le Sahel, amplifiée et aggravée en cas de crise alimentaire. La malnutrition des enfants, des femmes enceintes et allaitantes et des personnes âgées reste une question fondamentale même lorsque les conditions de la sécurité alimentaire — dans son acception traditionnelle — semblent réunies. La malnutrition est liée à de multiples facteurs : économiques et sociaux, démographiques et culturels, sanitaires, habitudes et régimes alimentaires, etc. Si les prises en charge humanitaires en période de crise (réhabilitation nutritionnelle) permettent de lutter efficacement contre la malnutrition aiguë, la prise en charge de la malnutrition chronique exige une

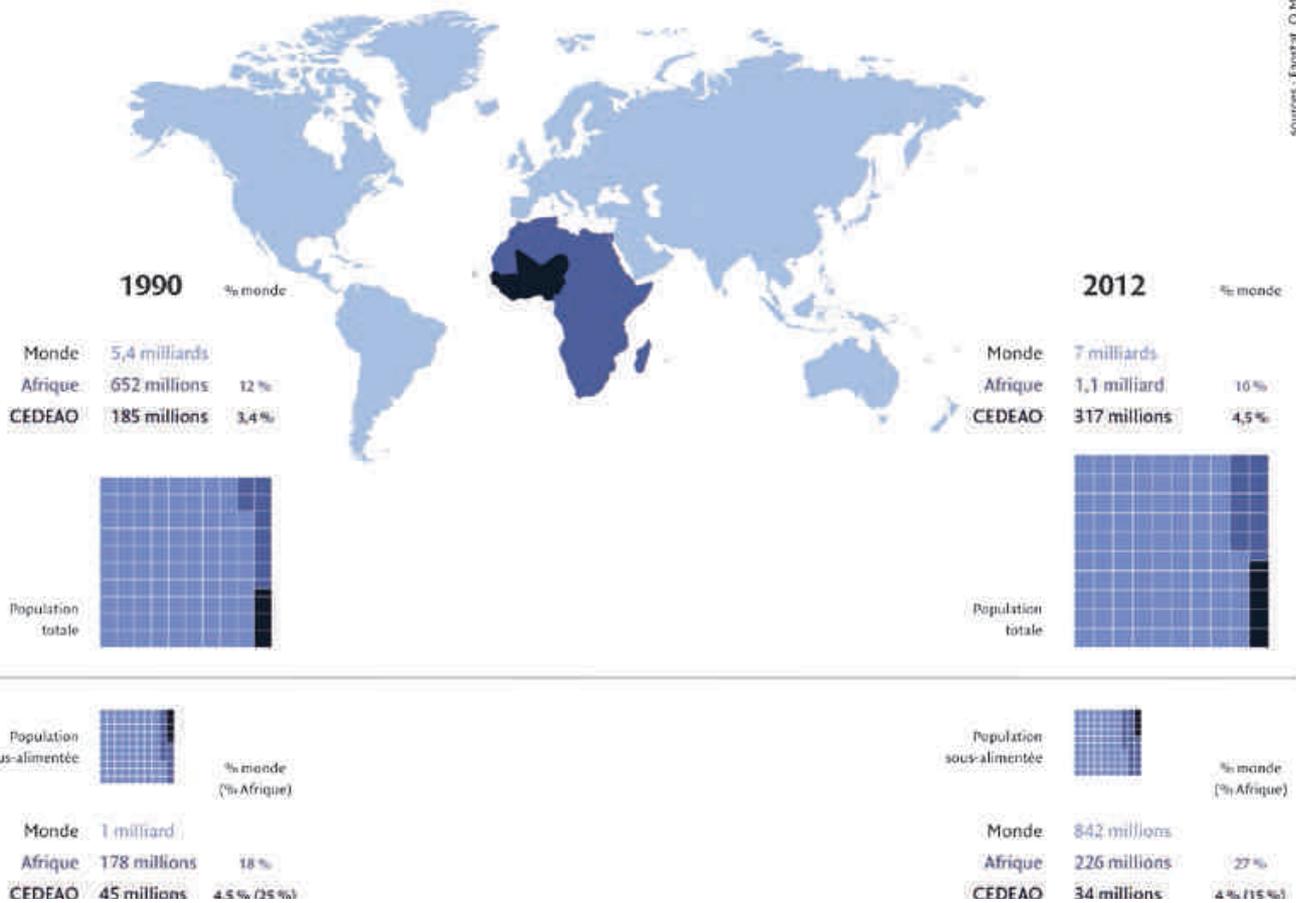
◆ La pauvreté est la principale cause de l'insécurité alimentaire : elle affecte les moyens de production des producteurs et/ou la capacité à acheter les vivres pour se nourrir.

◆◆ Si la faim a peu progressé au cours des 10 dernières années, la malnutrition infantile reste une préoccupation majeure, notamment dans la bande sahélienne.

DISPONIBILITÉS ALIMENTAIRES



POPULATIONS SOUS-ALIMENTÉES



sources : FAO/IFAD, O.M.S.

action multidimensionnelle et multisectorielle cohérente et sur la très longue durée. Essentiellement organisés pour détecter et prendre en charge les crises alimentaires liées aux déficits de production, les dispositifs d'alerte et de réponse aux crises se sont trouvés fortement désarmés lorsqu'ils se sont trouvés confrontés à des crises nutritionnelles massives. Elles imposaient de faire évoluer le cadre d'analyse des crises, les outils de réponse et de prise en charge, les institutions et acteurs impliqués dans le dispositif de prévention-gestion des crises.

Les crises pastorales : préserver les actifs des éleveurs

La question pastorale en second lieu. En réalité ces crises existaient déjà, mais étaient moins médiatisées et appréhendées par les décideurs et acteurs de la sécurité alimentaire. En effet, les dispositifs de prévention-gestion des crises des années pré-2000 privilégiaient le suivi des produits vivriers majeurs (céréales). Par ailleurs, l'amplification des transhumances qui constituait le principal mode d'adaptation des pasteurs au déficit de fourrages et d'eau, est entrée en crise. Les déplacements sur longue distance de troupeaux dont les effectifs se sont fortement accrus, sont rendus moins aisés et plus conflictuels avec l'extension des terres agricoles et la concurrence accrue sur les ressources dans les espaces d'accueil traditionnels, etc. La particularité des stratégies de prévention des crises pastorales est qu'elles mobilisent des instruments ciblés sur la protection des moyens d'existence des pasteurs (le cheptel) et non sur les populations elles-mêmes. Lorsque ces mesures de protection n'ont pu être déployées ou sont insuffisantes, alors l'assistance alimentaire aux populations concernées doit intervenir.

Les crises politiques et sécuritaires ne sont pas nouvelles non plus mais ont évolué avec (i) la crise ivoirienne et ses impacts socio-économiques et commerciaux sur l'ensemble du « corridor central » de l'Afrique de l'Ouest; (ii) l'émergence des groupes terroristes qui affecte

le fonctionnement des services publics (y compris les dispositifs d'information et d'alerte précoce), les conditions de production, le commerce, etc. ainsi que la capacité d'intervention et la sécurité des acteurs de l'aide humanitaire.

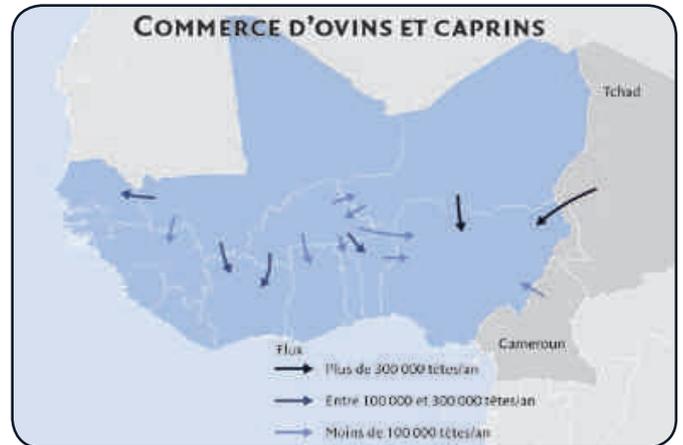
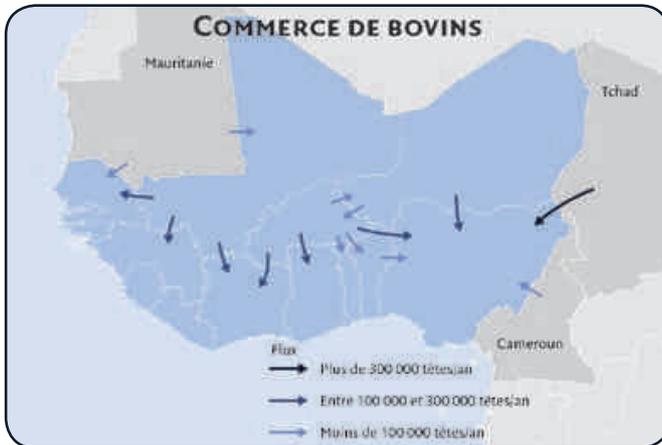
Dès le début des années 2000, les outils de réponse aux crises alimentaires s'étaient fortement diversifiés. L'aide alimentaire est devenue un instrument de réponse mineur, à la faveur d'une complexification des crises et d'une meilleure anticipation. Les pays, avec leurs partenaires disposent désormais d'un panel élargi d'instruments d'anticipation (pour en réduire l'impact) et de réponse aux crises révélées : filets de protection sous forme de transferts en argent, prise en charge sanitaire, renforcement des stocks décentralisés, activités génératrices de revenus, etc. La Charte de l'aide alimentaire adoptée en 1990 pour doter la région sahélienne et les partenaires internationaux d'un code de conduite sur sa gestion ne représentait plus, dès lors, un cadre pertinent de coordination et de convergence des interventions en réponse aux crises. C'est la raison pour laquelle la région a négocié et adopté une nouvelle charte, la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires qui élargit le champ couvert par cette approche concertée.

◆ Les crises sont désormais reliées aux risques économiques et de marché, aux risques sécuritaires. Elles prennent rapidement une dimension régionale.

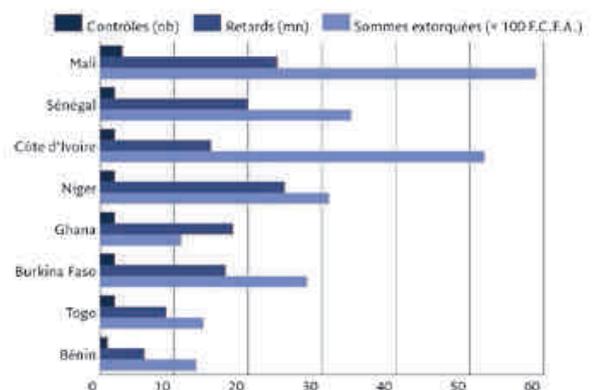
◆◆ La crise alimentaire de 2007-08 a contribué à remettre les enjeux alimentaires au cœur de l'agenda de l'Afrique de l'Ouest et de la communauté internationale.



Les marchés agricoles régionaux



TRACASSERIES ROUTIÈRES POUR 100 KM (2007-2013)



sources : A.T.P.-O.P.A.-C.I.L.O.S.

CRÉDITÉE de plus de 500 millions d'habitants à l'horizon 2030 et d'une croissance économique de 5 % par an, l'Afrique de l'Ouest constitue un vaste marché régional en cours de construction. Les politiques d'intégration n'ont pas encore supprimé tous les obstacles qui limitent l'expansion du marché communautaire. Mais, ces contraintes n'ont pas le dynamisme des réseaux marchands transfrontaliers.

La marche vers le marché commun

Débutée en 1964 avec la constitution de l'Union douanière de l'Afrique de l'Ouest (précurseur de l'U.E.M.O.A.), la construction du marché régional s'est accélérée avec la révision du traité de la CEDEAO en 1993 qui a prescrit la formulation des politiques sectorielles. Elle est marquée par la création d'une zone de libre échange. Théoriquement achevée en 2003, le schéma de libéralisation des échanges poursuivait plusieurs objectifs : la promotion de l'entrepreneuriat, l'accroissement du commerce intra-régional et la stimulation de l'activité économique, l'amélioration de la compétitivité de l'Afrique de l'Ouest sur le marché mondial, etc. Le passage à l'Union douanière qui est intervenu dans le sillage des négociations de l'ECOWAP et de l'Accord de partenariat économique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne, a permis d'assurer un minimum de cohérence entre les orientations des politiques agricole et commerciale. L'union douanière qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015 devrait assurer une meilleure protection des produits agroalimentaires de la région. En effet, le tarif extérieur commun, ossature de la fiscalité externe de l'Union douanière comprend cinq niveaux de droits de douane, dont le plus élevé — fixé à 35 % — est destinée aux « biens spécifiques pour le développement économique », c'est à dire les produits stratégiques, au rang desquels figurent la quasi-totalité des produits agricoles, à l'exception notable du riz et du lait.

Des échanges en deçà du potentiel de la région

De nombreux obstacles freinent les échanges régionaux (taxes formelles et informelles, normes non harmonisées, etc.), qui ne représentent que 12 % du commerce officiel de la CEDEAO. Ce dernier porte sur deux grandes catégories de produits : les hydrocarbures (1^{er} poste des transactions) et les produits agro-pastoraux. Ceux-ci sont dominés par les animaux sur pieds et les céréales. Les transactions d'animaux portent sur plus de 1,5 million de bovins, dont le Nigéria absorbe plus des deux tiers. Les animaux sont fournis principalement par le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Il existe aussi d'importants flux en provenance de l'Afrique centrale.

Si plus de 60 % de la production céréalière régionale est commercialisée, seulement 2 % franchirait les frontières. Le Nigéria constitue le principal exportateur en direction du Niger, ainsi que du Tchad en Afrique centrale. Des transactions substantielles de mil et sorgho sont observées entre le Mali et ses voisins : Guinée, Mauritanie et Sénégal. Ce dernier constitue le principal pourvoyeur régional de produits halieutiques. D'autres produits comme l'oignon, la tomate, le niébé font l'objet de transactions intracommunautaires.

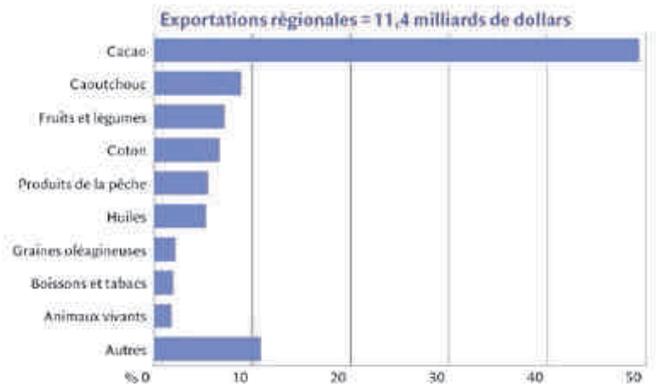
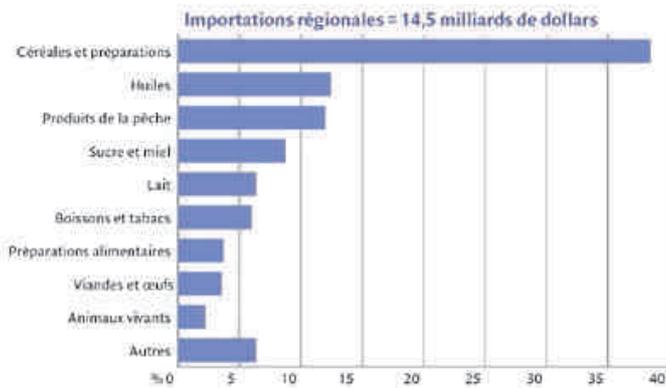
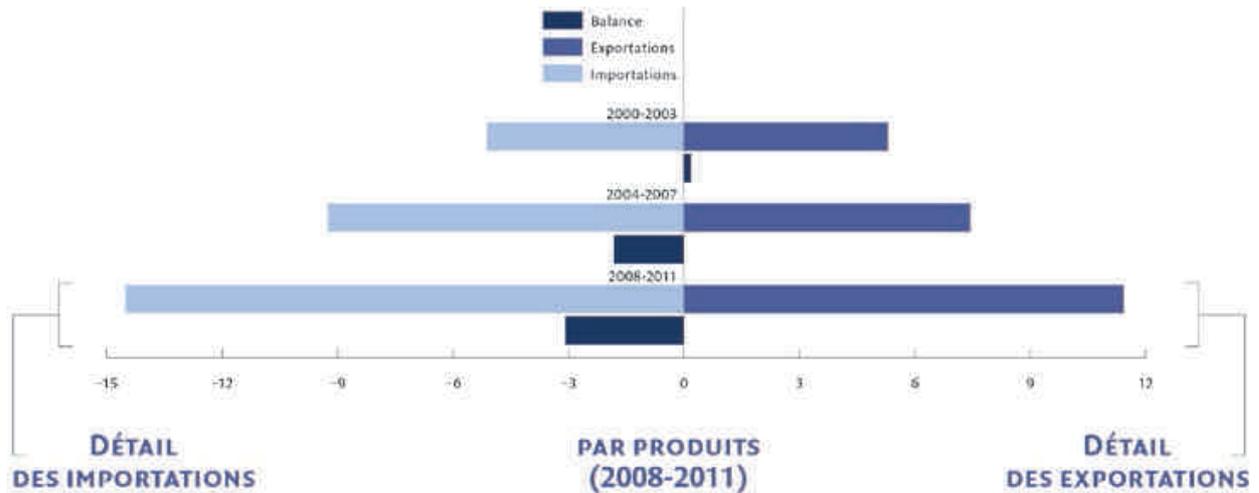
Les échanges régionaux de produits agroalimentaires renforcent l'intégration régionale, même si la configuration des transactions laisse entrevoir trois sous-espaces marchands en total déphasage par rapport aux schémas d'intégration régionale. Ils ont permis de forger des réseaux marchands transnationaux, précurseurs des dynamiques d'intégration économique que promeuvent les trois institutions d'intégration (CEDEAO, U.E.M.O.A. et *Mano River Union*) qui cohabitent dans la région. Ils permettent de relier les bassins de production excédentaires avec les bassins de consommation ou les zones confrontées à un déficit de production. Ils contribuent ainsi à la sécurité alimentaire en améliorant les disponibilités sur les marchés et en contribuant à la régulation des prix.

◆ La CEDEAO, les organisations et les acteurs régionaux (producteurs, opérateurs, transporteurs, société civile) ont décidé en juillet 2014 de créer le Forum régional citoyen sur la libre circulation des personnes et des marchandises en Afrique de l'Ouest.

◆◆ Selon l'observatoire des pratiques anormales animé par le CILSS, les transporteurs doivent se soumettre à de nombreux contrôles sur les axes de commercialisation transfrontaliers : 6 à 14 par 100 km en moyenne, selon les axes et les produits transportés.

L'insertion internationale des agricultures

ÉVOLUTION DE LA BALANCE AGROALIMENTAIRE (× MILLIARDS \$)



PLUS D'UN DEMI-SIÈCLE d'indépendance n'a pas suffi à modifier le mode d'insertion des pays de l'Afrique de l'Ouest dans le marché international. Ils exportent des matières premières pas ou peu transformées, contre des produits manufacturés, perpétuant ainsi, ce que Samir Amin appelle l'économie de traite. Toutefois, la région a diversifié ses partenaires commerciaux, avec la percée récente des BRICs, en particulier de l'Inde et de la Chine, et ce, dans un contexte de dégradation de sa balance commerciale de produits agroalimentaires.

Les exportations ouest-africaines sont dominées par les matières premières : les hydrocarbures et autres ressources minières, et les produits agricoles. Les produits industriels ne représentent que 0,1 % des exportations ouest-africaines. Les ventes à l'extérieur de produits agricoles sont modestes. Elles représentent environ 16 % des exportations totales de la CEDEAO et sont constituées d'un nombre très restreint de produits. Les exportations de cacao et des produits comestibles sont orientées à plus de 60 % vers l'U.E. Par contre, le coton est destiné aux pays asiatiques et au Brésil. La Côte d'Ivoire se présente comme le premier agro-exportateur, se positionnant sur la quasi-totalité des produits commercialisés sur le marché international. Elle est suivie du Ghana, et dans une moindre mesure du Nigéria sur les mêmes produits, et du Sénégal pour les produits halieutiques.

Les importations dominées par les produits céréaliers

Les importations de produits agroalimentaires représentent 20 % en valeur des approvisionnements extérieurs de la région. Quatre pays — Ghana, Côte d'Ivoire, Sénégal et le Nigéria — réalisent près de 80 % des importations alimentaires de la région, dont plus de 45 % par le seul Nigéria. Les importations relativement modestes au cours des années 90 et le début des années 2000, ont connu une poussée depuis la flambée des prix des produits de base.

Les importations de riz sont passées de 6 millions de tonnes en 2010 à 9 millions en 2012. Celles des produits carnés ont enregistré une poussée similaire, impulsées par les approvisionnements du Ghana et de la Côte d'Ivoire. L'Europe constitue le principal fournisseur avec plus de 30 % des parts de marché, suivie des Amériques et de l'Asie. La Chine et l'Inde ont très fortement accru leurs exportations de produits agroalimentaires vers l'Afrique de l'Ouest au cours des quinze dernières années.

Une accentuation de la dépendance alimentaire

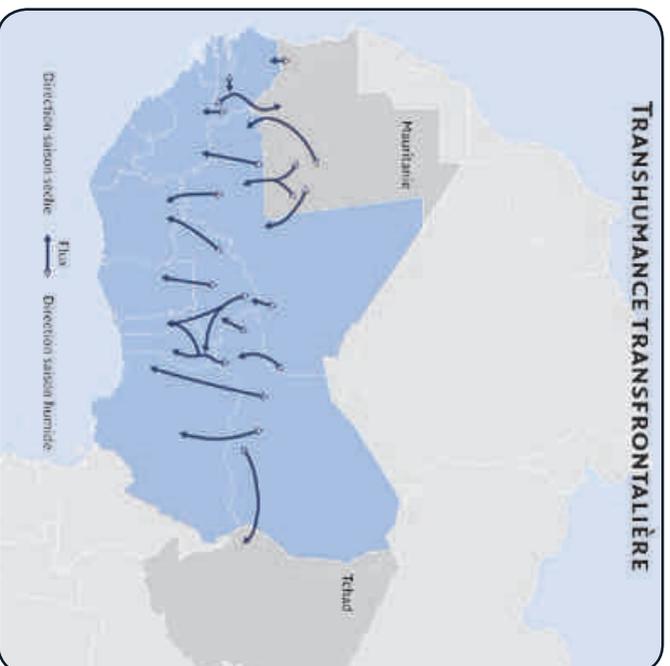
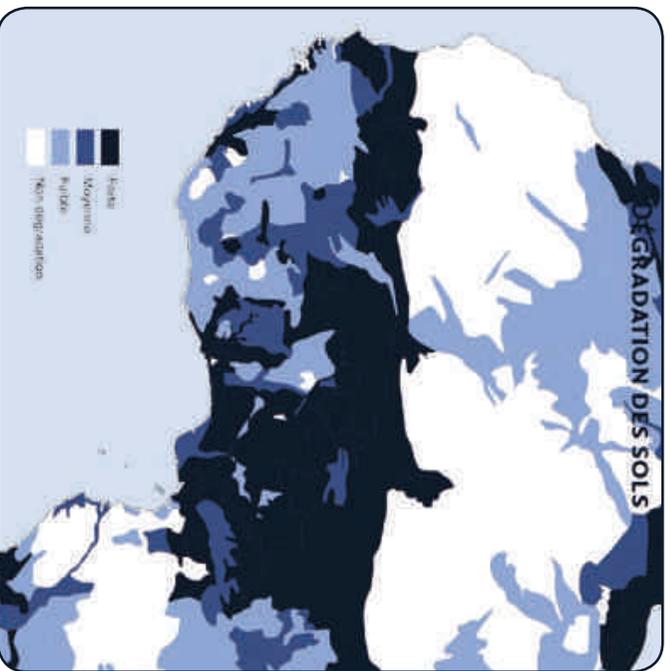
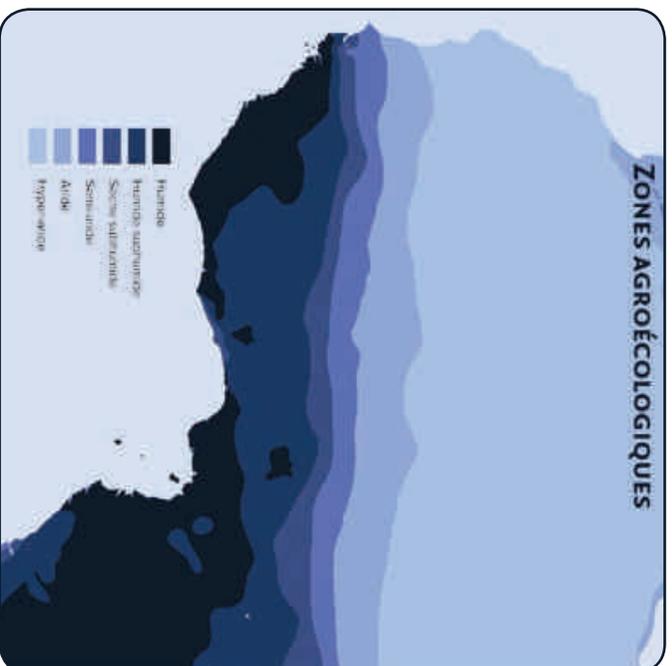
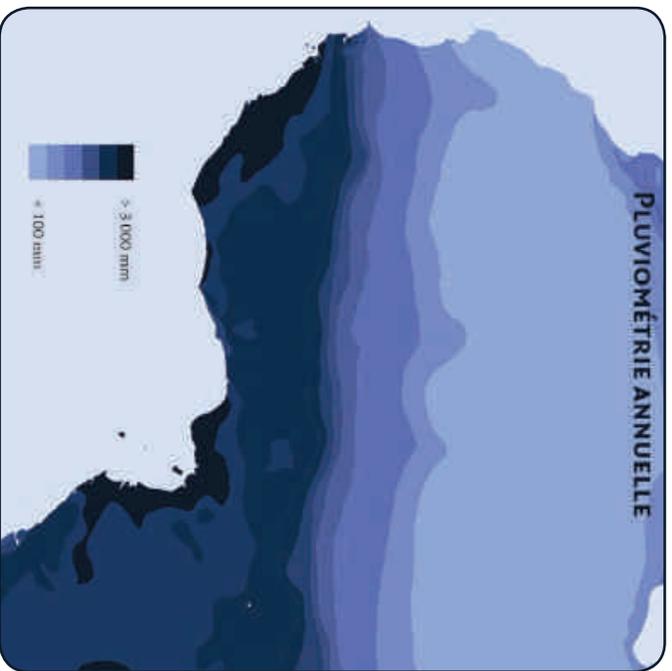
Excédentaire au début des années 2000, la balance commerciale agroalimentaire de l'Afrique de l'Ouest est devenue structurellement déficitaire depuis le milieu des années 2000. Cette dégradation accentue la dépendance alimentaire de la région. Elle est imputable à une poussée de la demande impulsée par la croissance démographique et l'urbanisation, au faible degré et aux disparités de protection aux frontières et enfin, au renchérissement des prix des produits alimentaires importés. Cette situation est d'autant plus difficile à accepter que le déficit porte sur des produits pour lesquels la région dispose de fortes potentialités : riz, viande, lait. Bien qu'importants, les accroissements de production restent insuffisants pour satisfaire la croissance de la demande.

La région vient de conclure un accord de partenariat économique avec l'Union européenne, prévoyant à terme une libéralisation de 75 % de ses importations commerciales en provenance de l'U.E., en contrepartie d'une ouverture complète du marché européen. Cependant, l'essentiel des importations agroalimentaires resteront soumises au TEC de la CEDEAO. Cet accord commercial doit encore être ratifié par les États membres des deux ensembles économiques. Il est assorti d'un programme d'appui au développement (PAPED) devant permettre à la région d'adapter ses secteurs de production aux nouvelles conditions de concurrence.

◆ Depuis 10 ans, les négociations d'accords de libre échange se multiplient entre la région et ses partenaires : l'Union européenne, l'Inde, la Chine, le Brésil, le Maroc, etc.

◆◆ La conclusion d'un A.P.E. avec l'Union européenne était indispensable pour que les pays agro-exportateurs de la région conservent un accès au marché européen, libre de droits de douane pour leurs exportations de produits tropicaux.

La gestion des ressources naturelles



sources : PNU, A.T.P.-CILSS

LES PROBLÉMATIQUES de gestion des ressources naturelles sont multiples en Afrique de l'Ouest en raison de l'extrême diversité des écosystèmes et des systèmes de production. Mais au delà de cette diversité, des questions communes majeures se posent dans tous les pays : (i) la gestion de l'eau ; (ii) la fertilité des sols ; (iii) la protection des espaces forestiers ; (iv) la gestion des parcours et (v) la protection de la biodiversité. Des changements majeurs s'opèrent sous le double effet de l'action de l'homme et des changements climatiques. Une véritable course contre la montre est engagée pour développer des modes de gestion et de régulation des ressources qui en garantissent la pérennité et permettent à la région d'exploiter son potentiel sur la base de systèmes techniques durables.

L'eau : principale préoccupation

La plupart des pays disposent d'importantes ressources en eau renouvelables, et en eau souterraine, non renouvelables (dont une partie repose sur les systèmes aquifères transfrontaliers). La gestion de l'eau concerne tous les systèmes agricoles, y compris non irrigués. Dans les zones sèches, les techniques de protection et de conservation des eaux et des sols se sont rapidement répandues (zaï, cordons, etc.). Dans les zones plus humides, l'aménagement des bas-fonds est un enjeu de première importance et permet de sécuriser les productions. Mais il comporte des risques importants par rapport à la biodiversité des milieux humides.

L'irrigation emprunte deux grandes modalités : les grands périmètres et la petite irrigation. Les grands périmètres sont confrontés à la baisse des débits des fleuves et à leurs coûts d'aménagement et de maintenance. Ces derniers sont amplifiés par la difficulté de développement des systèmes de gestion sociale de l'eau qui réconcilient le court terme (des droits d'usage à faible coûts pour les producteurs) et

le long terme (l'entretien régulier des aménagements et la protection de la ressource). Les coûts de réhabilitation sont tels qu'ils laissent peu de marge pour de nouveaux investissements. Les impacts environnementaux et les risques de conflit entre pays sur le partage de la ressource renforcent la timidité des partenaires financiers, alors que les États continuent de privilégier cette voie.

La petite irrigation se développe rapidement, à partir des forages, ou des retenues. Le développement des systèmes de goutte à goutte permet d'optimiser la valorisation de la ressource. Mais il reste d'importantes difficultés au niveau de l'accès à des matériels performants et à coût modéré (réseau d'approvisionnement), et au niveau du financement (accès au crédit pour les producteurs, assurances). La répartition des forages dans l'espace devient un enjeu important pour préserver la ressource en

◆ La gestion intégrée des ressources en eau a beaucoup progressé, mais peine à intégrer pleinement les enjeux sectoriels.

◆◆ Les approches internationales cloisonnent les problématiques d'environnement et ont des difficultés à prendre en compte la complexité des enjeux de protection des ressources naturelles et de développement économique au niveau local.



eau sur le long terme. Elle exige de nouvelles formes de gouvernance, fondées sur un dialogue entre les secteurs agricoles et le « monde de l'hydraulique ». D'une façon plus générale, d'importants progrès ont été accomplis sur la gouvernance (agences de bassins, cadres de gestion, etc.) dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

La dégradation des terres

La crise de la fertilité des sols s'amplifie depuis 20 ans en raison de l'extension rapide des surfaces cultivées et en l'absence d'une intensification suffisante de l'agriculture et d'un accroissement de la productivité à l'hectare. Les modes traditionnels de reconstitution de la fertilité, via la jachère sont remis en cause partout, avec plus ou moins d'acuité selon la pression foncière locale. C'est aussi cette extension des surfaces cultivées qui remet en cause les pratiques traditionnelles de transhumance, affectant la mobilité des pasteurs et la sécurisation des systèmes pastoraux. Compte tenu de la nature des sols, les itinéraires d'intensification via les seuls engrais chimiques, trouvent rapidement leurs limites agronomiques. C'est généralement à travers des systèmes qui combinent agroforesterie, fumure organique et fumure minérale que des nouveaux équilibres de fertilité peuvent être retrouvés au niveau des exploitations.

Les forêts doublement menacées

La protection des forêts et la préservation de la biodiversité constituent aussi des enjeux considérables pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Certains pays côtiers ont vu leur couvert forestier se réduire rapidement avec le développement des fronts pionniers. Cette dynamique reste préoccupante. L'accroissement des surfaces cultivées continue de prendre de vitesse les stratégies de conservation. Ces évo-

lutions ont eu des impacts importants sur le rythme des précipitations dans la région.

Au-delà de l'extension des espaces agricoles cultivés, les ressources forestières sont menacées par les prélèvements excessifs de bois, pour l'exportation et pour le bois de chauffe. La croissance démographique accentue la pression sur la ressource, alors que les alternatives pour la cuisson restent souvent peu compétitives. Cependant des progrès importants ont été réalisés : certification de l'exploitation durable des forêts tropicales (promotion des labels), conventions locales pour les prélèvements de bois de chauffe, avec des résultats encourageants mais hétérogènes, développement des foyers améliorés plus économes en charbon de bois, promotion du gaz, etc.

Dans le domaine de la biodiversité, les initiatives ont largement été impulsées par les conventions et processus internationaux. Des observatoires et des répertoires détaillés de la diversité génétique ont été promus. Les stratégies d'adaptation au changement climatique redonnent de l'importance à la protection et conservation des gènes, notamment pour explorer de nouvelles variétés mieux adaptées à la variabilité climatique ou à la réduction de la durée des précipitations. Mais pour la recherche variétale, ces deux problématiques sont différentes.

Le changement climatique : gérer les incertitudes

Le changement climatique n'est pas une question nouvelle dans la région. Depuis les années 60 les isohyètes se sont déplacés de plus de 300 km vers le Sud. Plus encore que le changement climatique, c'est à une forte variabilité à laquelle la région et les systèmes agricoles et d'élevage sont confrontés. Par ailleurs, les connaissances encore insuffisantes sur la complexité du phénomène de la mousson affectent la précision des modèles de prévision des impacts du changement climatique en Afrique de l'Ouest (cf. travaux du GIEC). Toutefois, les

prévisionnistes s'accordent sur une plus forte occurrence des phénomènes anormaux (fréquence et intensité des inondations ou sécheresses), ce qui a des impacts directs sur la production agricole et la sécurité alimentaire.

La région travaille simultanément sur l'atténuation du changement climatique, et sur l'adaptation des systèmes de production. La principale préoccupation porte sur la réduction des impacts de la variabilité des précipitations, avec la promotion de la maîtrise de l'eau. Par ailleurs, plusieurs pays ont placé beaucoup d'espoirs dans les énergies vertes, notamment

la promotion du jatropha, comme alternative au carburant importé et en plaçant beaucoup d'espoirs dans la finance carbone. Aujourd'hui ces espoirs sont remis en question par les performances décevantes du jatropha, et les très grandes difficultés à exploiter les mécanismes de la finance carbone.

D'une façon générale, « l'urgence des besoins de développement » continue de peser sur la prise en compte des enjeux environnementaux, tant au niveau des acteurs économiques que des décideurs.



Le financement de l'agriculture

◆ En zone U.E.M.O.A., on comptait 774 S.F.D. en 2014, soit 40 % de plus qu'en 2001, offrant 4 922 points de services (près du double qu'en 2001) à 13 millions de clients (contre à peine 3 millions en 2001), pour un encours de crédit de 719 milliards de F.C.F.A. (contre 117 en 2001).

◆◆ Les taux de pénétration du secteur de la microfinance varie beaucoup suivant les pays, et oscillent entre 2 à 3 % pour le Niger et environ 20 % au Burkina Faso ou au Sénégal.

LE DÉBAT sur les dépenses publiques à l'agriculture occupe le devant de la scène, depuis l'Engagement de Maputo. Mais si les dépenses publiques permettent aux pays d'investir dans des infrastructures structurantes, de subventionner le cas échéant les intrants, de développer les services (recherche, appui-conseil, etc.), d'appuyer la structuration des chaînes de valeur, etc. elles ne règlent pas le problème central qui reste le financement de l'activité agricole et des filières, principalement des filières alimentaires.

Le financement privé de l'agriculture

Le financement de l'agriculture est actuellement l'un des principaux facteurs limitants de la transformation et de la modernisation du secteur. En effet, le financement de l'activité économique en Afrique de l'Ouest repose très largement sur un système bancaire orienté vers le financement de la dette publique et des grandes entreprises industrielles ou de service. Or les besoins de financement du secteur agricole sont très importants et recouvrent des problématiques très étendues appelant des modalités de financement diversifiées. C'est vrai tant sur le plan de la durée des prêts (court, moyen ou long termes) ou de leur objet (équipements de production ou de transformation, crédit de campagne, plantations pérennes et cheptel, infrastructures d'exploitation ou de stockage, etc.). Par ailleurs, d'autres besoins de financement connexes mais non moins importants existent, dans les domaines de la protection sociale, de la santé ou des retraites.

Dans une région bancarisée à moins de 10 %, les banques traditionnelles interviennent marginalement dans le financement du secteur agricole. Elles estiment le risque très élevé compte tenu de la nature des activités agricoles (risques climatiques, risque de marché, etc.). Elles sont souvent trop peu implantées dans les zones rurales, avec peu de ressources humaines disposant de connaissances technico-économiques

des activités agricoles. La clientèle et les besoins de crédit sont atomisés, occasionnant des coûts élevés tant pour le montage des dossiers que le suivi de la clientèle. La restructuration des systèmes financiers nationaux dans les années 1980 et la période d'ajustement structurel, ont par ailleurs provoqué la disparition de la plupart des banques agricoles et de développement, souvent déficitaires et en butte à des difficultés de gestion.

Les seuls crédits à la production ou à la commercialisation véritablement significatifs venant du système bancaire traditionnel concernent les exploitants industriels, capables de produire des garanties (plantations d'hévéa, de banane, élevages avicoles « modernes »). Des crédits intrants sont également octroyés au sein de certaines filières intégrées. C'est le cas de la filière coton au Mali ou au Burkina Faso, les sociétés cotonnières jouant le rôle d'intermédiaire entre le système bancaire et les exploitants agricoles et le crédit étant garanti par le coton livré à la société. Enfin, les plans de relance de la filière « riz » sont souvent accompagnés de facilités de crédit, notamment pour les périmètres irrigués.

Représentant une alternative certaine au retrait du secteur bancaire traditionnel du financement de l'agriculture, les institutions de microfinance ont connu un essor important depuis les années 1980, et se sont développées à la faveur de la libéralisation du secteur bancaire. Leur nombre et leur activité sont en constante et rapide progression, avec des taux de pénétration très variables selon les pays. Néanmoins, nombre de ces structures sont encore fragiles, à la fois en termes de fonds propres disponibles que de maîtrise des métiers bancaires. Elles nécessitent ainsi des améliorations, notamment au niveau des mécanismes de sécurisation du crédit et de l'épargne, de la diminution des coûts de transaction, d'accès à des lignes de refinancement et à des mécanismes de garantie financière. De fait, elles octroient essentiellement des crédits court terme, à des taux d'intérêts souvent élevés, et ciblés sur les activités génératrices de revenus (commerce). Elles restent peu en capacité de répondre à la demande agricole.

Par ailleurs, on assiste dans certains pays à un effort des gouvernements et de certains investisseurs privés pour réinvestir le secteur rural et remettre en place des banques d'investissement agricoles. Ainsi, au Niger, la Banque agricole (BAGRI) existe depuis 2011, est détenue à 35 % par l'État, et oriente ses activités vers le secteur agro-sylvo-pastoral.

Pas de crédit sans garantie!

Le financement de l'activité économique des O.P. reste aussi un point d'achoppement. Rares sont celles qui parviennent à négocier avec les banques de la place des lignes de crédit qui leur permettent de financer l'achat des

intrants ou la collecte et le stockage des produits, avant commercialisation groupée. Elles ont souvent recours à des fonds de roulement mis en place par des partenaires financiers internationaux : O.N.G., fondations et certaines agences de coopération publique. Certaines O.P. expérimentent actuellement des systèmes de gestion du risque (assurances récolte).

Il est clair que l'accès au crédit des producteurs et de leurs organisations est un des principaux obstacles à une transformation des agricultures ouest-africaines. Le montage de partenariats entre le secteur bancaire et les institutions publiques pour lever cet obstacle, en particulier via des modalités de gestion des risques (assurances, fonds de garantie), devrait constituer une priorité.

Réponse des organisations professionnelles agricoles aux besoins de financement des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest

Faisant écho aux difficultés des exploitants individuels pour financer leur activité, de nombreuses organisations de producteurs ont depuis longtemps placé l'accès aux services financiers au centre de leurs préoccupations, à la fois pour permettre à leurs membres d'accéder aux services financiers, mais également afin d'accéder elles-mêmes aux capitaux nécessaires au développement de leurs activités. S.O.S. Faim et ses partenaires viennent de conduire un travail de capitalisation et d'analyse, basé sur plusieurs expériences parmi les plus anciennes et les plus emblématiques au Burkina Faso, Mali, Niger, et Sénégal. Il a permis de faire le point sur plusieurs décennies d'intervention des O.P., d'en tirer les leçons et d'identifier certaines pistes à privilégier à l'avenir.

Au fil du temps, trois approches principales ont ainsi été suivies, avec des fortunes diverses, par les O.P., à savoir (i) le recours au crédit internalisé, l'O.P. faisant elle-même crédit à ses membres, (ii) la création d'institutions financières « filles », le plus souvent des coopératives d'épargne et de crédit, également dans le but d'offrir à ses membres un accès privilégié et durable au crédit, et enfin (iii) la mise en place de partenariats avec une institution financière existante, banque ou microfinance.

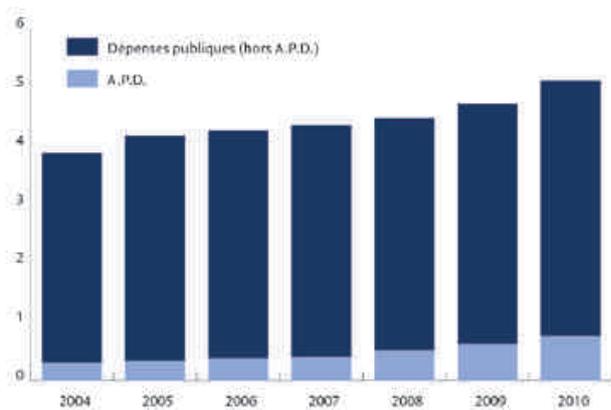
L'évolution du cadre réglementaire a rendu la première de ces stratégies illégale en Afrique de l'Ouest. La seconde stratégie achoppe souvent sur la difficulté de pérenniser les structures créées

et d'intégrer les standards professionnels qui se durcissent encore avec la nouvelle réglementation de la microfinance. La troisième stratégie trouve des limites évidentes dans la trop faible pénétration rurale de la microfinance, dans l'insuffisance de ses ressources longues, dans le faible intérêt qu'elle porte à un secteur agricole familial toujours perçu comme particulièrement risqué.

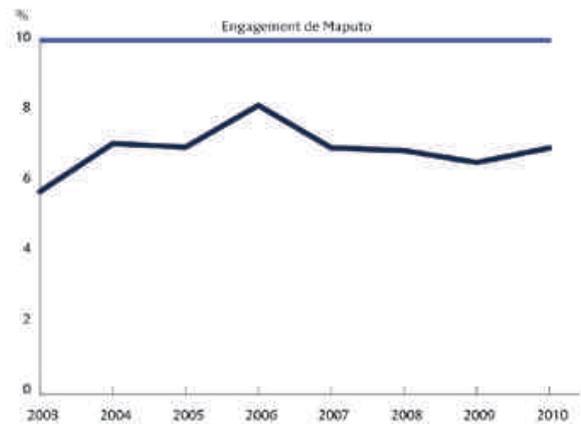
Mais c'est pourtant cette troisième stratégie qui présente le potentiel de développement le plus prometteur à moyen et long terme. L'innovation y est en effet possible à condition d'être menée sur des bases professionnelles, des outils de maîtrise du risque comme le *warrantage*, les fonds de garantie, et la consolidation des fonds propres et des patrimoines des O.P.A., pouvant soutenir efficacement l'accès au financement. De même, la finance de filière, même si elle ne répond que très partiellement à l'ampleur des enjeux, offre des perspectives quand les conditions de la contractualisation au sein de la filière sont réunies.

Source : *Réponses des organisations paysannes aux besoins de financement des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest*, S.O.S. Faim, Bruxelles, 2012. Ce travail de capitalisation et d'analyse a été réalisé en partenariat avec la Fédération nationale des groupements NAAM (Burkina Faso), Kafo Jiginew et Sexagon (Mali), Mooriben (Niger) et la FONGS (Sénégal).

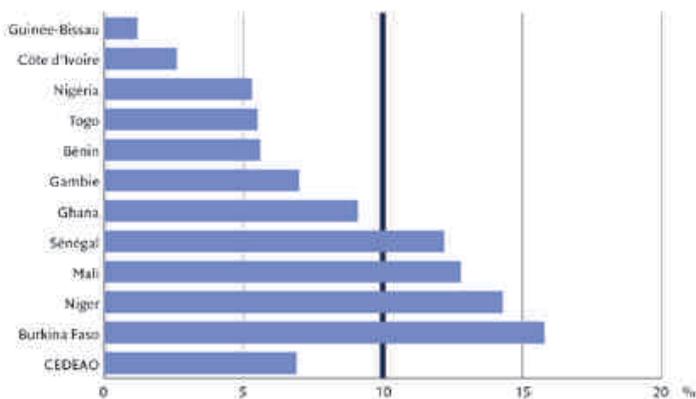
ÉVOLUTION DES DÉPENSES PUBLIQUES AGRICOLES ET DE L'A.P.D. DANS LA CEDEAO (MILLIARDS \$ CONSTANTS 2005)



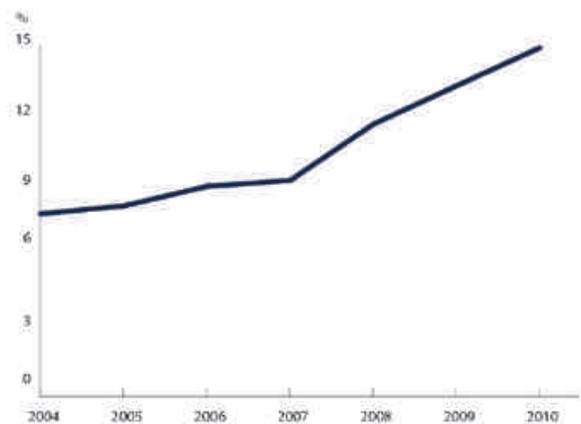
PART DES DÉPENSES AGRICOLES DANS LES DÉPENSES NATIONALES TOTALES EN ZONE CEDEAO



PART MOYENNE DU SECTEUR AGRICOLE DANS LES DÉPENSES PUBLIQUES EN ZONE CEDEAO (2003-2010)



PART DE L'A.P.D. DANS LES DÉPENSES PUBLIQUES AGRICOLES NATIONALES EN ZONE CEDEAO



source : RE5AKSS, O.C. D.E.

Le financement public de l'agriculture

Dans la zone CEDEAO, les dépenses réelles en dollars constants, consacrées à l'agriculture, ont progressé régulièrement entre 2003 et 2010, au taux annuel moyen de 7,8 %, passant durant cette période de 3 à 5,1 milliards de dollars (base 2005). Cependant, les budgets des États ayant augmenté à peu près au même rythme, la part des dépenses agricoles publiques a faiblement évolué depuis 2003. Elle s'est stabilisée autour de 7 % en 2010, en-deçà des 10 % de « l'Engagement de Maputo ».

Cette hausse des dépenses publiques est en bonne partie imputable à l'aide publique au développement. Entre 2004 et 2010, les dépenses d'A.P.D. dans le secteur agricole ont plus que doublé, alors que les dépenses publiques nationales ne progressaient que d'un peu plus de 20 % en valeur réelle, l'A.P.D. étant essentiellement dirigées vers des dépenses d'investissement.

Ce ratio régional de 7 % masque de fortes disparités entre les pays. Les pays sahéliers consacrent plus de ressources à l'agriculture, alors que les pays côtiers sont souvent en-deçà de 5 %. Néanmoins, cet écart tend à se réduire au fil du temps, le ratio des pays sahéliers ayant tendance à s'effriter, et celui des pays côtier à légèrement progresser.

La qualité de la dépense publique agricole est aussi en débat. Malgré la faiblesse des données désagrégées nécessaires à une analyse fine, le ReSAKSS met en avant une priorité accordée aux investissements dans les pays sahéliers (plus de 75 % des dépenses agricoles entre 2003 et 2007). En revanche, dans les pays côtiers, les dépenses de fonctionnement prennent le dessus, avec une part d'investissements inférieure à 50 % sur la même période. Les investissements dans les dépenses agricoles en zone sahélienne étaient essentiellement assurés par le recours à l'A.P.D. Ainsi, à l'exception du Sénégal, qui finançait la moitié des investissements sur le budget national, les autres pays sahéliers en assuraient moins de 25 %. En revanche, ce ra-

tio dépassait les 40 % pour les pays côtiers, et culminait à 67 % pour le Ghana.

Les productions végétales mieux financées que l'élevage

Les productions végétales concentrent les ressources publiques dans une fourchette variant entre 38 % au Bénin ou en Côte d'Ivoire et plus de 90 % au Togo, au Ghana ou au Mali. En regard de son poids économique et de son potentiel de développement, l'élevage apparaît comme sous-financé, particulièrement en zone sahélienne. Il ne bénéficie que de 5 % du financement sectoriel au Mali, au Niger, et au Burkina Faso, alors que sa contribution au P.I.B. agricole y est respectivement de 26, 30 et 38 %.

Seuls cinq pays sont actuellement en mesure de fournir des données au moins partiellement désagrégées, à savoir le Bénin, le Togo, le Ghana, le Burkina Faso et le Mali, tout en sachant que dans les trois derniers pays, les dépenses non désagrégées portaient sur près de 50 % des dépenses. Néanmoins, sur la base des données exploitables, il apparaît que les pays sahéliers ont consacré, sur la période 2004-2008, une part plus importante de leur dépenses sectorielles aux aménagements hydro-agricoles par rapport aux zones côtières (34 % au Burkina Faso et 53 % au Mali, contre quasiment 0 % au Togo, 2,1 % au Ghana et 12,7 % au Bénin).

Dans le domaine de la recherche agricole et de la vulgarisation, les zones côtières semblent cette fois-ci mieux loties, avec un cumul des dépenses de recherche et de vulgarisation de 33,9 % au Ghana, 26,2 % au Bénin et 20,6 % au Togo, alors qu'elles n'étaient que de 1,6 % au Burkina Faso et 0,9 % au Mali.

Enfin, dans le sous-secteur des intrants, les dépenses sont significatives au Ghana et au Bénin (respectivement 7,8 et 17,5 %), alors qu'elles sont quasi nulles dans les trois autres pays.

L'ancienneté des données et leur caractère partiel limitent fortement les analyses. Il s'agit d'un domaine de l'information pour lequel les pays doivent encore améliorer leur dispositif.

◆ L'engagement de Maputo pris par les chefs d'État de l'Union africaine en 2003 consistait à « adopter des politiques saines de développement agricole et rural et d'allouer chaque année au moins 10 % des budgets nationaux à leur mise en œuvre dans un délai de cinq ans (...) ».

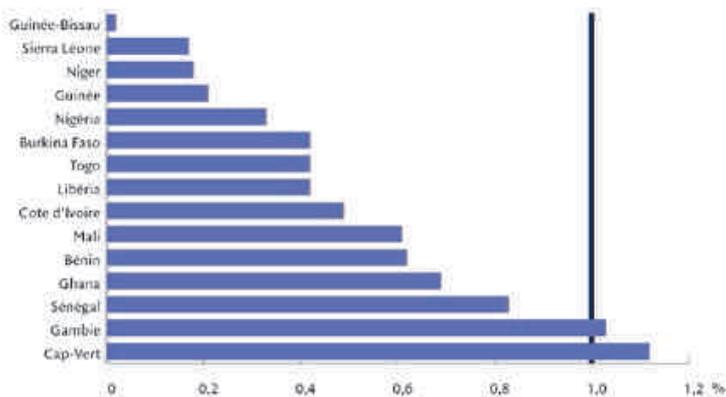
◆◆ Ce seuil de 10 % correspond aux investissements moyens nécessaires pour obtenir une croissance agricole de 6 % et atteindre les O.M.D.

Référence :

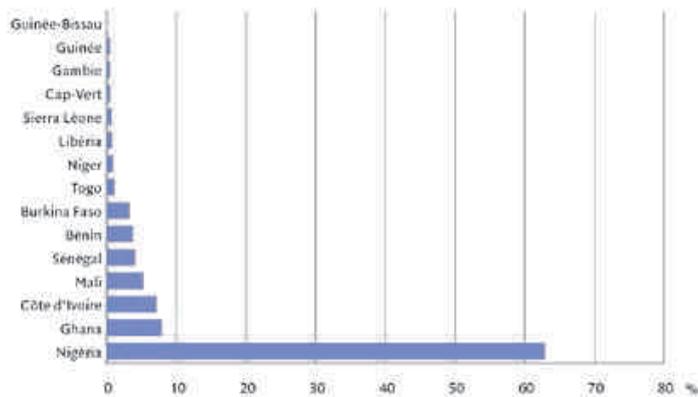
– ReSAKSS, Suivi des processus de développement de l'agriculture ouest-africaine et de ses performances, 2012 et ReSAKSS, *Complying with the Maputo Declaration Target*, 2012.

La recherche et l'appui-conseil

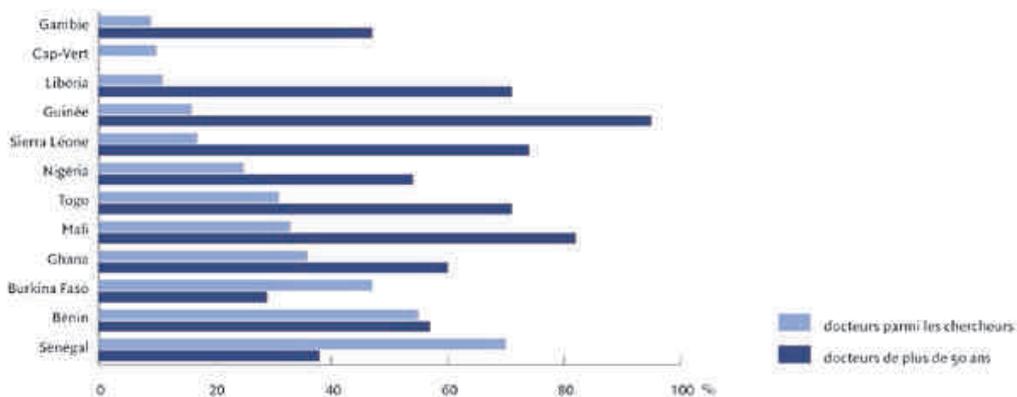
PART DU P.I.B. AGRICOLE CONSACRÉ À LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT (2011)



PART DES PAYS DANS LE FINANCEMENT GLOBAL DE LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE CEDEAO (2005)



PROPORTION DE DOCTEURS PARMIS LES CHERCHEURS ET PART DE DOCTEURS DE PLUS DE 50 ANS (2011)



LA RECHERCHE et le conseil agricoles connaissent un regain d'intérêt dans la région. Progression des investissements, nouvelles approches associant l'ensemble des acteurs, organisation en réseaux régionaux et internationaux, partenariats entre secteur public, privé et associatif traduisent une volonté de se réorganiser face à la multiplicité des besoins. Il s'agit aussi de s'appuyer sur des logiques économiques, à travers une intégration accrue dans des approches filières, de renforcer les compétences des conseillers agricoles ainsi que la circulation de l'information et de l'innovation.

Le dispositif de recherche et développement agricole en Afrique de l'Ouest repose d'abord sur les Instituts nationaux de recherche agricoles publics. Après plus de vingt ans de gel des crédits publics, les investissements sont à la hausse. Dans l'espace CEDEAO, 330 millions de \$ U.S. de ressources publiques ont été alloués à la recherche agricole en 2011, dont 180 imputables au seul Nigéria.

En complément de l'engagement de Maputo sur la part du budget national allouée à l'agriculture, les dirigeants africains se sont engagés en 2006 à consacrer 1 % du P.I.B. à la recherche-développement en général. Excepté la Gambie et le Cap-Vert, les pays de la CEDEAO étaient encore nettement en-deçà de cet objectif en 2011. Par ailleurs, la volatilité des investissements est importante, notamment en raison de la dépendance vis-à-vis des financements extérieurs. Un effort de recrutement de chercheurs a été consenti après deux décennies d'un gel qui a créé un déséquilibre générationnel. En 2011, l'espace CEDEAO comptait ainsi 4 900 chercheurs. Par ailleurs, les recrutements actuels se font souvent à un niveau inférieur au doctorat, questionnant à terme la qualité de la recherche et de son encadrement.

Un système régional en cours de réorganisation

Il est vital pour la recherche ouest-africaine de dépasser les dimensions nationales trop

étroites et de développer des partenariats : participation à des programmes de recherches internationaux, accompagnement des jeunes chercheurs, spécialisation nationale dans des domaines d'excellence, mutualisation des résultats, etc. Le Conseil ouest et centre-africain pour la recherche et le développement agricole (CORAF/WECARD), dont le plan stratégique 2007-2016 s'inscrit dans l'ECOWAP, favorise la mutualisation des capacités de recherche nationales, et joue un rôle important dans la capitalisation, la gestion des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques. En complément des réseaux régionaux, la recherche agricole ouest-africaine peut également compter sur le développement de partenariats internationaux, via les centres spécialisés des organismes de recherche affiliés au Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (C.G.I.A.R.) (1).

Par ailleurs, la recherche économique a été particulièrement délaissée au profit de la recherche agronomique et la sélection variétale. Avec la montée en puissance de l'agriculture commerciale, les besoins sont considérables : recherches sur la compétitivité des systèmes de production, le fonctionnement des marchés, les acteurs, etc.

La question de la diffusion des résultats est également en chantier. Après les désillusions des dispositifs de vulgarisation *top-down* des années 1980, le conseil agricole s'est vu délaissé. Les acteurs non étatiques n'ont pu combler ce vide. Les « plateformes d'innovation » et les « communautés de pratiques » constituent désormais des outils pour capitaliser, confronter et diffuser des innovations sur la base d'un dialogue plus équilibré entre praticiens, utilisateurs et chercheurs.

La diversité des agricultures et la multiplicité des enjeux illustrent l'ampleur des questions posées à la recherche pour produire les innovations en mesure d'accompagner les transformations des agricultures.

◆ L'adaptation au changement climatique requiert des efforts considérables de recherche-développement, la reconnaissance des savoirs faire et connaissances des producteurs, et un dialogue soutenu entre chercheurs et producteurs.

Note :

(1) Créé en 1971, le C.G.I.A.R. est un consortium associant 15 centres spécialisés sur le riz (AfricaRice, IRRI), la biodiversité (Biodiversity International), la forêt (CIFOR), l'agroforesterie (ICRAF), les zones arides (ICARDA), l'agriculture tropicale (CIAT et I.I.T.A.), les écosystèmes semi-arides (ICRISAT), les politiques alimentaires (IFPRI), l'élevage (ILRI), le maïs et le blé (CIMMYT), la pomme de terre (C.I.P.), les ressources en eau (I.W.M.I.), les ressources forestières (ICRAF), les ressources halieutiques (Worldfish).

L'information sur l'agriculture et la sécurité alimentaire

◆ Les besoins d'information sont considérables et multiples. Une information fiable, actualisée et indépendante reste une exigence pour répondre aux attentes des acteurs professionnels, et orienter la décision publique et les appuis internationaux

◆◆ Les systèmes d'information ont été conçus dans chaque pays et il existe un besoin important d'harmonisation méthodologique pour disposer de données comparables à l'échelle régionale

◆◆◆ Cette harmonisation est en cours dans le cadre du dispositif ECOAGRIS. Elle porte aussi sur les cadres d'analyse de la vulnérabilité alimentaire.

LA GESTION de l'information recouvre trois fonctions stratégiques : nourrir la décision sur l'orientation des politiques, assurer le suivi-évaluation des programmes et anticiper les crises alimentaires. Pour répondre à ces différents besoins évolutifs, de multiples systèmes de collecte, de centralisation, de traitement et d'analyse, ont été mis en place au fil du temps à l'initiative des gouvernements, d'institutions régionales ou internationales, d'O.N.G. voire de partenaires techniques et financiers. Des efforts importants sont actuellement déployés pour harmoniser et rationaliser les dispositifs, bâtir des systèmes régionaux fiables et efficaces.

Aide à la décision et suivi-évaluation des politiques

Les dispositifs de suivi de la mise en œuvre des politiques agricoles et de sécurité alimentaire s'appuient sur un ensemble de systèmes visant à collecter des informations quantitatives et qualitatives. Ces dernières recouvrent un vaste champ qui va au-delà de l'agriculture.

Le suivi des ressources agricoles, animales et halieutiques, ainsi que des ressources naturelles, est essentiellement assuré par les services statistiques ministériels et les instituts statistiques nationaux. Ces données sont également consolidées à travers le centre régional Agrhymet, Faostat et Countrystat (F.A.O.). Ces dispositifs supranationaux, ainsi que la mise en place des PNIA et du PRIA, ont contribué à l'harmonisation des données.

Les informations légales et juridiques sur les politiques, réglementations et normes sont surtout produites par les différents ministères sectoriels et les ministères du Commerce, de l'Économie et des Finances.

D'autres informations qualitatives sont collectées par diverses institutions spécialisées : réseaux d'O.P. et ministères sectoriels pour ce qui concerne les exploitations agricoles, S.N.R.A. pour la recherche, interprofessions pour les chaînes de valeur, etc.

Les systèmes d'aide à la décision, utilisateurs de ces données, sont nombreux. Outre les institutions et acteurs nationaux, les institutions et acteurs sous-régionaux, font usage de ces données : le CILSS, le CORAF/WECARD, l'I.I.T.A., le ROAC, la COFENABVI, etc.

Au niveau régional, ECOAGRIS, initiative conjointe de la CEDEAO, de l'U.E.M.O.A. et du CILSS vise à se doter d'un dispositif régional commun d'aide à la décision au service de l'ECOWAP à l'échelle des 15 pays de la CEDEAO, de la Politique agricole de l'U.E.M.O.A. (P.A.U.) et du dispositif de prévention-gestion des crises alimentaires animé par le CILSS.

Ces trois institutions ont décidé de développer ce dispositif commun, placé sous le leadership de la CEDEAO, et exerçant un rôle intégrateur et fédérateur des différents systèmes d'information régionaux existants. Il vise d'une part, la mise en cohérence, la mise en réseau et le renforcement des capacités des systèmes d'information existant, et d'autre part la consolidation des données fournies par ces derniers, leur exploitation et leur diffusion. Un protocole de coopération a été adopté à cet effet en juin 2013, auquel adhèrent les principaux acteurs en matière d'information régionale sur l'agriculture, les marchés, la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Information conjoncturelle et prévention des crises

En matière d'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest, le CILSS, depuis sa création dans les années 70, a joué un rôle majeur, particulièrement à travers le Centre régional Agrhymet (C.R.A.). Il a notamment contribué à renforcer les capacités des structures nationales pour assurer la collecte, la transmission, le traitement, la centralisation et la diffusion des données et informations. Il a contribué, avec les États membres et plusieurs partenaires internationaux (F.A.O.-SMIAR, FEWS Net, PAM, J.R.C.-C.E., etc.), à développer les systèmes d'alerte précoce, de pré-

vention, de gestion des crises alimentaires et de suivi de la vulnérabilité des ménages. Au cœur du dispositif se trouvent les Groupes de travail pluridisciplinaires (G.T.P.), créés durant les années 80 dans les neuf pays fondateurs du CILSS, et chargés du suivi agro-hydro-météorologique, de l'évaluation des campagnes agro-pastorales et des prévisions de récolte (cultures et pâturages). Le suivi des campagnes est également complété par les informations météorologiques fournies par les services météo. Des bulletins d'information décennaux fournissent de l'aide à la décision aux autorités et partenaires au développement.

Au niveau régional, le C.R.A. croise ces données avec les données satellitaires (estimation des pluies, suivi de la biomasse, etc.). Il diffuse des bulletins mensuels d'information agro-hydro-météorologique sur la campagne agro-pastorale, le système FEWSNET et le SMIAR-F.A.O. produisant quant à eux des bulletins mensuels d'alerte précoce. Par ailleurs, des missions annuelles conjointes CILSS-Gouvernements-F.A.O.-FEWS Net-PAM-J.R.C. sont organisées dans les pays du CILSS et de la CEDEAO pour évaluer les résultats de la campagne. L'ensemble alimente le dispositif régional de prévention et de gestion des crises alimentaires (PREGEC et R.P.C.A.), qui évaluent les récoltes, l'évolution des marchés (céréales, bétail en général), la situation des zones et groupes vulnérables, etc. Ils anticipent la situation en période de soudure, mobilisent les États et les partenaires pour la gestion des crises.

La mise en œuvre des dispositifs de prévention des crises alimentaires repose sur l'exploitation de la plupart des données structurelles collectées dans le cadre du suivi des politiques, mais également des données conjoncturelles clefs qui influencent à court terme la situation alimentaire des ménages:

- (i) Les productions : prévisions de récolte sur la base du suivi du déroulement des campagnes agro-pastorales, puis résultats fournis par l'enquête agricole ;
- (ii) L'évolution des prix des denrées, du niveau



d'approvisionnement des marchés et des flux transfrontaliers effectués au niveau national par les différents Systèmes d'information de marché (SIM) fédérés au sein du RESIMAO (Réseau des SIM de l'Afrique de l'Ouest), et par le CILSS. Il s'agit également du suivi des stocks de sécurité (structures réunies dans le RESOGEST).

- (iii) L'évolution des moyens d'existence, de la

vulnérabilité des ménages et de la situation nutritionnelle, pour lesquels la collecte des informations relève essentiellement des directions des statistiques (I.N.S.), des SAP, de certaines O.N.G. (enquêtes H.E.A. et nutrition), de FEWS Net, du PAM, des ministères de la Santé et l'UNICEF.

Les SAP ont en charge la centralisation et l'analyse croisée de l'ensemble de ces données structurelles et conjoncturelles. Tous les pays de la CEDEAO disposent désormais d'un cadre unique d'analyse de la vulnérabilité, le Cadre harmonisé (cf. encadré).

D'importantes fragilités subsistent

Les différents dispositifs existant présentent encore de multiples faiblesses. Plusieurs pays ne disposent pas d'un système d'information complet comprenant au minimum l'enquête agricole et pastorale, le suivi des marchés, le SAP. Très peu de pays disposent d'une enquête agricole fiable, permettant de saisir les surfaces et les rendements des différentes productions. Les recensements ont vieilli alors que les agricultures se sont fortement transformées. La

Le cadre harmonisé

Les dispositifs de prévention des crises alimentaires et nutritionnelles sont perfectibles, à la fois en termes de qualité des données que de pertinence des analyses.

C'est pour répondre à ce besoin d'amélioration que le CILSS et ses partenaires ont développé le « Cadre harmonisé d'identification et d'analyse des zones à risque et des groupes vulnérables » (C.H.). Reconnu par la CEDEAO, l'U.E.M.O.A. et leurs États membres, il permet d'harmoniser les approches de la vulnérabilité et des risques alimentaires et nutritionnels et à faciliter la formulation de diagnostics partagés par l'ensemble des parties prenantes de la prévention-gestion des crises.

Fondé sur une approche inclusive, il évalue l'insécurité alimentaire sur la base de la convergence des preuves fournies par un faisceau d'informations multiples, provenant des principaux dispositifs : (i) le suivi de la campagne agricole (G.T.P.), (ii) l'enquête permanente agricole de prévisions et d'estimation des récoltes (E.P.A.), (iii) les systèmes d'information sur les marchés (céréales et bétail), (iv) les systèmes d'information sanitaire et nutritionnelle et (v) les systèmes d'alerte précoce (SAP).

Le Cadre est avant tout un outil de la classification de la sécurité alimentaire basé sur quatre *indicateurs de résultats* : consommation alimentaire, changement dans les moyens d'existence, nutrition et mortalité.

En plus de ces indicateurs de résultats, une série de *facteurs contributifs* (aléas et vulnérabilité, disponibilité, accès, utilisation

et stabilité des aliments) sont utilisés pour déterminer le niveau d'insécurité alimentaire. Cinq phases sont retenues entre une situation de sécurité alimentaire et une situation de famine, au niveau de chaque zone.

Il a déjà été implanté dans 12 pays et doit être étendu aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest, le Tchad et la Mauritanie, sachant que tous les pays ne disposent pas des données permettant de l'alimenter avec notamment un SAP opérationnel, un dispositif de collecte des données primaires (agriculture, élevage, pêche, etc.) adéquat, un cadre institutionnel organisé et opérationnel, etc. Ceci nécessite un renforcement des capacités et une réorganisation des dispositifs de collecte des données nationales pour mieux aider les analystes à produire des informations fiables permettant une meilleure prise de décision tant au niveau des pays qu'au niveau régional.

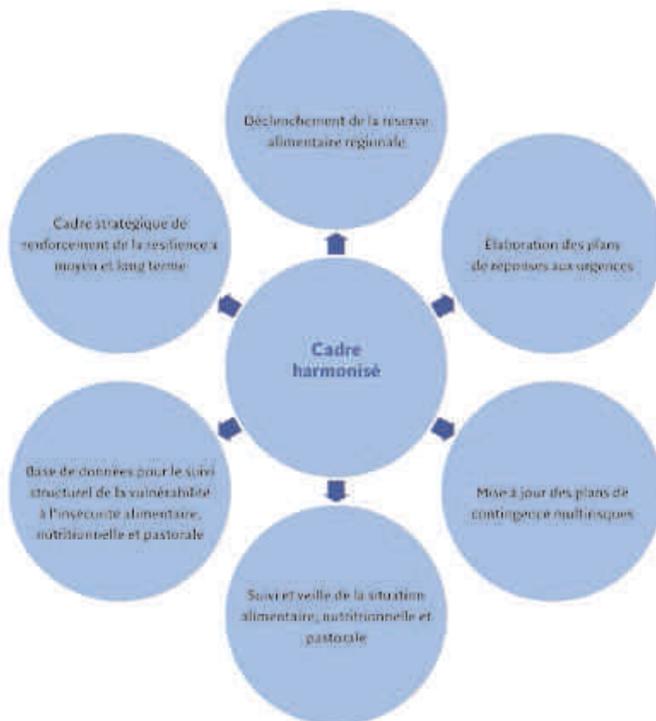
Les résultats du C.H. constituent une source d'information consensuelle pour les gouvernements et leurs partenaires techniques et financiers ainsi que pour les organisations intergouvernementales et les O.N.G. Les dispositifs nationaux et les partenaires exploitent les résultats du CH pour le ciblage des zones et des populations affectées (interventions d'urgence), et pour la réhabilitation et/ou de renforcement de la résilience face aux risques d'insécurité alimentaires, nutritionnelle et pastorale. En outre, les résultats du C.H. permettront également de déclencher l'utilisation de la réserve alimentaire de sécurité régionale, suivant les modalités retenues.

connaissance des systèmes de vie et des moyens d'existence des ménages reste fragmentaire. La disponibilité, la régularité, la représentativité et la fiabilité des données de base et des séries temporelles font encore souvent défaut. En aval, c'est surtout la qualité insuffisante des analyses des données primaires qui pose problème. En outre, les systèmes sont soumis à de fortes contraintes institutionnelles et financières (notamment la dépendance vis-à-vis des financements extérieurs) qui les fragilisent. Enfin, les

différents systèmes d'information sont généralement très cloisonnés. Les méthodologies de collecte et d'analyse ne sont pas suffisamment harmonisées pour faciliter la mutualisation et la mise en réseau régional des données.

En outre, malgré les initiatives régionales actuelles visant une meilleure articulation et harmonisation méthodologique, les logiques de compétition entre les institutions et entre les systèmes d'information régionaux restent vives.

LE CADRE HARMONISÉ : UN OUTILS STRATÉGIQUE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE



source : Manuel du cadre harmonisé, septembre 2013

Les organisations de producteurs

◆ La participation des O.P. a pris une nouvelle dimension avec leur forte implication dans toutes les étapes de conception et mise en œuvre de l'ECOWAP.

◆◆ Mais les réseaux régionaux ont d'importants défis à relever : renforcer leurs organisations de base, développer les services aux producteurs, les accompagner dans les changements structurels, etc.

LES RÉFORMES politiques et économiques des années 80 et 90 ont favorisé l'émergence d'une société civile ouest-africaine. Parmi les acteurs les plus dynamiques et organisés, figurent les producteurs agricoles et les éleveurs. Ils se sont structurés en organisations fédératives du niveau local à l'échelle continentale. En Afrique de l'Ouest, l'ECOWAP a contribué à renforcer la légitimité et la visibilité des organisations d'agriculteurs et d'éleveurs (O.P.). Elles ne sont plus de simples cibles ou bénéficiaires des actions, mais de véritables partenaires des décideurs nationaux et régionaux.

Des organisations de producteurs de mieux en mieux structurées

Le mouvement paysan ouest-africain s'est consolidé au cours des vingt dernières années avec l'émergence de quatre réseaux régionaux, voire transrégionaux. Il s'agit du Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA), et de trois organisations d'éleveurs et pasteurs : l'Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane, à cheval sur l'Afrique de l'Ouest et du Centre, le Réseau *Billital Maroobé* (R.B.M.) regroupant des associations d'éleveurs des pays sahéliens et côtiers, et la Confédération des organisations d'élevage traditionnel (CORET), implanté au Nigéria avec des affiliés dans quelques pays voisins. Ils se sont fixés pour objectifs de représenter leurs membres, d'influencer les politiques publiques et de fournir des services (information, formation et renforcement de capacités, services économiques, etc.) aux organisations de base et aux producteurs pour améliorer leurs conditions de vie.

La force des O.P. réside dans leur capacité de propositions, mise en relief lors des grandes négociations de politiques agricoles et commerciales depuis 10 ans. Elles se sont fait accepter comme partenaires dans ces négociations et ont structuré leurs revendications autour de trois grandes préoccupations: la défense de l'ex-

ploitation familiale comme socle de la transformation agricole; la souveraineté alimentaire comme un des gages de l'indépendance économique et sociale; la construction du marché régional comme base du développement des secteurs productifs. Les arguments et les alliances qu'elles ont su développer à tous les niveaux ont permis de donner aux politiques publiques des orientations assez conformes à ces préoccupations.

Au-delà des revendications, les services aux membres

Les effets des crises sur les ménages agricoles et pastoraux ont amené les réseaux d'O.P. à s'investir pour renforcer la résilience des populations vulnérables, dont elles défendent les intérêts. Elles ont innové en déployant trois stratégies : (i) la promotion d'agences d'exécution des projets (cas de ASPRODEP) qui est devenu de façon tacite le bras technique du ROPPA ; (ii) la création de cadres de concertation des O.P. des filières stratégiques (riz et bétail) pour discuter des questions spécifiquement économiques, (iii) le pilotage de projets qui s'adressent aux dimensions critiques du secteur : accès aux intrants (semences et engrais, produits vétérinaires et aliments bétail, etc.) En outre, les O.P. ont initié des réflexions stratégiques sur le financement de l'agriculture, la bourse de produits agricoles, tout en expérimentant déjà des foires. Elles accordent une importance majeure à la formation et ont mis en place des universités paysannes.

Au-delà des questions de gouvernance, les O.P. doivent relever trois défis : (i) assurer le financement de leurs activités qui repose encore essentiellement sur l'aide internationale, (ii) rester force de propositions sur des dossiers de plus en plus complexes, (iii) assurer la reproduction du modèle d'exploitation familiale en lien avec trois questions majeures : le foncier, l'installation des jeunes, le statut des exploitants.

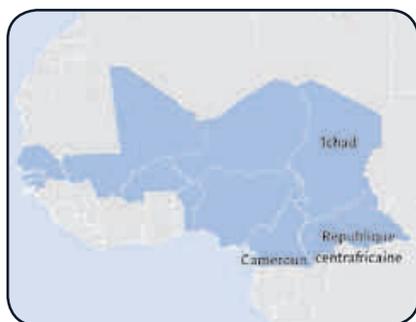
Cadre de concertation inter-réseaux des producteurs en Afrique de l'Ouest

Fondé par le ROPPA, R.B.M. et APESS, il a pour objectif global d'« accroître le dialogue entre les réseaux en vue de promouvoir la citoyenneté rurale, l'accès et la gestion durable des ressources naturelles ». À cette fin, il se propose : (i) d'accroître la capacité d'influencer et de mettre en œuvre les politiques agro-pastorales et halieutiques, alimentaires et commerciales dans l'intérêt des producteurs membres des organisations; (ii) de faciliter la circulation d'informations, la formation, le partage d'outils et d'expériences, etc.; (iii) de définir un cadre d'action pour structurer le dialogue

avec les institutions régionales et les appuis extérieurs canalisés vers les organisations de producteurs agricoles, éleveurs, pêcheurs et pasteurs; (iv) d'accroître la visibilité des trois réseaux et améliorer la communication et le dialogue politique avec leurs partenaires; de porter des chantiers d'envergure qu'aucun des trois réseaux ne peut porter seul (...); de développer des réflexions communes nourries par des travaux conjoints de capitalisation et de veille, et débouchant sur des propositions communes.

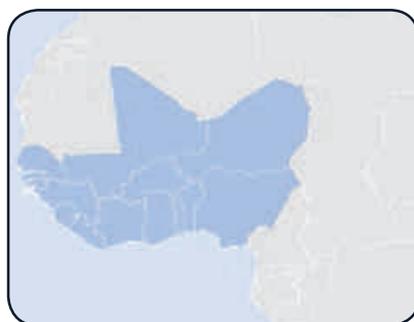
L'APESS

L'Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane, constitue le plus ancien réseau d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle est née en 1989 au Burkina Faso. Elle poursuit six objectifs : (i) promouvoir les initiatives des éleveurs et groupes d'éleveurs (...), (ii) diffuser des méthodes et techniques de production favorisant l'augmentation de la production et de la productivité des animaux et de l'espace pastoral, (iii) rechercher une meilleure valorisation des produits et sous-produits de l'élevage, (iv) renforcer les capacités des éleveurs (...), (v) appuyer l'organisation et la structuration du monde des éleveurs, (vi) promouvoir et valoriser le patrimoine culturel du monde pastoral.



Le ROPPA

Le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest est né à Cotonou en 2000. Il revendique plus de 140 millions de membres au sein de 14 plateformes ou coordinations nationales. Il a pour objectifs : (i) promouvoir et défendre les valeurs d'une agriculture paysanne compétitive et durable (...), (ii) informer et former les membres des organisations agricoles (...), (iii) soutenir et superviser la consultation et la structuration des producteurs (...), (iv) promouvoir la solidarité entre les organisations et les producteurs membres du ROPPA. Il est membre fondateur de la PAFO, l'organisation panafricaine des agriculteurs, qu'il préside depuis 2013.



Le R.B.M.

Le Réseau des organisations d'éleveurs-pasteurs du Sahel *Billital Ma-roobé* est né en 2003 à Dori (Burkina Faso, siège actuel de l'organisation). Il se donne comme mission : (i) de parvenir à une véritable sécurisation de l'économie pastorale en suscitant et accompagnant toutes les initiatives d'organisation et d'appropriation des innovations techniques, en œuvrant pour le rétablissement de l'équilibre écologie – effectif du cheptel, et (ii) de lutter contre les ostracismes dont sont victimes les pasteurs afin de mieux contribuer à la construction de l'intégration sous-régionale.



B La politique agricole régionale : l'ECOWAP-P.D.D.A.A.



EN 2005, les chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO adoptaient l'ECOWAP, la politique agricole régionale, après deux ans de négociation avec les États membres et les acteurs socioprofessionnels. Quels enseignements tirer du processus inédit qui a donné naissance à cette politique ? Quelle vision du développement agricole et de la sécurité alimentaire porte-t-elle ? Quels sont ses orientations, ses axes stratégiques et le dispositif qui a permis d'engager sa mise en œuvre à travers les programmes d'investissements et les instruments de politique publique ? Et enfin, quels sont aujourd'hui les principaux acquis, les faiblesses et les enseignements qu'il est possible de dégager tant pour contribuer à l'échange d'expériences avec d'autres régions que pour envisager d'éventuelles réformes de l'ECOWAP afin de l'adapter à l'évolution permanente du contexte régional et international ?

SOMMAIRE	L'ECOWAP : UN PROCESSUS MULTI-ACTEURS	46
	L'ECOWAP : VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	50
	L'ECOWAP : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET FINANCIER	52
	LE PROGRAMME RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE (PRIA)	54
	L'INITIATIVE FAIM ZÉRO : UNE PERSPECTIVE AMBITIEUSE	58
	LES PREMIERS ACQUIS DE L'ECOWAP	60
	LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS DE L'ECOWAP	64

L'ECOWAP : un processus multi-acteurs

◆ L'ECOWAP a constitué un véritable laboratoire de la nouvelle conception participative des politiques régionales impulsée par la CEDEAO. L'ECOWAP tire sa force et sa légitimité de ce processus.

◆◆ Conduire un débat multi-acteurs à l'échelle de 15 pays sur une vision et des orientations stratégiques de long terme est un processus complexe porteur d'apprentissage pour les institutions, les États et les acteurs professionnels.

RÉUNIS À ACCRA (Ghana) en janvier 2005, les chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO dotaient la Communauté d'une politique agricole régionale, l'ECOWAP. Résultat d'un processus complexe engagé en 2003, l'ECOWAP constitue alors le cadre de politique permettant d'orienter et d'accompagner les transformations souhaitables du secteur agricole des quinze pays membres, et de décliner en Afrique de l'Ouest les grandes orientations continentales retenues dans le NEPAD.

Les enjeux et défis à relever

Plus de 60 % de la population active engagée dans l'agriculture, environ un tiers du produit brut régional, plus de 80 % des besoins alimentaires couverts par la production, plus de 15 % des exportations, un rôle majeur dans la gestion des ressources naturelles et l'aménagement de l'espace rural, etc., la liste est longue des dimensions fondamentales que revêt l'agriculture en Afrique de l'Ouest. Mais l'agriculture régionale est aussi faite de multiples interdépendances entre les pays, liées aux complémentarités des zones agro-écologiques et des bassins de production, aux ressources naturelles partagées (eaux fluviales et souterraines, espaces naturels et réserves de biodiversité), au fonctionnement des marchés de produits agro-pastoraux, aux infrastructures de communication, aux dynamiques spécifiques des économies transfrontalières, etc. Ce sont ces interdépendances multiples et ces complémentarités qui fondent la pertinence d'une approche régionale. Par le passé, les économies agricoles nationales ont beaucoup souffert d'approches divergentes entre les pays, induites par des intérêts différents. Les problèmes les mieux identifiés concernaient les politiques commerciales aux frontières. Cohabitaient ainsi des pays qui se protégeaient des importations pour favoriser leurs filières agricoles nationales, et des pays plus ouverts aux importations extra-africaines, longtemps bon marché. La porosité des frontières internes à

l'espace régional anéantissait les gains attendus de la protection en alimentant le commerce d'importation-réexportation.

Tout ceci illustre l'importance pour les États et les acteurs de se doter d'une vision commune et partagée des enjeux agricoles et des défis que doivent relever les agricultures nationales. Trois grands défis ont été identifiés et constituent le socle de l'ECOWAP :

- Parvenir à nourrir convenablement une population ouest-africaine de plus en plus nombreuse et fortement urbanisée;
- Assurer la promotion d'un développement durable, au double plan social et environnemental;
- Contribuer à la construction d'un marché régional performant et à l'insertion dans le marché international de l'agriculture ouest-africaine.

La conception de la politique

La préparation de l'ECOWAP a été engagée en 2003. Quatre innovations majeures ont marqué ce processus : (i) son pilotage, via un Comité régional associant les États membres et les organisations professionnelles agricoles; (ii) l'établissement d'un diagnostic sur les quinze agricultures nationales, les questions régionales ou communes aux différents pays (dimensions thématiques, chaînes de valeur, etc.), et d'une analyse prospective permettant d'identifier les enjeux et les défis, (iii) la conception de plusieurs scénarios de politiques régionales correspondant à des options différentes, notamment sur le plan du niveau d'intégration des économies et des marchés régionaux et du niveau de protection aux frontières; (iv) la mise en débat de ces scénarios et de leurs conséquences prévisibles, dans chaque pays et au niveau régional, tant au niveau des acteurs publics, qu'au niveau des organisations professionnelles et du secteur privé.

Cette démarche participative et multi-acteurs a constitué une véritable rupture par rapport aux exercices antérieurs dans la région, et

fait école depuis dans tous les domaines. Si elle n'est pas exempte de faiblesses, la démarche adoptée a permis de construire une véritable vision partagée entre les États et les acteurs. Elle a mis en lumière les spécificités de chacune des quinze agricultures nationales, les convergences et divergences d'intérêts entre les pays et entre les groupes d'acteurs. Enfin, elle a permis une véritable négociation sur les options et les orientations à long terme du secteur agricole, considéré comme le secteur sur lequel se nourrit le processus d'intégration régionale des économies, des marchés et des sociétés.

Outre la forte implication des organisations de producteurs, il convient de préciser que le processus ECOWAP s'est appuyé sur les multiples institutions et organisations techniques régionales. Il s'est d'abord agi d'intégrer dans la politique régionale de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, les politiques et stratégies existantes, mais qui concernaient des ensembles géographiques plus restreints. C'était en particulier le cas de la Politique agricole de l'U.E.M.O.A. (P.A.U.) et du Cadre stratégique de sécurité alimentaire promu par le CILSS. Ensuite la CEDEAO a cherché à mobiliser dans la mise en œuvre l'ensemble des organisations de coopéra-

tion techniques régionales spécialisées : le CO-RAF/WECARD pour la recherche agricole et la gestion des connaissances, le CILSS pour la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles et la gestion de l'information, le Hub Rural en tant que plateforme de dialogue multi-acteurs et d'appui au développement rural, la C.M.A./A.O.C. pour les chaînes de valeur, etc. Elle a fait de même au niveau des organisations internationales spécialisées telles que l'IFPRI, des groupements de bureaux d'études, l'I.F.D.C., AfricaRice, l'I.I.T.A., le centre Songhaï, etc. Ce faisant, la CEDEAO s'est appuyée sur l'ensemble des compétences disponibles, notamment au sein de la région, et a engagé l'ensemble des acteurs dans un processus de convergence progressive de leurs actions au service de l'agriculture régionale. Cette démarche permet aussi à la CEDEAO d'accélérer la mise en œuvre de l'ECOWAP en tirant partie des capacités humaines et institutionnelles de cet ensemble de partenaires spécialisés. En contrepartie, la démarche est coûteuse en coordination. Elle ne supprime pas non plus certaines formes de compétition entre les organisations techniques, notamment pour l'accès aux ressources financières.

◆ Depuis l'adoption de l'ECOWAP, la plupart des politiques régionales se sont inspirées de la démarche. La participation des acteurs est désormais systématique, à l'image de ce qui s'est passé avec la politique commerciale (TEC) ou les négociations de l'A.P.E.

LES GRANDS SCÉNARIOS MIS EN DISCUSSION

Options pour la politique régionale		Intégration régionale des économies et des marchés	
		Faible intégration	Forte intégration
Politique commerciale aux frontières de la CEDEAO	Faible protection		
	Forte protection généralisée		
	Protection différenciée		Scénario retenu

L'influence des O.P. dans les orientations de l'ECOWAP

Dès les années 90 les organisations paysannes créent des plateformes nationales. Ces dernières vont se fédérer et créer le ROPPA, le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest en juillet 2000. Il va jouer un rôle très actif dans l'élaboration de l'ECOWAP, tant au niveau régional au sein du comité de pilotage, que dans les treize pays membres de la CEDEAO dans lesquels il est implanté. Le ROPPA, à la faveur de son implantation et du charisme de ses leaders va influencer les grandes orientations de la politique. Cette influence est particulièrement nette sur quelques enjeux clés : (i) la reconnaissance du rôle majeur de l'exploitation familiale dans le développement agricole ; (ii) l'inscription de la politique dans une perspective de souveraineté alimentaire régionale ; (iii) la priorité accordée au marché régional via des formes de préférences commerciales et la protection aux frontières pour les produits alimentaires stratégiques, (iv) la sécurisation foncière et la promotion de systèmes de production durables, et enfin, (v) la participation des O.P. à la définition et à la mise en œuvre des politiques et programmes agricoles aux

différentes échelles.

Le Réseau des chambres d'agriculture (RECAO) a lui aussi été impliqué dans le processus ECOWAP. Depuis l'adoption de cette dernière, le poids et le rôle des organisations de producteurs se sont considérablement renforcés. D'autres organisations sont désormais pleinement reconnues comme des interlocuteurs stratégiques par la CEDEAO : le Réseau Bilital Marobé, l'APESS et CORET représentent plus spécifiquement les pasteurs et éleveurs. Il en va de même des organisations interprofessionnelles structurées autour des chaînes de valeur telles que le Réseau des céréaliers de l'Afrique de l'Ouest (ROAC), ou la Confédération des fédérations nationales bétail-viandes (COFENABVI-A.O.), l'Union des organisations de la filière avicole (U.O.F.A.-A.O.). Avec la plupart de ces organisations, la Commission de la CEDEAO a conclu des accords de partenariat. Elle les appuie dans la mise en œuvre de leur stratégie, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités des organisations, dans la promotion des marchés et des chaînes de valeur régionales, la gestion de la mobilité pastorale, etc.

Le pacte régional de partenariat multi-acteurs

Le développement agricole mobilise de très nombreux acteurs tant au niveau local et national, qu'au niveau régional et international. En adoptant l'ECOWAP, les chefs d'État ont voulu que cette politique constitue le cadre de référence unique pour l'ensemble des acteurs. C'est aussi un enjeu identifié au niveau du P.D.D.A.A.-NEPAD. Une fois le compromis négocié sur le contenu de la politique, il est dès lors fondamental que les différentes « familles d'acteurs » du développement agricole s'engagent à inscrire leurs interventions dans les orientations retenues. Au niveau national, l'adoption des PNIA s'est accompagnée de la signature de pactes par les différentes parties prenantes : État, organisations de producteurs, secteur privé, partenaires au développement. Une démarche identique a conduit à l'adoption d'un pacte régional. Il engage les États, la Com-

mission de la CEDEAO, l'Union africaine, les organisations professionnelles agricoles représentées par le ROPPA, la société civile représentée par la Plateforme des organisations de la société civile (POSCAO), le secteur privé par la voie du Réseau des chambres d'agriculture (RECAO), et les partenaires techniques et financiers. Ces derniers sont coordonnés sous l'égide d'un chef de file, la Coopération espagnole.

Le pacte comprend un ensemble d'engagements respectifs et/ou conjoints des parties prenantes. Il se réfère à un ensemble de conventions internationales, d'engagements internationaux, de déclarations et décisions régionales relatifs à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Il s'inscrit dans les principes et engagements de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Reconnaissant le leadership de la CEDEAO, les parties prenantes s'engagent à respecter les orientations de l'ECOWAP, à aligner leurs approches et leurs interventions sur ces dernières,

à coordonner leurs actions, à développer les mécanismes institutionnels et financiers, ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation, prévus dans le cadre de l'opérationnalisation de la politique régionale.

De la politique au changement concret

Dans un premier temps, il s'est agi de définir un plan d'action transitoire qui avait trois finalités : (i) concevoir et mettre en place le dispositif institutionnel, le mécanisme financier et le dispositif de suivi-évaluation ; (ii) engager les premières actions prioritaires de l'ECOWAP, et (iii) intégrer et faire évoluer les programmes régionaux existants, antérieurs à l'adoption de l'ECOWAP. Cette phase s'est déroulée entre 2005 et 2008. À l'enthousiasme suscité par le processus ECOWAP, succédaient les difficultés et la lenteur dans la mise en œuvre. L'année 2008 marquera un tournant. La crise alimentaire mondiale surprend les gouvernements, les institutions régionales et la communauté internationale. Il en ressortira une prise de conscience nouvelle des enjeux agricoles et alimentaires, des risques d'une dépendance croissante à l'égard des approvisionnements internationaux. Les décideurs replacent l'agriculture et l'alimentation au centre de leur agenda. L'ECOWAP bénéficia de cette prise de conscience. Les autorités nationales et régionales vont promouvoir dans l'urgence une « Offensive régionale pour la production alimentaire et contre la faim ». Dans le même temps, les pays multiplient les plans d'urgence : relance de la production de riz, allègement des taxes à l'importation, etc.

L'ECOWAP va connaître un second souffle qui permettra d'accélérer la mise en œuvre. La Conférence d'Abuja en novembre 2009 verra l'adoption des grands principes du dispositif institutionnel et du mécanisme financier ainsi que des programmes mobilisateurs. Ces derniers privilégient trois orientations à la croisée des enjeux de court terme et des orientations

de long terme de l'ECOWAP : (i) la promotion des produits régionaux stratégiques pour la souveraineté alimentaire ; (ii) la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole régional ; et (iii) la réduction de la vulnérabilité alimentaire et la promotion d'un accès durable à l'alimentation.

Sur cette base, la région a fourni des appuis importants aux pays en collaboration avec le NEPAD. Ces appuis leur ont permis d'établir un diagnostic national, de déterminer les priorités de développement et les besoins de financement (travaux de modélisation réalisés avec l'appui de l'IFPRI). Les Plan nationaux d'investissements agricoles (PNIA) sont le résultat de ce processus national. En parallèle, la CEDEAO a préparé le Programme régional d'investissement agricole (PRIA), soumis au *business meeting* de Dakar en juin 2010.



L'ECOWAP : vision, orientations et objectifs

◆ Le développement agricole n'est pas une question strictement sectorielle. Les politiques commerciales et fiscales sont particulièrement concernées.

◆ L'intégration du marché régional et la préférence communautaire fondent la vision basée sur la souveraineté alimentaire de la région

UNE POLITIQUE exprime une vision à long terme et comprend un ensemble d'orientations qui sont de nature à permettre la réalisation de cette vision. Sur la base du diagnostic de la situation des agricultures, d'une analyse des tendances lourdes et d'une réflexion sur les défis et les enjeux pour les sociétés ouest-africaines à l'horizon 2025-2030, les parties prenantes ont défini une vision qui sous-tend l'ECOWAP.

Une vision centrée sur l'agriculture familiale

L'ECOWAP définit ainsi la vision retenue par les acteurs pour promouvoir les agricultures ouest-africaines : « *La politique agricole s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la*

sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs ».

Un objectif global ambitieux

L'ECOWAP est structurée autour d'un seul objectif : « *Contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays* ». Il exprime les enjeux internes au secteur agricole et le rôle joué par ce dernier dans les économies ouest-africaines. Il met l'accent sur un aspect important au regard de l'intégration régionale : la réduction des inégalités, ce qui implique des formes de solidarité au bénéfice des zones les plus défavorisées.

Il est décliné en sept objectifs spécifiques :
1. Assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine ouest-africaines et la qualité sanitaire des produits, dans le cadre d'une approche garantissant la souveraineté

Les six domaines prioritaires de l'ECOWAP

Les six domaines prioritaires ont été retenus, sur la base de leur contribution à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, de l'intégration régionale et de leur faisabilité à court et moyen termes. Il s'agit de :

- L'amélioration de la gestion de l'eau, comprenant : (i) la promotion de l'irrigation ; (ii) la gestion intégrée des ressources en eau ;
- La gestion améliorée des autres ressources naturelles, comprenant : (i) l'organisation de la transhumance et l'aménagement des parcours ; (ii) la gestion durable des ressources forestières ; (iii) la gestion durable des ressources halieutiques ;
- Le développement durable des exploitations agricoles, comprenant : (i) la gestion intégrée de la fertilité des sols ; (ii) le renforcement des services de support aux producteurs ; (iii) la dissémination de technologies améliorées ;
- Le développement des filières agricoles et la promotion des marchés, comprenant : (i) le développement des différentes filières (vivrières, agriculture péri-urbaine, cultures d'exportation,

élevage à cycle court, produits agro-forestiers alimentaires, pêche artisanale et aquaculture) ; (ii) le développement de la transformation des produits ; (iii) le renforcement des services de support aux opérateurs ; (iv) la promotion du commerce national, régional et international ;

- La prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles, comprenant : (i) la promotion de systèmes d'alerte précoce ; (ii) le développement de systèmes de gestion des crises ; (iii) l'appui à la réhabilitation des zones après les crises ; (iv) le développement de mécanismes de compensations-assurances contre les calamités ;
- Le renforcement institutionnel, comprenant : (i) l'intégration de l'approche genre ; (ii) l'appui à l'amélioration des capacités de formulation des politiques et stratégies agricoles et rurales ; (iii) le financement durable de l'agriculture ; (iv) la communication ; (v) le renforcement des capacités de pilotage et de coordination ; (vi) le renforcement des capacités de suivi et évaluation.

- alimentaire de la région;
- Réduire la dépendance vis-à-vis des importations, en accordant la priorité aux productions alimentaires ainsi qu'à leur transformation, par la valorisation et l'exploitation des complémentarités et des avantages comparatifs au sein de la région, tout en tenant compte des spécificités liées au caractère insulaire ou enclavé de certaines zones rurales ou pays;
 - Favoriser une intégration économique et commerciale équitable des exploitations agricoles dans les marchés nationaux, régionaux et internationaux, permettant d'améliorer les revenus de la population agricole, et notamment les revenus des femmes;
 - Développer les capacités humaines, créer des emplois et garantir les revenus en amont et en aval de la production, et contribuer au développement des services en milieu rural (...);
 - Assurer une intensification des systèmes de production, adaptée aux différents contextes agro-écologiques (...);

- Contribuer à réduire la vulnérabilité des économies ouest-africaines et à limiter les facteurs d'instabilité et d'insécurité régionale (...);
- Contribuer à doter l'agriculture ouest-africaine de mécanismes de financement appropriés à la diversité des exploitations et des filières et à la multiplicité des besoins;

Pour assurer leur mise en œuvre, la région a retenu trois axes d'intervention :

- L'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture;
- La mise en œuvre d'un régime commercial intracommunautaire fondé sur le principe d'une zone de libre échange;
- L'adaptation du régime commercial extérieur aux spécificités des produits agricoles.

Six domaines d'intervention ont donné lieu à une programmation détaillée, sous l'égide des organisations régionales. Ces domaines recourent les quatre piliers du NEPAD. Sur ces bases, le PRIA a été élaboré autour de trois grands programmes (cf. encadré et schéma).

CORRESPONDANCES ENTRE LES ORIENTATIONS DU P.D.D.A.A., DE L'ECOWAP ET DU PRIA



L'ECOWAP : dispositif institutionnel et financier

◆ Le règlement C/REG.1/08/11 porte création l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation, en vertu des décisions de la 66^e session ordinaire du Conseil des ministres (août 2011).

◆◆ Le règlement C/REG.2/08/11 porte création du Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation, en vertu des décisions de la 66^e session ordinaire du Conseil des ministres (août 2011).

◆◆◆ Le règlement C/REG.3/08/11 porte création du Comité consultatif pour l'agriculture et l'alimentation, en vertu des décisions de la 66^e session ordinaire du Conseil des ministres (août 2011).

LA MISE EN ŒUVRE de l'ECOWAP repose sur un dispositif institutionnel composé de différents organes d'orientation, de pilotage, de décision, de mise en œuvre, de financement et de suivi-évaluation. Le dispositif retenu reflète la multiplicité des acteurs et l'articulation du secteur agricole avec les autres secteurs de l'économie.

Qui oriente la politique et les programmes ?

Différents organes *ad hoc* ou institutionnalisés orientent la politique et le contenu des programmes. Ils émettent des avis consultatifs.

Le Comité consultatif pour l'agriculture et l'alimentation (C.C.A.A.) est composé de représentants des institutions de la CEDEAO, des États membres, des organisations professionnelles, des institutions régionales, des partenaires techniques et financiers, de la société civile et de personnes ressources mobilisées en fonction des thématiques. Espace de concertation et cadre qui institutionnalise le partenariat multi-acteurs, le C.C.A.A. se réunit au moins une fois par an. Il émet des avis sur les orientations de l'ECOWAP et du PRIA. Il se prononce sur les choix budgétaires annuels et examine les rapports d'exécution et de suivi-évaluation de l'ARAA et du Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation. Il a vocation à interpellier la CEDEAO sur toute question relative à l'ECOWAP. Il suit les engagements consignés dans le Pacte régional.

Plusieurs *task force* thématiques, *ad hoc*, sont mises en place pour accompagner la conception et la mise en œuvre de politiques spécifiques. C'est ainsi qu'une *task force* « stocks » contribue depuis 2012 à la conception de la politique de stockage et accompagne la mise en place de la réserve régionale de sécurité alimentaire.

Qui prépare les décisions des instances ?

Au sein de la Commission de la CEDEAO, le Département de l'agriculture, de l'environne-

ment et des ressources en eau (D.A.E.R.E.) prépare les décisions des instances statutaires, sous l'autorité du Commissaire et la responsabilité du Président de la Commission. Il tient compte des avis consultatifs du C.C.A.A. Appuyé par les experts et représentants des États, il soumet ses recommandations au Comité technique spécialisé Agriculture, environnement et ressources en eau (C.T.S.-A.E.R.E. composé des ministres de l'Agriculture des pays), qui est l'instance par excellence de pilotage et d'orientation de la politique communautaire.

Sur les questions qui concernent plusieurs politiques sectorielles (agriculture, commerce, fiscalité, action humanitaire, etc.) et nécessitant des arbitrages, le Comité inter-départements pour l'agriculture et l'alimentation (C.I.A.A.) est saisi. Il veille à la cohérence des politiques sectorielles. Il instruit et prépare les arbitrages rendus par la présidence de la Commission ou soumis au Conseil des ministres de la CEDEAO. Sous l'égide du vice-président de la Commission, il comprend les commissaires des différents départements concernés.

Qui rend les arbitrages et décide ?

L'instance de décision et d'arbitrage est la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement, l'instance suprême de la CEDEAO. Elle se réunit en session ordinaire une fois par an, ou en session extraordinaire. Les projets de décision préparés par le comité technique spécialisé A.E.R.E. sont soumis au Conseil des ministres statutaire, puis à la Conférence, qui les examine et les valide sous la forme de décisions, ayant force exécutoire auprès de l'ensemble des États membres. C'est ainsi qu'a été créée la Réserve régionale de sécurité alimentaire.

Qui assure la mise en œuvre ?

Le dialogue politique, la coordination des acteurs et les aspects réglementaires relèvent

de la responsabilité première du D.A.E.R.E. Pour faciliter la mise en œuvre de l'ECOWAP, la CEDEAO s'est dotée d'une institution spécialisée, l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA). Elle est placée sous la tutelle du D.A.E.R.E., et jouit d'une autonomie de gestion administrative et financière. Basée à Lomé, elle a pour mission « *l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux (...), en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux disposant de compétences avérées* ».

Dans cette perspective, l'Agence : (i) supervise la mise en œuvre des projets et programmes de l'ECOWAP, (ii) pilote certaines études, (iii) prépare et lance les appels à proposition et les appels d'offres, (iv) analyse les dossiers et attribue les marchés, (v) prépare et signe les conventions avec les acteurs régionaux, (vi) suit la mise en œuvre des projets sur le terrain.

Coordonnés par l'ARAA, ou directement contractés et supervisés par le D.A.E.R.E., des opérateurs délégués exécutent les travaux prévus au titre de l'ECOWAP. Il peut s'agir soit d'organismes de coopération technique régionale, tels que le CILSS ou le CORAF/WECARD, d'organisations professionnelles, d'institutions internationales, d'agences d'exécution ou de bureau d'études.

Comment est financé le PRIA ?

Le PRIA est financé par la Commission de la CEDEAO, dans le cadre du budget annuel élaboré par le D.A.E.R.E. et soumis au Comité Administration et finances, ainsi que par des ressources des partenaires internationaux.

L'instrument principal du financement de l'ECOWAP est appelé à être le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF), logé au sein de la B.I.D.C.

Ses objectifs seront : (i) d'assurer le financement du programme régional d'investissement agricole; (ii) de canaliser, à terme, la plupart des ressources internes et externes mobilisées pour le financement des dimensions régionales de

l'ECOWAP, (iii) de coordonner l'aide financière autour de la mise en œuvre de l'ECOWAP, (iv) de compléter les mécanismes de financement nationaux mis en place par les États membres.

Le fonds prendra en charge le financement des actions strictement régionales, qui relèvent de la souveraineté de la région ou interviendra en cofinancement de programmes nationaux.

Il comprendra quatre guichets : (i) appui à l'intégration régionale, (ii) appui à la sécurité alimentaire, (iii) appui à l'innovation et au renforcement des capacités, (iv) appui au cadre politique, institutionnel et réglementaire régional. Il reposera sur quatre instruments d'intervention, à savoir (i) les subventions, (ii) les bonifications des taux d'intérêt, (iii) la garantie des prêts et (iv) la constitution de lignes de crédit.

Pour l'instant, il n'est pas fonctionnel et la mise en œuvre financière de l'ECOWAP repose sur des arrangements spécifiques autour de chaque programme entre la Commission, l'ARAA et les partenaires financiers impliqués.

La collaboration financière et technique entre la CEDEAO et ses partenaires s'appuie sur un ensemble d'engagements réciproques, consignés au sein d'un document de référence établi en novembre 2009, le pacte régional de partenariat pour la mise en œuvre de l'ECOWAP-P.D.D.A.A., dans lequel les bailleurs s'engagent à délivrer leurs concours selon les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Qui conduit le suivi et l'évaluation ?

Le dispositif d'évaluation de l'ECOWAP repose sur le système d'information régional ECOAGRIS, en cours de mise en place. Il consolide les bases de données nationales et régionales en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire. En termes d'analyse, l'unité de suivi-évaluation du D.A.E.R.E. doit développer ses activités en lien avec le ReSAKSS, le système d'analyse mis en place au niveau du NEPAD – Union africaine, et dans le cadre du dispositif global mis en place par la Commission.

◆ La Réserve régionale de sécurité alimentaire a été créée par l'acte additionnel N°A/SA.2/02/13, décision prise lors de la 42^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'États (Yamoussoukro, 27 au 28 février 2013).

◆◆ L'ARAA est fonctionnelle depuis 2013. Elle met déjà en œuvre plusieurs programmes régionaux soutenus par des co-financements de plusieurs bailleurs de fonds.

Le Programme régional d'investissement agricole (PRIA)

◆ Gérer les interdépendances entre les agricultures nationales, mutualiser certains services et gérer la relation avec le marché mondial sont les trois domaines de prédilection du niveau régional.

◆ La coordination opérationnelle des quinze PNIA et du PRIA est complexe et exige un travail important de dialogue politique sous l'égide de la Commission de la CEDEAO.

◆◆ Cette coordination implique aussi des programmations mieux articulées des appuis internationaux entre les niveaux nationaux et le niveau régional.

LA MISE EN ŒUVRE de l'ECOWAP s'appuie sur deux piliers essentiels : les quinze Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) et le Programme régional d'investissement agricole (PRIA). Les PNIA traduisent les priorités des États et des acteurs nationaux. Ils sont principalement centrés sur des investissements productifs et couvrent les différents sous-secteurs : agriculture, élevage, pêche, foresterie. Ils définissent le volume et l'affectation des investissements permettant de générer au moins 6 % de taux de croissance du secteur agricole, considérés comme nécessaires à la réduction de moitié du taux de prévalence de la pauvreté (O.M.D.).

Traduire la politique dans l'action

À l'issue de l'adoption de l'ECOWAP, un premier plan d'action a été conçu avec comme objectif premier de redonner de la cohérence aux différents programmes régionaux en vigueur, vis-à-vis de la nouvelle politique régionale, et d'accompagner les pays dans la définition de

leurs programmes nationaux. La crise alimentaire de 2008 a conduit la région à déterminer des grandes priorités. Ces dernières étaient guidées par un triple souci : (i) répondre à l'urgence créée par la nouvelle conjoncture internationale ; (ii) privilégier les questions clés, déterminantes pour impulser une transformation décisive et massive du secteur agricole, et (iii) prendre en compte la réalité des ressources institutionnelles, humaines et financières mobilisables.

Ces priorités ont constitué le soubassement du Programme régional d'investissement agricole élaboré en 2010. Il fédère et inscrit les priorités nationales et régionales dans une vision commune, sur la base de trois principes : la cohérence, la coordination et la subsidiarité. Les PNIA comportent en effet des dimensions régionales ou internationales qui dépassent les prérogatives des institutions nationales. Le Plan d'investissement régional prend en charge ces dimensions supranationales. C'est notamment le cas des questions commerciales, de la gestion des ressources naturelles partagées, etc. En outre, le PRIA combine des investissements et



des instruments de politique publique (réglementations, incitations, etc.).

Les instruments de politique publique visent à accompagner les investissements productifs et surtout à mettre en place des mesures incitatives et à créer un environnement réglementaire favorable au développement agricole.

Trois objectifs spécifiques ont été assignés au PRIA, identifiés sur la base (i) des axes d'intervention de l'ECOWAP, et (ii) des axes de « l'Offensive pour la production alimentaire et contre la faim » conçue en réponse à la crise induite en 2007-08 par la hausse des prix mondiaux.

Principaux objectifs et résultats attendus du PRIA

Le Plan régional d'investissement agricole est focalisé sur un nombre limité de questions clés prioritaires, déterminantes pour impulser et conduire une transformation décisive et profonde du secteur agricole ouest-africain. Il vise à apporter des réponses aux principaux obstacles qui se dressent sur le chemin de la croissance agricole et de la sécurité alimentaire, en abordant simultanément les enjeux de production, les enjeux commerciaux et d'environnement global du secteur agricole, et enfin les enjeux liés à l'accès à l'alimentation. Tous ces enjeux étant interdépendants, ils ne peuvent être abordés de manière efficace séparément les uns des autres.

Pour chacun des enjeux, le PRIA a sélectionné les interventions du niveau régional sur la base de trois critères : (i) la gestion des interdépendances entre les pays ; (ii) la coopération autour de problèmes communs à plusieurs pays permettant ainsi de réaliser des économies d'échelle ; et (iii) la gestion des relations de la région avec l'extérieur.

Le premier objectif du PRIA vise la promotion des produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires. Il part du constat que les performances enregistrées par le secteur agricole au cours des trente dernières années, notamment l'augmentation des

volumes de production agricole, sont plus tributaires des augmentations des superficies que des gains de productivité ou d'une amélioration des rendements.

Le second objectif porte sur la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole. Il vise la construction d'un environnement commercial, physique, informationnel et institutionnel permettant une transformation massive des systèmes de production et des filières agricoles en Afrique de l'Ouest.

Le troisième objectif spécifique du PRIA vise la réduction de la vulnérabilité alimentaire et la promotion de l'accès durable à l'alimentation. Il s'agit d'assurer la couverture des besoins alimentaires des populations vulnérables et de réduire la vulnérabilité structurelle des populations tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Combiner investissements et instruments de politique

Tirant les leçons des stratégies d'urgence déployées par les États pour gérer les effets de la crise alimentaire née de la flambée des prix des produits de base de 2007-2008, la CE-DEAO, a doté la politique agricole régionale de trois sortes d'instruments et de mesures de politiques publiques. Ils sont articulés avec un ensemble d'investissements complémentaires, soit de nature matérielle (infrastructures à vocation régionale), soit à caractère immatériel. Les instruments de politique publique sont destinés à améliorer l'environnement des acteurs du secteur agricole et leurs capacités à s'investir dans la transformation de l'agriculture.

Promouvoir les productions régionales stratégiques

La première catégorie d'instruments, développés au sein du Programme régional d'appui à l'intensification agricole et pastorale en Afrique de l'Ouest, vise à encourager l'intensification des activités agricoles, pastorales et halieutiques. Ces instruments incluent : (i) la

◆ **Les systèmes de production innovants portent à la fois sur la recherche de variétés adaptées au changement climatique, la promotion de système de maîtrise de l'eau économe et l'appui aux initiatives d'intensification portées par les O.P.**

◆◆ **À court terme les produits régionaux stratégiques retenus sont le riz et le maïs, le manioc et les produits animaux. Ces produits fédèrent les intérêts d'une large majorité de pays.**

◆ **La régulation des marchés régionaux est un immense chantier compte tenu du faible niveau d'organisation des chaînes de valeur, de la fragmentation des marchés et de l'atomisation des acteurs.**

◆ **Les filets de protection sociale sont indispensables pour soutenir les producteurs et les populations les plus vulnérables. Plusieurs pays s'engagent dans ces politiques souvent très coûteuses.**

facilitation de l'accès des producteurs aux intrants et produits vétérinaires, la mise en place de mécanismes adaptés de financement de l'accès aux intrants et aliments du bétail, le déploiement de coupons intrants et la densification du réseau des professionnels distributeurs d'intrants; (ii) la promotion de systèmes innovants et durables de production. Les investissements prévus au sein de ce programme doivent permettre la mise en œuvre opérationnelle de ces instruments, en appuyant notamment les États à mettre en place des fonds de garantie ou des lignes de crédit visant à soutenir les prêts de campagne, ainsi que des produits assurantiels adaptés aux risques agro-climatiques auxquels doivent faire face les producteurs. Il s'agira également de supporter financièrement les investissements privés en matière de modernisation des systèmes de distribution des intrants, ou de contribuer à la création de fonds compétitifs pour la recherche, l'innovation ou encore destinés au renforcement des capacités des acteurs des systèmes de subventionnement par la demande. Les investissements prendront également la forme de co-financement de travaux visant par exemple à installer des puits pastoraux dans les couloirs de passage, ou à construire des points d'eau et des forages à buts multiples.

Améliorer l'environnement des producteurs et des filières

La seconde catégorie d'instruments et mesures de politiques, mise en œuvre à travers le Programme régional d'appui à la régulation des marchés en Afrique de l'Ouest est centrée sur la régulation du marché et la facilitation du commerce régional des produits agroalimentaires. Ces instruments et mesures portent sur : (i) la définition d'instruments aux frontières répondant aux spécificités du marché régional et la facilitation de la reconnaissance de ces instruments par les instances commerciales internationales; (ii) la promotion des initiatives et des mécanismes de régulation et de fluidification du marché intérieur régional, à travers la création

d'un environnement stratégique et réglementaire favorable au développement des initiatives du secteur privé, la promotion d'instruments économiques et financiers orientés vers les initiatives de stockage et de mise en marché, et le renforcement des capacités des acteurs et des mécanismes de régulation du marché. En termes d'investissement, cela se traduira par la mise en place effective d'un dispositif de suivi et d'évaluation des négociations commerciales et de leurs impacts socio-économiques, ainsi que par la contribution au développement des infrastructures et des fonds à même de soutenir des dispositifs interprofessionnels pour les produits stratégiques régionaux à l'échelle des bassins de production et d'échange. Il s'agira par exemple de soutenir la mise en place d'infrastructures d'entreposage permettant de pratiquer le warrantage à large échelle, ou de cofinancer des fonds de garantie et des lignes de crédit visant à permettre le développement de ce type d'activités.

Protéger les populations vulnérables

La troisième catégorie d'instruments et de mesures de politique, mise en place au sein du Programme régional d'appui aux filets nationaux de sécurité sociale en Afrique de l'Ouest, est focalisée sur la réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la promotion de l'accès durable à l'alimentation. Il vise à tester des programmes de filets de sécurité sociaux pour renforcer la résilience des ménages et des communautés, réduire la malnutrition infantile. L'atteinte de ce résultat suggère qu'au moins la moitié des États de la région sont en capacité de formuler, mettre en œuvre et évaluer des programmes de filets de sécurité sociaux préventifs au sein de leur dispositif de prévention et gestion des crises, d'une part, et que des normes régionales en matière de conception et de mise en œuvre de programmes de filets sociaux sont définies par la CEDEAO. Sur cette base, les investissements

Les objectifs et les résultats attendus du PRIA

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
1. Promotion des produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> – L'Afrique de l'Ouest assure la majeure partie de ses besoins en produits alimentaires de base à travers la promotion de la culture du riz, du maïs et du manioc – Les importations régionales en produits et sous-produits animaux sont diminuées substantiellement à travers la promotion des systèmes d'élevage et des filières de produits animaux – Une politique et des stratégies de gestion durable des ressources halieutiques sont définies et mises en œuvre
2. Promotion d'un environnement global favorable au développement agricole régional	<ul style="list-style-type: none"> – L'environnement commercial des filières agroalimentaires est amélioré – Des mécanismes d'adaptation à la variabilité et au changement climatiques et de gestion intégrée des ressources partagées sont mis en place au niveau régional – Un système d'information et d'aide à la décision est opérationnel – Les capacités des institutions et des acteurs régionaux sont renforcées
3. Réduction de la vulnérabilité alimentaire et promotion de l'accès durable à l'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> – Un cadre régional harmonisé d'analyse des causes structurelles de la vulnérabilité et des instruments permettant de réduire est actualisé et mis en œuvre – Le dispositif de suivi de la vulnérabilité et de prévention des crises alimentaires est amélioré et adapté – Des instruments régionaux d'appui à la capacité nationale de prévention et de gestion des crises alimentaires et de réduction de la vulnérabilité des populations pauvres sont mis en œuvre

Pilotage, mécanisme de financement et dispositif de suivi-évaluation

consentis à travers ce programme seront essentiellement matérialisés par le co-financement de programmes innovants de filets de sécurité mis en œuvre dans la région, le co-financement d'initiatives de capitalisation et d'évaluations d'impact des programmes mis en œuvre, ainsi que le co-financement d'un programme de renforcement des capacités des États et des acteurs de ces programmes. C'est aussi à ce titre qu'est mise en place la Réserve régionale de sécurité alimentaire qui vient compléter les efforts des États membres confrontés à des crises alimentaires et nutritionnelles. Elle comprend un stock physiques de produits alimentaires de base et une réserve financière.

Le coût global du PRIA pour les cinq pre-

mières années a été évalué à 900 millions de dollars, dont 150 millions sont à la charge de la Commission de la CEDEAO et 750 millions mobilisés auprès des agences d'aide bi et multilatérales. Les programmes axés sur la production représentent 45 % du coût global, les programmes axés sur l'environnement des producteurs et des filières sont évalués à 31 %, alors que les ressources orientées vers l'objectif d'accès à l'alimentation correspondent à 20 %. Les dimensions pilotage et suivi-évaluation représentent 4 % du PRIA. L'ensemble a été soumis au *business meeting* de Dakar en juin 2010. De multiples programmes inscrits dans le PRIA sont en cours de mise en œuvre dans les trois domaines prioritaires.

L'initiative Faim zéro : une perspective ambitieuse

◆ Pour l'Alliance AGIR, la résilience est définie comme « La capacité des ménages, familles et communautés et des systèmes vulnérables à faire face à l'incertitude et au risque de choc, à résister au choc et à y répondre efficacement, ainsi qu'à récupérer et à s'adapter de manière durable ».

MALGRÉ l'accroissement des productions agricoles, l'Afrique de l'Ouest, et en particulier la zone sahélienne, font face à une succession de crises alimentaires et nutritionnelles de plus en plus fréquentes et d'ampleurs croissantes. La gestion de ces crises mobilise des ressources considérables, sans pour autant apporter de solution durable. La plupart des instruments, mobilisés dans l'urgence, s'attaquent aux conséquences — la rupture d'accès aux vivres des ménages —, mais ne répondent pas aux causes de ces crises à répétition. Ils n'ont d'ailleurs pas la prétention de le faire.

Au-delà des seules politiques agricoles

La répétition des crises est un triple révélateur : (i) le révélateur d'une exposition croissante des ménages pauvres à de multiples facteurs de risque, notamment les facteurs climatiques et les risques de marché; (ii) le révélateur d'une dégradation continue des conditions d'existence des ménages pauvres. Cette dégradation est à mettre en relation avec la croissance démographique, la pression sur les terres, la dégradation des ressources naturelles, l'absence

d'accès aux facteurs de production, au crédit et aux mécanismes assurantiels, etc., et, (iii) le révélateur que les politiques agricoles ne parviennent pas à apporter des réponses structurelles à ces ménages fragiles. La plupart des incitations qu'elles développent s'adressent à des structures de production qui peuvent les valoriser : assise foncière suffisante, équipements, formation, accès au crédit, aux intrants et aux marchés, etc.

Confrontés à ces crises répétées, les ménages agricoles, pastoraux ou agro-pastoraux vulnérables, ou les ménages pluriactifs pauvres voient leur capital de production, leur capital social et familial, s'éroder et sont dans l'incapacité de le reconstituer avant la survenue de la crise suivante. Ils sont dès lors de plus en plus vulnérables et dépendants de l'assistance extérieure.

Renforcer la résilience des ménages : l'Alliance AGIR

Renforcer la résilience est devenu ces dernières années un enjeu important. Dans le champ de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, cette notion tente de relever un double défi : d'une part, une meilleure prise en compte des enjeux de moyen et long terme par les dispositifs de gestion de crise et, d'autre part, une plus grande attention portée aux questions de gestion des risques et des crises par les politiques de développement. Il traduit le souci de mieux traiter les causes fondamentales de la vulnérabilité qui transforment les crises conjoncturelles en une insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique.

Tirant parti de l'expérience brésilienne, la région a impulsé une initiative « Faim zéro ». Si elle prend fortement appui sur la politique agricole régionale, l'initiative se veut un cadre de réforme de la gouvernance permettant d'appréhender l'ensemble des dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'approche consiste à revisiter l'ensemble des politiques qui impactent l'accès à l'alimentation des ménages et d'introduire les réformes qui



permettent d'assurer le droit à l'alimentation. Elle nécessite un très haut niveau d'implication et de mobilisation politique. Le processus a été impulsé, mais il reste à développer pour voir l'implication de l'ensemble des chefs d'État et de Gouvernement, l'ensemble de la Commission de la CEDEAO et l'ensemble des acteurs. Cette démarche a reçu un appui important des O.N.G. internationales et de certaines agences d'aide (F.A.O., Coopération allemande, etc.). Elle a trouvé un prolongement dans l'initiative AGIR, l'Alliance globale pour la résilience Sahel et Afrique de l'Ouest lancée en décembre 2012, avec l'objectif d'éradiquer la faim d'ici 20 ans.

Cette initiative, impulsée par la Commission européenne, est désormais placée sous le leadership politique et technique de la CEDEAO, de l'U.E.M.O.A. et du CILSS. Elle se fixe comme objectif global de « réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéniennes et ouest-africaines ». Cet objectif comporte quatre dimensions stratégiques : (i) restaurer, renforcer et sécuriser les moyens d'existence et améliorer

la protection sociale des communautés et des ménages vulnérables; (ii) renforcer la nutrition des ménages vulnérables; (iii) renforcer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments; (iv) renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

À cette fin, elle cible plus particulièrement les producteurs agricoles vulnérables, les agro-pasteurs et pasteurs, ainsi que les travailleurs pauvres de l'économie informelle urbaine et rurale, et met un accent spécifique sur les groupes les plus vulnérables, que sont les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes.

AGIR n'est pas une nouvelle initiative mais fédère les différentes initiatives ciblées sur le renforcement de la résilience. Elle s'inscrit dans l'ECOWAP au niveau régional et les PNIA au niveau national. Mais pour qu'elle puisse être pleinement efficiente, elle devra être portée au plus haut niveau politique de façon à pleinement intégrer les ministères en charge de la Protection sociale, de l'Économie et des Finances, du Commerce, etc.

La démarche AGIR

La mise en œuvre de l'agenda Résilience AGIR repose sur une feuille de route qui comprend les étapes suivantes :

- La définition des « priorités résilience pays » (P.R.P.), sur la base d'une revue exhaustive des différentes politiques qui affectent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'une identification des facteurs de vulnérabilité, de la détermination des groupes cibles et des interventions prioritaires selon les quatre axes stratégiques (piliers);
- La conduite de dialogues inclusifs, associant l'ensemble des parties prenantes dans les pays, en particulier les organisations paysannes et les organisations de la société civile.

Le dispositif repose sur les mécanismes suivants :

- Au niveau national : ce sont les structures de coordination intersectorielles existantes, en charge des PNIA, de la sécurité alimentaire ou de la prévention-gestion des crises qui pilotent,

orientent, et coordonnent le processus national. Elles constituent les points focaux AGIR;

- Au niveau régional : sous le leadership de la CEDEAO et de l'U.E.M.O.A., le CILSS abrite une cellule technique chargée de faciliter la mise en œuvre de la feuille de route et d'accompagner les pays : appui méthodologique; information et plaidoyer; appui aux dialogues inclusifs dans les pays; coordination de la mise en œuvre, capitalisation et partage d'expériences. Les dialogues nationaux sont complétés par des dialogues régionaux au niveau des organisations de producteurs (ROPPA, R.B.M., APESS) et des organisations de la société civile (POSCAO);
- Au niveau international : les partenaires internationaux qui s'engagent dans AGIR ont constitué une plateforme de coordination.

Les premiers acquis de l'ECOWAP

◆ La mise en œuvre d'ECOWAP repose sur de multiples programmes complexes. Elle prend du temps en raison des fragilités des institutions.

◆ Le niveau régional est particulièrement sollicité pour l'harmonisation des normes. L'adoption des règlements nécessitent de longues négociations entre les pays et avec les acteurs et doivent respecter les engagements internationaux.

DÉPUIS L'ADOPTION de l'ECOWAP-P.D.D.A.A. par les chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO en Janvier 2005, la Commission de la CEDEAO, les États et les différentes parties prenantes sont engagés dans son application. Un premier plan d'action 2006-10 a permis d'engager un « réalignement progressif » des programmes régionaux existants autour des nouvelles orientations de la politique régionale, et de planifier un ensemble d'actions initiales permettant d'engager sa mise en œuvre. En 2010, la CEDEAO a adopté le premier Programme régional d'investissements agricoles pour la période 2010-2015. Malgré une mise en œuvre concrète qui prend beaucoup de temps, compte tenu du nombre de chantiers, de leur ampleur et de leur complexité, des acquis importants sont déjà engrangés pour chacun des trois objectifs du PRIA.

La promotion des produits stratégiques

Les acquis portent sur le déploiement d'un ensemble d'actions visant à améliorer la productivité et la production des produits stratégiques (riz, maïs, manioc). Pour ce faire, la Commission a formulé un programme structurant portant sur l'intensification agricole et pastorale. Les actions spécifiques développées à ce jour, concernent :

– L'intensification des systèmes de production et l'amélioration de la productivité, notamment via l'augmentation de l'utilisation des intrants : (i) appui à la production de semences améliorées dans le cadre de la réponse à la crise alimentaire (facilité Union européenne) et mise en place d'une Alliance sur les semences (appui USAID) en collaboration avec le CORAF/WECARD, (ii) conception de la stratégie de promotion de l'utilisation des engrais et appui au projet conjoint U.E.M.O.A.-CEDEAO relatif au marché régional des intrants (MIR Plus), en collaboration avec I.F.D.C., (iii) promotion de la technique de « placement profond de l'urée », (iv) plan d'actions régional

de lutte contre la mouche des fruits, (v) diffusion accélérée des technologies agricoles et (vi) programme de biotechnologies et de bio-sécurité mis en œuvre en collaboration avec le CORAF/WECARD. Toutes ces actions sont accompagnées par le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (P.P.A.O.–Banque mondiale) mis en œuvre par le CORAF/WECARD.

– La structuration des filières permet de prendre en charge les enjeux en aval de la production. Généralement, ces plans d'action concernent l'ensemble d'un sous-secteur et intègrent la gestion des ressources partagées et l'organisation économique, impliquant les différents acteurs des chaînes de valeur. Plusieurs programmes ont été élaborés, dont certains sont déjà engagés sur le terrain : (i) programme régional de développement de la pêche et de l'aquaculture, (ii) plan d'action pour le développement de l'élevage, (iii) offensive régionale pour la relance durable et soutenue de riziculture, (iv) programme de développement de l'aviculture villageoise.

La promotion d'un environnement favorable au secteur agricole

Plusieurs initiatives et réformes ont été entreprises pour permettre aux producteurs agricoles et aux autres agents des filières agro-alimentaires ou de la gestion des ressources naturelles, de bénéficier d'un environnement économique, commercial, institutionnel et financier plus prévisible et plus incitatif.

Le développement des systèmes d'information s'est traduit par la mise en place d'un système régional d'information agricole et d'aide à la décision (ECOAGRIS), avec deux tranches : 7 pays en 2011 et les 8 autres pays dans un deuxième temps.

Des progrès importants ont été réalisés sur le champ réglementaire, permettant une harmonisation des législations nationales et des normes en vigueur, et contribuant ainsi à renforcer l'intégration régionale. Plusieurs règlements

ont été élaborés conjointement, dans la plupart des cas après un travail important d'harmonisation réalisé avec l'U.E.M.O.A., et adoptés par les États membres. Dès lors, cette réglementation commune s'impose et doit être appliquée par les pays. Il s'agit des règlements : (i) CEDEAO n°C/REG.4/05/2008 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de la qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO et les règlements d'exécution associés; (ii) CEDEAO n°C/REG.3/05/2008 portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace et les règlements d'exécution associés; (iii) CEDEAO n°C/REG.21/11/10 portant harmonisation du cadre structurel et des règles opérationnelles en matière de sécurité sanitaire des animaux, des végétaux et des aliments dans l'espace CEDEAO; (iv) CEDEAO n°C/REG.22/11/10 relatif aux procédures communautaires de gestion du médicament vétérinaire dans l'espace CEDEAO; (v) CEDEAO n°C/REG.23/11/10 portant création et modalités de fonctionnement d'un Comité régional vétérinaire (C.R.V.) au sein de la CEDEAO. Ces derniers règlements, sont complétés par la directive C/DIR.1/11/10 sur la pharmacie vétérinaire dans l'espace CEDEAO. Dans le domaine du foncier, il faut ajouter la mise en place d'un cadre de convergence et de mise en œuvre de politiques foncières harmonisées dans l'espace CEDEAO, en lien avec le processus engagé à l'échelle de l'Union africaine.

La régulation du marché des produits agricoles

Les questions commerciales constituent une dimension fondamentale de l'ECOWAP, à la fois au niveau de la promotion du commerce intra-régional, et au niveau de la politique aux frontières de l'espace CEDEAO. Ces chantiers relèvent du Département du Commerce, mais s'appuient sur un dialogue soutenu avec les départements en charge des politiques sectorielles. Ils sont généralement conduits en étroite concer-

tation avec l'U.E.M.O.A. Le D.A.E.R.E. a joué un rôle majeur pour intégrer les enjeux agricoles dans les politiques commerciales, notamment : (i) dans le cadre de la négociation A.P.E., en vue de préparer une offre d'accès aux marchés qui réponde aux attentes du secteur, et (ii) dans le cadre de l'extension du Tarif extérieur commun (TEC) à l'ensemble de l'espace CEDEAO. Ces deux chantiers se sont traduits par des acquis majeurs : le classement de la plupart des produits agricoles dans la catégorie des produits sensibles, exclus de la libéralisation des échanges avec l'Union européenne, la création de la cinquième bande tarifaire à 35 % de droit de douane au sein du TEC et la reclassification de la quasi-totalité des produits agricoles au sein de cette bande. Des améliorations doivent encore être recherchées sur certains produits stratégiques tels que le riz et certains produits transformés considérés comme des matières premières (poudre de lait par exemple), dont les niveaux de protection sont considérés insuffisants par les administrations et les acteurs agricoles concernés.

La Commission a en outre formulé le Programme régional d'appui à la régulation des marchés (PARMAO), et poursuivi les réflexions sur la mise en place d'un cadre harmonisé de développement de l'interprofession agricole régionale, dans le cadre de la promotion des chaînes de valeur. Elle a piloté le développement des chaînes de valeur à l'échelle régionale pour les produits à fort courants d'échanges entre les pays sahéliens et côtiers : maïs, bétail, etc. (USAID-A.T.P.-E.A.T.P.). D'ores et déjà elle appuie le développement institutionnel de certaines interprofessions, notamment le Réseau ouest-africain des céréaliers (ROAC). Le programme PAN-S.P.S.O., exécuté par l'U.A.-IBAR centré sur l'amélioration de la participation des pays africains aux instances de normalisation (C.I.P.V., O.I.E., Codex et S.P.S.-W.T.O.), participe aussi des initiatives de la CEDEAO pour améliorer l'environnement commercial et normatif des acteurs des filières agroalimentaires. Enfin, elle a formulé un programme de facilitation de la libre circulation des produits agricoles (PrOFAB), conjointement fi-

◆ Adoptée avant le tarif extérieur commun, l'ECOWAP a pu influencer la protection tarifaire aux frontières conformément aux besoins du secteur agricole, grâce à la création d'un tarif à 35 %.

◆◆ Le niveau de protection de certains produits est jugé encore insuffisant par les organisations de producteurs et la société civile.

◆◆◆ Les obstacles aux échanges à l'intérieur de la région découragent les opérateurs économiques et renchérissent les prix à la consommation. Ils ont une influence négative sur la sécurité alimentaire et l'investissement.

◆ L'alignement de l'initiative AGIR sur l'ECOWAP renforce les PNIA et le PRIA, mais pourrait en retarder la mise en œuvre.

◆ Les dimensions commerciales nécessitent des concertations CEDEAO-U.E.M.O.A. et un travail approfondi avec le département du Commerce et des Douanes.

◆◆ L'alignement des partenaires financiers sur les priorités de la région impose un travail détaillé de coordination.

nancé par la CEDEAO, l'USAID et la Coopération canadienne.

L'accès des populations vulnérables à l'alimentation

Au-delà de la mise en œuvre de nombreuses actions portées par le CILSS et des O.N.G., la Commission et les États membres ont procédé : (i) à la révision et l'adoption de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires en Afrique de l'Ouest, élargie au Tchad et à la Mauritanie, (ii) au lancement de plusieurs initiatives, notamment de l'« Alliance globale pour la résilience – Sahel et Afrique de l'Ouest – AGIR ». L'ensemble de ces actions s'inscrit dans l'initiative « Faim zéro », développée par la CEDEAO pour vaincre la faim et la malnutrition d'ici à 2020. La Commission met en œuvre différents programmes d'appui à la sécurité alimentaire, avec le concours des coopérations européenne, américaine, française et espagnole, ainsi que de la F.A.O.

Par ailleurs, au cours de la période, la CEDEAO a, avec le concours de l'U.E.M.O.A., du CILSS et du Hub Rural, pris l'initiative de réunir les instances de décision lorsque des crises alimentaires majeures ont affecté la région. Cependant, l'initiative la plus marquante est la décision prise par la CEDEAO de doter la communauté d'une réserve régionale de sécurité alimentaire (cf. encadré).

Le pilotage et la coordination de l'ECOWAP

L'originalité de l'ECOWAP tient dans ses dimensions participatives et inclusives des différentes parties prenantes. Au stade de la mise en œuvre, la CEDEAO a institutionnalisé cette démarche. Le dispositif institutionnel, présenté précédemment se met progressivement en place. Plusieurs acquis doivent être mis en exergue :

– Le développement du dialogue politique avec les organisations de producteurs, en particulier leurs réseaux régionaux (ROPPA, APSS,

Billital Maroobé) et le Réseau régional des chambres de d'Agriculture (RECAO). La Commission a appuyé leur travail de structuration, ainsi que la mise en œuvre de leurs plans d'action. La Commission apporte aussi un appui à la structuration des acteurs des réseaux émergents. Il en est ainsi dans le secteur de la pêche avec le REPAO. Cet appui concerne aussi certains produits : le beurre de karité, avec *Global Shea Butter Alliance*; l'anacarde avec ACA à travers *the African Cashew Alliance*, et l'ECOWAS TEN (*Expect Initiative*) qui porte sur la mangue et l'huile de palme. La Commission a structuré le dialogue politique avec les partenaires techniques et financiers dans le cadre du groupe des donateurs de l'ECOWAP, coordonné par un chef de file, la Coopération espagnole.

– La structuration de la concertation avec les acteurs régionaux. Pour ce faire la Commission s'est dotée de deux instruments : (i) le Comité consultatif pour l'agriculture et l'alimentation (C.C.A.A.) et des *task force*, groupes de travail *ad hoc* multi-acteurs chargé de coordonner et superviser la formulation des programmes, plans et autres initiatives d'envergure régionale. À cette fin, la Commission a délégué au Hub Rural (plateforme multi-acteurs d'appui au développement rural), la fonction d'appui technique au dialogue et à la concertation avec les acteurs régionaux.

– La mise en place, en cours d'un système de suivi évaluation, qui permettra de relier les « nœuds SAKSS » nationaux au dispositif régional fonctionnel au sein de la direction de l'Agriculture et du Développement rural (D.A.D.R.).

Quels impacts sur l'agriculture et la sécurité alimentaire ?

L'impact de l'ECOWAP est perceptible à trois niveaux : (i) l'accroissement de la mobilisation des ressources internes et externes en faveur de l'agriculture (plus de 2 milliards de dollars U.S. de fonds complémentaires mobilisés par

Notes :

(1) AfricaRice, 2013.

les États pour le financement des PNIA), (ii) l'augmentation de la production agricole, notamment céréalière (52 million en 2008 et 57 millions en 2013), bien qu'elle reste très variable, (iii) l'amélioration de la productivité de certaines filières. Entre 2000 et 2010, l'expansion de la production de riz a été soutenue en grande partie par l'amélioration des rendements avec 2,9 % de croissance annuelle moyenne contre 2,8 % par les superficies. Ainsi 71 % de l'augmentation de la production de paddy s'expliquerait par l'augmentation du rendement et 29 % par

l'expansion des superficies emblavées (1). Pour autant, au niveau de l'ensemble de la région et des produits, la dépendance alimentaire s'est accrue, avec un creusement de plus de trois milliards de dollars du déficit de la balance commerciale agroalimentaire depuis le début des années 2000. Cette évolution sous-entend que la rapidité d'adaptation des productions et des filières à l'évolution de la demande (quantitative et qualitative) reste insuffisante pour relever le défi de la souveraineté alimentaire régionale.

La réserve régionale de sécurité alimentaire

La réserve régionale de sécurité alimentaire (R.R.S.A.) constitue une 3^e ligne de défense complémentaire des stratégies nationales, qui comprennent les stocks de proximité et les stocks nationaux de sécurité alimentaire. La R.R.S.A. est ciblée sur la gestion des crises alimentaires conjoncturelles dont la fréquence et l'ampleur s'accroissent dans la région.

La réserve régionale fédère l'initiative du RESOGEST de coopération entre les structures nationales et de mutualisation d'une partie des stocks nationaux, l'initiative de l'U.E.M.O.A. de renforcement des stocks nationaux, et l'initiative du G20 visant à appuyer les réserves régionales.

Trois objectifs sont assignés à la R.R.S.A. : (i) compléter les efforts des États membres pour fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle rapide et diversifiée ; (ii) exprimer la solidarité régionale à l'égard des États membres et des populations affectés, via des mécanismes transparents, équitables et prévisibles ; (iii) contribuer à la souveraineté alimentaire et à l'intégration politique, économique et commerciale de la région.

La réserve portera à terme sur une capacité d'intervention de 410 000 tonnes. Elle combinera une réserve physique à hauteur de 140 000 tonnes (un tiers) et une réserve financière représentant l'équivalent de 270 000 tonnes (deux tiers). Cette capacité sera bâtie progressivement avec une première étape en 2015 (60 000 tonnes en physique, 120 000 tonnes en réserve financière). Plus souple que le stock physique, la réserve financière permettra de déployer des réponses diversifiées aux crises alimentaires.

Le stock physique comprend un panel restreint de produits stockables et normalisés, correspondant aux systèmes alimentaires dans les différents sous-espaces régionaux. Privilégiant au départ

les céréales, le gari, le niébé et les produits nutritionnels, la gamme sera progressivement élargie à d'autres produits transformés.

Le stock sera préférentiellement constitué et reconstitué à partir d'un approvisionnement sur le marché régional, en privilégiant les contrats d'achats auprès des organisations de producteurs.

Quatre grands bassins d'entreposage ont été retenus en fonction des besoins prévisionnels ainsi que des infrastructures disponibles, permettant d'atteindre rapidement les populations en crise.

La mobilisation de la réserve régionale est déterminée par une situation de crise alimentaire avérée, face à laquelle les capacités nationales sont insuffisantes. Le cadre harmonisé (C.H.B.) sera progressivement utilisé pour disposer d'une base d'information homogène et d'analyses approfondies et harmonisées de la vulnérabilité.

L'appui de la réserve régionale aux pays sera différencié selon le degré d'enclavement et le niveau de développement des pays de façon à faire jouer les mécanismes de solidarité régionale.

Le dispositif institutionnel prévoit un leadership et une responsabilité de la CEDEAO. Il associe étroitement l'U.E.M.O.A. et le CILSS, les organisations de producteurs et les organisations de la société civile dans les organes d'orientation, de pilotage, de décision et de suivi-évaluation. Il prévoit également un mécanisme de dialogue avec les partenaires internationaux. La gestion technique sera assurée par une unité au sein de l'ARAA. Les sociétés et offices nationaux membres du RESOGEST, disposant d'infrastructures de stockage et de capacités institutionnelles et humaines réaliseront des prestations de gestion technique des stocks pour la R.R.S.A. (approvisionnement, stockage, entretien du stock,). Les interventions de la Réserve sont décidées par un comité indépendant, le Comité de gestion.

Les premiers enseignements de l'ECOWAP

◆ Le principal acquis reste la pleine implication de l'ensemble des parties prenantes, en particulier les bénéficiaires que sont les producteurs, dans la mise en œuvre de la politique et des programmes régionaux.

◆◆ L'essentiel du dispositif institutionnel est désormais en place et devrait permettre d'accélérer le développement de la politique sur le terrain.

BIENTÔT DIX ANS après l'adoption de l'ECOWAP, quel bilan faire aujourd'hui du processus qui a présidé à son adoption, de sa mise en œuvre et de ses impacts ? L'ECOWAP repose sur 15 PNIA et un PRIA qui prennent respectivement en charge les enjeux et dimensions nationaux et régionaux des agricultures, de la gestion des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire. Le bilan peut être établi en s'appuyant sur l'analyse des performances des agricultures et l'évolution de la situation alimentaire. Il peut aussi être alimenté de façon plus détaillée par les dispositifs de suivi-évaluation de la politique et des programmes, au niveau national et régional. Mais la mise en place de ce dispositif complexe prend du temps et ses résultats ne sont pas réellement disponibles. En revanche, le ReSAKSS, mandaté par la CEDEAO pour appuyer les dispositifs de suivi-évaluation réalise de premiers bilans à l'échelle régionale ou continentale (1). Le bilan spécifique des PNIA figure en conclusion de la troisième section.

Un processus inclusif inédit

L'ECOWAP, avant d'être une politique, c'est un processus ! Une démarche qui a désormais fait école dans la région, et au-delà, comme en Afrique centrale ou dans la S.A.D.C., où la méthode a été reprise et adaptée aux contextes régionaux. Plus aucune politique ne peut être aujourd'hui élaborée sans une forte concertation avec les parties prenantes. Malgré des insuffisances, c'est surtout la nature et la qualité de la concertation qui doivent être inscrites à l'actif de l'ECOWAP. La participation des acteurs, souvent superficielle n'est pas une nouveauté. Ce qui est réellement nouveau et fait l'originalité et la force de l'ECOWAP, c'est que les parties prenantes ont eu à débattre de plusieurs scénarios, plusieurs options de politiques très différentes. Ce débat a eu lieu dans chaque pays avec l'ensemble du Gouvernement et des acteurs, et au niveau régional. L'ECOWAP, c'est aussi un changement de métier de l'expertise, invitée à

éclairer les options, à appuyer un processus sans se substituer au dialogue politique, à la négociation et aux choix publics. Cet exercice a aussi été exigeant pour les réseaux d'organisation de producteurs. Si elles ont réussi à faire valoir leurs positions sur des sujets majeurs, elles ont aussi dû conduire le débat avec leurs membres, affiner leurs propositions sur des sujets techniques complexes (2). C'est au final, un processus d'apprentissage pour les différentes catégories d'acteurs publics et socio-professionnels.

Au-delà du secteur agricole, la négociation de l'ECOWAP a fortement questionné la politique commerciale, tant au niveau de la construction du marché intérieur, que de l'Union douanière. Intervenant alors que s'ouvrait le débat sur le TEC à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, et la négociation de l'A.P.E., les orientations de l'ECOWAP ont pu influencer fortement les arbitrages relatifs aux politiques commerciales.

Le dispositif institutionnalise la concertation

Le dispositif institutionnel retenu pour le pilotage, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique et des programmes entérine les modalités qui ont présidé à la définition de la politique : inclusion des parties prenantes (organisations professionnelles et de la société civile, organismes de coopération technique sous-régionaux, partenaires techniques et financiers). Si la concertation est la règle, elle n'entame pas pour autant les pouvoirs décisionnels des instances statutaires de la CEDEAO : le Conseil spécialisé agriculture, environnement et ressources en eau, le Conseil des ministres et le Sommet des chefs d'État et de Gouvernement, auxquels reviennent la décision et les arbitrages ultimes. La plupart des organes prévus ont été mis en place après publication des arrêtés par le président de la Commission. C'est notamment le cas à travers le Comité consultatif pour l'agriculture et l'alimentation (C.C.A.A.) et pour l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation, l'ARAA (3). Logée au sein de la B.I.D.C.

Notes :

(1) www.resakss.org

(2) Les organisations paysannes dans l'élaboration et la négociation des politiques agricoles et commerciales en Afrique de l'Ouest : acquis et enseignements de l'expérience. Issala-LARES-Jade Productions, en partenariat avec le ROPPA et Inter-réseaux Développement rural ; janvier 2012.

(3) <http://araa-raaf.org>

à Lomé, elle joue désormais son rôle d'agence d'exécution, sous le contrôle du D.A.E.R.E., et avec l'appui technique des organismes régionaux de coopération. Toutefois, le Comité inter-département pour l'agriculture et l'alimentation (C.I.A.A.) chargé d'instruire les dossiers qui impliquent plusieurs départements de la Commission de la CEDEAO et considérés comme stratégiques pour les questions commerciales et la fiscalité, n'est pas encore en place.

Mais l'installation des mécanismes financiers tarde

Mécanisme fondamental, le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF) tarde à être installé. S'il fait l'objet d'un règlement portant création (août 2011), en tant qu'institution autonome logée au sein de la B.I.D.C., la Banque d'investissements et de développement de la CEDEAO, son fonctionnement effectif implique des conditions qui ne sont pas encore remplies. Ce retard a des conséquences importantes pour la mise en œuvre des programmes et notamment pour relever un des défis les plus difficiles : la mutualisation des ressources émanant de la Commission de la CEDEAO et des partenaires financiers internationaux. À défaut de disposer d'un instrument financier qui offre toutes les garanties de bonne gestion et de reddition de comptes, la mise en œuvre des programmes emprunte de nombreux canaux, en fonction des contraintes des partenaires financiers. Ceci est coûteux en délai de mise en œuvre, et surtout freine le développement institutionnel nécessaire à la mise en œuvre d'une politique aussi ambitieuse que l'ECOWAP.

Des relations contractuelles entre acteurs régionaux

Perçue il y a encore 10 ans comme une institution éloignée des réalités, la CEDEAO est aujourd'hui une institution présente dans le « quotidien » des acteurs. Le processus ECOWAP d'une part, la vision 2020 adoptée en juin 2007

« passer d'une CEDEAO des États à une CEDEAO des peuples » d'autre part, et enfin la réforme institutionnelle, avec la transformation du Secrétariat exécutif de la CEDEAO en Commission, ont profondément fait évoluer le jeu d'acteurs. En premier lieu, les décisions des chefs d'État préparées par la Commission de la CEDEAO, s'imposent aux États membres. Ceci est fondamental pour tous les instruments réglementaires qui sont un des domaines privilégiés de l'intervention du niveau régional dans le secteur agricole au sens large : normes, règlements zoo- et phyto-sanitaires, réglementation commerciale, etc. Un autre aspect fondamental concerne la rationalisation et la contractualisation des relations entre la CEDEAO et les multiples acteurs régionaux. La CEDEAO a conclu des accords de partenariats, souvent assortis de conventions de financements, avec les trois réseaux régionaux d'organisations de producteurs (ROPPA, R.B.M., APSS), et avec la société civile représentée par la POSCAO. Le processus ECOWAP a aussi conduit à clarifier les rôles et responsabilités des organismes régionaux. C'est ainsi que le CILSS est considéré comme l'institution technique mandatée dans le domaine de l'information et de l'aide à la décision sur la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles, que le CORAF/WECARD appuie et coordonne la recherche agricole et la gestion des connaissances, que l'I.F.D.C. est responsabilisé dans l'appui au développement des réseaux d'approvisionnements en engrais, qu'AfricaRice dans la mise en œuvre de l'Offensive riz, que le Hub Rural est mandaté pour appuyer le dialogue politique entre acteurs, le renforcement des capacités des O.P. et les efforts de capitalisation, etc. Ceci implique d'importants efforts de coordination de la part de la Direction de l'Agriculture et du Développement rural.

Un alignement (trop) progressif des partenaires internationaux

Le pacte régional pour la mise en œuvre de l'ECOWAP reconnaît le leadership de la

◆ Le retard pris dans la mise en place du fonds régional ne favorise pas une mise en œuvre coordonnée et sous le leadership de la CEDEAO. La faible adhésion des partenaires internationaux au principe de mutualisation des ressources constitue aussi un handicap majeur.

◆◆ Le principe d'une mise en œuvre déléguée a permis de rationaliser le paysage des organisations régionales de coopération technique, en valorisant et exploitant leurs compétences.

◆ Il est trop tôt pour mesurer des impacts durables sur les performances de l'agriculture régionale. Les tendances observées s'inscrivent dans la continuité des évolutions antérieures.

◆◆ L'augmentation des volumes de production reste largement déterminée par les accroissements de surfaces cultivées et des cheptels, alors que les améliorations de productivité restent timides.

CEDEAO et l'alignement des partenaires techniques et financiers. Les engagements déclinent les principes retenus dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et font une large place aux enjeux de coordination des interventions des P.T.F. Ces derniers sont réunis au sein d'un groupe des bailleurs de l'ECOWAP, dont la coordination est assurée par la Coopération espagnole. La concertation et la coordination entre la CEDEAO et ce groupe sont sous la responsabilité du Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en eau. Restreint au départ, les partenaires impliqués dans l'appui à l'ECOWAP sont désormais très nombreux, depuis que les enjeux agricoles et alimentaires ont repris une place de choix dans les priorités de la coopération internationale. Il a fallu beaucoup de temps pour établir un état des lieux des interventions régionales des P.T.F., et cette cartographie reste difficile à définir car les programmes sont souvent segmentés : ils se développent sur une partie seulement des pays de l'espace CEDEAO, ne prennent pas en considération qu'une part seulement de la problématique d'un sous-programme du PRIA, ou enfin interviennent sur des échelles de temps très différentes. Cet enjeu de coordination, à la base d'une meilleure efficacité des interventions, et d'une couverture plus large des préoccupations, reste un défi de tous les jours. Il faut cependant noter que si les bailleurs financent principalement les interventions qui entrent dans les priorités de leur agenda respectif, les approches de cofinancement ou de financements conjoints se développent. C'est notamment le cas concrètement avec la mise en œuvre de la réserve régionale de sécurité alimentaire qui voit intervenir les ressources de la CEDEAO, de la Commission européenne, des Coopérations espagnoles et françaises. Le financement de l'ARAA (personnel et moyens de fonctionnement) a aussi fait l'objet d'une approche concertée et d'une combinaison de ressources de la CEDEAO et des coopérations espagnoles et américaines.

Une mise en œuvre encore trop segmentée

L'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation, l'ARAA, est chargée de la mise en œuvre technique des volets investissements du PRIA, alors que les instruments de politique relèvent de la responsabilité du D.A.E.R.E. Mais en l'absence d'instrument financier opérationnel et d'une réticence de certains partenaires financiers à confier la mise en œuvre à la CEDEAO, de nombreux programmes sont engagés en dehors de l'ARAA, selon des modalités spécifiques : structures de projets *ad hoc*, contractualisation tripartite entre la CEDEAO, le partenaire financier et une organisation de coopération technique régionale. Dans certains cas, la contractualisation n'implique pas la CEDEAO, ce qui affaiblit d'autant sa capacité de coordination et de mise en cohérence des interventions à l'échelle régionale. Par ailleurs, si l'ECOWAP est généralement considérée comme le cadre de référence pour les interventions dans le domaine agricole, la Politique agricole de l'UEMOA (P.A.U.) est toujours mise en œuvre à travers des programmes spécifiques auprès des huit États membres de l'Union, sur des thématiques équivalentes à celles de l'ECOWAP. Si la coordination entre CEDEAO et UEMOA a beaucoup progressé au niveau des Présidences des deux Commissions et au niveau des Départements en charge de l'agriculture, le processus n'est pas encore parvenu au stade d'une pleine intégration des politiques sectorielles.

Des instruments difficiles à opérationnaliser

Les aspects réglementaires ont beaucoup progressé car ils reposent essentiellement sur de l'expertise, de la concertation et de l'édiction de normes. L'absence d'harmonisation au sein de la région est généralement considérée comme un frein important, notamment pour l'émergence de filières véritablement régionales et de marchés plus fluides. Dans ce domaine

beaucoup de progrès ont été accomplis, bien que des efforts importants doivent encore être consentis dans deux domaines : (i) l'information des acteurs concernés par ces nouvelles réglementations ; et (ii) la transcription dans l'arsenal réglementaire national et leur pleine application par les États. En revanche, les instruments de politiques publiques fondés sur des incitations (appui à l'intensification, régulation des marchés, promotion des filets de sécurité) sont nettement plus complexes et longs à mettre en œuvre. La faiblesse des institutions régionales, nationales et locales expliquent amplement ces difficultés.

Des impacts à confirmer

Au final, quel est l'impact de l'ECOWAP ? Trop de programmes ont été mis en place seulement depuis 2010. Généralement, ces programmes impulsés au niveau régional privilégient « le soft », c'est à dire qu'ils interviennent sur l'environnement des producteurs et des autres agents des chaînes de valeur : renforcement des capacités, développement de la recherche, formation, information, adaptation

du régime commercial intracommunautaire et aux frontières, etc. Ils ne peuvent avoir des impacts mesurables sur les performances de l'agriculture, que sur le moyen ou long terme.

Prise dans son ensemble, la région a vu sa production de céréales progresser de 59 % entre 2000 et 2012. Les progrès sont moins nets sur les cinq dernières années qu'ils ne l'ont été de 2000 à 2006. La production de riz s'est accrue de 95 %, avec des performances supérieures au cours des dernières années, sans doute à mettre en relation avec les investissements importants des États après la crise de 2008. Pour les mils (+ 26 %) et sorghos (+ 17 %), les progrès sont nettement plus faibles que pour le maïs (+ 130 % depuis 2000). Les productions de racines et tubercules ont augmenté de 57 % depuis 2000.

Sur le plan des productions animales, les cheptels de ruminants ont continué de progresser de façon importante (+ 48 % pour les bovins et les petits ruminants, et surtout + 85 % pour les volailles et 59 % pour le porc). À rendement constant, cela signifie que l'offre régionale de viande par habitant s'est améliorée, car la croissance démographique régionale est inférieure sur la période à ces taux de progression des effectifs.



C

Les agricultures et politiques agricoles nationales



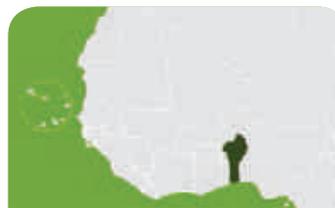
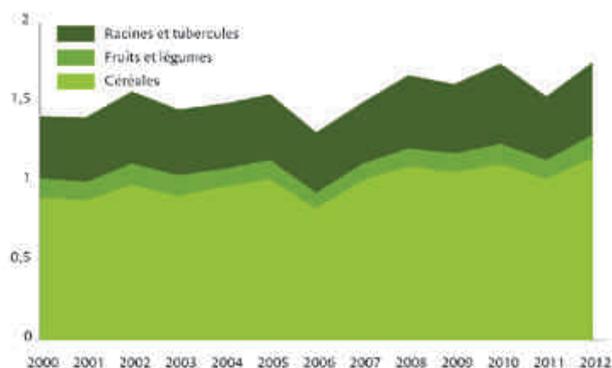
LES DYNAMIQUES de l'agriculture régionale reposent avant tout sur les évolutions des agricultures nationales. À la différence d'autres régions du monde, les pays ouest-africains ont conservé des politiques agricoles nationales, qu'ils mettent en synergie dans le cadre de la politique agricole régionale. Cette section présente pour chacun des 15 pays, les grandes évolutions du secteur (productions végétales et animales) depuis le début des années 2000, son insertion dans les échanges régionaux et l'évolution de son commerce extérieur agroalimentaire, et enfin sa situation alimentaire et nutritionnelle. La section présente ensuite le Programme national d'investissement agricole (PNIA) : le processus, la vision, les priorités, la gouvernance et le budget. Cette section s'achève sur une esquisse de bilan transversal des PNIA et des enseignements qu'il est possible d'en dégager.

SOMMAIRE	BÉNIN	70
	BURKINA FASO	74
	CAP-VERT	78
	CÔTE D'IVOIRE	82
	GAMBIE	86
	GHANA	90
	GUINÉE	94
	GUINÉE-BISSAU	98
	LIBÉRIA	102
	MALI	106
	NIGER	110
	NIGÉRIA	114
	SÉNÉGAL	118
	SIERRA LÉONE	122
	TOGO	126
	LES ACQUIS ET ENSEIGNEMENTS DES PNIA	130

Bénin

PRODUCTION

Productions vivrières (× millions tonnes)

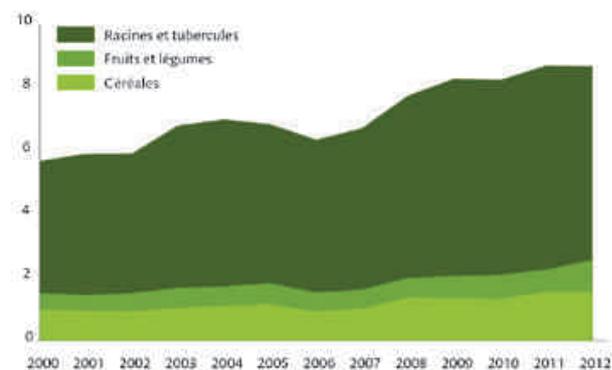


Carte d'identité (2012)

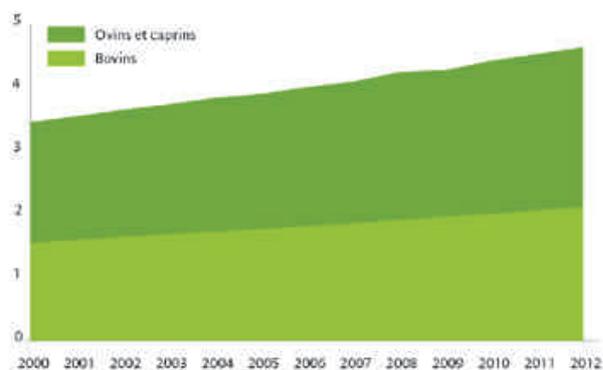
Population (millions)	10,1
Population rurale (%)	54
P.I.B. (milliards \$)	7,6
P.I.B. par habitant (\$)	752
Taux de croissance du P.I.B. (%)	6,8
Part de l'agriculture dans le P.I.B. (%)	33
Indice de développement humain	0,427
Part de la population avec moins de 1,25 \$ par jour (%)	47
Part des produits agricoles et alimentaires dans les importations (%)	29,5
Part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations (%)	45,1

sources : Statistiques nationales, Faostat, CEDEAO, Banque mondiale, PNUD, F.M.I.

Surfaces cultivées (× millions ha)

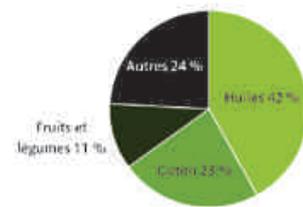
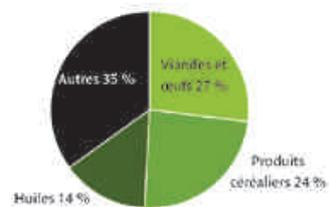
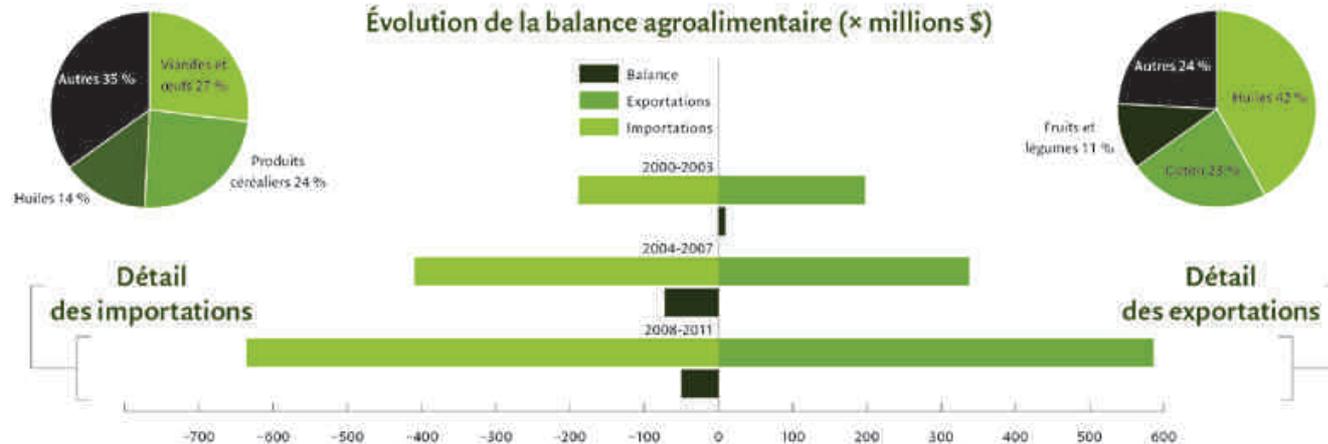


Ruminants (× millions têtes)



COMMERCE AGROALIMENTAIRE

Évolution de la balance agroalimentaire (× millions \$)



FAUTE DE RESSOURCES MINIÈRES CONSÉQUENTES, l'économie béninoise repose pour l'essentiel sur le secteur agricole. Ce dernier contribue à hauteur de 33 % à la formation du produit intérieur, fournit entre 60 et 80 % des recettes d'exportations officielles et occupe environ 48 % des actifs. L'agriculture dispose encore de nombreux atouts tant au point de vue climatique (huit zones agro-climatiques complémentaires), de superficies cultivables (moins de 30 % des 1 400 000 hectares sont mis en valeur), et de ressources en eaux de surface et souterraines.

Le secteur est dominé par de petites exploitations familiales paysannes, orientées vers la polyculture associée souvent au petit élevage (volailles, petits ruminants ou porcs). En moyenne, la superficie des exploitations paysannes est estimée à 1,7 ha sur laquelle vivent 7 personnes. Environ 34 % des exploitations couvrent moins de 1 hectare. Seulement 5 % des exploitations dans le Sud et 20 % dans le Nord du Bénin disposent de plus de 5 ha.

La production agricole est très diversifiée et constituée pour l'essentiel de racines et tubercules (environ 5,5 millions de tonnes d'igname, de manioc et de patate douce), de céréales (environ 1,8 million de tonnes de maïs, mil, sorgho et riz), de légumineuses et oléagineux, ainsi que de trois produits dits d'exportation : le coton, l'anacardier et l'ananas. L'élevage compte quelques 2 millions de têtes de bovins, 2,3 millions d'ovins et caprins et 500 mille porcs et 15 millions de volailles. L'élevage non conventionnel prend un essor remarquable : 100 000 têtes d'aulacodes encore appelés agoutis. La pêche est peu développée, pratiquée en haute mer et dans les lagunes et fleuves intérieurs.

Les performances du secteur agricole demeurent modestes. La croissance agricole est de l'ordre de 4 % par an, à peine supérieure au taux de croissance démographique 3,3 % (1). Cette croissance est impulsée par les racines, les tubercules et la riziculture. La production du riz a connu un bond quantitatif au cours des 20 dernières années avec une production qui

est passée de quelques 60 000 tonnes en 1994 à 250 000 tonnes en 2012.

Insertion régionale et internationale

Les produits agricoles occupent une place primordiale dans le commerce régional et international du Bénin. Le pays exporte sur le marché international du coton, des noix d'anacarde, de l'ananas, du karité, des produits de la pêche (crevettes) et du bois d'œuvre. Sur le marché régional, le Bénin exporte principalement des produits dérivés du manioc et du maïs, de l'ananas frais en direction du Niger et dans une moindre mesure du Nigéria qui importe également de l'huile de palme.

Le pays importe du marché international des produits agroalimentaires dominés par les céréales (riz et blé) et des produits carnés, du sucre. Une bonne partie de ces importations fait l'objet d'une réexportation en direction du Nigéria. De ses voisins, le Bénin importe principalement des produits maraîchers (tomate et oignon) provenant des bassins de production du Nord Nigéria, du Burkina Faso (tomate), du Niger (oignon), du Sénégal et du Ghana (poisson).

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La situation alimentaire est loin d'être préoccupante, même si des chocs conjoncturels (inondations, sécheresse, volatilité des prix) éprouvent une proportion non négligeable de la population. Le taux de couverture des besoins nationaux par la production nationale est estimée à plus de 125 %, sauf pour le riz et les produits animaux (viande, poisson). En revanche, la situation nutritionnelle est beaucoup plus grave. En 2012 la prévalence de la malnutrition aiguë au sein de la population des enfants de 6 à 23 mois est de 19 % (2) et dans l'ensemble, 45 % des enfants souffrent de malnutrition chronique dont 28 % sous la forme sévère (3).

◆ Les dépenses publiques affectées au secteur agricole pendant la période 2006-2012 ont atteint en moyenne 9,5 % du budget général de l'État et environ 10,8 % pour 2013.

Notes :

(1) R.G.P.H4.

(2) Ambassade du Royaume des Pays-Bas, Cotonou, 2012.

(3) Institut national de la statistique et de l'analyse économique, 2011-2012.

Bénin

LES ORIENTATIONS de politique agricole du Bénin tirent leurs fondements des lettres de politique de développement agricole publiées en 1991 et 2000 qui précisent leur rôle dévolu aux différents acteurs : État, O.P. et secteur privé. Depuis lors des stratégies et plans divers de promotion du développement agricole ont été initiés. Cependant, la politique agricole et la stratégie de développement agricole actuellement en vigueur reposent sur deux instruments principaux : le Plan stratégique de relance du secteur agricole (P.S.R.S.A.) et le Programme national d'investissement agricole (PNIA). Les deux documents couvrent la période 2010-2015. Le P.S.R.S.A. fixe les orientations stratégiques de développement du secteur agricole et les conditions de leur mise en œuvre. Le PNIA est la traduction opérationnelle du P.S.R.S.A., et chiffre les besoins d'investissement pour obtenir au moins 6 % de taux de croissance du secteur agricole par an. Il est très centré sur la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels de la population.

Vision et objectifs

Le P.S.R.S.A. et le PNIA se sont donnés pour ambition de « *faire du Bénin une puissance agricole dynamique à l'horizon 2015, compétitive, attractive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population* ». Au-delà des préoccupations de satisfaction des besoins alimentaires, le PNIA veut faire de l'agriculture le moteur de développement économique et social du Bénin. Pour ce faire, le pays mise sur la diversification et l'amélioration de la compétitivité du secteur pour conquérir les marchés régionaux et internationaux. Il met l'accent sur la promotion de treize filières de production végétale, animale, halieutique : maïs, riz, manioc, igname, coton, ananas, anacarde, palmier à huile, cultures maraîchères, viande, lait, œufs, poissons-crevettes.

Processus participatif et inclusif

L'élaboration du PNIA a reposé sur un processus participatif, incluant les structures de l'administration publique, le secteur privé, les organisations socioprofessionnelles agricoles et les partenaires techniques et financiers. Débuté en avril 2007, le processus s'est achevé en juin 2011 avec l'organisation du *business meeting*. Il aura connu une dizaine d'étapes, parmi lesquelles l'élaboration d'un rapport diagnostic du secteur agricole, les travaux de modélisation et l'élaboration du document consensuel du P.S.R.S.A., puis les différentes étapes d'élaboration du PNIA. Le pilotage de la formulation du PNIA a reposé sur trois catégories d'organes :

- Un comité de pilotage associant les administrations des finances, de l'agriculture, du commerce et de l'environnement et les organisations de producteurs ;
- Un comité technique regroupant les différents services du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (M.A.E.P.), les O.P. et le secteur privé ;
- Six groupes techniques de travail.

Le processus a longtemps achoppé sur la nature du cadre institutionnel de mise en œuvre du P.S.R.S.A. et du PNIA, divergence alimentée par les craintes manifestées par les organisations socioprofessionnelles agricoles et les partenaires techniques et financiers sur les options proposées par l'État. La création par décret du Conseil national d'orientation pour le suivi de la mise en œuvre du PNIA et du P.S.R.S.A. est intervenue en décembre 2012.

Principales priorités et composantes du PNIA

Le PNIA est structuré autour de quatre programmes majeurs : (i) développement de l'agriculture, (ii) développement de l'élevage, (iii) développement de la pêche et de l'aquaculture, et (iv) administration, gestion du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et prévention des

Références :

- Document du Plan stratégique de relance du secteur agricole.
- Document du PNIA.
- Décret n°2013-47

risques alimentaires. Le coût global du PNIA est de 491 milliards de francs C.F.A., dont 52 % vont au premier programme. Les secteurs de l'élevage et de la pêche constituent les parents pauvres du Plan, ne bénéficiant que de 3,3 % des allocations budgétaires.

Gouvernance du PNIA

Le pilotage du PNIA est placé sous la responsabilité directe du Président de la République. Il préside le Conseil national d'orientation et de suivi du P.S.R.S.A.-PNIA, structure qui dispose de démembrements aux niveaux départemental et communal. Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche en assure la mémoire en qualité de rapporteur. Cette disposition a été entérinée par le décret n°2013-47 du 11 février 2013, pris en Conseil des ministres. Le C.N.O. regroupe aussi bien les responsables de l'administration publique,

des organisations des O.P, de la société civile et du secteur privé. Il tient de ce fait compte du caractère multidimensionnel et multi-acteurs de l'agriculture. Il existe également un cadre de concertation avec les partenaires techniques et financiers et les acteurs non étatiques, dénommé Groupe thématique agriculture (G.T.A.).

Dispositif de suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation du PNIA est arrimé à celui du secteur agricole mis en place par le M.A.E.P. Douze (12) indicateurs clés ont été définis pour le suivi, avec l'appui du ReSAKSS. Les données collectées au niveau communal sont consolidées au niveau départemental, traitées puis transmises à la cellule suivi-évaluation du M.A.E.P. Les résultats sont mis à la disposition des décideurs et des acteurs du secteur.

Programmes	Composantes	Milliards F.C.F.A.	%
1. Développement de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> – Développement des filières – Développement de la mécanisation agricole 	255	52
2. Développement de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> – Développement des filières d'élevage à cycle court – Développement des filières viande et lait 	3	1
3. Développement de la pêche et de l'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> – Développement de la filière poisson – Développement de la filière crevettes 	13	3
4. Administration, gestion du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et prévention des risques alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de la productivité agricole – Accès aux semences et autres intrants de qualité – Infrastructures rurales – Développement des marchés agricoles – Prévention des risques – Amélioration de l'environnement institutionnel et gestion du secteur 	219	44
Ensemble du PNIA		491 (soit 935 millions \$ U.S.)	100

Burkina Faso

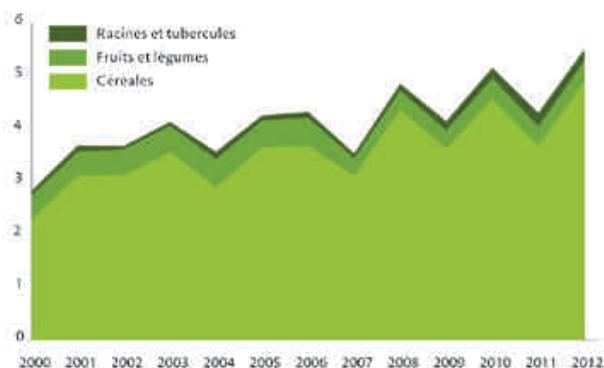


Carte d'identité (2012)

Population (millions)	16,5
Population rurale (%)	73
P.I.B. (milliards \$)	10,4
P.I.B. par habitant (\$)	652
Taux de croissance du P.I.B. (%)	9,4
Part de l'agriculture dans le P.I.B. (%)	23
Indice de développement humain	0,331
Part de la population avec moins de 1,25 \$ par jour (%)	45
Part des produits agricoles et alimentaires dans les importations (%)	16,1
Part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations (%)	28,1

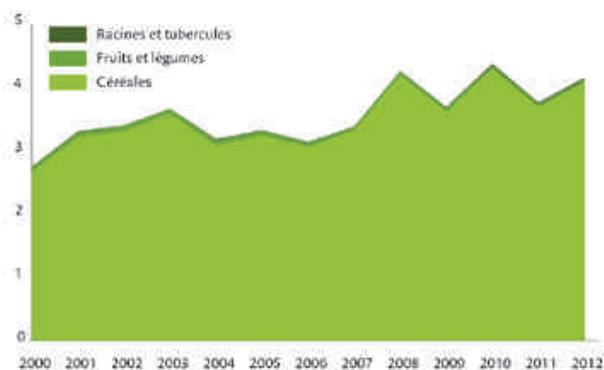
PRODUCTION

Productions vivrières (× millions tonnes)

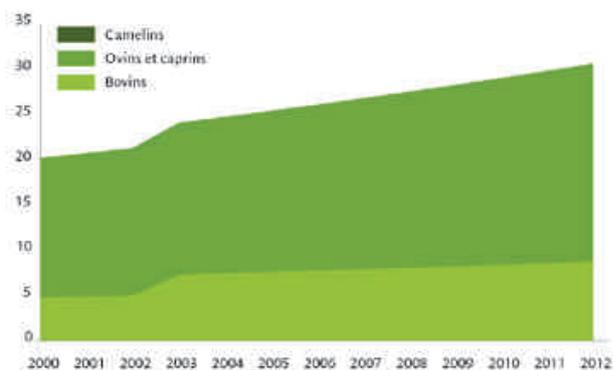


sources : Statistiques nationales, Faostat, CEDEAO, Banque mondiale, PNUD, F.M.I.

Surfaces cultivées (× millions ha)

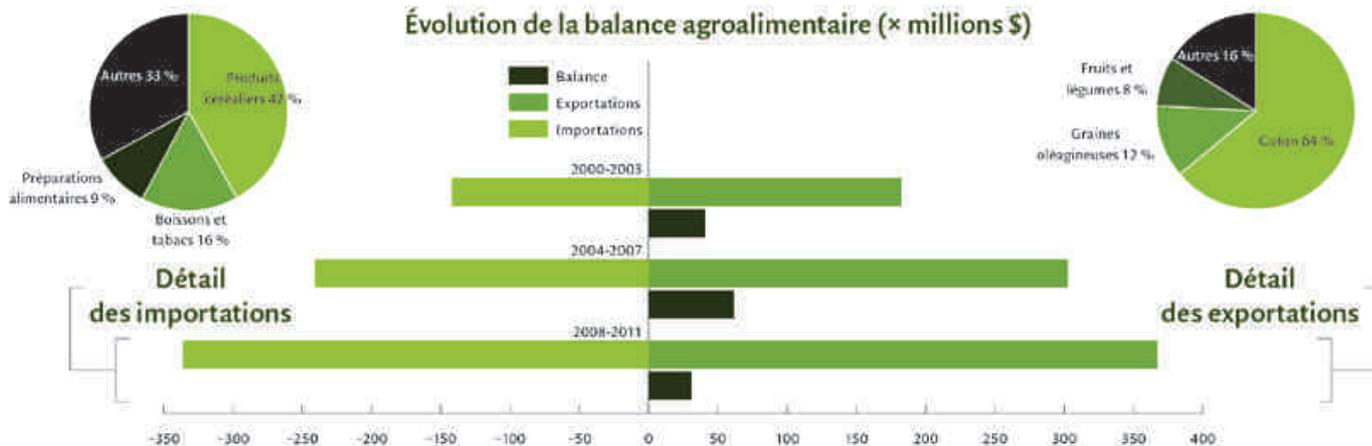


Ruminants (× millions têtes)



COMMERCE AGROALIMENTAIRE

Évolution de la balance agroalimentaire (× millions \$)



L'AGRICULTURE est un secteur économique majeur dans ce pays sahélien enclavé. Le secteur rural occupe 86 % des actifs (1). Avec près d'un quart du P.I.B., l'agriculture et l'élevage jouent un rôle décisif sur les plans de la sécurité alimentaire, des ressources d'exportation que de la lutte contre la pauvreté.

Classé parmi les P.M.A. les plus pauvres du monde, le Burkina Faso dispose d'un potentiel important, reposant sur la complémentarité des zones agro-écologiques. Les précipitations s'échelonnent de 300 mm en zone sahélienne au Nord à 1 200 mm en zone soudanienne, au Sud. Ce gradient détermine l'orientation principale des productions (pastorales, céréales sèches, maïs, légumineuses, agrumes et coton), et le degré de vulnérabilité des systèmes agricoles et d'élevage aux aléas climatiques.

La disponibilité en terres cultivables (9 millions d'ha dont la moitié exploitée actuellement) et un réseau hydrographique assez développé permettent de développer la maîtrise de l'eau. Seuls 12 à 14 % du potentiel irrigable (233 500 ha) est mis en valeur, et le pays dispose en outre de 500 000 ha de bas-fonds aménageables.

L'agriculture repose très largement sur les exploitations familiales peu modernisées. On assiste à une forte différenciation des structures de production selon les zones, l'accès aux moyens de production (foncier, financement, intrants, etc.) et aux marchés.

Insertion régionale et internationale

Le pays est fortement inséré dans les échanges régionaux. Son élevage pastoral et agro-pastoral (avec un très fort développement dans les zones agricoles les plus fertiles du sud) approvisionne le marché national et sous-régional. En moyenne, 500 000 têtes de gros bétail sont exportées principalement vers le Nigéria et le Ghana, ainsi que la Côte d'Ivoire. S'y ajoutent plus de 500 000 têtes de petits ruminants, exportés essentiellement vers le Bénin, le Togo et

la Côte d'Ivoire (2). Les troubles en Côte d'Ivoire ont fortement affecté les exportations vers ce pays au cours des années 2000. De nombreux autres produits sont l'objet d'échanges tels que la mangue, les céréales, l'oignon, la tomate, les cuirs et peaux, etc.

La Burkina Faso consacre 10 à 15 % des surfaces à la culture cotonnière. Le coton s'insère dans la rotation aux côtés du maïs, du sorgho, des légumineuses, etc. Il a permis une forte évolution des systèmes de production et des progrès de productivité, grâce au dispositif d'encadrement de la filière (financement, conseil technique, accès aux intrants, etc.), et facilité le développement de la culture attelée. Après la chute des prix sur les marchés internationaux de la fibre dans les années 2000, la remontée des cours a permis au Burkina Faso de se hisser au premier rang des producteurs africains avec 630 000 tonnes en 2012-13. Les exportations de coton permettent au pays de disposer d'une balance commerciale agroalimentaire excédentaire. Il est avec l'or et l'élevage le socle des ressources d'exportations.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Les céréales représentent la base de l'alimentation burkinabée (73 % des calories). Le marché constitue une source importante d'approvisionnement alimentaire : plus de 90 % en milieu urbain, 51 % en milieu rural (3). Le marché régional concourt fortement à la régulation du marché vivrier burkinabé et à la sécurité alimentaire. L'impact de la variabilité de la production induite par les aléas climatiques est atténuée par les importations (années de déficits) et les exportations (année d'excédents) des pays voisins. La pauvreté rurale affecte sévèrement l'accès à l'alimentation : la situation alimentaire et nutritionnelle reste préoccupante avec une des taux de prévalences respectifs de la malnutrition chronique, de la l'insuffisance pondérale et de la malnutrition aigüe de 34,1 %, 24,4 % et 10,2 %.

◆ La production céréalière progresse moins vite que la population.

◆◆ Les dépenses publiques à l'agriculture représentent 12 % du budget mais ont tendance à régresser (4). 71 % relèvent de financements extérieurs.

Notes :

- (1) Recensement général de 2006.
 (2) CILSS-A.T.P. 2012-13.
 (3) AFRISTAT, CIRAD, A.F.D., 2003.
 (4) ReSAKSS, 2010.

Burkina Faso

LE PROGRAMME NATIONAL du secteur rural (P.N.S.R.) constitue le cadre de référence au sein duquel le Burkina Faso décline la politique agricole de la CEDEAO, l'ECOWAP-P.D.D.A.A. Mais le P.N.S.R. a aussi été élaboré en cohérence avec les engagements internationaux du pays et avec la politique agricole de l'U.E.M.O.A. Le P.N.S.R. actualise et met en synergie un ensemble de cadres de programmation sous-sectoriels (élevage, plans d'action filières) ou thématiques (foncier, sécurité alimentaire, environnement, ressources en eau, etc.), généralement adoptés dans le cadre de la S.D.R. — la Stratégie de développement rural —, définie par le Gouvernement en 2003.

Une vision à l'horizon 2025

La vision, issue des États généraux de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (novembre 2011) est définie ainsi : « à l'horizon 2025, l'agriculture burkinabè est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les burkinabés un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active ».

Un processus complexe et participatif

Le secteur rural concerne quatre ministères sous-sectoriels : le ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire, le ministère des Ressources animales et halieutiques, le ministère de l'Eau, des Aménagements hydrauliques et de l'Assainissement, le ministère de l'Environnement et du Développement durable. S'y ajoute le ministère chargé de la Recherche scientifique et de l'Innovation et les nombreuses interactions avec d'autres départements ministériels, et au premier chef le ministère de l'Économie et des Finances. Un Secrétariat permanent — le S.P.-C.P.S.A. — constitue l'organe d'animati-

tion du Comité de coordination des politiques sectorielles agricoles, sous le leadership du ministre de l'Agriculture.

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre du P.N.S.R. a reposé sur trois organes complémentaires :

- le comité de coordination des travaux d'élaboration ;
- le comité technique interministériel ;
- le comité d'orientation et de pilotage.

Le processus a été lancé en 2010 à partir d'une revue détaillée du secteur rural qui a permis de déterminer les grands axes d'intervention prioritaires. Sur cette base un pacte national a été signé en juillet 2010. Il formalise les engagements des différentes catégories d'acteurs (État, groupes d'acteurs socioprofessionnels, CEDEAO, partenaires techniques et financiers).

Une ambition : une croissance agricole supérieure à 10 %

La stratégie du secteur rural s'insère dans la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD 2011-2015) qui a succédé au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Afin de réaliser les objectifs du pays — 10 % de croissance économique annuelle —, il est attendu du secteur agricole une croissance de 10,7 % par an. Initialement, ces objectifs ont été arrêtés en vue de réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (O.M.D.).

L'objectif global assigné au P.N.S.R. est de « contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte et à la réduction de la pauvreté ». Six objectifs spécifiques déclinent cet objectif global (cf. encadré).

Les principales priorités et le coût

Le P.N.S.R. couvre l'ensemble des problématiques relevant du développement agricole au

Références :

- Burkina Faso ; Programme national du secteur rural (P.N.S.R.) 2011-2015 ; octobre 2012.
- MAFAP-F.A.O. ; Revue des politiques agricoles et alimentaires du Burkina Faso ; juillet 2013.
- www.spcpsa.gov.bf

sens large : les productions végétales, animales et halieutiques; les aménagements hydro-agricoles, la gestion des ressources naturelles et la biodiversité, la gestion du foncier et la promotion de l'économie rurale, l'approvisionnement en eau potable et l'amélioration du cadre de vie, l'organisation du monde rural, la prévention et la gestion des crises alimentaires, la recherche et l'innovation.

Le P.N.S.R. est structuré en treize sous-programmes organisés autour de cinq axes (cf. tableau). Son coût est évalué à 1 376 milliards de F.C.F.A. pour les cinq ans.

Les six objectifs spécifiques du P.N.S.R.

- Assurer une meilleure couverture des besoins alimentaires aussi bien quantitatifs que qualitatifs des populations par la production nationale ;
- Contribuer à la réduction de la proportion de la population en deçà du minimum d'apport calorique et de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de 0 à 5 ans ;
- Assurer une croissance forte du produit intérieur brut agricole ;
- Réduire considérablement la pauvreté en milieu rural ;
- Assurer aux populations rurales et urbaines un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement ;
- Réduire sensiblement la dégradation de l'environnement et les effets néfastes des changements climatiques.

Axes	Sous-programmes	Milliards F.C.F.A.	%
1. Amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> – Développement durable des productions agricoles – Amélioration de la productivité animale et de la compétitivité des productions animales – Amélioration de la santé animale et renforcement de la santé publique vétérinaire – Développement durable de l'hydraulique agricole – Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles 	585	43
2. Amélioration des revenus des populations rurales	<ul style="list-style-type: none"> – Promotion de l'économie rurale 	87	6
3. Développement durable et gestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> – Gouvernance environnementale et promotion du développement durable – Gestion durable des eaux et des sols et sécurisation foncière en milieu rural – Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales – Développement des productions forestières, fauniques et halieutiques 	260	19
4. Amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> – Approvisionnement durable en eau potable et assainissement – Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie 	299	22
5. Développement du partenariat entre les acteurs du monde rural	<ul style="list-style-type: none"> – Pilotage et soutien ; renforcement des capacités des institutions ; coordination, suivi-évaluation 	143	10
Ensemble du P.N.S.R.		1 376 (soit 2,62 milliards \$ U.S.)	100

Cap-Vert

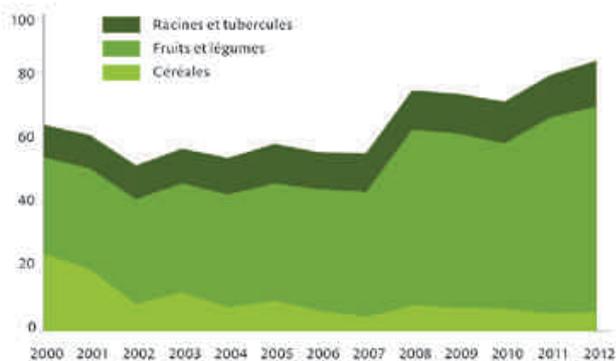


Carte d'identité (2012)

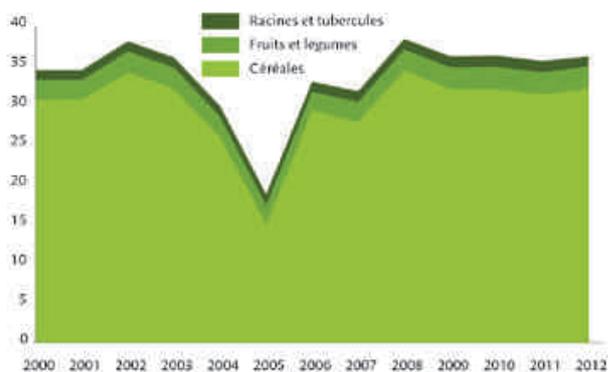
Population (millions)	0,5
Population rurale (%)	37
P.I.B. (milliards \$)	1,8
P.I.B. par habitant (\$)	3 695
Taux de croissance du P.I.B. (%)	8,7
Part de l'agriculture dans le P.I.B. (%)	8
Indice de développement humain	0,568
Part de la population avec moins de 1,25 \$ par jour (%)	21
Part des produits agricoles et alimentaires dans les importations (%)	73,2
Part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations (%)	26,8

PRODUCTION

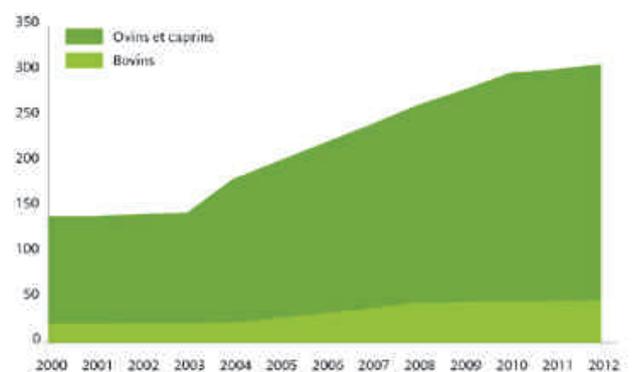
Productions vivrières (× milliers tonnes)



Surfaces cultivées (× milliers ha)

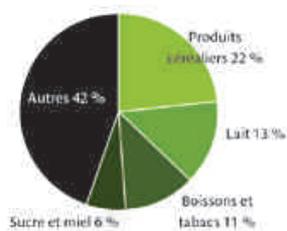


Ruminants (× milliers têtes)

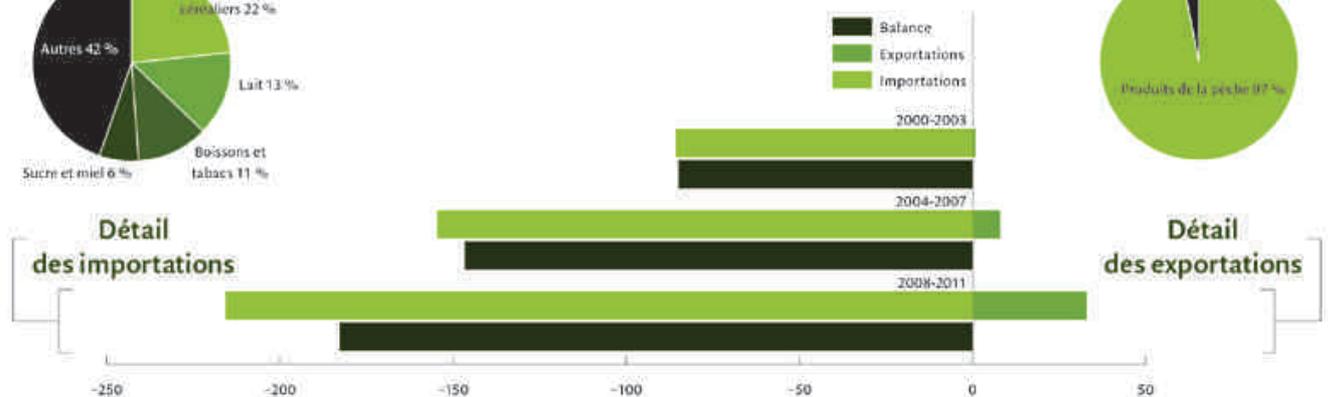


sources : Statistiques nationales, Faostat, CEDEAO, Banque mondiale, PNUD, F.M.I.

COMMERCE AGROALIMENTAIRE



Évolution de la balance agroalimentaire (× millions \$)



Détail des importations

Détail des exportations

L'ARCHIPEL DU CAP-VERT (9 îles habitées) se classe au second rang en Afrique subsaharienne en terme de niveau de développement humain, après l'île Maurice, avec un I.D.H. de 0,636 (1). Bien que son économie soit en grande partie portée par les secteurs tertiaire (tourisme) à hauteur de 72 % du P.I.B., secondaire (industries légères : chaussures, vêtements) à hauteur de 20 % du P.I.B., et les revenus issus de la diaspora, l'agriculture y joue un rôle déterminant (2). En effet, le secteur agricole constitue la principale source de revenus pour 40 % de la population active et procure environ 50 % des emplois dans les années 90. L'agriculture joue un rôle clef dans la sécurité alimentaire, la stabilisation des prix, la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté.

Les îles volcaniques du Cap-Vert ont un relief escarpé, et sont soumises à un climat sahélien tropical sec avec 200 à 550 mm de pluie, en moyenne par an. Les pluies sont inégalement réparties dans l'espace (altitude, exposition au vent) et dans le temps. Elles surviennent de façon torrentielle d'août à octobre (érosion). La perte des eaux de pluies sous forme de ruissellement est donc considérable et l'eau est un facteur limitant majeur pour l'agriculture. Ainsi, 55 % des terres du pays sont incultes, 35 % sont dédiées au sylvo-pastoralisme (petits ruminants) et 10 % des terres sont cultivées, dont une minorité en cultures pérennes (3).

La variabilité des reliefs impacte la disponibilité en eau et détermine la répartition très inégale des productions par « strate ». Les fonds de vallées aux sols alluvionnaires permettent la culture irriguée de canne à sucre, tubercules, bananes, maraîchage et horticulture. Les altitudes de 500 à 1 000 mètres bénéficient d'une pluviométrie atteignant les 1 000 mm d'eau/an et permettent la culture de maïs, haricot et mil. Les terres situées au deçà de 1 000 mètres sont principalement valorisées sous forme de pâturage. L'essentiel des productions, de l'ordre de 90 %, est destiné à l'autoconsommation des ménages ruraux. La canne à sucre est la culture irriguée la plus répandue. Environ 90 % des

productions agricoles commercialisées proviennent des exploitations irriguées (3).

Les exploitations sont en grande majorité familiales et dotées de petites superficies : la taille moyenne d'une exploitation familiale pour les cultures pluviales est de l'ordre de 1,15 ha, alors que les surfaces moyennes en cultures irriguées sont de 0,25 ha (3).

Insertion régionale et internationale

L'ensemble des contraintes agro-climatiques, la faible disponibilité en terres cultivables et la grande proportion de population urbaine (57 %) font du Cap-Vert un pays importateur net et fortement dépendant de l'aide alimentaire, qui constitue 3 % des importations. L'aide alimentaire est vendue sur le marché national afin de soutenir l'économie nationale. Ce déficit se voit creusé par l'exode rural, de plus en plus conséquent. Le Cap-Vert n'exporte quasiment pas de produits agricoles outre des produits de la mer (poissons, sel, etc.) et de l'alcool.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

L'alimentation est basée sur les céréales en grande partie, puis sur les haricots, la viande, le poisson et les légumes. Les protéines sont apportées de façon égale par la viande et le poisson. Cependant, l'agriculture ne fournit que 10 % des besoins de consommation en céréales et 30 % pour le haricot. Le pays est largement dépendant des approvisionnements extérieurs et de façon structurelle. La gestion des importations, le stockage et la stabilisation des prix sont des dimensions cruciales de la sécurité alimentaire.

Si l'insécurité alimentaire est modérée en raison des niveaux de revenus et des transferts, elle sévit particulièrement au sein des zones urbaines. La malnutrition touche 4 % des enfants de moins de 5 ans, et 3,8 % des adultes. L'obésité concerne en revanche plus de 10 % de la population (3).

◆ Les statistiques nationales du Cap-Vert montrent une forte progression de la production depuis 2010 (non reflétées dans les données Faostat (cf. illustration)). En 2014, le pays a produit plus de 70 000 tonnes de fruits et légumes et 26 000 tonnes de racines et tubercules soit une progression respective de 35 et 117 % par rapport à 2010.

◆◆ Avec plusieurs îles, le Cap-Vert a des coûts d'infrastructures et de communication très élevés, qui ont une incidence sur la sécurité alimentaire.

◆◆◆ Les exportations agroalimentaires (poissons et produits de la mer, sel et bananes) représentaient en valeur moins de 20 % des importations alimentaires.

Notes :

(1) PNUD.

(2) MAAP, 2004.

Agriculture et pêche : stratégie de développement à l'horizon 2015.

(3) F.A.O.

Cap-Vert

Le D.E.C.R.P. II (2008-2011) et le D.E.C.R.P. III (2012-2016) déclinent la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté du pays. L'accent est mis sur la lutte contre la pauvreté, l'amélioration du système de protection sociale, la valorisation du capital humain et la bonne gouvernance. Le Plan stratégique pour le développement de l'agriculture et des pêches (PEDA) pour la période 2005-2015 et le Plan national d'investissement dans l'agriculture sont en concordance avec le D.E.C.R.P. et traduisent au niveau sectoriel l'engagement du Cap-Vert à réaliser des investissements importants dans le secteur agricole en vue d'une croissance soutenue et d'une réduction significative de la pauvreté.

Processus inclusif et participatif

Le processus de préparation du PNIA a été engagé en 2009 avec la participation des représentants de tous les acteurs du secteur : les ministères, le secteur privé, les organisations de producteurs et la société civile. Plusieurs équipes ouvertes à ces acteurs ont analysé le diagnostic et identifié les investissements prioritaires pour chacun des sous-secteurs, en exploitant les résultats des travaux de modélisation réalisés avec l'appui de l'IFPRI. L'atelier national de validation, tenu en novembre 2009, a permis d'organiser la table ronde au cours de laquelle le pacte a été signé entre les différentes parties prenantes. Affiné ensuite, le PNIA a été soumis à un *business meeting* tenu en novembre 2010. Sur cette base un dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires a été engagé pour assurer la mobilisation des ressources.

Vision et objectifs

La vision s'inscrit dans l'optique d'une contribution du secteur rural à la réduction de la pauvreté. Cette vision implique (i) une amélioration du revenu moyen des ruraux, (ii) une

meilleure couverture des besoins alimentaires par l'autoconsommation, et (iii) une baisse de l'indice de pauvreté rurale.

Le plan d'investissements couvre tous les sous-secteurs (productions végétales, y compris sylviculture, animales et halieutiques). Mais compte tenu des spécificités de l'agriculture capverdienne, la maîtrise de l'eau (micro-irrigation) et la promotion de l'horticulture constituent les moteurs de la croissance agricole.

Principales priorités et composantes du PNIA

Le programme intègre tous les sous-secteurs. Il est structuré autour de six sous-programmes. L'amélioration de la gestion de l'eau vise à accroître l'accès des producteurs aux techniques modernes de gestion de l'eau et des sols, via la construction des ouvrages de conservation de l'eau et des sols, le développement des réseaux d'irrigation et la promotion des techniques d'irrigation par le « goutte à goutte ». Le sous-programme « développement des filières agricoles et la promotion de l'accès aux marchés » porte sur les technologies de production et de transformation, ainsi que sur l'amélioration de la commercialisation des produits. Au-delà des producteurs, il est ciblé sur les transformateurs et micro-entrepreneurs. Le sous-programme « amélioration de la gestion des autres ressources naturelles » est ciblé sur l'utilisation durable des terres et de l'ensemble des écosystèmes, notamment les espaces forestiers, les pâturages, et les ressources halieutiques. Il intègre les mesures d'adaptation aux changements climatiques. Le sous-programme « recherche-développement et diffusion des technologies améliorées » est centré sur la traduction des textes réglementaires régionaux dans la législation nationales (semences, pesticides, etc.), la promotion des technologies éprouvées et le renforcement de la recherche. Le sous-programme « prévention et gestion des crises alimentaires et autres désastres naturels » est essentiel au Cap-Vert. Il comprend le renforce-

Références :

- Programme national d'investissement agricole du Cap-Vert ; décembre 2010.
- <http://www.mdr.gov.cv/index.php/plano-de-actividades/plano-estrategico/>

ment du dispositif national et de ses structures décentralisées dans les îles, le renforcement du système de gestion des crises, la réhabilitation des zones affectées. L'approche du pays se situe dans le cadre de la promotion du droit à l'alimentation. Enfin, le sous-programme « renforcement institutionnel et coordination » vise d'une part l'amélioration de l'environnement institutionnel des producteurs via la promotion de l'accès au crédit, des réformes institutionnelles de gestion du secteur, en particulier par le passage à l'approche sectorielle. Il comporte enfin les dimensions liées à la coordination et au suivi-évaluation du PNIA.

Gouvernance, plan d'action et budget

Le ministère du Développement rural est responsable de la mise en œuvre du PNIA. La coordination opérationnelle est assurée par l'agence du ministère en charge de la planification, budgétisation et suivi-évaluation. Le pilotage stratégique est assuré par un Comité interministériel de pilotage stratégique (C.I.P.S.), auquel participe les acteurs publics et privés (O.P. et société civile), ainsi que les partenaires techniques et financiers. Le coût total du PNIA est évalué à 250 millions de dollars. L'État contribue à hauteur de 15,5 %.

Sous-programmes	Composantes	Millions \$ U.S.	%
1. Amélioration de la gestion de l'eau	– Mobilisation de l'eau pour l'agriculture – Promotion de l'irrigation	150	60
2. Développement des filières agricoles et promotion de l'accès aux marchés	– Appui technico-économique à la mise en valeur des zones irriguées – Intensification et diversification horticole et fruitière – Diversification des revenus ruraux par l'élevage familial – Valorisation des produits agricoles	60	24
3. Amélioration de la gestion des autres ressources naturelles	– Gestion des itinéraires et organisation de la transhumance – Appui à la gestion des ressources forestières partagées – Appui à la gestion des ressources halieutiques	26	10
4. Recherche-développement et diffusion des technologies améliorées	– Coopération régionale en matière de développement et de diffusion des technologies – Mise en place d'un centre national de spécialisation – Financement à la demande du développement et de l'adoption des technologies	6	3
5. Prévention et gestion des crises alimentaires et autres désastres naturels	– Promotion du système d'alerte rapide – Renforcement du système de gestion des crises – Réhabilitation des zones affectées par les crises – Promotion du droit à l'alimentation	3	1
6. Renforcement institutionnel et coordination	– Promotion des mécanismes d'accès au financement agricole – Passage à l'approche sectorielle – Gestion et suivi-évaluation de la mise en œuvre	5	2
Ensemble du PNIA		250	100

Côte d'Ivoire

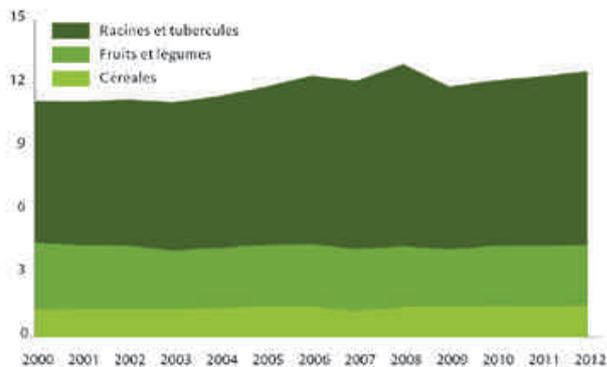


Carte d'identité (2012)

Population (millions)	19,8
Population rurale (%)	48
P.I.B. (milliards \$)	24,7
P.I.B. par habitant (\$)	1 244
Taux de croissance du P.I.B. (%)	4,5
Part de l'agriculture dans le P.I.B. (%)	23
Indice de développement humain	0,400
Part de la population avec moins de 1,25 \$ par jour (%)	24
Part des produits agricoles et alimentaires dans les importations (%)	22,7
Part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations (%)	50,0

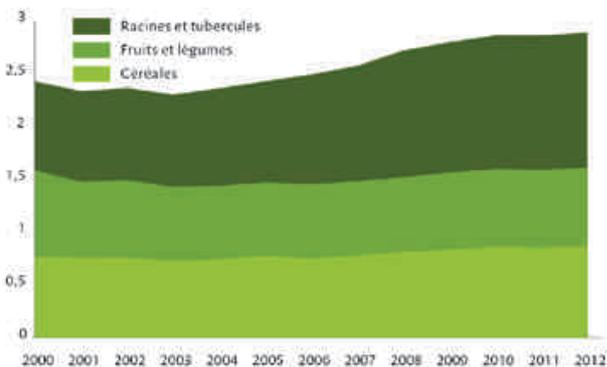
PRODUCTION

Productions vivrières (× millions tonnes)

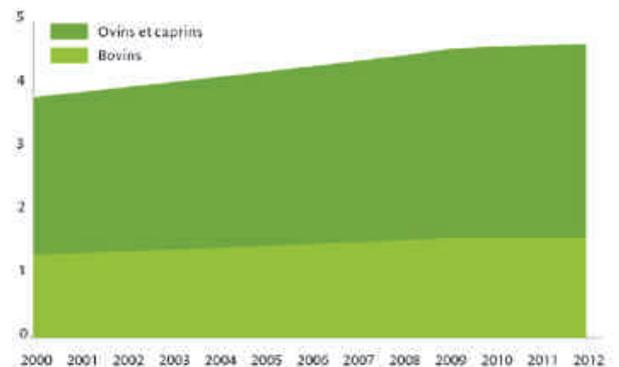


sources : Statistiques nationales, Faostat, CEDEAO, Banque mondiale, PNUD, F.M.I.

Surfaces cultivées (× millions ha)

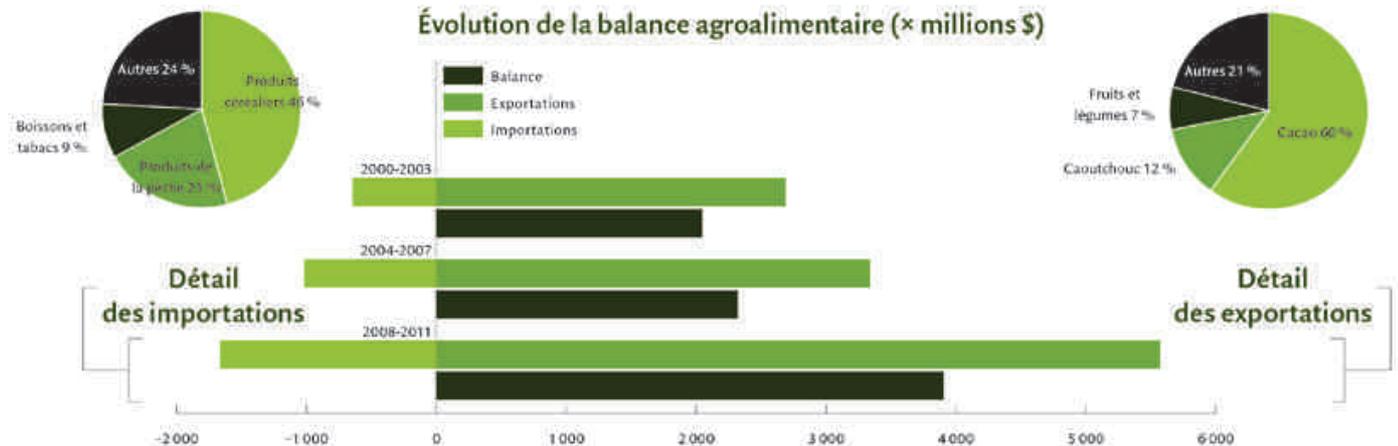


Ruminants (× millions têtes)



COMMERCE AGROALIMENTAIRE

Évolution de la balance agroalimentaire (× millions \$)



LA CÔTE D'IVOIRE doit son positionnement à l'importance de son secteur agricole qui en fait la première puissance agricole exportatrice de l'Afrique de l'ouest. L'agriculture fournit 51 % des recettes d'exportation et occupe plus 60 % de la population active.

L'agriculture bénéficie d'un climat très favorable. Ce climat évolue du type équatorial au Sud avec des précipitations variant entre 1 600 à 2 200 mm réparties sur deux saisons humides, au type tropical humide avec 1 000 à 1 200 mm au Nord. Les investissements structurants ont permis de promouvoir les plantations. Les petites exploitations familiales dominent la structure agraire mais côtoient de moyennes et grandes plantations. Ces dernières, de type agro-industriel, sont localisées dans la moitié sud du pays.

Très diversifiée, la production combine spéculations d'exportation et cultures vivrières. Exporté, le cacao est la base de l'agriculture du pays. Le coton l'anacarde, le palmier à huile, l'hévéa, les fruits (ananas, banane et mangue et cola) complètent cette palette de produits exportés. Les cultures vivrières sont représentées par les racines et tubercules (plus de 10 millions de tonnes pour l'igname et le manioc), la banane plantain, les céréales, notamment le maïs et, le sorgho, le mil et surtout le riz, qui demeure à ce jour, l'aliment de base des urbains. La Côte d'Ivoire produit également du karité, des taros (colocases), de l'arachide, du sorgho, du mil et un peu de fonio.

Le secteur de l'élevage reste modeste. La production de ruminants (4,7 millions de têtes) est défavorisée par le climat humide des régions centrales et méridionales. Dopé par la demande urbaine, l'élevage de volailles est en forte croissance avec plus de 58 millions de têtes en 2013. L'élevage porcin compte plus de 362 000 têtes. Les pêcheries et l'aquaculture ne fournissent qu'environ 50 294 tonnes de poisson. La Côte d'Ivoire produit un peu plus d'un million de m³ de bois d'œuvre (hors teck), transformé localement.

Inscription régionale et internationale

Très insérée dans les marchés, la Côte d'Ivoire a une balance commerciale agroalimentaire largement excédentaire. Les productions d'exportation sont diversifiées mais dominées par le cacao (40 % des recettes d'exportation). Le palmier à huile, le coton, le caoutchouc et les noix de cajou sont également développés avec des positionnements mondiaux significatifs. Sur le marché régional, la Côte d'Ivoire exporte la noix de cola et l'huile de palme, mais aussi de l'ananas brut et sous forme de jus, du maïs et surtout le couscous de manioc (attiéké).

Déficitaire en certains produits alimentaires, elle importe surtout du marché mondial des produits céréaliers, du poisson, des viandes et du sucre. Auprès de ses voisins, elle s'approvisionne en animaux sur pieds (bovins, ovins et caprins) et en produits maraîchers : oignon du Niger, pomme de terre de Guinée, mangue du Mali et de la Guinée. Ce commerce est animé par les réseaux marchands transnationaux dont les origines remontent au commerce caravanier mettant en contact les régions côtières, sahariennes et désertiques de l'Afrique.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le pays est à l'abri des crises alimentaires que connaissent certains pays d'Afrique de l'Ouest. La situation alimentaire s'est améliorée depuis la sortie de la crise militaro-politique, qui a secoué le pays durant plus d'une décennie.

Il faut noter toutefois que des déficits en matière de couverture des besoins alimentaires par la production locale subsistent notamment au niveau du riz et des légumes, bien que l'offre nationale des principales sources calorifiques se base essentiellement sur la production locale. Malgré les hausses des productions locales ces dernières années, les prix demeurent en moyenne assez élevés et ne favorisent pas leur accessibilité pour la population.

◆ La Côte d'Ivoire est la principale économie de la zone C.F.A. et la deuxième économie de l'espace CEDEAO. Son dynamisme influence fortement les économies des pays sahéliens enclavés.

◆◆ La Côte d'Ivoire est le principal exportateur régional de produits agricoles. Elle réalise près de la moitié des exportations de la région.

◆◆◆ Les taux de première transformation des produits agricoles sont faibles : 5 % en moyenne pour les produits de rente, hormis le cacao (30 %).

Côte d'Ivoire

L'AGRICULTURE est une priorité des politiques publiques, vue son importance dans l'économie nationale. Dès les années 90, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un ambitieux « Plan directeur de développement agricole 1992-2015 ». Ce plan visait à transformer l'agriculture du pays pour en faire la base de l'économie. En 2012, le P.D.D.A. est renforcé par un cadre de programmation macro-économique plus ambitieux : le Plan national de développement (2012-2015). Le P.N.D. est chargé de poser les fondements faisant de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 (1). Adopté en 2010, le PNIA s'inscrit dans cette dynamique.

Vision et objectifs

Le PNIA constitue le cadre de référence pour la mise en œuvre cohérente de toutes les interventions dans le secteur. Il a pour ambition de transformer les exploitations familiales agricoles de subsistance en une agriculture de marché moderne. Les principaux objectifs poursuivis par le PNIA sont : (i) relancer la croissance agricole à un taux de 9 % par an, (ii) contribuer à la réduction de la pauvreté, (iii) créer 2 400 000 emplois, (iv) réduire l'insécurité alimentaire, et (v) transformer localement au moins 50 % des produits agricoles.

Processus participatif

L'élaboration participative du PNIA a impliqué les institutions publiques, le secteur privé, les organisations professionnelles agricoles et la société civile. Démarré en 2007, le processus a été relancé en 2010, avec la tenue de la table ronde et la signature du pacte. En avril 2012, le P.I.D.-PNIA a été validé, ouvrant la voie à l'élaboration du *Country Cooperation Framework* dans le cadre du G8, puis à la tenue du *business meeting*, et enfin, en octobre 2012, à l'organisation de la conférence pour la mobilisation des

ressources nouvelles. L'ensemble du processus a été conduit sous la supervision d'un dispositif institutionnel comprenant : (i) un comité de pilotage, (ii) un comité technique multi-acteurs, et (iii) des groupes de travail thématiques.

Principales priorités et composantes

Le PNIA a identifié six domaines prioritaires couvrant tous les sous-secteurs (cf. tableau). Ces axes sont désagrégés en vingt-neuf sous-programmes.

À l'issue du *business meeting* des 12 et 13 septembre 2012 pour la mobilisation des ressources, le coût global du PNIA a été estimé à 2 040 milliards de F.C.F.A. sur 5 ans dont 60 % à pourvoir par le secteur privé.

Gouvernance et suivi-évaluation du PNIA

La gouvernance du PNIA s'appuie sur un dispositif institutionnel qui comprend :

- Un comité de pilotage regroupant les différents ministères concernés par le développement agricole ;
- Un secrétariat technique géré par le point focal PNIA ;
- Une unité de gestion des projets, chargée de coordonner la mise en œuvre des grands projets issus des six programmes majeurs ou domaines d'intervention du PNIA ;
- Trois cadres de concertation multi-acteurs, regroupant les ministères, les P.T.F., la société civile, le secteur privé et les organisations des producteurs.

Le dispositif de suivi-évaluation est en cours de construction. Il s'appuiera sur deux piliers : (i) les dispositifs utilisés par les projets en cours, et (ii) le mécanisme en cours de construction par la CEDEAO. En attendant, le pays réalise des revues périodiques avec le concours du RESAKSS. Les indicateurs devront être affinés ultérieurement.

Note :

(1) Document du P.N.S. : <http://news.abidjan.net/h/433184.html>

Références :

- Document du PNIA.
- Document du Plan national de développement.
- www.agriculture.gouv.ci

Programmes	Sous-programmes	Milliards de F.C.F.A.	%
1. Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de l'utilisation des intrants agricoles et vétérinaires – Promotion de la mécanisation des exploitations agricoles et des petites unités de transformation des productions agricoles – Renforcement des services de conseil agricole, de recherche-développement et de formation – Amélioration de la maîtrise de l'eau – Gestion durablement des terres 	550	28
2. Développement des filières	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de l'environnement commercial des filières agricoles – Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation – Redynamisation des productions alimentaires végétales, animales et halieutiques – Développement de la transformation et la conservation des productions agricoles, animales et halieutiques 	837	42
3. Amélioration de la gouvernance du secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement du cadre légal et réglementaire – Gestion de la transhumance et des parcours – Promotion des métiers d'agriculteur, d'éleveur et de pêcheur – Mise en œuvre de la loi relative au domaine foncier rural – Mise en œuvre d'un mécanisme de financement dans le secteur agricole 	249	12
4. Renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> – Structuration des filières et renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles d'éleveurs et de pêcheurs – Renforcement de la collecte et du traitement des statistiques agricoles, renforcement des systèmes d'information d'aide à la décision – Renforcement des capacités institutionnelles et humaines des services de planification agricole et de suivi-évaluation – Renforcement de la formation professionnelle et de l'enseignement technique agricole – Renforcement des capacités de l'administration agricole 	130	6
5. Gestion durable des ressources halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> – Développement de la pêche maritime, de la pêche artisanale lagunaire et continentale – Développer l'aquaculture 	67	4
6. Relance de la filière bois	<ul style="list-style-type: none"> – Restauration et de gestion durable des ressources forestières – Relance de la recherche forestière – Amélioration de la gouvernance forestière – Gestion durable de la faune – Développement de l'industrie du bois – Renforcement des capacités du secteur forestier – Gestion durable des ressources en eau – Changement climatique et développement durable 	170	8
Ensemble du PNIA		2003	100
		(soit 3,82 milliards \$ U.S.)	

Gambie

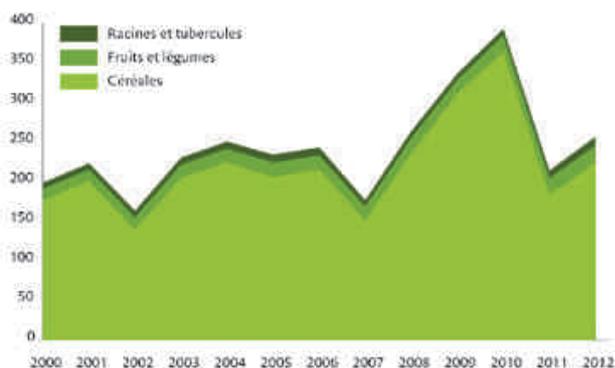


Carte d'identité (2012)

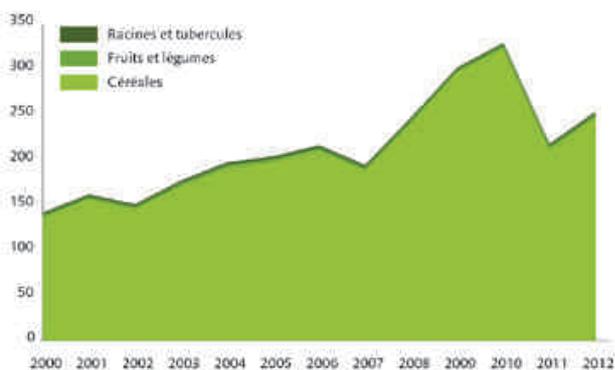
Population (millions)	1,8
Population rurale (%)	42
P.I.B. (milliards \$)	0,9
P.I.B. par habitant (\$)	507
Taux de croissance du P.I.B. (%)	0,5
Part de l'agriculture dans le P.I.B. (%)	25
Indice de développement humain	0,420
Part de la population avec moins de 1,25 \$ par jour (%)	34
Part des produits agricoles et alimentaires dans les importations (%)	45,1
Part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations (%)	57,5

PRODUCTION

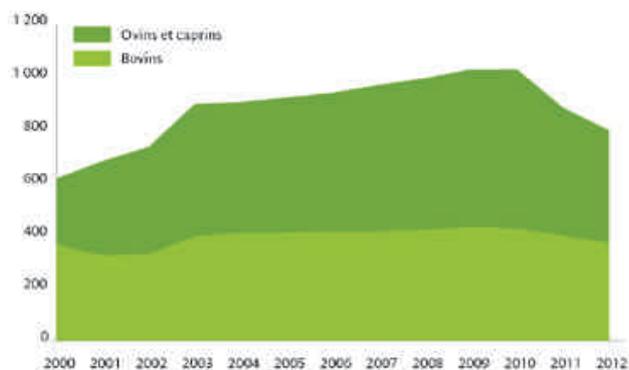
Productions vivrières (× milliers tonnes)



Surfaces cultivées (× milliers ha)



Ruminants (× milliers têtes)



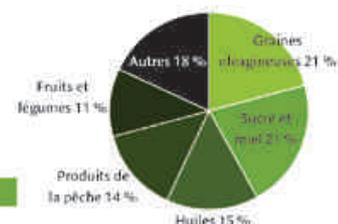
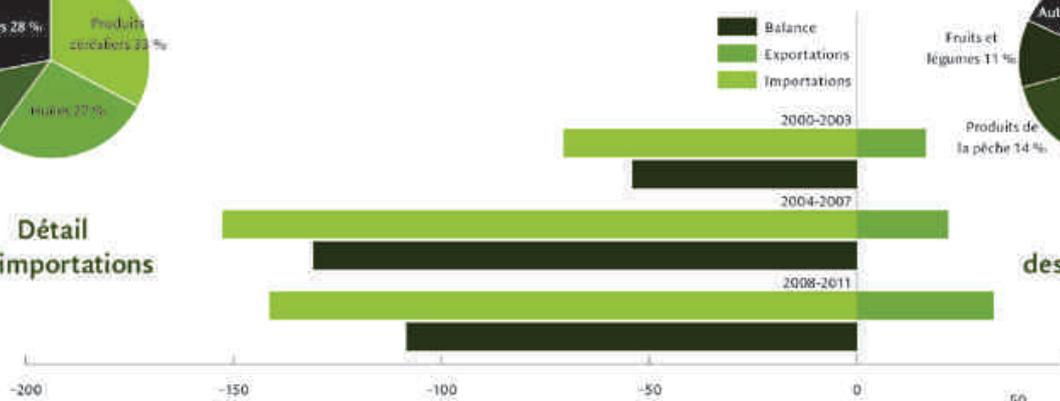
sources : Statistiques nationales, Faostat, CEDEAO, Banque mondiale, PNUD, F.M.I.

COMMERCE AGROALIMENTAIRE

Évolution de la balance agroalimentaire (× millions \$)



Détail des importations



Détail des exportations

EN DÉPIT du poids important que prennent les activités touristiques, l'agriculture reste un des secteurs économiques majeurs de la Gambie, pays de 10 689 km² et de 1 800 000 habitants. L'agriculture contribue à hauteur de 25 % à la formation du P.I.B. et de 70 % aux recettes d'exportation. Elle occupe environ la moitié de la population rurale du pays. Les terres arables sont estimées à 558 000 ha dont 320 000 sont mis en valeur chaque année. Le climat est de type soudano-sahélien caractérisé par une courte saison des pluies de juin à octobre et une longue période de sécheresse de novembre à mai et des hauteurs moyennes annuelles de précipitation qui varient de 900 mm dans le Sud-Ouest à environ 500 mm dans le Nord-Est.

La production agricole est générée par près de 69 100 ménages agricoles (500 000 personnes engagés dans l'agriculture) qui travaillent sur de petites exploitations familiales dont la taille moyenne est de l'ordre d'un ha. La production agricole est très diversifiée. L'arachide occupe plus de 30 % des superficies emblavées, les céréales (maïs, mil, sorgho) couvrent quelques 144 000 ha, le riz, 72 000 ha, le coton 3 000 ha par an et enfin le manioc, la pomme de terre et les cultures horticoles dont les emblavures concernent entre 1 500 et 2 000 ha par an en moyenne. L'élevage demeure une activité modeste avec un cheptel estimé à 300 000 têtes de bovins, 160 000 têtes d'ovins et 230 000 têtes de caprins et quelques 700 000 têtes de volailles. Les activités de pêche sont exercées en mer et le long du fleuve Gambie.

Les performances du secteur agricole ont été modestes au cours des trente dernières années. Les meilleurs gains de productivité sont enregistrés au niveau de la production rizicole.

Insertion régionale et internationale

Le commerce extérieur de la Gambie est très fortement déficitaire : les importations agroalimentaires sont nettement supérieures aux ex-

portations en valeur. Les exportations portent sur une gamme très limitée de produits dominés par l'arachide et ses dérivés (huiles végétales et tourteaux), qui représentent le premier poste des ventes à l'étranger. Viennent ensuite les produits de la pêche, le coton, et les fruits. Les principaux clients sont dans l'ordre la Chine, le Sénégal, le Brésil, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et les États-Unis.

Les importations de produits agroalimentaires portent principalement sur les céréales et produits céréaliers, notamment le riz, le blé et la farine de blé, les produits laitiers. Une partie est réexportée vers les pays voisins, notamment le Sénégal. À ces produits, il faut ajouter le sucre et les fruits et légumes.

Le commerce avec les pays voisins — Sénégal et Guinée-Bissau — portent pour l'essentiel sur des produits céréaliers (mil, sorgho, maïs) et des produits maraîchers (tomate, oignon et pomme de terre). Il s'agit pour l'essentiel d'échanges de proximité dont la direction change en fonction du niveau des prix, en partie déterminés par l'évolution du taux de change entre la monnaie gambienne, le Dalasi, et le F.C.F.A.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La structure de la balance commerciale agroalimentaire est révélatrice d'une situation alimentaire précaire. En effet, le pays doit recourir à des importations de nombreux produits alimentaires pour couvrir son déficit structurel. Les produits céréaliers (riz, maïs, mil, sorgho) ne couvrent qu'environ 50 % des besoins du pays.

La situation nutritionnelle du pays n'est pas reluisante. Selon les années, entre 10 et 15 % de la population gambienne est en insécurité alimentaire, environ 11 % de la population rurale figure parmi les plus vulnérables, alors que 9 % sont potentiellement vulnérables. La prévalence de la malnutrition chronique est de 24 %. Le taux de malnutrition aiguë globale est compris entre 10 % et 14,9 % (1).

◆ De par sa position géographique, la Gambie est très intégrée dans les échanges régionaux.

◆◆ L'adoption du TEC CEDEAO va la conduire à rehausser les droits de douane de nombreux produits alimentaires.

◆◆◆ Compte-tenu de son potentiel et de sa population, la Gambie peut assurer sa souveraineté alimentaire avec une bonne politique d'investissement dans l'agriculture.

Note :

(1) D.H.S.-MICS-SMART Survey, 2011.

Gambie

LE DÉVELOPPEMENT agricole de la République de Gambie est guidé par un ensemble d'orientations stratégiques et de politiques, notamment la vision 2020, la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté II et le cadre de politique du secteur agricole et de gestion des ressources naturelles dont le pays s'est doté en 2010. Le Plan national d'investissement agricole (PNIA) constitue le cadre de référence des interventions dans le secteur agricole sur la période 2011-2015. Il est conçu dans le but de réaliser la vision du secteur de l'agriculture, des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire et s'inscrit dans le cadre du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine du NEPAD.

Vision et objectifs

La vision 2020 du pays est de « *faire de la Gambie un centre financier, un paradis touristique, un centre de commerce, une nation dont le secteur des produits manufacturés est orienté vers l'exportation, une nation soutenue par les politiques de libre marché, un secteur privé dynamique ainsi qu'une population dûment éduquée, formée, compétente, en bonne santé, indépendante et entreprenante et garantissant le maintien d'un écosystème équilibré ainsi qu'un niveau de vie adéquat pour tous...* » Le PNIA vise à accroître la contribution du secteur agricole à l'économie nationale. Il vise également l'amélioration de la productivité, la commercialisation et la participation active du secteur privé au développement agricole de la Gambie.

Processus de formulation

Le PNIA a été préparé selon une démarche participative, impliquant toutes les parties prenantes du développement agricole. Le groupe de travail est composé des ministères du Commerce, de l'Industrie et de l'Emploi, de l'agriculture, des finances et des affaires économiques,

de l'ancienne Agence nationale de développement agricole, de l'Institut national de recherche agricole, de l'entreprise d'horticulture de la Gambie représentant le secteur privé et les O.P. Les principales étapes du processus se sont déroulées entre juillet 2008 avec la formation du groupe de travail interministériel, jusqu'à la tenue du *business meeting* en novembre 2010. À l'instar des autres pays, l'élaboration du PNIA s'est appuyée sur : (i) un comité de pilotage, (ii) un comité technique et, (iii) des groupes de travail pluridisciplinaires.

Principales orientations et objectifs poursuivis

Le GNAIP est structuré autour de six programmes stratégiques pour un coût total évalué à 283 millions \$ U.S. (hors imprévus) répartis comme dans le tableau ci-contre.

Dispositif de gouvernance

Le dispositif de gouvernance du GNAIP est rattaché au Conseil national des ministres (N.C.M.) qui assure le leadership au niveau national. Il est relayé par un comité de pilotage multi-acteurs (P.S.C.) qui assure la cohérence des actions et des stratégies avec les autres secteurs économiques. La mise en œuvre technique incombe principalement à l'unité de gestion du programme (B.C.P.) qui s'appuie sur les services techniques de l'administration publique. Le dispositif comprend des démembrements au niveau des régions et des villages où sont institués des comités locaux.

Dispositif de suivi-évaluation

Le système de suivi-évaluation est arrimé à celui de la CEDEAO. Il est basé sur les mécanismes mis en place par le ReSAKSS pour faciliter la prise de décisions fondées sur des données probantes et utilisant des indicateurs

Référence :

– Document du G.P.N.I.A.

précis. Le PNIA dispose d'un système central de suivi-évaluation construit sur des systèmes existants dans les projets en cours de mise en œuvre. La construction des bases de données repose sur deux grands mécanismes : *Information Management System* (M.I.S.) et Système d'information géographique (S.I.G.). Le

S.I.G. est le principal outil utilisé pour capturer, stocker, analyser, gérer et présenter les données référencées à des endroits précis. Des audits périodiques du programme, le dialogue continu, l'évaluation par les pairs et la responsabilité mutuelle des partenaires font partie intégrante du système.

Programmes	Composantes	Millions \$ U.S.	%
1. Amélioration des terres agricoles et gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> – Développement des bas-fonds pour la production de riz – Promotion de l'irrigation pour l'horticulture et les cultures de plateau – Renforcement des capacités des services de soutien 	83	29
2. Amélioration de la gestion des autres ressources partagées	<ul style="list-style-type: none"> – Gestion durable des ressources forestières – Gestion durable des ressources halieutiques – Gestion durable des parcs naturels et de la faune 	37	13
3. Développement des filières agricoles et promotion du marché	<ul style="list-style-type: none"> – Développement des filières de commercialisation des produits agricoles – Renforcement des services nationaux de soutien – Développement des marchés nationaux, intra-régional et extrarégional 	90	32
4. Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<ul style="list-style-type: none"> – Sécurité alimentaire nationale – Gestion des risques et catastrophes 	45	16
5. Développement agricole durable	<ul style="list-style-type: none"> – Gestion durable des exploitations – Utilisation durable des terres et sécurisation du foncier – Renforcement des capacités des services de soutien et des organisations paysannes 	19	7
6. Coordination, suivi et évaluation du PNIA	<ul style="list-style-type: none"> – Dispositions institutionnelles et coordination – Mécanisme de financement – Suivi et évaluation – Renforcement des capacités de mise en œuvre 	9	3
Ensemble du PNIA		283	100

Ghana

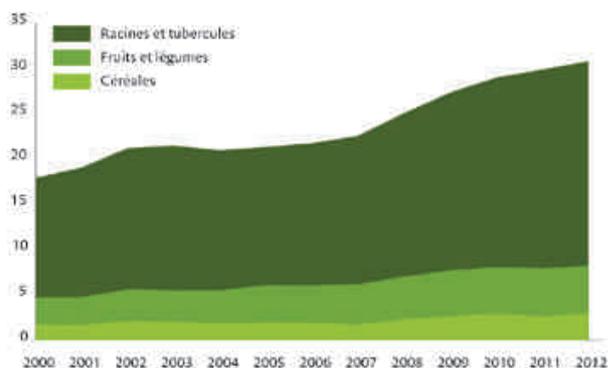


Carte d'identité (2012)

Population (millions)	25,4
Population rurale (%)	47
P.I.B. (milliards \$)	40,7
P.I.B. par habitant (\$)	1 605
Taux de croissance du P.I.B. (%)	16,2
Part de l'agriculture dans le P.I.B. (%)	22
Indice de développement humain	0,541
Part de la population avec moins de 1,25 \$ par jour (%)	29
Part des produits agricoles et alimentaires dans les importations (%)	13,3
Part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations (%)	23,1

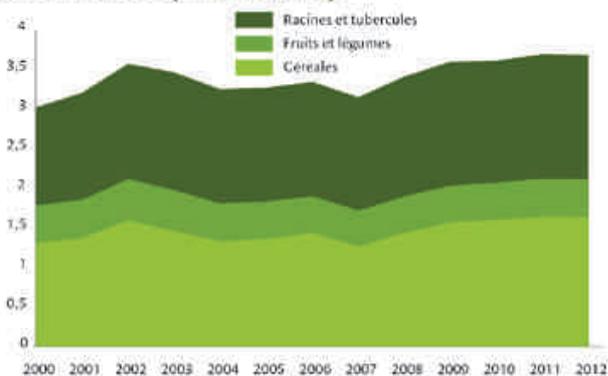
PRODUCTION

Productions vivrières (× millions tonnes)

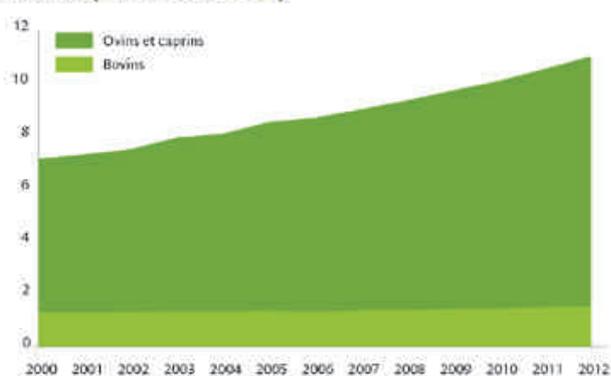


sources : Statistiques nationales, Faostat, CEDEAO, Banque mondiale, PNUD, F.M.I.

Surfaces cultivées (× millions ha)

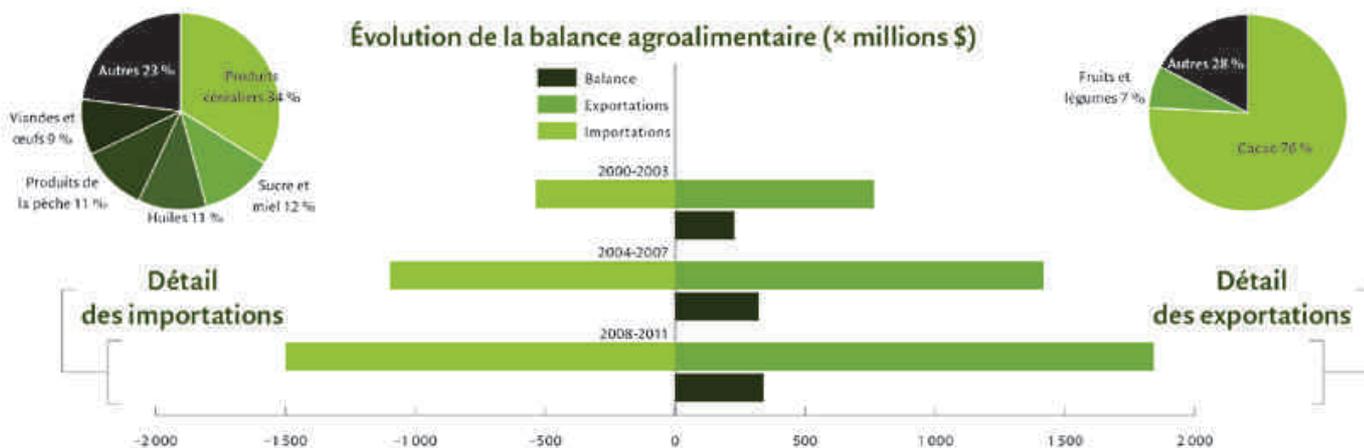


Ruminants (× millions têtes)



COMMERCE AGROALIMENTAIRE

Évolution de la balance agroalimentaire (× millions \$)



LE GHANA est un pays côtier du golfe de Guinée à l'économie diversifiée. L'agriculture pèse pour 22 % dans le P.I.B. national, devancée par les services (49,5 % du P.I.B.) et l'industrie (28,6 % du P.I.B.). Le secteur agricole emploie 44,7 % de la population active et joue donc un rôle considérable sur les plans de la sécurité alimentaire, des ressources d'exportation, de la lutte contre la pauvreté et de la stabilisation économique (1).

Ce pays est doté d'une grande variabilité agro-climatique lui conférant une certaine complémentarité des productions. Suivant un gradient global Nord-Sud, la pluviométrie s'échelonne de 800 à 2 200 mm par an, permettant deux cycles de culture au Sud mais un seul dans les zones de savane du Nord. Ces dernières sont dédiées à la culture de céréales (mil, sorgho), du niébé et à l'élevage agropastoral. Au Sud, les zones de forêts tropicales humides permettent la culture de maïs, racines et tubercules (manioc) et l'installation de plantations pérennes, (plantains, cacao, palmiers à huile, hévéas, cocotiers) (2).

Le réseau hydrographique important, principalement lié au bassin de la Volta offre un potentiel — encore sous utilisé — pour la culture irriguée. Cette dernière (maraîchage, riz) ne représentait que 0,4 % des superficies en 2013 (1).

L'agriculture familiale fournit 80 % du produit agricole avec des tailles d'exploitation réduites : environ 90 % des exploitations ont une taille inférieure à 2 ha. Un ensemble de facteurs (accès au marché, accès au foncier, manque d'infrastructures, etc.) contraignent l'agriculture familiale. Hormis le cacao, cultivé sur des exploitations de 3 à 7 ha (3), les cultures d'exportations (caoutchouc, ananas, huile de palme...) se concentrent principalement au sein d'exploitations agro-industrielles à grande échelle. Ces plantations génèrent des devises importantes pour l'État ghanéen.

Insertion régionale et internationale

Le Ghana est pourvu d'une économie d'ex-

portations de matières premières agricoles et minières (cacao, or, bois principalement). Le Ghana est, après la Côte d'Ivoire, le second exportateur mondial de cacao.

Cependant, bien qu'excédentaire au niveau de sa balance commerciale agricole, le Ghana importe une grande partie des produits céréaliers, notamment le blé, et le riz dont la production ne couvre que 40 % des besoins. En revanche il exporte du maïs vers le Sahel (excédent de 60 000 tonnes). Il importe aussi des animaux depuis les pays sahéliens, et notamment le Burkina Faso. Officiellement les importations portent sur 21 000 bovins, et 34 000 ovins-caprins, mais les importations informelles seraient 4 fois supérieures (4). D'autres produits tels que les mangues, oignons, tomates, cuirs et peaux, etc. sont l'objet d'échanges aux frontières. La demande en viandes, tirée par l'augmentation de la population et l'émergence des classes moyennes urbaines, est partiellement satisfaite par des importations de produits animaux industriels, principalement d'abats et de volaille provenant du Brésil.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le régime alimentaire de base repose sur les céréales (maïs, riz), le manioc, le taro et la patate douce. Le Ghana est autosuffisant pour toutes ces productions, hormis le riz. La consommation de viandes serait couverte à 60 % par la production domestique (5). Compte tenu de son taux d'urbanisation, la population ghanéenne est fortement dépendante du marché.

La situation nutritionnelle s'est fortement améliorée (programmes de sensibilisation et formation, aliments enrichis, etc.). Entre 1993 et 2012, la proportion des enfants en retard de croissance est passée de 33 à 22,7 %. La part des enfants émaciés est passée de 14 % à 6,2 % sur la même période. Le recul de la pauvreté s'est traduit par une réduction de l'insécurité alimentaire des ménages (6).

◆ Le taux de pauvreté est passé de 51,7 % en 1992 à 24,2 % en 2013. L'extrême pauvreté a elle-aussi été réduite, passant de 16,5 % en 2006 à 8,4 % en 2013.

◆◆ Les importations de volaille industrielles ont quadruplé de 2002 à 2011.

Notes :

(1) Ghana Facts and figures, 2013.

(2) F.A.O., 2014.

(3) <http://responsiblecocoa.com/the-challenge/>

(4) Ministry of Food and Agriculture, 2007. Food and Agriculture Sector Development Policy (FASDEP II).

(5) 2013 Agric Sector Annual Progress Report; Republic of Ghana.

(6) Poverty profile in Ghana (2005-2013); GLSS 6; 2014.

Ghana

LA POLITIQUE de développement du secteur agricole et alimentaire (*Food and Agriculture Sector Development Policy* – FASDEP II) est basée sur le processus régional ECOWAP-NEPAD et sur le plan national de développement à moyen terme « *Growth and Poverty Reduction Strategy* » (GPRS II). La FASDEP II (2007) cherche également à tirer des leçons de la FASDEP I développée en 2002. La FASDEP II est mise en œuvre à travers le METASIP (*Medium Term Agriculture Sector Investment Plan*) qui constitue le plan d'investissement à moyen terme du secteur de l'agriculture.

Une vision et des ambitions

La vision du secteur agricole développée dans le FASDEP II est « une agriculture modernisée, qui constitue le socle d'une économie restructurée et qui se traduit par l'atteinte de la sécurité alimentaire, des opportunités d'emplois et une pauvreté réduite ». La FASDEP II est ciblé sur : (i) une croissance agricole globale d'au moins 6 % par an; (ii) une croissance annuelle de 6 à 8 % dans les secteurs de élevage et des productions végétales (iii) une croissance annuelle de 5 % dans chacun des secteurs de la foresterie et de la pêche, et (iv) un secteur du cacao qui reste robuste et soutient ainsi les autres secteurs.

Référence :

- Ghana Shared Growth and Development Agenda (GSDGA) II 2014-2017.
- <http://mofa.gov.gh/site>

Les champs d'intervention pour la transformation accélérée de l'agriculture pour 2014-2017 sont focalisée sur :

- La productivité agricole ;
- La création d'emplois ;
- La compétitivité de l'agriculture et son insertion dans les marchés domestiques et internationaux ;
- Les risques de production et les goulets d'étranglement dans l'industrie agroalimentaire
- Le développement des cultures alimentaires, des exportations et des industries ;
- Le développement de la production de bétail et de volailles ;
- Le développement des pêches et de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire et la génération de revenus.

Les six objectifs du FASDEP

La politique agricole comporte six objectifs qui sont décliné dans six programmes au sein du plan d'investissements :

- Sécurité alimentaire et préparation aux situations d'urgence ;
- Amélioration de la croissance des revenus ;
- Augmentation de la compétitivité et intégration aux marchés locaux et internationaux ;
- Gestion durable des terres et de l'environnement ;
- Application des sciences et technologies au développement agro-alimentaire ;
- Coordination institutionnelle accrue.

Des stratégies ont été élaborées pour répondre à chacun des sous objectifs et ont été accompagnées de politiques sous-sectorielles (l'élevage, le cacao, les pêches et la foresterie) et liées aux services (vulgarisation, irrigation, mécanisation, protection des sols, etc.).

Gouvernance et mise en œuvre

La formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes est coordonnée par le MOFA, mais impliquent d'autres ministères, départements et agences, la société civile, ainsi que les partenaires financiers. Des plateformes coordonnent ces acteurs et supervisent la mise en œuvre à différents niveaux :

- Au niveau national, la *National Development Planning Commission* le (N.D.P.C.) est directement responsable de la préparation des plans et stratégies globales. Elle développe les analyses macroéconomiques et conçoit les réformes structurelles. Elle pilote, évalue et coordonne les politiques, programmes et projets de développement. Elle formule un cadre intégré pour les stratégies et politiques et s'assure de leur mise en œuvre.
- Aux niveaux des régions et des districts, la mise en œuvre repose sur le Département régional de l'agriculture, en partenariat avec les

Conseils de coordination régionale et les Directions de l'agriculture des districts, et à travers les assemblées communales et de districts.

Les coûts et priorités

Le coût total du programme sur 2011-2015

s'élève à 1,532 milliard Cédis (environ 460 millions \$ U.S.) dont un tiers financé par l'État. Des priorités ont été établies et ciblent les actions qui impactent directement la réalisation des objectifs des programmes. Le coût total de ces investissements prioritaires s'élève à 784,5 millions Cédis (soit près de 238 millions \$ U.S.) et correspondent à 50 % du budget total.

Objectifs	Sous-programmes	Millions Cédis	%
1. Sécurité alimentaire et préparation aux situations d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de la productivité – Appui à l'amélioration de la nutrition – Appui à la diversification des options des ménage les plus pauvres – Stockage d'aliments et distribution – Systèmes d'alerte précoce et préparation aux urgences – Gestion de l'eau et irrigation – Services de mécanisation 	561	37
2. Amélioration de la croissance des revenus	<ul style="list-style-type: none"> – Promotion des cultures de rentes, de l'élevage, de la pêche pour générer des revenus dans l'ensembles des zones écologiques – Développement de nouveaux produits – Développement de deux chaînes de valeurs pilotes par zone – Renforcement des O.P. – Développement des infrastructures rurales – Appui aux agricultures urbaine et péri-urbaine 	849	56
3. Augmentation de la compétitivité et de l'intégration aux marchés domestiques et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> – Marketing des productions ghanéennes sur les marchés domestiques et internationaux 	31	2
4. Gestion durable des terres et de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> – Vulgarisation et utilisation des technologies et gestion durable des terres et de l'environnement par les hommes et les femmes agriculteurs 	31	2
5. Sciences et technologies appliquées au développement agroalimentaire	<ul style="list-style-type: none"> – Pénétration des technologies au sein des filières et application des biotechnologies au sein de l'agriculture – Renforcement de la recherche agricole et gestion de l'information 	45	3
6. Amélioration de la coordination institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement institutionnel et coordination intra-ministérielle – Coordination interministérielle – Partenariat avec le secteur privé et la société civile 	15	1
Ensemble du PNIA		1 532	100
		(soit 460 millions \$ U.S.)	

Guinée

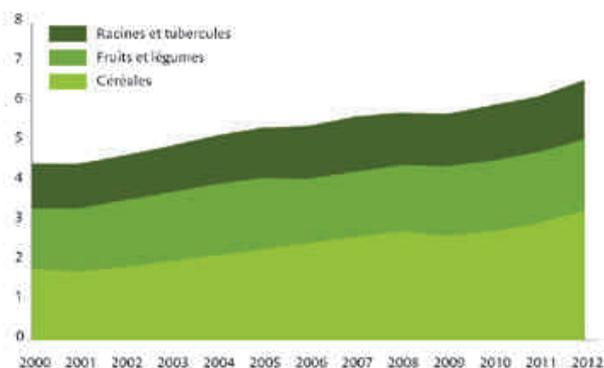


Carte d'identité (2012)

Population (millions)	11,5
Population rurale (%)	64
P.I.B. (milliards \$)	5,6
P.I.B. par habitant (\$)	492
Taux de croissance du P.I.B. (%)	2,8
Part de l'agriculture dans le P.I.B. (%)	21
Indice de développement humain	0,344
Part de la population avec moins de 1,25 \$ par jour (%)	43
Part des produits agricoles et alimentaires dans les importations (%)	26,5
Part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations (%)	8,4

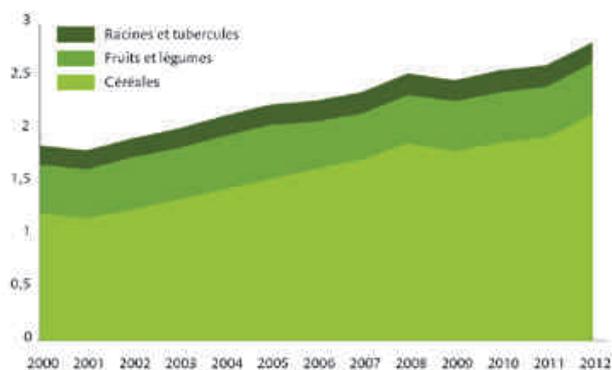
PRODUCTION

Productions vivrières (× millions tonnes)

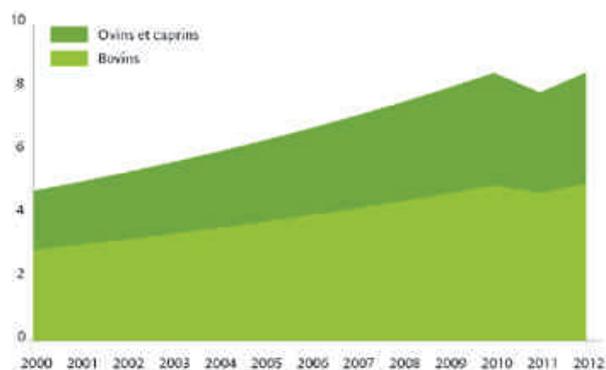


sources : Statistiques nationales, Faostat, CEDEAO, Banque mondiale, PNUD, F.M.I.

Surfaces cultivées (× millions ha)

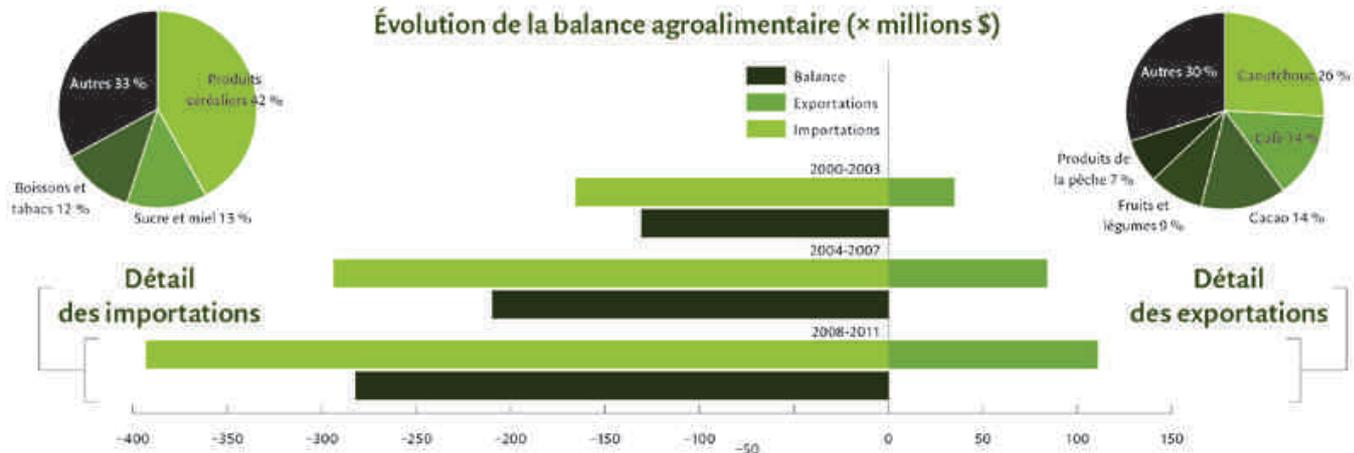


Ruminants (× millions têtes)



COMMERCE AGROALIMENTAIRE

Évolution de la balance agroalimentaire (× millions \$)



DOTÉE d'immenses ressources minières, la Guinée est aussi un pays dont le potentiel agricole est considérable. Le pays dispose de 6,2 millions d'hectares de terres cultivables dont seulement 25 % sont exploitées chaque année. Les pluies sont abondantes et varient entre 1 100 et 4 000 mm. Le potentiel d'irrigation est évalué à 364 000 ha dont 30 200 seulement sont « aménagés ». Le potentiel de développement des systèmes de cultures inondées est considérable. Le système agraire est dominé par de petites exploitations dont la taille moyenne est estimée à 0,5 ha. L'agriculture occupe actuellement plus de 60 % des actifs, contribue pour 21 % à la formation du P.I.B. et 30 % aux recettes d'exportations.

La production agricole est assez diversifiée. Elle est constituée pour l'essentiel par le riz qui est pratiquée par 80 % des exploitations, occupe 67 % des superficies emblavées, contribue à hauteur 65 % des besoins céréaliers, emploie 37 % de la population active, fournit 23 % du P.I.B. primaire et 6 % du P.I.B. national. Pour autant, la Guinée importe encore 11 % de ses besoins en riz. Les autres spéculations vivrières importantes sont le maïs, le fonio, l'arachide et le manioc, le mil et le sorgho, la patate douce, la banane plantain. La Guinée produit également du coton, le palmier à huile, l'hévéa et surtout de la pomme de terre — la belle de Guinée —, dont le développement a reposé sur la combinaison entre une organisation paysanne et des mesures incitatives publiques, notamment la régulation du marché.

L'élevage reste une activité importante avec 5,5 millions de têtes de bovins, 1,8 million de têtes d'ovins et 2,2 millions de têtes de caprins, 105 000 porcins et 24 millions de volailles en 2014. En opposition au sous-secteur végétal, la croissance de l'élevage est restée relativement stable au cours de la dernière décennie, avec un taux variant entre 4,0 % et 4,5 % en moyenne par an. L'élevage est le seul sous-secteur qui bénéficie d'une source fiable et durable de fourniture d'intrants (1).

Le potentiel halieutique exploitable de la

Guinée est estimé entre 150 000 et 250 000 tonnes de poissons par an. Il est composé de quatre grands groupes d'espèces: les poissons pélagiques et les poissons de fond (démersaux), les céphalopodes et les crevettes. La pêche est caractérisée par une baisse des prises au cours des dernières années.

Insertion régionale et internationale

La Guinée est surtout connue pour ses exportations de minerais, notamment la bauxite. Elle exporte sur le marché international quatre produits agricoles : le coton, le café, l'hévéa et l'huile de palme (Soguipah). En direction des pays voisins (Sénégal, Mali, Sierra Léone et Libéria), elle exporte essentiellement de la pomme de terre. Le volume de leurs exportations croît au fil des années et ont atteint 18 000 tonnes en 2012. La Guinée exporte également des mangues vers la Côte d'Ivoire.

En contrepartie la Guinée importe des pays voisins des animaux sur pieds, notamment des bovins et, des ovins pour satisfaire la forte demande lors de la fête de tabaski. Du marché international, la Guinée importe des produits céréaliers (blé, farine de blé, du riz), des produits carnés et du sucre.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La situation alimentaire de la Guinée est globalement bonne. La production végétale couvre les besoins du pays à hauteur de plus de 95 %. Selon le PAM, 32 % des ménages ruraux Guinéens sont en insécurité alimentaire, ce qui représente 2,3 millions de personnes (2). Les données officielles (3) montrent que 40 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique, dont 20,7 % sont atteints de malnutrition chronique sévère.

◆ Malgré un potentiel agricole considérable, la Guinée continue d'importer des quantités importantes de produits alimentaires pour satisfaire ses besoins.

◆◆ Près d'un tiers des ménages sont en insécurité alimentaire et la malnutrition frappe une proportion très élevée des jeunes enfants.

◆◆◆ Château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, la Guinée pourrait faire valoir cet atout au sein de la communauté régionale.

◆◆◆ Les bassins et mangroves représentent un potentiel considérable pour la production.

Notes :

(1) Document du PNIASA.

(2) Enquête C.F.S.V.A., 2009.

(3) UNICEF-PAM, 2008.

Guinée

LES STRATÉGIES de développement agricole de la République de Guinée trouvent leurs fondements dans un ensemble de documents qui fixent les orientations du pays. Il s'agit principalement de la Politique nationale de développement de l'agriculture, vision 2015. Cette politique est soutenue par la Stratégie de réduction de la pauvreté qui fixe les objectifs de relance de l'économie guinéenne. Le PNIASA qui constitue la déclinaison de l'ECOWAP-P.D.A.A. est considéré comme le cadre de référence des interventions dans le secteur agricole.

Vision et objectifs

Le PNIASA s'inscrit dans la nouvelle vision de la Politique nationale de développement agricole (P.N.D.A.), celle d'une agriculture intensive et compétitive sur le marché régional et international, capable d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté. Le PNIASA vise l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des exploitations familiales et des marchés, la promotion de l'entrepreneuriat agricole privé, l'amélioration de l'accès aux marchés national, sous-régional et international des produits agricoles et, enfin la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

Processus, priorités et programmes

Le processus d'élaboration du PNIASA a débuté en août 2008 par (i) la désignation des points focaux et des autres structures impliquées par le ministre de l'Agriculture, (ii) la mise en place en 2009, des comités de pilotage et technique du PNIA (iii) l'organisation en 2010 de la table ronde de validation ayant abouti à la signature du Pacte d'engagement entre les parties prenantes ainsi que la formulation du Plan national d'investissement agricole qui sera transformé en PNIASA puis validé en 2011. Le PNIASA a été revu en 2012 lors d'une réunion impliquant

tous les acteurs nationaux (agriculteurs, autorités politiques, O.N.G.), régionaux (CEDEAO) ainsi quelques partenaires techniques et financiers (F.A.O., IFPRI, A.F.D., B.M., FIDA, U.E...). Le *business meeting* a été organisé en juin 2013.

Le PNIASA est structuré en six programmes : (i) développement durable de la riziculture en améliorant la maîtrise de l'eau, (ii) diversification des productions vivrières autre que le riz, (iii) promotion des exportations agricoles et de l'agrobusiness, (iv) amélioration de la gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables, (v) amélioration de la qualité des services agricoles (recherche, conseil agricole, contrôle, réglementation, politique) et renforcement des capacités des différents acteurs, (vi) pilotage et coordination efficaces de la mise en œuvre du PNIASA. Son coût est évalué à 1,1 milliard de dollars. Le développement de la riziculture seule mobilise près de 51 % des investissements planifiés dans le PNIASA.

Gouvernance et suivi-évaluation

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du PNIASA est structuré autour d'un certain nombre d'organes : le Comité national d'orientation du PNIASA présidé par le ministre de l'Agriculture ; le Comité national de pilotage ; le Comité national de concertation État-P.T.F. ; une unité de coordination et de gestion du PNIASA ; une cellule de communication ; un comité technique de pilotage pour chaque programme et un Comité régional de concertation présidé par le Gouverneur.

Le système de suivi-évaluation du programme devra se faire conformément au mécanisme qui sera élaboré dans le cadre de l'application de l'approche sectorielle. Un manuel de suivi-évaluation élaboré à cet effet définira la répartition des rôles et responsabilités entre les différents acteurs intervenants dans le secteur et les mécanismes dont notamment : (i) le suivi de l'impact qui porte sur la revue annuelle des progrès au niveau national pour alimenter

Référence :
– PNIASA.

les processus de dialogue et de revue inclusifs, (ii) le suivi de l'exécution des programmes qui portera sur le traitement des données collec-

tées par les points focaux régionaux et préfectoraux qui seront chargés d'alimenter, de façon régulière, le système.

Programmes	Composantes	Millions \$ U.S.	%
1. Développement durable de la riziculture	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'irrigation et de la gestion de l'eau - Appui à l'acquisition et la distribution des intrants et équipements agricole - Amélioration de l'accompagnement de la filière riz par la recherche et le conseil agricole - Développement des capacités d'accès aux marchés agricole 	558	51
2. Diversification pour la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des cultures vivrières autres que le riz - Développement des produits forestiers non ligneux - Amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables - Gestion des crises alimentaires, des catastrophes naturelles ou d'origine humaine 	185	17
3. Promotion des exportations agricoles et de l'agrobusiness	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du climat des affaires pour les exportations agricoles et le développement de l'agrobusiness - Amélioration des performances des filières agro-industrielles d'exportation agricoles et d'élevage - Développement des infrastructures de transformation, conservation, commercialisation - Filières animales - Pêche et aquaculture - Système d'information 	159	14
4. Promotion de la gestion durable des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des écosystèmes forestiers et la valorisation des produits forestiers - Appui aux mesures de conservation de la biodiversité - Sécurisation foncière - Amélioration de la gestion des ressources pastorales et génétiques - Amélioration de la fertilité des sols - Appui à la gestion des ressources halieutiques - Changement climatiques 	137	13
5. Qualité des services et appui aux organisations de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité des services publics (agriculture, élevage, pêche et environnement) - Amélioration de l'insertion du secteur privé agricole et du financement du secteur rural - Développement des capacités des producteurs et de leurs organisations 	49	4
6. Renforcement institutionnel et coordination sectorielle	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre et fonctionnement des mécanismes institutionnels de d'orientation, de pilotage et de concertation au niveau central - Mise en place, comités nationaux d'orientation et de pilotage - Fonctionnement, unité de gestion du PNIASA-SAKSS 	12	1
Ensemble du PNIASA		1 100	100

Guinée-Bissau

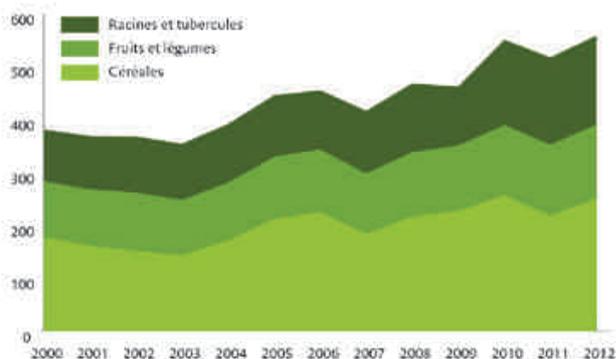


Carte d'identité (2012)

Population (millions)	1,7
Population rurale (%)	55
P.I.B. (milliards \$)	0,8
P.I.B. par habitant (\$)	494
Taux de croissance du P.I.B. (%)	4,9
Part de l'agriculture dans le P.I.B. (%)	46
Indice de développement humain	0,353
Part de la population avec moins de 1,25 \$ par jour (%)	49
Part des produits agricoles et alimentaires dans les importations (%)	42,0
Part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations (%)	76,4

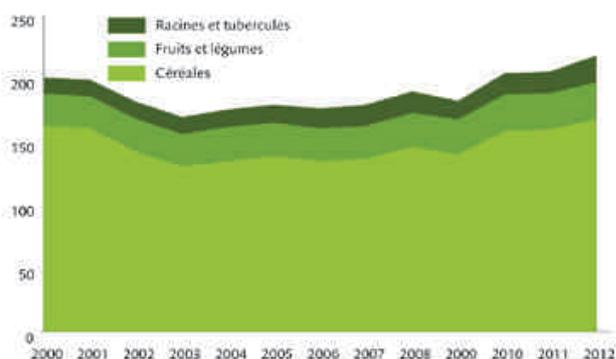
PRODUCTION

Productions vivrières (× milliers tonnes)

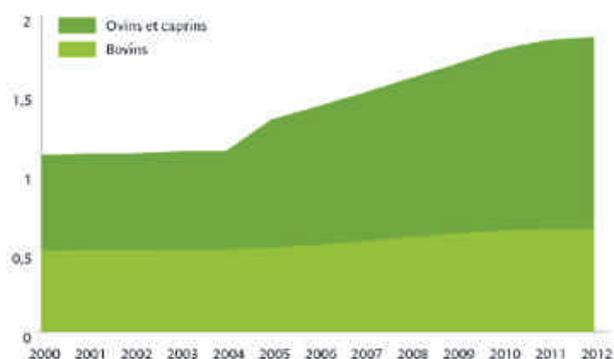


sources : Statistiques nationales, Faostat, CEDEAO, Banque mondiale, PNUD, F.M.I.

Surfaces cultivées (× milliers ha)

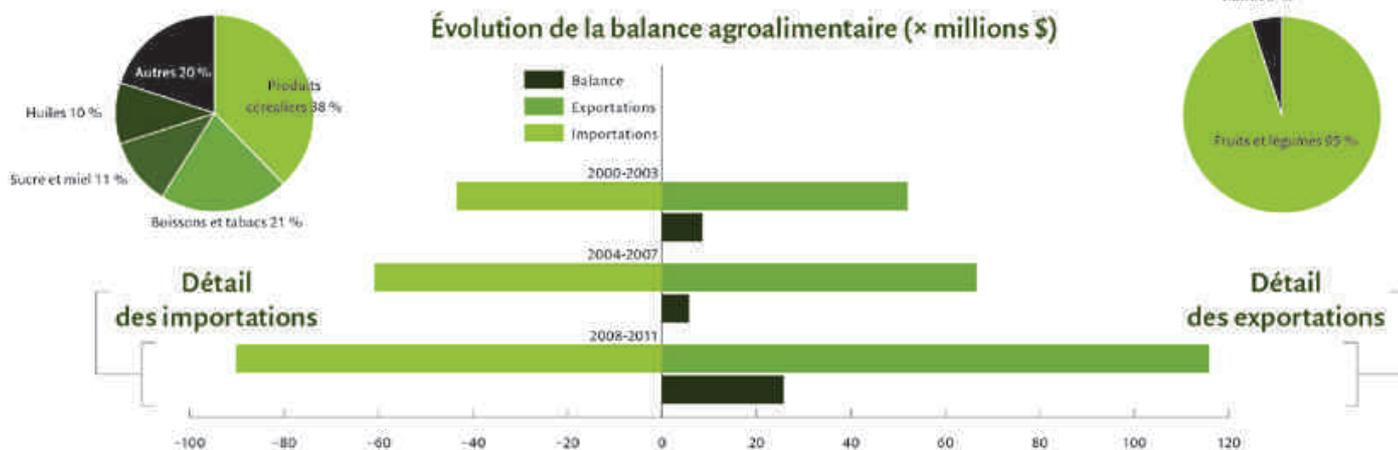


Ruminants (× millions têtes)



COMMERCE AGROALIMENTAIRE

Évolution de la balance agroalimentaire (× millions \$)



L'AGRICULTURE est un secteur économique majeur de ce pays côtier et de son archipel. Le secteur rural emploie 82 % de la population et participe à près de 46 % du P.I.B. (1). L'agriculture et la pêche y jouent donc un rôle décisif sur les plans de la sécurité alimentaire, des ressources d'exportation et de la lutte contre la pauvreté.

La Guinée-Bissau présente une diversité de zones agro-climatiques lui conférant un potentiel agricole varié. La pluviométrie est inégalement répartie dans l'espace, suivant un gradient Est-Ouest, allant de 1200 à 1900 mm par an, et dans le temps : elle permet la réalisation d'un unique cycle cultural annuel. À l'Ouest, les zones maritimes permettent la riziculture aménagée de mangroves, la pêche et l'élevage, alors que les zones de plateaux et bas-fonds de l'Est sont dédiées principalement à la céréaliculture (millet, sorgho, maïs), aux tubercules, à la culture d'anacarde, d'arachide, de coton, de riz de bas-fonds avec la possibilité de deux récoltes par an et à l'élevage agro-pastoral transhumant (2). Au Sud-Est, la zone tropicale humide représente un potentiel agricole important grâce à son verger (bananiers, manguiers...) (1).

La superficie agricole occupe 45 % du territoire, le reste de la superficie étant forestière. Les terres présentent encore un grand potentiel d'exploitation puisque seulement 11 % du territoire était cultivé en 2010, essentiellement en riz et anacarde. En 2005, la riziculture de mangrove et de bas-fonds dominait largement avec 45 000 ha, alors que la riziculture irriguée n'occupait que 8 000 ha (1).

Deux formes d'agriculture dominent et reflètent de fortes inégalités dans l'accès au foncier : alors que 120 000 exploitations « traditionnelles » fournissent 90 % de la production avec 83 % des terres labourables, 1 200 entreprises agricoles (1 %) occupent 17 % des terres labourables.

Insertion régionale et internationale

Les exportations agricoles sont dominées à

plus de 95 % en termes de valeur par les exportations de noix de cajou. Cette filière a connu un fort essor depuis les années 90 et le pays constitue aujourd'hui le 2^e exportateur de noix de cajou de la CEDEAO après la Côte d'Ivoire. La Guinée-Bissau exporte sous forme de noix brutes presque exclusivement vers l'Inde, qui les valorise en les réexportant vers l'Europe et les États-Unis. Les produits issus de la pêche et de l'aquaculture complètent ces exportations (2).

Concernant les importations agricoles, elles sont dominées par les céréales à hauteur de 40 % en termes de valeur. Le pays est importateur net de riz alors qu'il s'agit d'une de ses principales productions (1).

La pêche joue également un rôle important dans l'insertion du pays sur le marché régional et international. Près de 70 % des pêches artisanales sont destinées au marché régional. La pêche industrielle est destinée au marché international (européen), exerçant une concurrence croissante et participant à l'augmentation de la pression sur les ressources halieutiques.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La Guinée-Bissau souffre d'un déficit net de sa balance commerciale totale, et plus particulièrement céréalière. Le riz est un enjeu clef puisqu'il représente 75 % de la consommation céréalière et représente près de 25 % du déficit commercial agroalimentaire. Classé dans la catégorie des P.M.A., le pays a également souffert d'une succession de crises politiques depuis le début des années 2000. Il est en situation de vulnérabilité économique de par sa dépendance aux exportations de noix de cajou et particulièrement vis-à-vis de l'Inde pour équilibrer sa balance commerciale agricole. La situation alimentaire reste précaire. En moyenne sur 2007-2011, 17 % des enfants de moins de 5 ans sont en sous-poids et 10 % de la population souffre de sous-alimentation (moyenne sur 3 ans) (1).

◆ Le pays reste importateur net de riz alors qu'il s'agit de l'une de ses principales productions.

◆◆ La noix de cajou assure plus de 95 % des exportations agroalimentaires.

◆◆◆ Seules des politiques publiques volontaristes permettront de relancer l'investissement dans le secteur agricole.

Notes :

(1) www.fao.org

(2) M.A.D.R., cabinet de Planification agricole, 2010. Programme national d'investissement agricole.

Guinée-Bissau

LE PROGRAMME national d'investissement agricole constitue le cadre de référence au sein duquel la Guinée-Bissau décline la politique agricole de la CEDEAO, l'ECOWAP-P.D.D.A.A. Le PNIA a été élaboré en cohérence avec les engagements internationaux du pays et avec la politique agricole de l'U.E.M.O.A. Le PNIA reprend, actualise et met en synergie un ensemble de programmes sous-sectoriels (horticulture, petits élevages...) ou thématiques (aménagement hydro-agricoles, renforcement des capacités des organisations de producteurs...). Le PNIA reprend en grande partie les orientations émises en 2002 au sein de la Lettre de politique de développement agricole (L.P.D.A.). Il inclut les programmes en cours ainsi que des programmes nouveaux et élargis nécessitant de nouveaux financements.

Vision et objectifs

Le PNIA a pour ambition de générer une croissance agricole d'au moins 6 % par an, d'assurer la sécurité alimentaire et de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural par la promotion des filières agricoles porteuses. Il envisage en priorité le développement de la production vivrière destinée à la consommation et des spéculations destinées à l'exportation, grâce à la mécanisation, à la maîtrise de l'eau, à l'intensification agricole et à l'exploitation des terres en toute saison. Le programme vise à faire de la Guinée-Bissau un pays autosuffisant en termes de production vivrière à l'horizon 2020.

Un processus complexe et participatif

L'élaboration du PNIA a reposé sur une équipe constituée d'experts de tous les secteurs clés de l'économie (agriculture, forêt, élevage, recherche), des ministères tels que la Pêche, l'Économie et le Commerce, des organisations paysannes, du secteur privé, de la société civile, des partenaires au développement ainsi que de

l'Assemblée nationale populaire, etc.

La mise en œuvre du PNIA est placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, qui intègre un secrétariat d'État à la Sécurité alimentaire et dont les directions techniques assurent la gestion opérationnelle. Sont concernées les Directions de l'agriculture (D.G.A.), de l'élevage (D.G.P.), des forêts et de la faune (D.G.F.F.), de la sécurité alimentaire (D.G.S.A.) et de l'ingénierie et du développement rural. Elles assurent la définition des politiques, le contrôle des normes dans les différents sous-secteurs respectifs. Le Bureau de la planification agricole (GAPLA), la Division des statistiques agricoles (D.E.A.), la Direction de l'administration des finances (DAF) et la Division des ressources humaines (D.R.H.) assurent la planification et le suivi-évaluation sectoriels, la production d'informations statistiques, la gestion des ressources financières et humaines du ministère. S'ajoutent des interactions avec d'autres institutions de recherche, des centres d'étude, des O.N.G., et des sous-directions spécifiques.

Le pilotage du processus repose sur trois organes complémentaires :

- Le Comité national de pilotage (C.N.P.);
- Le Conseil régional de concertation (C.R.C.);
- Le Groupe de travail des partenaires techniques et financiers du secteur agricole (G.T.P.T.F.S.A.).

La mise en œuvre du PNIA est accompagnée d'une gestion financière standardisée et souple, le renforcement des capacités humaines, et des mesures de sauvegarde destinées à anticiper et gérer les impacts liés à la mise en œuvre du PNIA.

Les principales priorités et coûts

Le PNIA couvre tous les sous-secteurs : productions végétales (cultures et sylviculture), animales, halieutiques. Il prend en compte les domaines transversaux comme le renforcement institutionnel, la recherche et la vulgarisation agricole et il intègre dans les sous-programmes

Référence :

– PNIA, actualisé en 2013.

les dimensions genre, environnementales et sociales pour assurer la durabilité des réalisations.

Les coûts estimatifs des différentes composantes du programme pour les 5 prochaines années sont résumés dans le tableau ci-dessous. Le coût global est de près de 167 milliards de

F.C.F.A., incluant à la fois la contribution du Gouvernement (10 % du budget total), celle des bénéficiaires (5 %) et les appuis techniques et financiers attendus des partenaires au développement (85 %).

Axes	Sous-programmes	Milliards F.C.F.A.	%
1. Promotion des filières de production végétale	<ul style="list-style-type: none"> – Infrastructures rurales – Développement des filières vivrières – Promotion des cultures d'exportation 	81	49
2. Promotion des filières de production animale	<ul style="list-style-type: none"> – Développement des filières d'élevage traditionnel – Promotion de petites et moyennes entreprises d'élevage – Renforcement des services d'élevage 	12	7
3. Promotion des filières de production halieutique	<ul style="list-style-type: none"> – Promotion de la pêche artisanale et de l'aquaculture – Renforcement des mécanismes de gestion des ressources halieutiques 	8	5
4. Gestion durable des ressources naturelles (eau, sol, forêts)	<ul style="list-style-type: none"> – Gestion intégrée des ressources en eau – Gestion durable de la fertilité des sols – Gestion durable des ressources forestières 	15	9
5. Recherche et conseil agricoles	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement des services de support aux producteurs – Soutien au développement des innovations technologiques 	4	2
6. Renforcement institutionnel et coordination sectorielle	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de l'environnement institutionnel du secteur agricole – Renforcement des capacités des acteurs du secteur agricole – Prévention et gestion des crises alimentaires – Amélioration de l'environnement du commerce 	34	21
7. Adaptation du secteur agricole aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> – Recherche et vulgarisation des espèces végétales et animales résistantes aux changements climatiques – Sensibilisation et vulgarisation des bonnes pratiques agricoles communautaires zai, et pêche responsable – Promotion des bonnes pratiques dans le processus de transformation des produits agroforestiers, halieutiques et de l'élevage – Vulgarisation des fours et foyers améliorés – Organisation de la filière du bois de feu et le charbon – Sélection d'espèces de plantes à croissance rapide pour l'utilisation énergétique 	12	7
Ensemble du PNIA		167	100
		(soit 304 millions \$ U.S.)	

Libéria

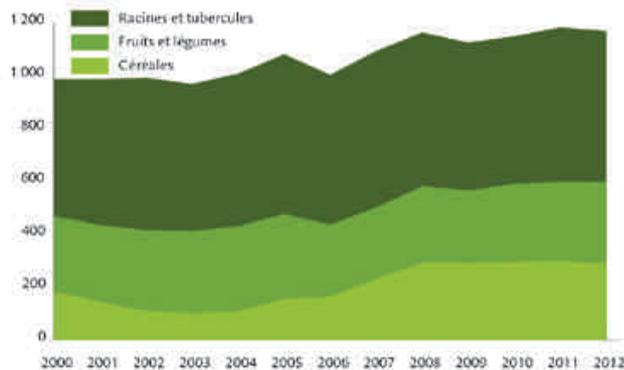


Carte d'identité (2012)

Population (millions)	4,2
Population rurale (%)	52
P.I.B. (milliards \$)	1,7
P.I.B. par habitant (\$)	414
Taux de croissance du P.I.B. (%)	6,1
Part de l'agriculture dans le P.I.B. (%)	39
Indice de développement humain	0,329
Part de la population avec moins de 1,25 \$ par jour (%)	84
Part des produits agricoles et alimentaires dans les importations (%)	32,2
Part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations (%)	71,0

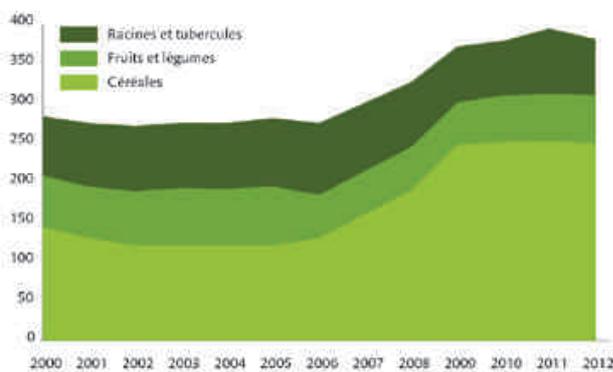
PRODUCTION

Productions vivrières (× milliers tonnes)

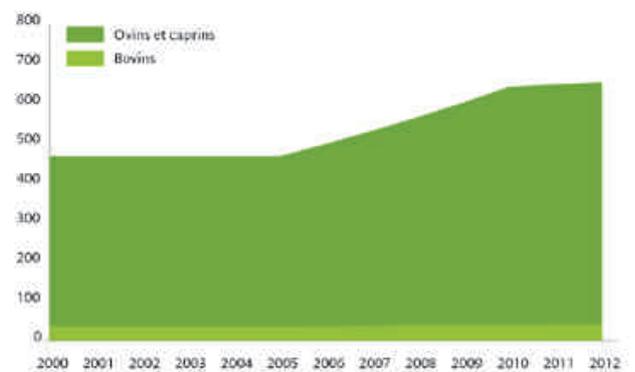


sources : Statistiques nationales, Faostat, CEDEAO, Banque mondiale, PNUD, F.M.I.

Surfaces cultivées (× milliers ha)

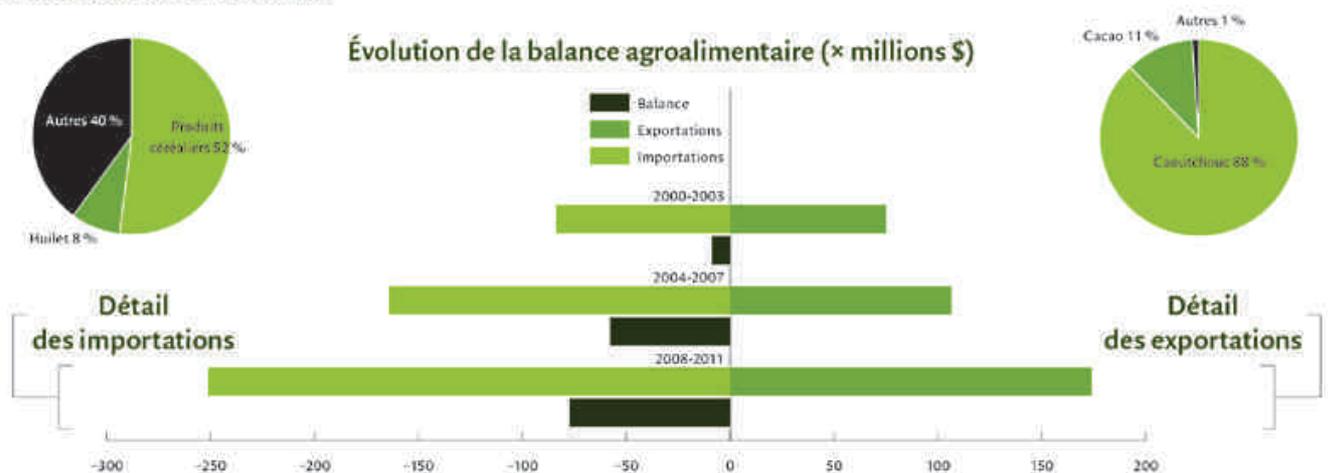


Ruminants (× milliers têtes)



COMMERCE AGROALIMENTAIRE

Évolution de la balance agroalimentaire (× millions \$)



CLASSÉ PARMIS LES P.M.A., le Libéria a subi ces dernières décennies un ensemble de crises affectant son capital productif. Cependant son économie demeure agricole : la part du secteur agricole dans le P.I.B. est de 39 %, et 52 % de la population est rurale. Les productions végétales, l'élevage et la pêche jouent donc un rôle premier dans la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, et l'apport de devises nationales (1). Agriculture et pêche contribuent au P.N.B. à hauteur de 234 millions \$ U.S. (2014).

Le Libéria est doté d'un relief peu marqué allant des plaines du Sud aux montagnes du Nord. Son climat est tropical humide et offre une pluviométrie également graduelle dans l'espace, allant de 2 000 à 5 000 mm du Nord au Sud. Malgré une très forte pluviométrie, le territoire est marqué par une saison sèche de 3 à 5 mois, particulièrement au Nord. Les plaines forestières humides du Sud permettent la culture de plantes pérennes (hévées, cacaoyers, palmiers à huile), racines et tubercules alors que les zones centrales et Nord sont orientées vers la production de racines, tubercules, céréales et l'élevage agro-pastoral. Près d'un tiers des surfaces agricoles, soit 200 000 ha (hors pâturages) sont couvertes par des cultures pérennes. Les superficies en pâturage représentent environ 2 millions d'ha, et même si la contribution de l'élevage au P.I.B. agricole est limitée à 14 %, son rôle socio-économique et alimentaire est d'une grande importance (1).

Les principales productions destinées à la consommation sont le riz pluvial, en fort essor suite à la résorption des conflits dans le courant des années 2000, et le manioc. Les productions d'exportation sont représentées par les cultures pérennes : hévées, cacaoyers, palmiers à huile. Les productions de café ont été fortement ralenties cette dernière décennie, après une importance notable prise au cours des années 60 à 80. Deux formes de production prédominent : les grandes exploitations agro-industrielles (hévée, cacao principalement), et les petites et moyennes exploitations familiales (cacao, hévée, palmier à huile, céréales, racines et tubercules, élevage, etc.) (2).

La pêche (3 % du P.I.B.), fournit près de 37 000 emplois dans la région côtière et détient un rôle important dans l'apport en protéines (2). Ce secteur est principalement représenté par la pêche artisanale, et est soumis à une rude compétition, caractéristique des régions côtières de l'Afrique de l'Ouest, générée par la présence illégale de chalutiers internationaux. Le manque à gagner issu de ces pêches internationales est estimé à 12 millions \$ U.S. par an (1).

Insertion régionale et internationale

Le pays s'insère dans les échanges régionaux par l'importation de produits animaux (bétail vivant et viande), et l'importation de céréales. Les céréales constituent 50 % des importations en termes de valeur, et contribuent fortement au déficit de la balance commerciale agricole.

L'économie agricole d'exportation du pays est portée à 90 % par le caoutchouc, et à 10 % par le cacao. Le cacao est également exporté à l'international via ses pays voisins de façon informelle, et son poids dans les exportations peut donc être sous-estimé. Le Libéria est, après la Côte d'Ivoire, le second exportateur ouest-africain de caoutchouc, se situant quasiment au même niveau que le Nigéria.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Les céréales, et particulièrement le riz, constituent la base de l'alimentation libérienne, et 71 % des familles libériennes étaient impliquées dans la production de riz en 2010 (2). Toutefois, les importations correspondent à 60 % de la consommation nationale, et rendent le Libéria particulièrement vulnérable à la volatilité des prix internationaux des céréales. La question de la sécurité alimentaire au Libéria est fortement préoccupante puisque près de 35 % des enfants de moins de 5 ans sont malnutris, et plus de 36 % de la population est en insécurité alimentaire (3).

◆ Malgré une augmentation de la production de riz de 70 % entre 2005 et 2007, le Libéria demeure importateur net de riz.

◆◆ L'envolée des prix du riz a largement contribué au doublement de la facture d'importation de riz entre 2007 et 2008.

◆◆◆ Le secteur du caoutchouc contribue à 20 % du P.I.B. et 90 % du produit des exportations.

◆◆◆ Des politiques publiques volontaristes sont nécessaires pour relancer le secteur agricole à travers la vulgarisation et l'appui-conseil.

Notes :

(1) F.A.O.

(2) Republic of Liberia, 2010. Liberia Agriculture Sector Investment Program (LASIP) Report.

(3) CFSNS, 2012.

Libéria

LE PROGRAMME LASIP (*The Liberia Agriculture Sector Investment Program*) a été développé sur la base des visions et objectifs du P.P.D.A.A. (Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine), des processus nationaux précédents : le P.R.S. (*Poverty Reduction Strategy*), le FAPS (*Food and Agriculture Policy*) et des visions développées par les parties prenantes nationales.

Il a été adopté en 2009 et projette la mise en œuvre de quatre programmes structurants sur la période 2011-2015 : (i) sécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) promotion des chaînes de valeurs compétitives et développement des marchés, (iii) développement institutionnel, (iv) mise en valeur des ressources en eau et des territoires.

Vision et objectifs

Le LASIP vise à « transformer l'agriculture libérienne en augmentant sa participation à la croissance économique, à l'emploi et à la génération de revenus, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté ». Le programme cherche à réduire les contraintes structurelles et les faiblesses de la gouvernance environnementale qui ont affecté la croissance du secteur agricole ces dernières années. Le LASIP adopte une approche fondée sur l'augmentation de la productivité, le renforcement des institutions, l'accès au marché et les initiatives du secteur privé. La promotion du secteur agro-industriel, via la mobilisation des investissements étrangers, est partie intégrante de la stratégie du Libéria.

Processus participatif

L'élaboration du LASIP a impliqué la consultation de différents acteurs : agences et ministères du Gouvernement, acteurs du secteur privé, producteurs, organisations de la société civile, partenaires de développement, NEPAD,

CEDEAO, U.A. Les principales parties prenantes se sont engagées dans le Pacte national.

La gestion et la coordination du LASIP sont assurées par le M.O.A. (*Ministry of Agriculture*). Le programme est multi-sectoriel et implique la participation d'un ensemble d'acteurs pour sa mise en œuvre. Afin de coordonner et suivre l'action de l'ensemble de ces acteurs, des plateformes de coordinations accompagnent la mise en œuvre du LASIP :

- Au niveau national : le cabinet du ministre de l'Agriculture, le Comité de reconstruction et développement, et les acteurs de la P.R.S. (*Poverty Reduction Strategy*);
- Au niveau sectoriel : le Comité technique de sécurité alimentaire, le Comité de coordination agricole (A.C.C.), et le *Donor Working Group* (bailleurs de fonds);
- Au niveau des communautés locales : le comité de direction du département du développement, la coordination des organisations de producteurs.

Ces plateformes accompagnent le ministère des Finances et du Développement (*Ministry of Finance and Development Planning, MFDP*), dont la tâche est de planifier et coordonner les actions sectorielles nationales.

Un dispositif de suivi-évaluation, basé sur la collecte, le traitement et la capitalisation d'un ensemble de données est également mis en place.

Coûts et priorités

Le coût estimé du programme est de l'ordre de 948 million \$ U.S. pour la période 2011-2015. Il est financé conjointement par le Gouvernement, le secteur privé et les bailleurs de fonds.

Référence :
– LASIP.

Le G.A.F.S.P. au Libéria

À Pittsburg, en 2009, le G20 a pris des engagements dans le but d'améliorer les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays à faibles revenus. Ces engagements visent à une amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle par un appui à la productivité agricole. Le *Global Agriculture and Food Security Program* (G.A.F.S.P.) est un mécanisme multilatéral visant à assister la mise en place des engagements de Pittsburgh. Géré par la Banque mondiale, ce fond s'adresse aux plans nationaux déjà en cours et inclut à la fois des capitaux privés et publics. Le secteur public assiste les programmes régionaux tels le P.D.D.A.A., et le secteur privé

fournit des garanties, prêts et crédits aux acteurs privés participant au développement agricole et à la sécurité alimentaire.

Le Libéria a été un des premiers pays à bénéficier des financements du G.A.F.S.P. Il subventionne à hauteur de 46,5 millions de \$ le projet SAPEC (*Smallholder Agricultural Productivity Enhancement and Commercialization*) dans le but de faciliter la transformation du secteur agricole. Ce projet s'intègre à la vision du LASIP, et dispose d'un prêt additionnel de 4 millions de \$ accordé par l'A.F.D.B. La SAPEC vise l'amélioration de productivité de 1000 ha de riz et 4 000 ha de manioc auprès de 19 000 foyers à bas revenus soumis à l'insécurité alimentaire.

Programmes	Sous-programmes	Millions \$ U.S.	%
1. Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en valeur des productions alimentaires et amélioration de la productivité – Amélioration de l'état nutritionnel et gestion des urgences alimentaires – Développement des petites exploitations de plantes pérennes et agro-foresterie – Développement de la pêche – Développement et promotion de l'élevage – Initiative spéciale « Femmes et Jeunesse » 	422	44
2. Promotion des chaînes de valeurs compétitives et développement des marchés	<ul style="list-style-type: none"> – Réhabilitation et extension des routes rurales – Infrastructures et technologies pour l'agriculture et le monde rural – Développement de l'entrepreneuriat et du marché 	304	32
3. Développement institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> – Réforme du ministère de l'Agriculture et amélioration de la gestion et de la coordination – Revue et actualisation des entreprises parapubliques sélectionnées – Conception et valorisation des technologies – Renforcement des capacités des O.P. – Revitalisation du secteur de la recherche agricole – Rénovation de la formation et de l'éducation agricoles 	118	13
4. Mise en valeur des ressources en eau et des territoires	<ul style="list-style-type: none"> – Réformes territoriales et renforcement des capacités – Extension des zones irriguées – Mise en valeur des industries agricoles – Amélioration de la gestion des bas-fonds et terres dégradées 	104	11
5. Problématiques transversales	<ul style="list-style-type: none"> – Genre et jeunesse – Protection environnementale 		
Ensemble du LASIP		948	100

Mali

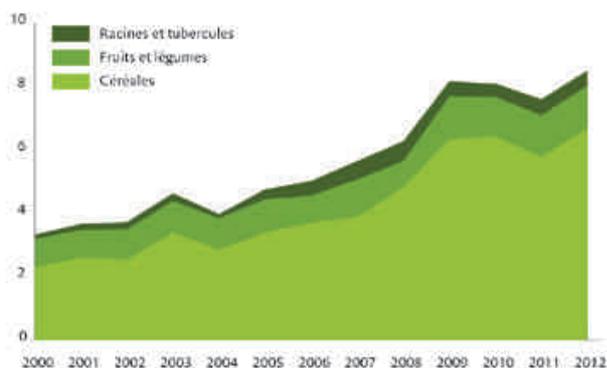


Carte d'identité (2012)

Population (millions)	14,9
Population rurale (%)	64
P.I.B. (milliards \$)	10,3
P.I.B. par habitant (\$)	699
Taux de croissance du P.I.B. (%)	8,7
Part de l'agriculture dans le P.I.B. (%)	41
Indice de développement humain	0,359
Part de la population avec moins de 1,25 \$ par jour (%)	50
Part des produits agricoles et alimentaires dans les importations (%)	13,7
Part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations (%)	13,0

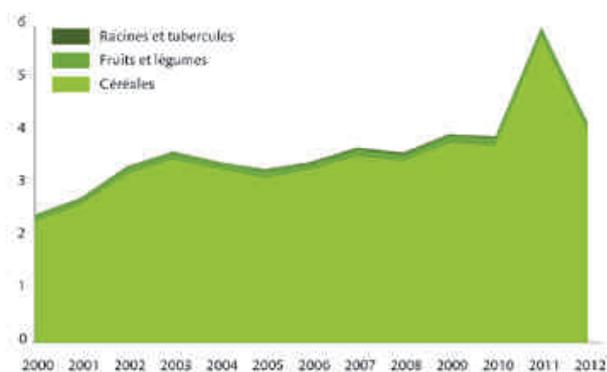
PRODUCTION

Productions vivrières (× millions tonnes)

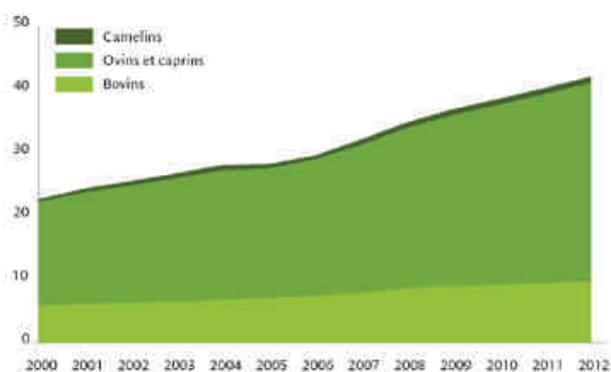


sources : Statistiques nationales, Faostat, CEDEAO, Banque mondiale, PNUD, F.M.I.

Surfaces cultivées (× millions ha)



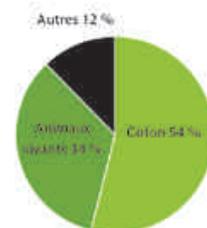
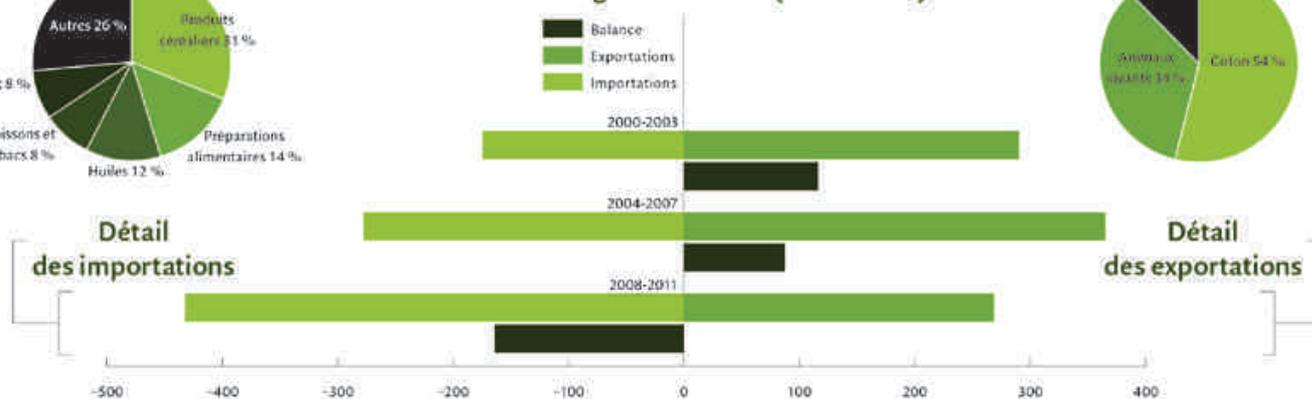
Ruminants (× millions têtes)



COMMERCE AGROALIMENTAIRE



Évolution de la balance agroalimentaire (× millions \$)



Détail des importations

Détail des exportations

L'ÉCONOMIE MALIENNE est tributaire de l'agriculture, comme l'indique la forte corrélation entre les taux de croissance agricole et le taux de croissance globale. L'agriculture emploie plus de 70 % de la population active et contribue pour plus de 40 % au P.I.B. Elle fournit également près de 20 % des recettes d'exportation du pays. Le potentiel de terres cultivables est estimé à 43,7 millions ha, dont plus de 2,2 millions d'ha irrigables. Les superficies irriguées représentent 325 400 ha, principalement concentrées dans les vallées des fleuves Niger (aménagement de l'Office du Niger) et Sénégal. Les bas-fonds, les mares et plaines occupent plus de 620 000 ha. Seuls 3,2 millions d'ha (soit 7 %) sont cultivés dont 90 % uniquement en culture pluviale (1).

Les conditions climatiques constituent une contrainte majeure à la mise en valeur du potentiel des terres cultivables, notamment dans les régions du Nord (Gao, Tombouctou, Kidal), du Centre (Mopti) et de l'Ouest (Kayes), bénéficiant d'une très faible pluviométrie. Les systèmes de production agricoles sont peu intensifs et tributaires des aléas et du changement climatiques (sécheresses, inondations). Ils sont dominés par des exploitations familiales peu équipées dont la taille moyenne est de 4,5 ha pour un ménage de 9 à 10 personnes. Seules 54 % des exploitations possèdent au moins une charrue, 72 % des superficies sont cultivées à l'aide de la traction animale, 17 % en travaux manuels et à peine 1 % en motorisé (2). Le Mali bénéficie d'une zone soudanienne recevant plus de 700 mm de pluie et sur laquelle se concentrent les productions céréalières (maïs) et le coton.

La production agricole est essentiellement constituée de céréales : riz, maïs, sorgho et mil. La production céréalière s'élevait à plus de 5 millions de tonnes au cours de la période 2009-2010, largement suffisants pour couvrir les besoins alimentaires du pays. La production rizicole, dont 28 % provient des systèmes irrigués, couvre plus de 90 à 95 % des besoins du pays. Les autres productions agricoles sont

constituées de pomme de terre, de coton — principale culture d'exportation —, des fruits (mangues), de l'oignon et de l'échalote. Grand pays d'élevage, le Mali dispose d'un élevage pastoral exploitant les vastes zones semi-arides et d'un élevage agro-pastoral qui s'est fortement développé dans les zones agricoles. Il assure une diversification des productions et des revenus, contribue à l'intensification et à la gestion de la fertilité des sols. La pêche continentale est pratiquée sur le fleuve Niger qui traverse le pays.

Inscription régionale et internationale

Le Mali est l'un des pays les mieux intégrés dans les échanges ouest-africains. Le marché régional, notamment celui des pays côtiers constitue un débouché pour les produits agricoles et animaux. Le Mali exporte des animaux sur pieds vers la Côte d'Ivoire, le Ghana et depuis peu vers le Nigéria, ainsi que vers la Guinée, le Sénégal et la Mauritanie. Des exportations de mil et sorgho sont orientées vers la Mauritanie, celles de mangues le sont vers la Côte d'Ivoire. Le Sénégal (45 %), la Côte d'Ivoire (40 %) constituent les premiers clients régionaux du Mali. Les ventes à l'extérieur sont constituées de coton et des noix de karité.

Le Mali importe du marché international et régional des produits agroalimentaires dominés par les céréales (riz et blé), des produits laitiers, des huiles, des fruits et du sucre.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Malgré la dégradation de la sécurité dans le Nord Mali, la sécurité alimentaire globale est bonne depuis quelques années. Mais le pays doit faire face à une malnutrition persistante. La malnutrition aiguë globale (modérée et sévère) affecterait 15 % de la population malienne. La malnutrition chronique touche 38 % des enfants de moins de 5 ans en 2011 (3).

◆ Grand pays d'élevage pastoral et agropastoral, le Mali approvisionne les marchés côtiers en bétail sur pieds. L'importance de ces exportations est mal saisie par les données officielles.

◆◆ Bien que fréquemment excédentaire en céréales, le Mali connaît une insécurité alimentaire, avant tout liée à la pauvreté des ménages, notamment dans les régions Nord du pays.

◆◆◆ Le fleuve Niger est un atout considérable pour l'expansion agricole du pays.

Notes :

- (1) Gouvernement, table ronde 2008.
 (2) Recensement général de l'agriculture, 2009.
 (3) UNICEF, 2011.

Mali

LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE (L.O.A.), promulguée en 2006, est considérée comme le cadre fédérateur pour toutes les interventions publiques dans le domaine du développement rural. Le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNISA) représente le cadre de référence opérationnel pour la planification et la mise en œuvre performante de la L.O.A. Le Mali a identifié dans son plan national d'investissement prioritaire (PNIP-S.A.), les actions à réaliser sur la période 2011-2015 qui préfigurent le PNISA.

Vision et objectifs

L'objectif général assigné à la politique de développement agricole est de « *contribuer à faire du Mali un pays émergent où le secteur agricole est un moteur de la croissance de l'économie nationale et garant de la souveraineté alimentaire dans une logique de développement durable, reposant prioritairement sur les exploitations agricoles familiales (E.A.F.) et les entreprises agricoles (E.A.) modernes et compétitives ainsi que sur les organisations professionnelles agricoles (O.P.A.) représentatives* ». De façon spécifique, le PNIP-S.A. vise à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Un processus complexe et participatif

Le processus de formulation du PNISA a été lancé en 2008 à partir d'une réflexion sur le passage à l'approche sectorielle, recommandant l'élaboration du PNISA. En 2009 est créé auprès du ministre chargé de l'Agriculture le Comité préparatoire du PNISA, doté d'un secrétariat. Il a permis l'organisation de la table ronde sur le financement du PNISA. Le processus a impliqué toutes les parties prenantes au développement agricole du Mali : administration publique, notamment les services tech-

niques des ministères, partenaires techniques et financiers, société civile, organisations socioprofessionnelles agricoles et secteur privé. Un comité de pilotage politique réunissant les représentants des ministères des Finances et de l'Agriculture, un comité technique pluridisciplinaire et des groupes de travail technique, ont été mis en place pour superviser la mise en œuvre du PNISA.

Les principales priorités et le coût

Le PNISA 2015-2025 est structuré en cinq programmes développés à travers 25 sous-programmes et 83 activités, conformément au guide méthodologique sur la programmation budgétaire pluriannuelle des dépenses, du ministère de l'Économie et des Finances. Le coût du PNISA est évalué à 6 927 milliards de francs C.F.A. Les investissements représentent 30 % des coûts. Les sous-programmes ciblés sur les filières de production et la compétitivité mobilisent 44 % du budget.

Dispositif de gouvernance

La gouvernance du PNISA repose sur un dispositif institutionnel très complexe. Il s'appuie globalement sur le dispositif mis en place pour piloter la mise en œuvre de la loi d'orientation agricole. Il comprend le conseil supérieur de l'Agriculture, une plateforme multi-acteurs de gestion du PNIP-S.A. Ces instances doivent travailler avec (i) les comités de pilotage des projets et programmes, (ii) les conseils de surveillance des structures, (iii) l'Observatoire pour le développement humain durable, (iv) la Cellule de coopération internationale agricole (C.C.I.A.).

Dispositif de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation s'arrime au dispositif de l'approche sectorielle en cours, à travers :

Référence :
– PNIP-S.A./PNIASA.

- Le suivi interne de la mise en œuvre des programmes selon le MENOR (Monitoring externe national orienté vers les résultats);
- Le suivi externe des programmes;
- L’audit et le suivi environnemental des programmes.

Plusieurs indicateurs de suivi ont été élaborés conformément aux grands axes du plan. La

banque de données documentaires est alimentée de manière continue, au fur et à mesure de l’évolution du cycle de gestion des projets. Les supports de diffusion élaborés sont mis à la disposition des utilisateurs pour l’appui à la décision.

Programmes	Sous-programmes	Milliards F.C.F.A.	%
1. Renforcement de capacités	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement des capacités des structures étatiques – Renforcement des capacités de la profession agricole – Renforcement des capacités du secteur privé et de la société civile – Renforcement des capacités des collectivités territoriales – Planification et suivi-évaluation – Information, communication et documentation – Genre et développement – V.I.H. et SIDA 	1 509	22
2. Investissements	<ul style="list-style-type: none"> – Foncier agricole – Mécanisme de financement du secteur – Aménagement des ressources naturelles et préservation de la biodiversité – Aménagements et infrastructures agricoles – Équipements agricoles 	2 071	30
3. Production et compétitivité	<ul style="list-style-type: none"> – Développement des filières de productions végétales – Développement des filières de productions animales – Développement des filières de la pêche et de l’aquaculture – Développement des filières de l’environnement et de l’assainissement – Normes et labels – Adaptation aux changements climatiques – Développement des agropôles 	3 081	44
4. Recherche et formation	<ul style="list-style-type: none"> – Développement de la recherche agricole – Formation et emploi 	167	2,5
5. Sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> – Évaluation de la politique et des stratégies de coordination du système national de sécurité alimentaire – Prévention et gestion des crises alimentaires – Renforcement de la résilience aux crises alimentaires et nutritionnelles 	99	1,5
Ensemble du PNISA		6 927 (soit 13,2 milliards \$ U.S.)	100

Niger

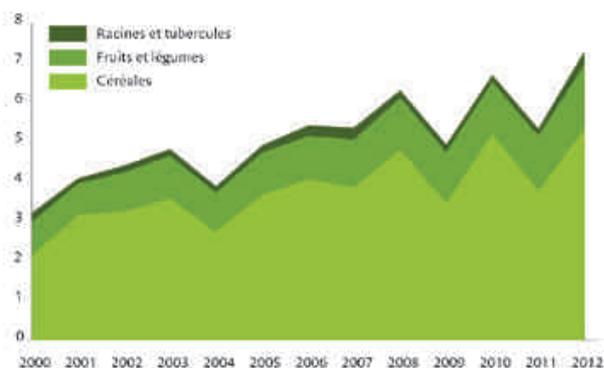


Carte d'identité (2012)

Population (millions)	17,2
Population rurale (%)	82
P.I.B. (milliards \$)	6,8
P.I.B. par habitant (\$)	395
Taux de croissance du P.I.B. (%)	8,8
Part de l'agriculture dans le P.I.B. (%)	39
Indice de développement humain	0,295
Part de la population avec moins de 1,25 \$ par jour (%)	44
Part des produits agricoles et alimentaires dans les importations (%)	14,2
Part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations (%)	10,9

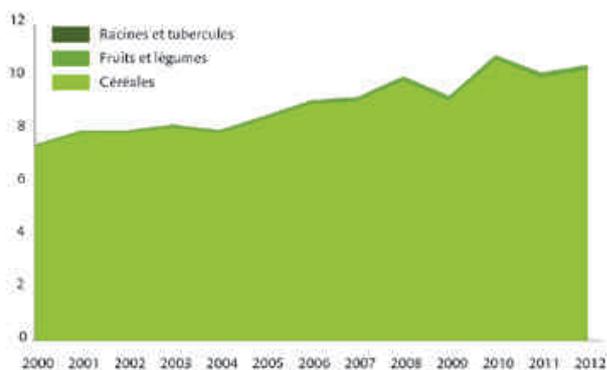
PRODUCTION

Productions vivrières (× millions tonnes)

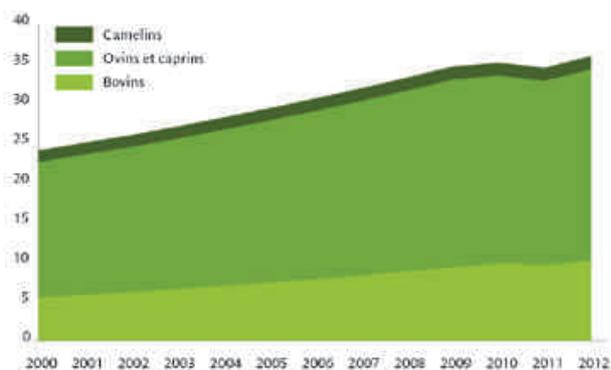


sources : Statistiques nationales, Faostat, CEDEAO, Banque mondiale, PNUD, F.M.I.

Surfaces cultivées (× millions ha)

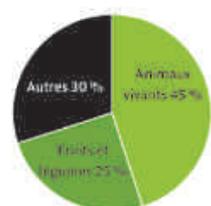
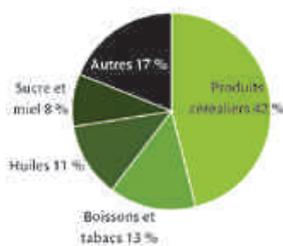
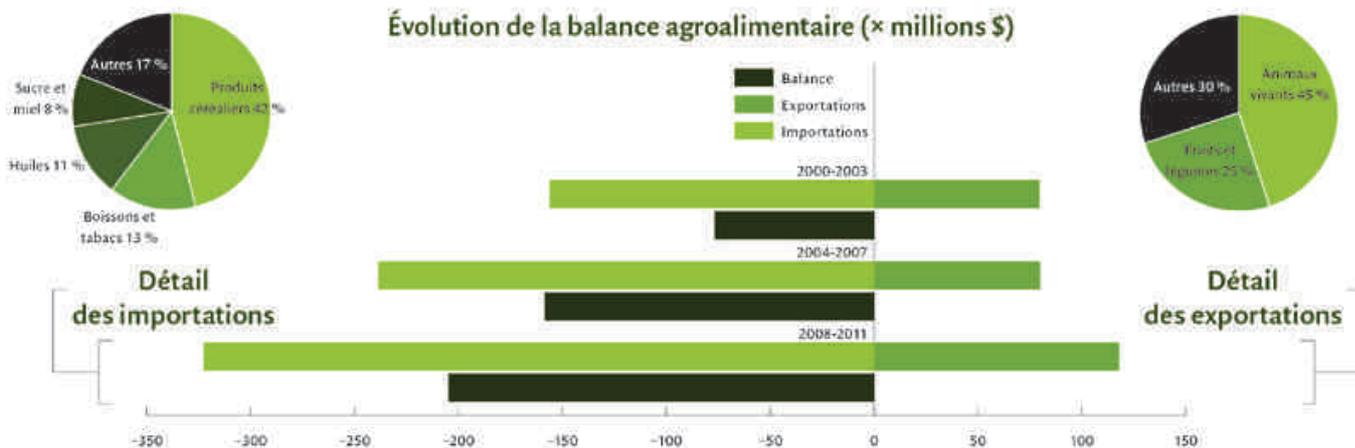


Ruminants (× millions têtes)



COMMERCE AGROALIMENTAIRE

Évolution de la balance agroalimentaire (× millions \$)



VASTE PAYS sahélo-saharien, le Niger est un pays enclavé qui couvre une superficie de 1 267 000 km² dont seulement 1 % reçoit plus de 600 mm de pluie par an, alors que 89 % reçoit moins de 350 mm. Cependant le pays regorge d'importantes ressources en eaux souterraines et de surface dont seulement une petite partie est utilisée. La population qui a doublé ces 22 dernières années reste majoritairement rurale malgré une urbanisation qui s'accélère. Son économie, aussi bien pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle que pour les échanges commerciaux dépend principalement de deux secteurs : les ressources minières dont l'uranium et désormais le pétrole, et le secteur agro-sylvo-pastoral.

Les principales céréales (mil, sorgho, riz) et légumineuses (niébé, arachide) dépendent essentiellement de la pluviométrie d'où leur forte sensibilité au climat. Les rendements moyens sont assez variables mais restent globalement faibles. Les cultures commerciales comme l'oignon, le souchet, le niébé, le poivron contribuent fortement aux revenus des ménages ruraux.

Avec de très grands espaces pastoraux et agropastoraux, le Niger est considéré dans son ensemble comme un pays d'élevage. Il possède le plus gros cheptel ruminant de la sous-région, après le Nigeria. Ce cheptel qui augmente régulièrement à un rythme de plus de 3 % par an joue un rôle considérable en tant que pourvoyeur de ressources au niveau des ménages ruraux. Les principaux produits d'élevage exportés sont le bétail et les cuirs et peaux. La forte variabilité climatique et la dégradation des ressources naturelles affectent le cheptel et soumettent les populations des zones pastorales à des crises alimentaires récurrentes. Assurer une alimentation adéquate à son cheptel est un défi majeur pour le Niger.

Insertion régionale et internationale

Le Niger est l'un des pays les plus intégrés dans les échanges régionaux au sein de l'espace

CEDEAO. Frontalier du Nigeria, le Niger bénéficie de son immense marché et nombre de ses produits y sont exportés en quantités importantes. De plus, sa position géographique offre des opportunités d'échanges avec l'Algérie, la Libye et le Tchad.

Il exporte de l'ordre de 400 à 500 000 ruminants, plus de deux millions de petits ruminants, des centaines de milliers de cuirs et peaux (transformés au Nigeria), 550 à 800 000 tonnes de niébé, entre 40 et 125 000 tonnes d'oignons, plus de 20 000 tonnes de souchet, et 5 à 10 000 tonnes de sésame. Une bonne partie des échanges commerciaux du Niger vers ses voisins est informelle. La balance commerciale officielle ne tient que faiblement compte des exportations. Les importations en céréales (essentiellement le maïs) proviennent du Nigeria, du Bénin, Togo, Burkina Faso et Ghana et celles des autres produits (huile, riz, et produits laitiers) du marché international. Ces importations jouent un rôle majeur dans la sécurité alimentaire.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La SAN est un sujet de préoccupation majeure. Le pays est confronté, en raison de la pauvreté et de la dégradation régulière des moyens d'existence des ménages, à des crises alimentaires majeures. L'ampleur extrême de la malnutrition infantile a été révélée avec la crise de 2005. Selon les années 20 à 40 % de la population est en insécurité alimentaire modérée ou sévère. Les prix des vivres (accès à l'alimentation) et du bétail déterminent le pouvoir d'achat des éleveurs et pasteurs et jouent un rôle essentiel dans les crises alimentaires.

La situation nutritionnelle s'est améliorée avec la prise en charge pratiquement systématique de la malnutrition infantile. D'après les estimations de la FAO, le Niger a atteint en 2012, avec 3 ans d'avance la cible relative à l'OMD₁, de réduire au moins de moitié, d'ici 2015, la proportion de personnes souffrant de sous-alimentation.

◆ La dégradation des moyens d'existence de nombreux ménages ruraux explique l'ampleur et la fréquence des crises alimentaires.

◆◆ L'économie agricole et alimentaire du Niger est fortement intégrée dans l'espace régional, et très influencée par le Nigeria.

◆◆◆ L'ampleur de la malnutrition infantile exige une prise en charge massive. Les programmes de filets de protection sociale se développent auprès des ménages et régions les plus démunies.

◆◆◆ La mise en exploitation récente du gaz et du pétrole, en plus de l'uranium, pourrait permettre d'accroître l'investissement dans l'agriculture.

Niger

COMPTE TENU des enjeux que représente le secteur agricole au Niger, le développement rural et la sécurité alimentaire ont été au cœur des stratégies développées par les différents gouvernements successifs depuis l'indépendance du pays. Mais c'est avec l'avènement de la 7^e République que les autorités nigériennes ont adopté la Stratégie pour la sécurité alimentaire et le développement agricole durable : Initiative 3N « les Nigériens nourrissent les Nigériens ». L'Initiative 3N bénéficie d'une forte adhésion tant des acteurs nationaux, que régionaux et internationaux. Elle représente désormais le PNIA du Niger, s'inscrit dans la mise en œuvre de l'ECOWAP-P.D.D.A.A. et dans celle de la Politique agricole de l'UEMOA (PAU).

Vision et objectifs

L'Initiative 3N s'inscrit « *dans une perspective d'exploitation optimale des atouts et avantages comparatifs des secteurs agricoles et agroalimentaires, tout en s'insérant dans l'économie régionale et globale, et en préservant le capital productif pour les générations à venir* ». Elle vise « *à mettre les populations nigériennes à l'abri de la famine et de leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus* ».

Cette vision implique de relever un ensemble de défis : (i) nourrir une population de plus en plus nombreuse et s'adapter à la demande urbaine; (ii) assurer une alimentation régulière et de qualité à un cheptel en forte croissance; (iii) assurer un revenu aux producteurs tout en tenant compte de la solvabilité des consommateurs; (iv) édifier un marché agricole national, ouvert aux niveaux régional et international; (v) s'adapter aux changements climatiques et réduire ses répercussions; (vi) réaliser le changement de mentalité des populations.

Références :

- <http://www.initiative3n.ne>
- République du Niger; Plan d'investissement – PNIA-S.D.R. Niger; juin 2010.

Processus politique et inclusif

Le Niger a recentré la stratégie de développement rural (qui sous-tendait le PNIA), sur les aspects de sécurité alimentaire et nutritionnelle et sur les enjeux de développement agricole durables. Le processus a comporté les étapes suivantes : (i) inventaire et analyse de la performance des programmes de la stratégie de développement rural; (ii) modélisation des impacts pour identifier les sources de croissance et les financements requis pour atteindre les objectifs de croissance; (iii) organisation de la table ronde de tous les acteurs et signature d'une charte en septembre 2009; (iv) tenue du *business meeting* national en décembre 2009; (v) élaboration et mise en œuvre des programmes qui permettent d'atteindre les objectifs du P.D.D.A.A.

En mars 2012, est intervenue la validation du Plan d'actions de la stratégie de l'I3N. L'adoption de la stratégie de l'I3N en avril 2012, par le gouvernement, en fait le nouveau cadre de référence de toutes les interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, remplaçant la S.D.R.

Principales priorités et composantes

Quatre axes structurent le PNIA : (i) accroissement et diversification des productions; (ii) approvisionnement régulier des marchés; (iii) amélioration de la résilience des populations; (iv) amélioration de l'état nutritionnel des Nigériens. Un volet additionnel comprend les aspects relatifs à l'animation, la coordination et l'impulsion des réformes. Les programmes d'investissements et les principales actions sont détaillés dans le tableau.

Gouvernance et suivi-évaluation

Les organes fonctionnels du dispositif institutionnel sont : (i) le Comité interministériel d'orientation (C.I.O.), organe de décision stratégique; (ii) le Haut Commissariat à l'I3N (HC3N), organe de coordination, d'animation et de suivi-évaluation; (iii) le Comité technique d'opérationnalisation de la mise en œuvre de l'initiative est l'instance d'animation et de pilotage. Il assure le suivi des recommandations

de la table ronde. Deux autres organes ont été créés : (i) le Conseil national de dialogue et de concertation des acteurs de l'I3N; (ii) les Comités de pilotage multisectoriel des programmes stratégiques (C.M.P.S.) de l'I3N. Huit coordinateurs régionaux ont été nommés.

Les chargés des programmes d'investissement collectent les données centralisées au niveau du HC3N (Département du suivi-évaluation). Les indicateurs d'effets et d'impact permettent au HC3N de rendre compte aux décideurs. Un tableau de bord est préparé à cet effet.

Programmes d'investissement prioritaire	Milliards F.C.F.A.	%
1. Amélioration de la productivité et des revenus agricoles par la maîtrise de l'eau	350	35
2. Modernisation des systèmes de cultures pluviales et des filières pour la SAN	100	10
3. Sécurisation des systèmes de productions animales	60	6
4. Intensification des productions animales à cycle long	22	2
5. Promotion des filières avicoles et piscicoles	18	2
6. Gestion durable des terres et des écosystèmes	160	16
7. Valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux	25	2
8. Transformation et commercialisation des produits	50	5
9. Prévention et gestion des crises alimentaires	115	11
10. Prévention et prise en charge de la malnutrition	50	5
11. Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'I3N	51	5
Ensemble du PNIA	1 001 (soit 1,9 milliard \$ U.S.)	100

Nigéria

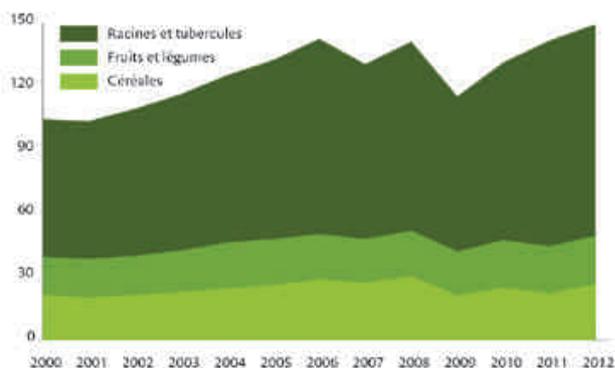


Carte d'identité (2012)

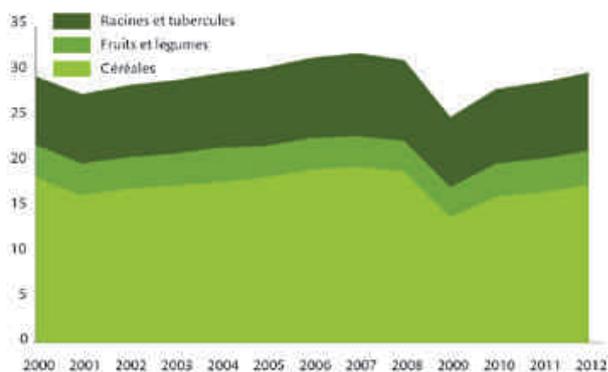
Population (millions)	168,8
Population rurale (%)	50
P.I.B. (milliards \$)	262,6
P.I.B. par habitant (\$)	1 555
Taux de croissance du P.I.B. (%)	12,5
Part de l'agriculture dans le P.I.B. (%)	22
Indice de développement humain	0,459
Part de la population avec moins de 1,25 \$ par jour (%)	68
Part des produits agricoles et alimentaires dans les importations (%)	14,4
Part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations (%)	1,5

PRODUCTION

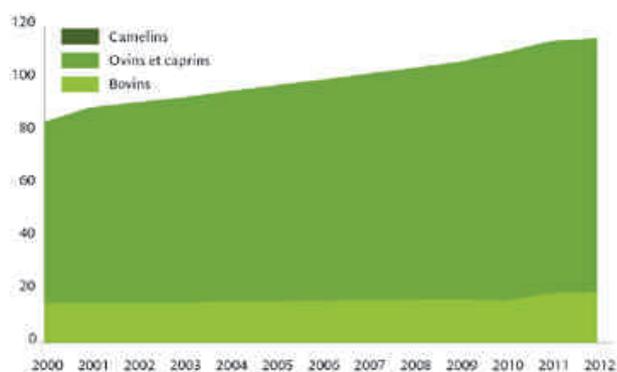
Productions vivrières (× millions tonnes)



Surfaces cultivées (× millions ha)



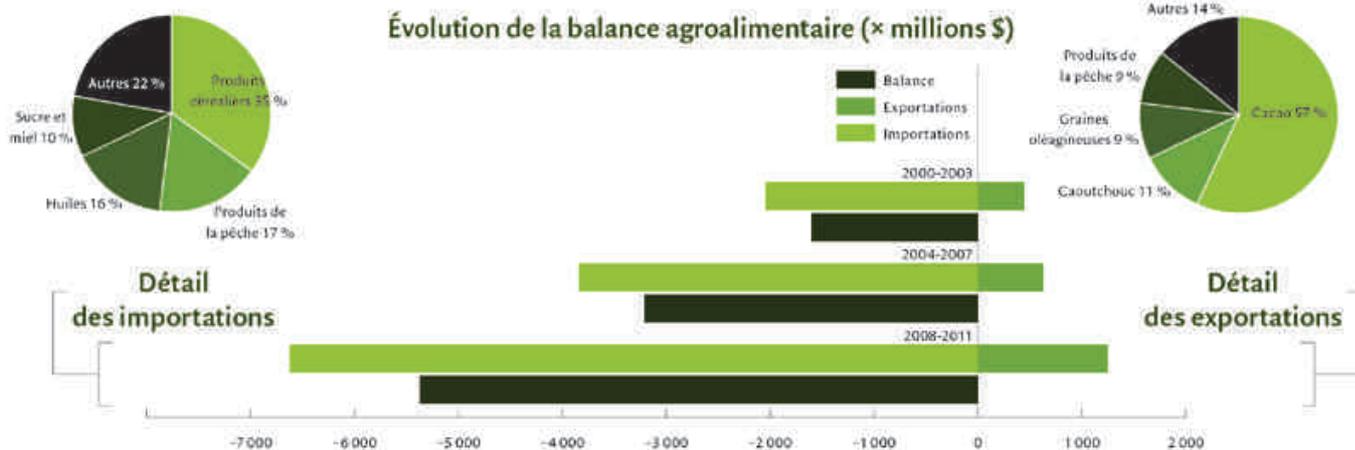
Ruminants (× millions têtes)



sources : Statistiques nationales, Faostat, CEDEAO, Banque mondiale, PNUD, F.M.I.

COMMERCE AGROALIMENTAIRE

Évolution de la balance agroalimentaire (× millions \$)



PREMIÈRE PUISSANCE économique de l'Afrique en 2014, le Nigéria s'impose également comme le grenier de l'Afrique de l'Ouest. Hormis le café et le cacao pour lesquels la Fédération est devancée par la Côte d'Ivoire, le Nigéria s'impose comme la première puissance agricole. Le pays bénéficie d'énormes atouts. Le climat évolue du type équatorial, avec 4 000 mm de pluie au Sud-Est, à semi-aride à l'extrême nord (300 à 500 mm). Le pays dispose de quelques 32 millions d'ha de terre cultivables, dont 3,14 millions irrigables mais seulement 40 000 ha mis en valeur actuellement. Il dispose surtout d'un immense marché intérieur avec plus de 160 millions d'habitants, dont plus de la moitié vit en ville.

L'agriculture occupe encore plus de 50 % de la population active et contribue à hauteur d'environ 22 % à la formation du P.I.B., et à environ 2 % aux recettes d'exportations. Le système agraire est dominé par de petites exploitations familiales orientées vers la polyculture associée à l'élevage. Les incitations mises en place au cours des années 80 pour soutenir la révolution verte ont permis l'émergence de grandes fermes agro-pastorales, promues pour l'essentiel par le secteur privé et les hauts cadres de l'administration publique dans la *Middle Belt* du pays.

La production agro-pastorale est très diversifiée. Elle comprend les racines et tubercules (manioc et igname) pour lesquels le Nigéria occupe la 1^{re} place mondiale, les céréales (mil-sorgho, maïs et riz) qui représentent plus de 45 % de l'offre de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, des légumineuses et des oléagineux, du coton, du café, du cacao et de l'hévéa. L'élevage permet de valoriser les grandes surfaces semi désertiques du Nord. Le cheptel national est renforcé chaque année par les animaux en transhumance provenant, non seulement du Niger, mais aussi d'Afrique centrale (Tchad, R.C.A. et Cameroun). La forte demande urbaine a impulsé la production de volaille (plus de 175 millions de têtes en 2012). La pêche est peu développée.

Insertion régionale et internationale

Au plan régional, le Nigéria a conforté sa place de principal pourvoyeur et de débouché des produits agroalimentaires pour les pays voisins. Grenier de la région, le Nigéria est devenu le principal fournisseur des céréales (mil, sorgho et maïs) commercialisées en Afrique de l'Ouest et du Centre. Le Niger et le Tchad constituent les principaux bénéficiaires de ces transactions qui jouent un rôle important dans l'équilibre alimentaire de ces pays. Le Nigéria constitue également le principal débouché des animaux sur pieds commercialisés dans la région, avec plus d'un million de têtes de bovins importées par an des pays voisins. La majeure partie du niébé et du souchet produits au Niger est exportée vers le Nigéria.

La balance commerciale agroalimentaire du Nigéria s'est fortement détériorée au cours des dernières années. En effet, alors qu'il n'exporte que de faibles quantités de cacao, de café, de coton, d'hévéa et d'oléagineux sur le marché international, le pays doit importer des volumes considérables de produits céréaliers, de poissons, du sucre, malgré son potentiel de production et sa politique protectionniste. Les importations de viande sont officiellement interdites au Nigéria.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La situation alimentaire (1) est globalement bonne. Le pays utilise une bonne partie de ses énormes revenus pétroliers pour importer des biens alimentaires pour satisfaire une demande nationale en pleine expansion. Le taux de malnutrition se situe entre 10 et 20 % (2). Par contre, le taux d'insuffisance pondérale modérée et grave est de 23 %, celui d'émaciation modérée et grave 14 % et enfin celui de retard de croissance modéré et grave 41 % (3).

◆ Géant agricole de l'Afrique de l'Ouest, le Nigéria est avant tout tourné vers la satisfaction de sa demande alimentaire interne.

◆◆ Le dynamisme de sa demande fait du Nigéria le plus grand importateur de produits régionaux, surtout en provenance des pays sahéliens enclavés.

◆◆◆ Un secteur privé dynamique s'est investi dans la transformation des produits et permet d'adapter l'offre à l'évolution de la demande.

◆◆◆ Le Nigéria représente à lui seul plus de 50 % de la population ouest-africaine, plus de 60 % du P.I.B. régional, et plus de la moitié des exportations.

Notes :

(1) <http://www.ecsdev.org/images/v1n2/ojo %20199-220.pdf>

(2) IFPRI.

(3) UNICEF.

Nigéria

DEPUIS LE DÉBUT des années 80, le Nigéria a déployé de nombreuses stratégies de développement agricole pour sortir du *syndrome hollandais* qui minait l'économie nigériane, alors dans l'euphorie des retombées du boom pétrolier de la décennie 70. Initiée en 1980, la révolution verte visait l'autosuffisance alimentaire à travers le développement de grands projets d'irrigation (1), l'amélioration de l'accès aux intrants, notamment des engrais, le développement des infrastructures rurales, et la facilitation de l'accès aux crédits pour les petits exploitants agricoles. À l'actif de cette politique, le boom des productions vivrières, notamment des racines et tubercules (manioc et igname).

Toutes ces initiatives sont désormais structurées par la vision de la Fédération qui postule qu'en « 2020, le Nigéria sera l'une des 20 plus grandes économies du monde, capable de consolider son rôle de leader en Afrique et de s'imposer comme un acteur important sur la scène économique et politique mondiale ». Le Programme national d'investissement agricole (NIAP), formulé dans le cadre de la mise en œuvre de l'ECOWAP, dérive du *Nigeria Food Security Programme* (N.F.S.P. 2008-2011). Le N.F.S.P. a été formulé avec le concours de la F.A.O. pour faire face à la crise alimentaire de 2008, née de la hausse des prix des produits de base.

Vision et objectifs

La vision et les objectifs du Programme national d'investissement agricole sont alignés sur ceux du *Nigeria Food Security Programme* qui visent à assurer la disponibilité et l'accès durable à une alimentation de qualité aux nigériens et à positionner le pays comme un fournisseur net de produits alimentaires à la communauté internationale. Le PNIA a muté pour devenir l'*Agricultural Transformation Agenda* (A.T.A.), programme politique dans le domaine agricole promu par le gouvernement actuel du

Nigéria. L'A.T.A., selon le ministre fédéral de l'Agriculture et des Ressources naturelles vise à « *faire du Nigéria une économie agricole industrialisée* » (2). Il est fondé sur une très forte implication du secteur privé pour promouvoir de nouvelles chaînes de valeur : riz, manioc, sorgho, cacao, coton, bétail et viandes.

Processus participatif et inclusif

L'élaboration du NIAP a impliqué les principaux acteurs en charge du développement agricole au Nigéria : les services publics et les institutions de recherche, les acteurs de la société civile, les organisations de producteurs agricoles et de pasteurs. Une place importante a été faite aux banques commerciales et surtout au secteur privé agroalimentaire sur lesquels les pouvoirs publics misent pour financer la majeure partie des investissements planifiés dans le NIAP. Le passage du NIAP à l'*Agriculture Transformation Agenda* a été facilité par la Banque mondiale qui a financé les travaux sur les chaînes de valeur. L'A.T.A. constitue le cadre de référence des interventions dans le secteur agricole.

Priorités et composantes

Le *Nigerian National Investment Plan* est structuré autour de quatre composantes majeures : (1) le renforcement de la productivité agricole, (2) l'appui à l'agriculture commerciale, très centrée sur la promotion de la chaîne de valeur des produits animaux, (3) la gestion des ressources naturelles (foncier et eaux); (4) le réseautage et l'appui à la production et à la distribution des intrants agricoles. Une cinquième composante concerne la coordination du plan. Le montant total des investissements requis est de 235 094 milliards de Naira, soit 1,44 milliard de dollars U.S.

Notes :

(1) FADAM project.

(2) www.emrc.be/documents/document/20121205120841-agri2012-special-session-tony_bello-min_agric_nigeria.pdf

Références :

- Document du NIAP.
- www.globalbioenergy.org/fileadmin/user_upload/gbep/docs/2012_events/WGCB_Activity_1_Rome_13-14_November_2012/2.11._-_NIGERIA.pdf

Pilotage du NIAP-A.T.A.

Le pilotage de A.T.A. est placé sous la responsabilité politique de la présidence de la République fédérale. Le ministère de l'Agriculture et des Ressources naturelles assure la coordination des interventions à travers, le comité de pilotage et les groupes de travail institués autour des principales chaînes de valeur. Des déclinaisons au niveau des États et des Gouvernements locaux sont prévues.

Suivi évaluation

Le système de suivi-évaluation du NIAP est en cours de construction. Il sera arrimé d'une part, aux dispositifs de suivi-évaluation des projets en cours de mise en œuvre au niveau ministère de l'Agriculture et des Ressources naturelles, et d'autre part, au dispositif de la CE-DEAO. Le nœud SAKSS installé au ministère de l'Agriculture assure le lien avec le P.D.D.A.A. Des programmations annuelles seront réalisées en tenant compte du cadre global de résultats du programme. Des indicateurs d'effets et d'impact seront construits. Une évaluation à mi-parcours était prévue en 2013 et une finale en 2015. Des rapports annuels permettent de rendre compte des performances du programme.

Programmes	Nombre de composantes	Milliards Naira	%
1. Renforcement de la productivité agricole	22	83 563	36
2. Appui à l'agriculture commerciale	5	22 679	10
3. Gestion des ressources naturelles (foncier et eaux)	18	97 240	41
4. Réseautage et l'appui à la production et à la distribution des intrants agricoles	13	29 362	12
5. Coordination, suivi-évaluation		2 250	1
Ensemble du NIAP		235 094 (soit 1,44 milliard \$ U.S.)	100

Sénégal

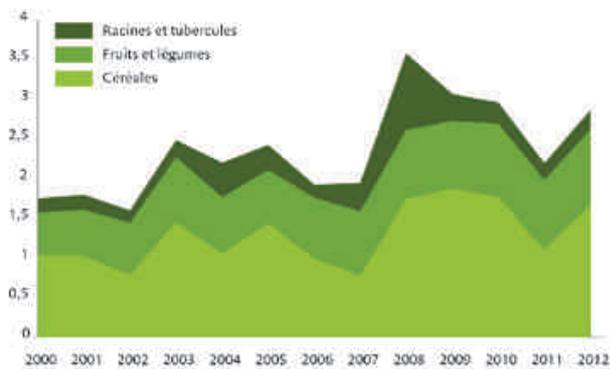


Carte d'identité (2012)

Population (millions)	13,7
Population rurale (%)	57
P.I.B. (milliards \$)	14,0
P.I.B. par habitant (\$)	1 023
Taux de croissance du P.I.B. (%)	6,6
Part de l'agriculture dans le P.I.B. (%)	15
Indice de développement humain	0,459
Part de la population avec moins de 1,25 \$ par jour (%)	30
Part des produits agricoles et alimentaires dans les importations (%)	26,9
Part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations (%)	27,2

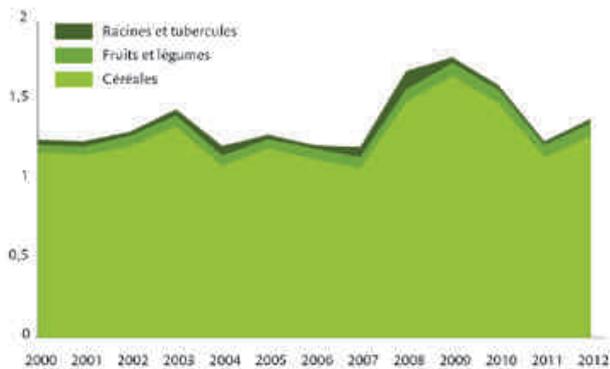
PRODUCTION

Productions vivrières (× millions tonnes)

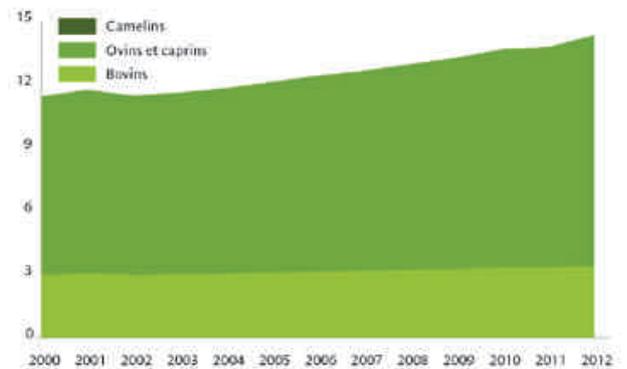


sources : Statistiques nationales, Faostat, CEDEAO, Banque mondiale, PNUD, F.M.I.

Surfaces cultivées (× millions ha)

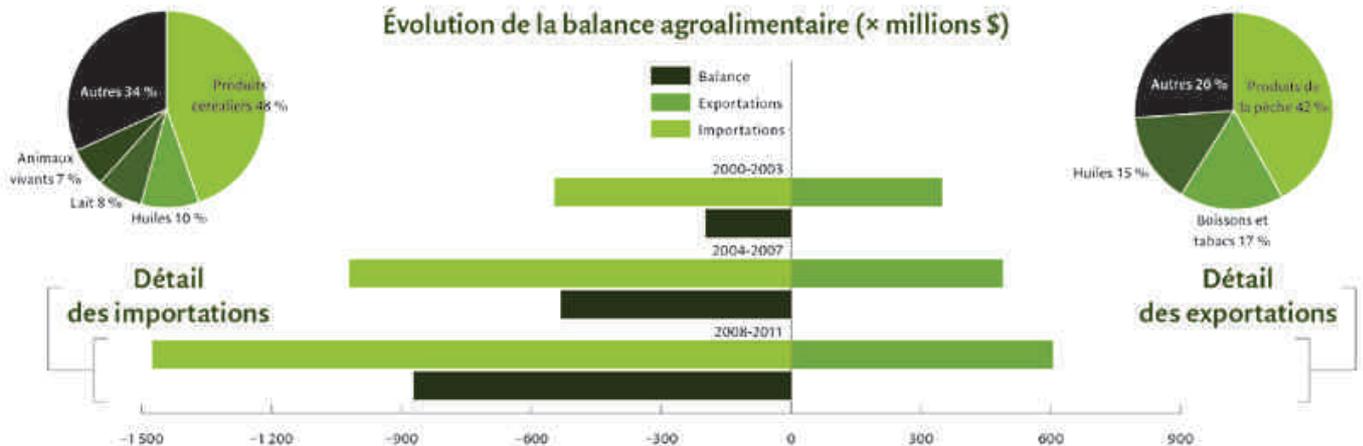


Ruminants (× millions têtes)



COMMERCE AGROALIMENTAIRE

Évolution de la balance agroalimentaire (× millions \$)



LE SECTEUR AGRICOLE, y compris l'élevage, la pêche et la foresterie, représente un secteur majeur, bien que sa contribution au P.I.B. — 15 % — soit nettement plus réduite que dans d'autres pays. Malgré l'exode vers les villes, la part de la population qui tire ses ressources des activités agricoles reste très importante. C'est aussi en milieu rural que la pauvreté est la plus sévère (57,1 % des ménages ruraux).

Le Sénégal comprend une diversité importante de zones agro-écologiques et dispose d'un potentiel de terres irrigables important, lié principalement à l'aménagement du fleuve Sénégal. Le pays dispose de 3,8 millions d'ha de terres arables, dont 2,5 millions sont cultivés. Moins d'un tiers des 349 000 ha de terres irrigables est aménagé.

Le Sénégal affiche son ambition de parvenir à l'autosuffisance en riz à l'horizon 2017. L'objectif n'est pas encore atteint. Le pays produit moins de la moitié des céréales qu'il consomme. La préférence des consommateurs pour le riz brisé et le pain (rationalité du consommateur) constituent des handicaps majeurs.

Le pays a fortement accru sa production maraichère depuis 2000, en réponse à la forte croissance de la demande. Il produit plus de 300 000 tonnes avec une part très importante de l'oignon et de la patate douce.

Avec 718 km de côtes, la pêche artisanale est essentielle, tant sur le plan de emploi (plus de 12 000 pirogues), des revenus, que des recettes d'exportation. Plus de 425 000 tonnes de poissons sont capturées chaque année en moyenne (447 961 tonnes en 2012). La surexploitation des ressources, plutôt liée à la pêche industrielle, place le secteur en crise. Sa contribution dans le P.I.B. régresse.

Bien que le pays reste fortement déficitaire en viandes et en produits laitiers, l'élevage y est un sous-secteur stratégique en raison de l'importance de la population rurale concernée. Les mesures d'interdiction des importations de volailles ont permis de développer la production, qui assure aujourd'hui une quasi autosuffisance en poulets et en œufs.

Inscription régionale et internationale

Si les villes constituent le principal débouché des producteurs, le pays reste fortement dépendant des importations : plus de 800 000 tonnes de riz et 350 000 tonnes de blé. S'il exporte de l'huile d'arachide de bonne qualité, il importe des huiles alimentaires asiatiques. L'arachide, fleuron historique de l'agriculture, a subi des revers importants qui ont affecté ses exportations. Le Sénégal produit de l'ordre de 150 000 tonnes d'huile d'arachide par an. Les produits de la pêche représentent la moitié des exportations agroalimentaires. Les fruits et légumes de contre-saison sont hautement stratégiques et compétitifs à l'export. Sur la période 2000-2012, le volume des exportations de fruits et légumes tous produits confondus (hormis vers la Suisse) a été multiplié par 6 avec une croissance moyenne de 16 % par an.

Sur le plan des échanges régionaux, le Sénégal a longtemps subi les conséquences des divergences de politique commerciale aux frontières avec la Gambie, alimentant le commerce d'importation et réexportation de riz. Il importe du bétail vif du Mali et de Mauritanie et des céréales sèches du Mali. Il exporte des produits horticoles et halieutiques vers le marché régional et international.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Les ménages ruraux et urbains dépendent fortement des marchés pour leur approvisionnement alimentaire. Deux tiers des ménages consacrent plus de 50 % de leur budget aux dépenses alimentaires. La population est dès lors très sensible aux prix des denrées, et notamment à la volatilité des prix mondiaux. L'insécurité alimentaire sévère et modérée concerne 19 % des ménages (25,1 % en milieu rural, 9,3 % à Dakar) (1). La malnutrition aiguë globale concerne 9,1 % des enfants de moins de 5 ans. La malnutrition chronique concerne 16,5 % de la population (2).

◆ Malgré les politiques agricoles volontaristes, le pays reste très dépendant des importations alimentaires, notamment en riz, blé, viandes et lait.

◆◆ Fleuron historique de l'agriculture sénégalaise, le bassin arachidier est confronté à une crise majeure.

◆◆◆ La pêche artisanale fait vivre plus de 600 000 personnes mais est confrontée à la raréfaction des ressources halieutiques et à la compétition de la pêche industrielle. La transition vers le développement de l'aquaculture constituera un pas décisif.

Notes :

(1) AGVSAN 2014.

(2) ENSAN 2013.

Sénégal

LE PAYS A NÉGOCIÉ avec les acteurs puis adopté en 2004, la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP). Depuis, plusieurs stratégies ambitieuses ont été déployées, en particulier la GOANA (Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance) qui constituait la réponse à la crise alimentaire de 2007-08, ainsi que le plan REVA « Retour vers l'agriculture » destiné à freiner l'émigration des jeunes. Par la suite le pays s'est engagé dans la conception du PNIA, et a décliné le volet agricole du Plan Sénégal Émergent dans le Programme de relance et d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS).

Vision et objectifs

L'objectif global est de promouvoir un environnement rural attractif et une agriculture durable, contribuant significativement à la croissance accélérée pour la réduction de la pauvreté des hommes et des femmes en milieu rural. Il vient compléter les efforts entrepris par le pays pour faire jouer à l'agriculture un rôle majeur dans la croissance de l'économie, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté à l'horizon 2015, et assurer une distribution plus équilibrée des activités agricoles entre les zones agro-écologiques, les régions et les collectivités locales.

Processus inclusif et participatif

Le processus de formulation du PNIA a été engagé début 2008 avec une double coordination assurée par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Agriculture. Le pilotage du PNIA est placé sous l'autorité de la primature. Le Comité technique, chargé de l'exécution est coordonné par la Direction de l'Ana-

lyse, de la Prévision et des Statistiques agricole (DAPSA). Les différentes parties prenantes et notamment les O.P., très structurées au Sénégal, ont été impliquées aux différentes étapes de la préparation du PNIA. La table ronde s'est tenue deux ans plus tard, en février 2010, et a vu l'adoption et la signature du Pacte national.

Les composantes et le coût

Le PNIA cible les différents sous-secteurs agricoles. Il est structuré autour de six programmes prioritaires : (i) le Programme national de développement agricole; (ii) le Plan d'action forestier du Sénégal; (iii) le Programme national de développement de l'élevage; (iv) le Plan d'action pour le développement de la pêche et de l'aquaculture; (v) le Programme transversal; (vi) le dispositif de coordination et de suivi-évaluation.

Ces domaines d'intervention ont été déclinés à partir des principales contraintes auxquelles le Sénégal est confronté et qui portent sur : (i) la dégradation continue des terres; (ii) l'instabilité de la production qui reste fortement tributaire des aléas climatiques; (iii) les difficultés d'accès aux services de base et aux marchés locaux, régionaux et internationaux; (iv) les insuffisances du cadre politique et institutionnel; (v) et la faiblesse des investissements privés.

Un programme d'investissements pour la période 2011-2015 a été formulé à partir du contenu du PRIA. Il est organisé autour de huit composantes qui réorganisent les interventions dans un cadre d'organisation différent. Les composantes, les principaux axes d'intervention pour chacune et les coûts correspondants sont détaillés dans le tableau ci-contre.

Le coût du PNIA est évalué à 1 346 milliard de F.C.F.A. pour la période 2011-2015. La contribution prévue de l'État s'élève à 32,2 % du budget global.

Référence :

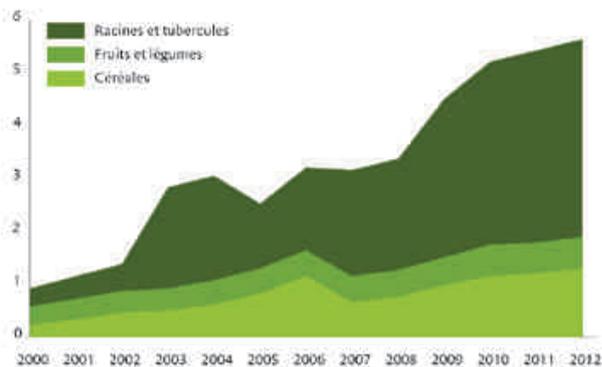
- PNIA : Plan d'investissement 2011-2015.

Programmes	Composantes	Milliards F.C.F.A.	%
1. Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> – Aménagements hydro-agricoles – Transferts d'excédents d'eau notamment vers les régions du centre – Construction et valorisation des bassins de rétention – Promotion de l'irrigation par goutte à goutte – Implantation de fermes agro-pastorales autour de forages 	268	20
2. Préservation et gestion durable des autres ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> – Restauration de la fertilité du bassin arachidier, protection et mise en valeur des terres salées – Aménagement et gestion des pêcheries, des écosystèmes continentaux et marins – Lutte contre les feux de brousse et les végétaux aquatiques envahissants, gestion durable des forêts, reboisement des périmètres irrigués et édification de la grande muraille verte 	148	11
3. Augmentation de la production et amélioration de la productivité	<ul style="list-style-type: none"> – Protection des cultures – Lutte contre les maladies animales prioritaires – Production de semences pour les différentes filières agricoles et forestières – Développement des filières laitière, avicole, et équine 	800	59
4. Développement de la transformation des produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> – Valorisation des produits de la pêche continentale – Modernisation de la filière transformation artisanale – Valorisation des produits issus des filières agricoles 	8	1
5. Amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> – Réhabilitation et construction de pistes de production – Construction d'infrastructures de stockage de céréales – Appui à la gestion de la qualité des produits agricoles et d'origine animale – Construction et réhabilitation de structures de stockage – Valorisation des produits forestiers non ligneux 	68	5
6. Recherche, génération et transfert de technologies	<ul style="list-style-type: none"> – Restauration du potentiel végétal fruitier – Appui à la recherche 	8	1
7. Renforcement de la capacité des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> – Restauration et gestion durable du système éducatif agricole – Renforcement de l'offre de services du conseil agricole et rural – Renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques 	15	1
8. Coordination et pilotage sectoriels	<ul style="list-style-type: none"> – Création d'un système d'information agricole et appui aux statistiques agricoles – Identification du bétail et recensement national de l'élevage – Mise en place et fonctionnement d'un système de suivi-évaluation – Renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires – Mise en place d'un fonds d'études 	31	2
Ensemble P.I.-PNIA		1 346	100
		(soit 2,57 milliards \$ U.S.)	

Sierra Léone

PRODUCTION

Productions vivrières (× millions tonnes)

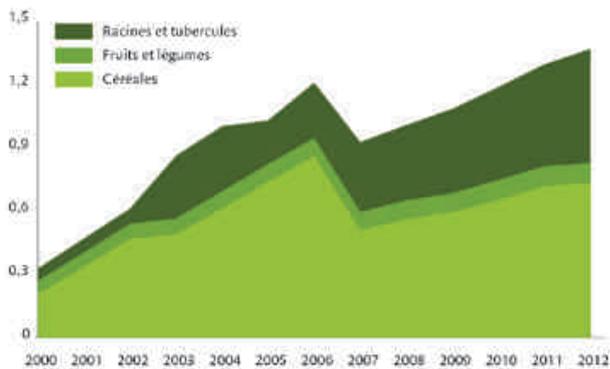


Carte d'identité (2012)

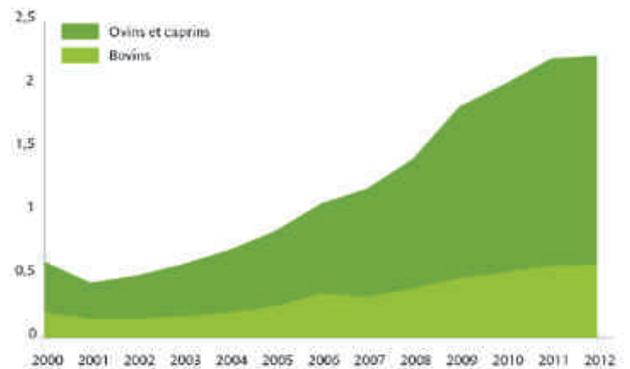
Population (millions)	6,0
Population rurale (%)	60
P.I.B. (milliards \$)	3,8
P.I.B. par habitant (\$)	635
Taux de croissance du P.I.B. (%)	8,9
Part de l'agriculture dans le P.I.B. (%)	57
Indice de développement humain	0,336
Part de la population avec moins de 1,25 \$ par jour (%)	52
Part des produits agricoles et alimentaires dans les importations (%)	24,8
Part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations (%)	14,7

sources : Statistiques nationales, Faostat, CEDEAO, Banque mondiale, PNUD, F.M.I.

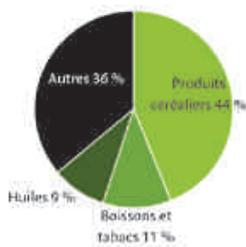
Surfaces cultivées (× millions ha)



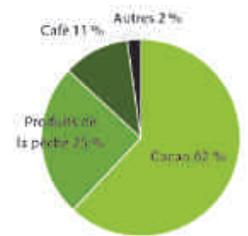
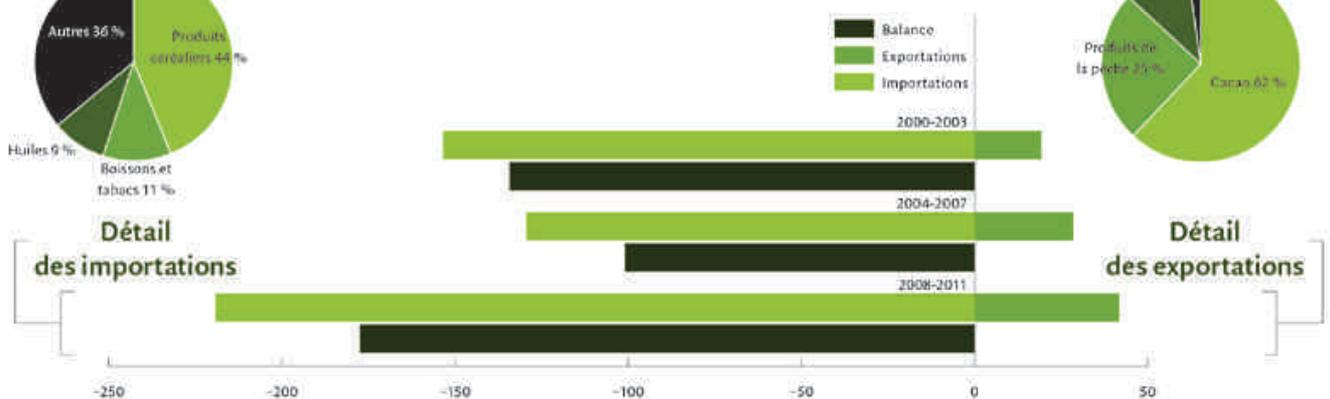
Ruminants (× millions têtes)



COMMERCE AGROALIMENTAIRE



Évolution de la balance agroalimentaire (× millions \$)



LE SIERRA LÉONE est un pays du golfe de Guinée dont l'économie repose à la fois sur les secteurs agricole et minier. Le secteur agricole contribuait à 57 % du P.I.B. national en 2011 (1) et emploie près de 70 % de la population. L'agriculture joue donc un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire, les ressources d'exportation, et la lutte contre la pauvreté (2).

Le secteur agricole a connu de fortes destructions causées par le déplacement d'un tiers de la population lors de la guerre civile au cours des années 90. Avec un I.D.H. de 0,372 en 2013, le pays était un des plus pauvres au monde (classé 180^e sur 187). La moitié de la population vit aujourd'hui avec moins de 1,25 \$ par jour.

Le climat est tropical humide, soumis à de fortes précipitations (de 1 900 à 4 000 mm par an suivant les régions), concentrées en grande majorité sur la principale saison des pluies (de mars à décembre). Les plaines forestières permettent traditionnellement la culture de maïs, et de riz pluvial dans les bas-fonds, auxquels succèdent en saison sèche l'arachide, les légumes, le manioc et la patate douce. Les cultures pérennes (palmier à huile, cacaoyer, caféier) sont cultivées également sur cette zone, principalement au sein de petites exploitations. L'élevage (qui contribue à hauteur de 6 % du P.I.B. national) se concentre essentiellement sur les zones Nord du pays, qui permettent également la culture de sorgho et du fundi (céréale locale).

Les superficies du pays sont à 37 % forestières et à 24 % cultivées, en très large majorité sous forme de cultures annuelles. Le pays possède encore un grand potentiel en termes de superficies potentiellement cultivables. On estimait en 2005 que seules 11 % des superficies potentielles étaient cultivées.

La culture de riz prédomine le secteur en couvrant 75 % des superficies des cultures annuelles en 2005. Le riz est cultivé par 96 % des producteurs. Les exploitations sont en large

majorité basées sur des petites superficies allant de 0,5 à 2 ha.

Le secteur de la pêche occupe un rôle non négligeable : il contribuait à hauteur de 9,4 % au P.I.B. national en 2003. Les poissons (en grande partie issus des pêches maritimes) sont commercialisés localement et dans la région, et fournissent 80 % des protéines animales nationales (2).

Insertion régionale et internationale

Sur le marché régional, la Sierra Léone constitue un pays importateur net de bétail depuis les pays sahéliens (Mali, Burkina Faso principalement). Sa localisation géographique lui permet en contrepartie d'exporter des produits de la pêche vers les pays voisins. Malgré une augmentation de la production nationale de riz, le pays demeure importateur net.

Le pays est un exportateur de produits miniers, mais également de cacao (50 % de la valeur des exportations agricoles), de produits de la pêche et de café. Toutefois, la balance commerciale agricole est négative et le pays reste un exportateur régional mineur de cacao face à la Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigéria (2).

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le riz est un enjeu majeur pour la sécurité alimentaire : le pays est importateur net et l'achat du riz représente le quart des dépenses totales des ménages. Les foyers sont fortement reliés au marché : la part des achats dans l'alimentation est de 99 % et 58 % respectivement chez les ménages urbains et ruraux (3). La situation reste critique aujourd'hui au Sierra Léone : 23 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition, et 29 % de la population souffre de sous-nutrition.

◆ La contribution de la production de riz aux besoins des populations n'a cessé de croître depuis le retour à la paix civile, en passant de 57,4 % en 2002, à 71 % en 2007.

◆◆ Les capacités de production n'ont pas encore été totalement restaurées depuis la fin des conflits, et l'insécurité alimentaire et la malnutrition restent très importantes.

◆◆◆ Une politique publique volontariste est indispensable pour assurer une relance durable du secteur agricole.

Notes :

(1) Banque mondiale, 2014.

(2) F.A.O., 2005.

(3) Afristat, CIRAD, A.F.D.

Sierra Léone

LA FORMULATION DU PNIA est la résultante d'un processus de formulations de politiques s'étalant sur plusieurs années. En 2008, le second P.R.S.P., *Poverty Reduction Paper and Food Security Policy* a été élaboré, et identifiait l'agriculture comme un secteur stratégique de réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. De ces programmes a découlé le N.S.A.D.P. (*National Sustainable Agricultural Development Programme*) en 2009, dans le but d'opérationnaliser les objectifs du P.R.S.P. Le PNIA, élaboré en 2010, est issu de ce programme. Dénommé *Smallholder Commercialization Programme* (S.C.P.), il cible les petites exploitations qui sont les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Il met l'accent sur une approche du développement de la production tiré par l'amélioration de la commercialisation et de la transformation des produits des petits producteurs.

Un processus participatif

En 2008, six groupes thématiques (suivant les piliers du P.P.D.A.A.) ont été constitués et chargés de réaliser un inventaire des investissements potentiels à court, moyen et long termes dans le secteur de l'agriculture. En 2009, le S.C.P. a été analysé par un ensemble de parties prenantes nationales et internationales (ministres, partenaires financiers, société civile, NEPAD). Le document provisoire a été produit en mai 2010 avec l'appui technique de la F.A.O., révisé par les ministres concernés (le MAFFS — *Ministry of Agriculture, Forestry and Food Security* —, le ministère des Pêches et Ressources halieutiques), les exploitants, le secteur privé et la société civile, puis approuvé par le président de la République la même année.

Objectifs et composantes

Le S.C.P. poursuit l'objectif global suivant: réduire la pauvreté rurale et la sécurité alimen-

taire des ménages sur des bases durables, et renforcer l'économie nationale. Les objectifs clefs poursuivis sont, à l'horizon 2015 : (i) l'augmentation de la croissance agricole, en faisant passer le taux actuel de 4 % par an à 7,7 %; (ii) l'augmentation des revenus des ménages de 10 %; (iii) l'augmentation de la sécurité alimentaire des ménages de 25 %. Le projet est mis en œuvre à travers six composantes reflétant les six objectifs spécifiques, touchant à la commercialisation, à l'irrigation, aux infrastructures, à l'accès aux ressources financières, à la protection sociale et aux filets de sécurité, et enfin, à la coordination et au suivi-évaluation.

Les appuis concrets sont multiples, ils concernent prioritairement les petits producteurs, mais certains projets ciblent aussi l'agriculture d'entreprise via la mobilisation et l'appui au secteur privé (mécanisation, filière palmier à huile, canne à sucre – éthanol, etc.). Les investissements portent sur la réhabilitation des infrastructures (aménagement foncier, maîtrise de l'eau, désenclavement), l'appui aux organisations de producteurs (matériels, intrants, services financiers décentralisés, etc.), la mise en place d'une banque de financement, le soutien à l'élevage (vaccination et soins vétérinaires) et à la pêche (équipements, transformation), etc.

Mise en œuvre et gouvernance

La mise en œuvre du programme repose sur une approche se basant sur l'analyse des succès d'expériences déjà réalisées. Certains objectifs, tels celui lié à la sécurité alimentaire, sont réalisés à travers un ensemble de sous-composantes. Le programme s'appuie sur des unités techniques de coordination et de gestion. Le programme est ainsi mis en œuvre par plusieurs institutions :

- La *task force* présidentielle, coordonne et gère le programme. Elle rassemble entre autres le président de la République, les ministres issus des ministères clefs, le président du Comité de supervision parlementaire, les partenaires

Référence :
– Document PNIA.

- techniques et financiers, etc.
- L'*Agricultural Advisory Group* (A.A.G.) : responsable de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre technique. Ce groupe rassemble, entre autres, le ministère de l'Agriculture et le président du Comité de supervision parlementaire, la chambre de développement de l'agrobusiness, la fédération nationale des producteurs, les O.N.G., le commissaire à l'Action sociale, l'Institut de recherche agricole (SLARI), etc.;
 - Le secrétariat du S.C.P. chargé de la planification, mise en œuvre et suivi-évaluation;
 - Les responsables des composantes, chargés de la supervision technique et de la conduite des différentes composantes;

- Les *District Coordination Committee* (D.C.C.), sont les organes de mise en œuvre des programmes au niveau décentralisé (districts) et réunissant les différentes parties prenantes.

Coûts et priorités

Le coût total du S.C.P. est estimé à 383 millions de dollars, s'étalant sur 5 années. Un éventail de projets déjà en cours, planifiés et partiellement financés par les partenaires internationaux sont déjà mis en œuvre. Le Gouvernement envisage d'établir des mécanismes appropriés de gestion et de coordination des ressources financières, avec la mise en place d'un fond commun.

Composantes	Sous-composantes	Millions de \$ U.S.	%
1. Commercialisation des produits issus des petites exploitations	<ul style="list-style-type: none"> – Appui aux O.P. – Appui aux A.B.C. (<i>Agriculture Business Centre</i>) 	70	18
2. L'irrigation à petite échelle	<ul style="list-style-type: none"> – Extension des systèmes d'irrigation à petite échelle – Renforcement de capacité des entrepreneurs et du personnel du MAFFS 	53	14
3. L'extension de l'accès au marché par la réhabilitation des routes	<ul style="list-style-type: none"> – Réhabilitation et travaux de rénovation des routes – Renforcement de capacité des entrepreneurs – Maintenance des routes réhabilitées – Gestion et coordination des politiques sous-sectorielles 	95	25
4. L'accès aux ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> – Appui au développement du F.S.A. (<i>Financial Service Association</i>) – Appui au développement des C.B. (<i>Community Banks</i>) – Appui aux agences d'assistance technique et gestion de la mise en œuvre – Assistance politique, gestion et planification du sous-secteur 	27	7
5. Renforcement de la protection sociale et des filets de sécurité productifs	<ul style="list-style-type: none"> – Évaluations de sécurité productive – Gestion des risques et catastrophes – Filets de sécurité sociaux 	136	35
6. Planification stratégique, suivi-évaluation et partage d'expériences	<ul style="list-style-type: none"> – Planification stratégique, coordination, S&E et appui à la mise en œuvre – S&E, production et partage d'expériences 	4	1
Ensemble du PNIA		383	100

Togo

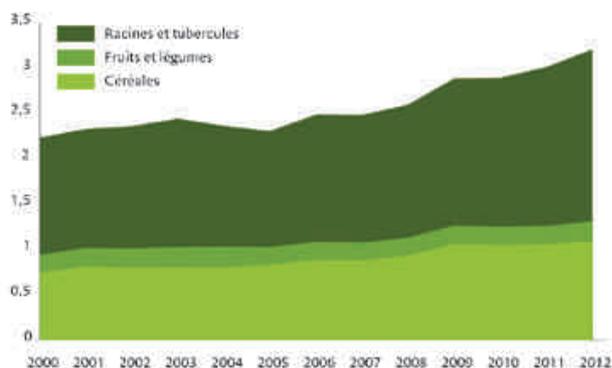


Carte d'identité (2012)

Population (millions)	6,6
Population rurale (%)	61
P.I.B. (milliards \$)	3,8
P.I.B. par habitant (\$)	574
Taux de croissance du P.I.B. (%)	6,8
Part de l'agriculture dans le P.I.B. (%)	40
Indice de développement humain	0,435
Part de la population avec moins de 1,25 \$ par jour (%)	28
Part des produits agricoles et alimentaires dans les importations (%)	12,8
Part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations (%)	32,8

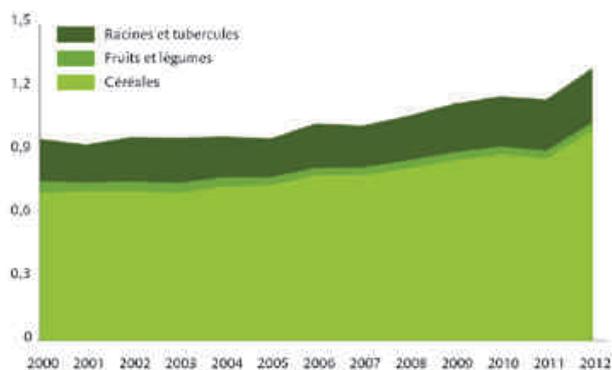
PRODUCTION

Productions vivrières (× millions tonnes)

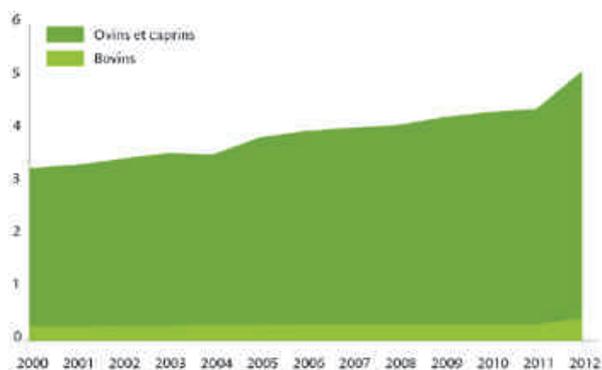


sources : Statistiques nationales, Faostat, CEDEAO, Banque mondiale, PNUD, F.M.I.

Surfaces cultivées (× millions ha)

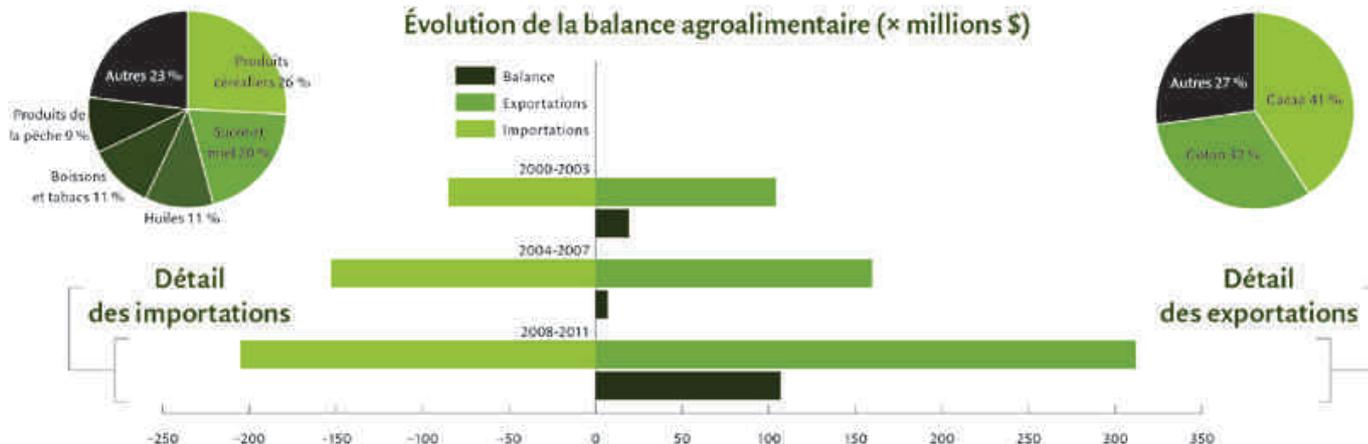


Ruminants (× millions têtes)



COMMERCE AGROALIMENTAIRE

Évolution de la balance agroalimentaire (× millions \$)



EN DÉPIT de l'exploitation de quelques ressources minières, l'agriculture s'est imposée comme le principal support de l'économie togolaise. Elle occupe 36 % des actifs, contribue pour 40 % à la formation du P.I.B. et à pour environ 20 % des recettes d'exportation. L'agriculture togolaise dispose encore de nombreux atouts : disponibilité de terres cultivables, conditions climatiques favorables, possibilité de gains de productivité sur les spéculations. Le climat évolue d'un type sub équatorial permettant deux campagnes céréalières par an, au Sud, à un type moins arrosé, caractéristique du climat tropical sec dans les régions septentrionales. L'importance et la répartition spatio-temporelle des pluies sont satisfaisantes et permettent une agriculture sans irrigation. Le Togo dispose d'un potentiel de 86 000 hectares de terres irrigables, dont seulement 2 300 ha sont mis en valeur.

Le système agraire est dominé par de petites exploitations familiales pratiquant la polyculture, souvent associée à l'élevage (à 70 %) ou à d'autres activités en milieu rural (1). La production agricole est très diversifiée : les tubercules et racines (igname et manioc), les céréales (maïs, mil, sorgho et riz) et les légumineuses au titre des cultures vivrières. Le cacao et le café cultivés dans la partie méridionale ainsi que le coton qui domine le paysage agraire du Nord constituent les principales spéculations d'exportation. Entre 2005 et 2010, les productions vivrières ont contribué pour 68,5 % à la formation du P.I.B. agricole. Les produits de rente exportés ont représenté en moyenne 9 %, alors que l'élevage et la pêche y ont contribué respectivement à hauteur de 13,4 % et 3,6 %. Le cheptel bovin et caprin connaît un accroissement modéré, passant de quelques 4 millions de têtes en 2011 à environ 4,2 millions en 2014.

Le secteur agricole togolais est confronté à de nombreuses difficultés : faible utilisation des intrants améliorés, faible équipement des exploitations, faible organisation des chaînes de valeur,

insuffisance et mauvaise qualité des infrastructures rurales, faible organisation des producteurs, faible accès au crédit, pression et insécurité foncière et faible niveau de maîtrise de l'eau. Ces problèmes expliquent en partie la faiblesse des rendements des différentes spéculations.

Insertion régionale et internationale

Le Togo exporte essentiellement trois produits sur le marché international : cacao, café et coton. En contrepartie, le pays importe principalement du riz, environ 50 000 tonnes par an, du sucre et des produits carnés (lait, viande et poulets congelés).

Les échanges régionaux de produits agroalimentaires du Togo sont globalement faibles. Le pays exporte sur les marchés des pays sahéliens, notamment du Niger et du Burkina Faso, du maïs et de la farine de manioc (le gari). Des pays sahéliens — Burkina Faso, Niger et Mali —, le Togo importe surtout des animaux sur pieds. Au gré de l'évolution des approvisionnements et des prix sur les marchés, il échange avec le Bénin et le Ghana, des ignames, du maïs et du gari.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le régime alimentaire de base se fonde sur les racines et tubercules et les céréales. Au cours de la décennie passée, le bilan alimentaire en produits végétaux a été plus ou moins équilibré, avec un taux de couverture des besoins par la production nationale variant entre 90 % et 105 %. Le Togo a enregistré des excédents céréaliers nets variant de 32 500 tonnes en 2008-2009, à 156 000 tonnes en 2014-2015 (2). Les efforts ont permis de réduire de moitié le taux de prévalence de la sous-alimentation qui passe de 32,8 % à 16,5 % entre 1990 et 2012.

◆ Les dépenses publiques affectées au secteur agricole sont passées de 5,1 % en 2009 à 6,4 % en 2010 et 8,2 % en 2013.

◆◆ La croissance moyenne de la production agricole est passée de 2,6 % entre 1991 et 2005 à 8,1 % entre 2008 et 2009 puis à 14 % en 2014.

◆◆◆ Le bilan céréalier, déficitaire (87 % à 97 %) entre 2005 et 2007 est devenu excédentaire (113 %) depuis 2009 et de manière régulière et durable. Le pays demeure déficitaire en riz, en produits carnés et halieutiques.

◆◆◆ La taille, la population et les ressources peuvent permettre au Togo d'atteindre rapidement la souveraineté alimentaire, voire d'exporter vers les pays voisins.

Notes :

(1) DESA, 1997.

(2) Estimations de la DSID.

Togo

Le PNIASA constitue le plan d'action prioritaire (PAP) du secteur agricole et du programme national de sécurité alimentaire élaboré dans le contexte de la crise alimentaire, née de la flambée des prix des produits de base de 2008. Il s'inscrit dans le pilier II du D.S.R.P. consacré à la consolidation des bases d'une croissance forte et durable. Le plan d'investissement guide : les réponses du pays en matière de politique et d'investissement pour réaliser l'Engagement de Maputo. La mise en œuvre du PNIASA s'appuie sur la note de politique agricole 2006-2011 et le D.S.R.P. devenu depuis 2013 la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE).

Vision et objectifs du PNIASA

Le PNIASA veut promouvoir « à l'horizon 2015, une agriculture (i) compétitive ayant des avantages comparatifs évidents pour certaines filières, fondée sur les techniques de production efficaces et efficientes, mise en œuvre par des agriculteurs instruits ou alphabétisés, formés, s'inscrivant dans une dynamique de professionnalisation et d'entreprenariat agricoles, (ii) durable, intégrant les technologies de conservation et de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, et (iii) équitable, qui intègre la dimension genre et favorise le développement des zones et couches sociales les plus marginales, vulnérables et pauvres ». Il est prioritairement centré sur la promotion des filières vivrières agricoles, animales et halieutiques. Il a pour finalité de garantir la sécurité alimentaire, tout en faisant de l'agriculture un des leviers de l'économie nationale à travers une croissance du P.I.B. agricole d'au moins 6 % l'an.

Processus participatif

L'élaboration du PNIASA a suivi un processus itératif, multi-institutionnel, incluant l'administration, le secteur privé agroalimentaire,

les organisations agricoles, la société civile et les partenaires au développement. Le processus d'élaboration du PNIASA a débuté en mars 2007. La table ronde s'est tenue en juillet 2009 avec la signature du pacte PNIA-ECOWAP-P.D.D.A.A.-NEPAD. La conférence pour le financement du PNIASA s'est tenue en février 2010 et sanctionnée par la signature d'un cadre partenarial pour sa mise en œuvre suivant l'approche sectorielle.

Principales priorités et composantes du PNIA

Le PNIASA est structuré autour de cinq sous-programmes majeurs : (i) la promotion des filières végétales, (ii) la promotion des filières animales, (iii) la promotion des filières halieutiques, (iv) La recherche et le conseil agricoles, et (v) le renforcement institutionnel et la coordination sectorielle. Le coût global du PNIASA est de 569 milliards de francs C.F.A. Les filières végétales bénéficient de 65,5 % des investissements, contre 6,8 pour les filières animales et 3,1 % pour celles halieutiques.

Gouvernance du PNISA

Le pilotage est assuré par un Comité interministériel de pilotage stratégique (CIPS) présidé par le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Il comprend les représentants des ministères partenaires, la Coordination togolaise de organisations paysannes (C.T.O.P.), le Bureau national des chambres régionales d'agriculture (B.N.C.R.A.), le Conseil national du patronat (C.N.P.) représentant le secteur privé, la Coordination des organisations pour le suivi-évaluation par la société civile (COSESC) et un représentant des partenaires techniques et financiers. Un Comité technique de pilotage (C.T.P.) qui assure l'analyse technique des dossiers est mis en place pour préparer les documents à soumettre aux sessions du CIPS en vue d'en dégager des propositions techniques. Y

Références :

- Document du PNIASA.
- Document du D.S.R.P.

siègent les responsables des services techniques de l'État. Au niveau décentralisé, le dispositif comprend un comité régional d'orientation et de pilotage (CROP), qui joue le même rôle que le C.T.P. au niveau des régions. En plus de ces organes, un Groupe des partenaires techniques et financiers du secteur agricole (G.P.T.F.S.A.) a été mise en place.

Système de suivi-évaluation du PNISA

Le système de suivi évaluation est calqué sur celui du D.S.R.P. et comprend trois composantes : (i) « Suivi des conditions de vie des ménages » ; (ii) « Suivi des programmes et projets » ; (iii) « évaluation d'impact ». Il est renforcé par le nœud SAKSS, centré sur les analyses de politiques. Le M.A.E.P. a mis en place un sys-

tème de suivi-évaluation en cohérence avec les objectifs du P.D.D.A.A., de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi et du PNISA. Ce système est informatisé et repose sur un logiciel de suivi technico-financier. L'agrégation des principales réalisations et des montants y afférents sont possibles donnant une ouverture pour l'insertion de toutes les actions en cours dans le cadre du PNISA. À terme, ce dispositif informatisé pourra être arrimé au dispositif régional de suivi évaluation en cours de construction par la CEDEAO. Des missions d'appui à la mise en œuvre du PNISA s'effectuent semestriellement et conjointement par le gouvernement du Togo et les P.T.F. Les acteurs non étatiques effectuent aussi des missions de contrôle citoyen de l'action publique. Une revue à mi-parcours s'est tenue permettant de recadrer les interventions dans le sens des résultats.

Programmes	Composantes	Milliards de F.C.F.A	%
1. Promotion des filières végétales	<ul style="list-style-type: none"> – Gestion durable des ressources naturelles – Développement des infrastructures rurales – Intensification de la production vivrière – Diversification et promotion des cultures d'exportation 	373	66
2. Promotion des filières animales	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de l'élevage traditionnel – Promotion des petites et moyennes entreprises d'élevage 	39	7
3. Promotion des filières halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> – Intensification de la production piscicole – Appui à la pêche continentale et maritime 	17	3
4. Recherche et conseil agricoles	<ul style="list-style-type: none"> – Développement de technologies améliorées – Diffusion de technologies améliorées – Coordination, gestion des systèmes de recherche et vulgarisation 	53	9
5. Renforcement institutionnel et coordination	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de l'environnement institutionnel du secteur – Renforcement des capacités de gestion du secteur – Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle 	87	15
Ensemble du PNISA		569 (soit 1,1 milliard \$ U.S.)	100

Les acquis et enseignements des PNIA

IMPULSER, coordonner et animer un processus à l'échelle de la région impliquant quinze pays et relié à une démarche continentale, le P.D.D.A.A.-NEPAD est particulièrement complexe et exigeant. Les pays se trouvent au départ dans des configurations très hétérogènes. Certains disposent de lois d'orientation agricole, d'autres ne sont engagés que dans quelques projets. À cela s'ajoutent les contraintes induites par les situations de conflits que connaissent plusieurs pays de la région à l'entame du processus, un contexte peu favorable pour engager des politiques de long terme. Le processus doit tenir compte des spécificités des pays, et dans le même temps leur permettre de s'inscrire progressivement dans une trajectoire commune. Ceci est d'autant plus important que certaines dimensions du développement agricole ne peuvent être intégralement traitées au niveau national et doivent être appréhendées au niveau régional. Organiser la complémentarité et la cohérence des actions entre les niveaux national et régional impose dès lors une coordination suffisante des processus entre les pays. Alors que la plupart des pays sont dotés d'un PNIA depuis 2010, quels enseignements peuvent-ils être tirés aujourd'hui de ces processus nationaux ?

Réforme de la gouvernance

Un double mouvement s'est opéré dans tous les pays. D'une part, le processus PNIA a généralement engagé l'ensemble de l'État, sous l'égide de la présidence de la République ou de la Primature, et pas seulement le ministère de l'Agriculture. Ce changement permet de traiter les questions qui ne relèvent pas du seul secteur agricole, comme la sécurité alimentaire ou la gestion des ressources naturelles. D'autre part, tous les pays ont appuyé le processus PNIA sur un dialogue multi-acteurs, impliquant fortement les organisations paysannes et le secteur privé. Mais dans certains pays, la signature du pacte n'a pas engagé les

O.P. les plus représentatives ou l'ensemble des O.P. Au-delà de la définition du PNIA, la mise en œuvre repose sur des dispositifs qui associent les acteurs à chacune des étapes. Dans d'autres cas, les organisations de la société civile apparaissent insuffisamment structurées pour exercer leur rôle de vigie et contribuer au dialogue politique.

Les PNIA ne font pas toujours référence à une véritable politique agricole. Ils privilégient une approche par les investissements. De ce fait, un certain nombre d'enjeux sont insuffisamment traités. C'est le cas du financement des agriculteurs. La question de l'accès et de la sécurisation du crédit n'est pas toujours véritablement traitée, alors qu'il s'agit d'un des principaux blocages tant pour la modernisation des exploitations que pour le financement des campagnes agricoles ou des cycles de production animale. Il en va de même du financement des activités économiques et d'appui technique des organisations de type coopératif. La question foncière qui impose souvent des réformes difficiles est aussi peu abordée. Le même constat peut être établi pour le statut des agriculteurs, la protection sociale, la formation agricole, l'installation des jeunes agriculteurs, etc.

Accroissement des ressources pour le secteur agricole

L'engagement de Maputo, puis la crise alimentaire mondiale de 2008, ont modifié la donne. Le secteur agricole qui était devenu le parent pauvre des budgets publics, hormis dans les pays sahéliens, est remonté dans l'agenda des priorités gouvernementales. Dix pays ne parviennent pas encore à allouer plus de 10 % des dépenses publiques au secteur (ce qui est relativement faible compte tenu de l'importance économique et sociale de l'agriculture dans la plupart des pays), mais tous ont accru en valeur absolue les ressources publiques affectées à l'agriculture. Consolidée au niveau régional, la part des dépenses agricoles dans

les budgets reste cependant en deçà de 10 %. Au sein du secteur agricole au sens large, certains sous-secteurs restent peu financés malgré leur poids socio-économique. C'est typiquement le cas de l'élevage, notamment dans les grands pays sahéliens pour lesquels il s'agit d'un enjeu stratégique.

Par ailleurs, les bailleurs de fonds ont aussi nettement accru la part de leur portefeuille qui finance le secteur. Enfin, dans certains pays présentant un fort potentiel pour le développement des chaînes de valeur, le secteur privé national et international s'est engagé à financer une part très importante du PNIA.

Une vision clarifiée du modèle agricole ?

La crise de 2008 a provoqué de vifs débats sur le modèle agricole permettant de réaliser de bonnes performances agricoles. La vision de l'ECOWAP misait principalement sur la modernisation de l'exploitation familiale, sans pour autant exclure des formes d'investissements du secteur privé. Dans les pays, cette vision est parfois controversée. Bien souvent, les PNIA laissent transparaître une vision duale de l'évolution des agricultures. Les exploitations familiales sont perçues dans le cadre d'une gestion sociale du secteur (réduire la pauvreté des ménages ruraux, accroître leur sécurité alimentaire et leur capacité d'affronter les chocs), alors que les performances technico-économiques (approvisionner les marchés et exporter) sont plutôt attendues des entreprises agricoles de type capitaliste. Les conséquences sont multiples sur les choix d'investissements concrets, la politique foncière, la stratégie de financement des producteurs, la structuration des chaînes de valeur, etc. Il va sans dire que ce débat devrait continuer d'animer les discussions entre les gouvernements, les organisations paysannes dans les prochaines années. D'une façon générale, de nombreux pays considèrent que l'organisation et la structuration des chaînes de valeur est un investissement prioritaire pour re-

lier la production aux marchés, adapter l'offre à l'évolution quantitative et qualitative de la demande (segmentation, sécurité sanitaire, etc.), accroître la valeur ajoutée locale, réduire les coûts aux différentes étapes de la transformation-distribution des produits, et résister à la pression exercée par les importations. À cette fin, ils ont tous engagé des dialogues avec les différents acteurs de la chaîne de valeur, et ils clarifient progressivement les dispositions réglementaires pour permettre la création de structures interprofessionnelles formelles.

Alignement des partenaires techniques et financiers

Les partenaires techniques et financiers étaient relativement habitués à conduire un dialogue bilatéral avec les gouvernements. Dans certains pays, existaient déjà des coordinations des P.T.F. du secteur agricole, et des organes de dialogue avec l'État. L'inscription du processus PNIA dans une démarche régionale a souvent déstabilisé les représentants des P.T.F. dans les pays, bien que la plupart — au niveau des sièges des agences —, soutenaient et s'investissaient dans la démarche ECOWAP-P.D.A.A. à l'échelle régionale et continentale. Par ailleurs, les démarches de co-financement se sont déployées, associant plusieurs bailleurs et l'État. Cependant, la mise en place d'un guichet unique au sein duquel les ressources sont mutualisées reste un vœu pieux. Entre des conditions locales qui, selon les bailleurs, ne seraient pas réunies (transparence, sécurité, reddition des comptes) et des modalités de gestion de l'aide qui, selon les pays, restent trop rigides et « déresponsabilisantes », il reste du chemin à parcourir pour réconcilier les positions. Or cet aspect est crucial pour améliorer l'efficacité de l'aide, la coordination des programmes, l'alignement sur les priorités du pays, la gouvernance et les capacités des institutions locales d'une façon plus générale.

Multiplication des initiatives internationales

À la faveur de la crise alimentaire de 2008, la communauté internationale a pris différentes initiatives traduisant sa prise de conscience des enjeux agricoles et alimentaires : initiative du G8 (Sommet de l'Aquila) qui déboucha sur la création du G.A.F.S.P. (*Programme global Agriculture et sécurité alimentaire*), initiative du G20 sur les réserves alimentaires régionales, Mouvement de renforcement de la nutrition (SUN) créé en 2010 sous l'égide des Nations unies, Nouvelle alliance mondiale pour la sécurité alimentaire et la nutrition à l'initiative du président Obama, Alliance globale pour l'initiative Résilience au Sahel – AGIR, au départ à l'initiative de la Commission européenne, « Challenge Faim zéro » à l'initiative du secrétaire général des Nations unies, etc.

Ces initiatives internationales ont toutes pour particularité de mettre en avant le leadership des pays ou institutions régionales. Elles affirment vouloir s'aligner sur les politiques locales et venir en appui à ces dernières en développant des logiques de partenariat. Mais dans la pratique, elles conduisent souvent à mettre en partie de côté les priorités et la programmation des pays, au profit de nouveaux exercices stratégiques et de programmation. Si les pays ouest-africains soutiennent généralement ces dynamiques politiques, ils regrettent souvent la façon dont elles absorbent l'agenda national, s'éloignent des principes de coordination, d'alignement et de reconnaissance du leadership des pays et organisations régionales... et retardent la mobilisation effective des ressources financières annoncées.

Intégration des thèmes émergents

Depuis l'adoption des PNIA, et en partie sous l'influence des initiatives internationales évoquées précédemment, un ensemble de questions nouvelles traversent les débats sur l'agri-

culture et l'alimentation. C'est le cas des enjeux liés à la gestion des risques, au renforcement de la résilience, à la lutte contre la malnutrition, etc. En 2013, la CEDEAO a réuni les pays pour faire le point sur l'état d'avancement des PNIA et réfléchir à la façon d'intégrer ces nouvelles dimensions dans les programmes nationaux pour accroître leur capacité à transformer les agricultures et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la région. Pour l'essentiel, ces nouveaux enjeux sont pris en charge dans le cadre de la mise en œuvre de AGIR Résilience, via l'établissement des « Priorités résilience pays ». L'évaluation des gaps entre les programmes existants et ce qu'il conviendrait de mettre en œuvre devrait conduire à planifier de nouvelles interventions.

Dimension régionale des politiques

S'il existe un très large consensus pour considérer que l'intégration régionale sur les plans politique, économique, commercial et monétaire est une voie incontournable pour créer les conditions d'un décollage économique durable des économies d'Afrique de l'Ouest, l'inscription des pays dans les espaces d'intégration reste hésitante. La plupart des PNIA repose sur une vision qui privilégie l'espace national et prend insuffisamment en compte les opportunités du marché régional et les complémentarités des agricultures. La concomitance des deux exercices — la conception des 15 PNIA et du PRIA — n'a pas permis de conduire un dialogue politique suffisamment approfondi entre les pays pour dégager des choix de spécialisations fondés sur les potentiels de production et les coûts d'opportunité. Le riz est un exemple symptomatique de ce phénomène. Denrée dont la consommation progresse fortement dans tous les pays et dont les importations sont coûteuses, le riz a fait l'objet d'investissements prioritaires dans la plupart des pays : aménagements fonciers, maîtrise de l'eau, accès aux semences et subventions des engrais,

appuis à la transformation, etc. La plupart des pays affichent des objectifs d'autosuffisance et nombre d'entre eux envisagent à terme l'exportation sur le marché régional. Il en va de même du secteur de l'élevage. Les pays côtiers déficitaires en viandes s'approvisionnent traditionnellement auprès des grands pays d'élevage sahéliens, enclavés, et auprès du marché international. Soucieux de réduire leur dépendance, ils affichent tous des politiques d'élevage ciblées sur un objectif d'auto-alimentation. À l'inverse, les pays sahéliens souhaitent mieux valoriser leurs animaux en développant l'abattage et l'exportation de viandes. Les relations commerciales entre pays sahéliens et côtiers interfèrent par ailleurs avec les enjeux liés à la mobilité, à la gestion des ressources naturelles transfrontalières et aux transhumances. Voilà un sujet éminemment complexe, source de multiples conflits réels ou potentiels entre communautés, voire entre États. Un dialogue approfondi est d'autant plus nécessaire que la consommation de protéines animales progresse fortement (croissance démographique, urbanisation et émergence des classes moyennes). Il y a place dès lors pour développer tant l'élevage sahélien que les élevages côtiers. Mais la concertation pour définir des approches de co-développement, et gérer les interrelations et interdépendances sont indispensables.

En réalité les intérêts à court terme des pays pour l'intégration régionale sont hétérogènes. Les États d'Afrique de l'Ouest représentent des territoires fortement différenciés sur le plan de l'étendue et de la position géographique (enclavé, côtier, archipel), de la population, de la taille et de l'orientation des économies, des dotations en ressources naturelles... L'économie régionale est dominée par trois pays qui représentent plus de 85 % du P.I.B. régional, de la population et des échanges : le Nigéria, la Côte d'Ivoire et

le Ghana. Ces pays constituent actuellement les locomotives de la demande régionale, et de l'économie en général. À partir du moment où se développe l'agriculture commerciale, le devenir des économies agricoles des pays les moins avancés de la région dépendra de façon croissante des choix et des dynamiques du marché dans ces pays. D'où l'importance de disposer d'une vision prospective claire, et d'inscrire les perspectives et le développement des agricultures nationales dans l'espace régional.

Vers des impacts structurels ?

Dans tous les pays, la production agricole et animale a progressé depuis 10 ans. Mais compte tenu du rythme de mise en œuvre des PNIA, il est encore trop tôt pour affirmer un impact sur l'accès aux moyens de production et au crédit, sur la productivité, sur les revenus des producteurs, la gestion durable des terres, la capacité à satisfaire la demande, etc. Il est d'autant plus difficile de mesurer ces impacts que les résultats annuels restent fortement influencés par d'autres facteurs (le climat et les prix par exemple) que la politique et les interventions publiques. Enfin, la lenteur dans la mise en place de systèmes d'information performants et fiables dans tous les pays, assortis de dispositifs de suivi-évaluation du PNIA régulièrement renseignés, retarde l'établissement d'un bilan détaillé et objectif.

Pour l'heure, les pays mettent en place progressivement de nouveaux instruments mais il faudra encore du temps pour que l'ensemble du dispositif d'intervention dans le secteur agricole soit opérationnel et permette une transformation massive et structurelle des agricultures ouest-africaines.

Liste des sigles

ACA : *African Cashew Alliance*
AECID : Agence espagnole de coopération internationale pour le développement
AGIR : Alliance globale pour la résilience
Agrhymet : Centre régional (C.R.A.) de formation et d'applications opérationnelles agro-hydro-mé-
téorologiques
A.P.D. : Aide publique au développement
A.P.E. : Accord de partenariat économique
APESS : Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savanes
ARAA : L'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation
ASPRODEB : Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base
A.T.P. : *Agribusiness & Trade Promotion*
A.V.S.F. : Agronomes et vétérinaires sans frontières
BAGRI : Banque agricole du Niger
B.I.D.C. : Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
C.C.A.A. : Comité consultatif pour l'agriculture et l'alimentation
C.E. : Commission européenne
CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
C.G.I.A.R. : Groupe consultatif de la recherche agricole internationale
C.H. : Cadre harmonisé d'identification et d'analyse des zones à risque et des groupes vulnérables
C.I.A.A. : Comité inter-départemental pour l'agriculture et l'alimentation
CILSS : Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel
C.I.P.V. : Commission internationale sur la protection des végétaux
CIRAD : Centre international de recherche agronomique pour le développement
Codex : Normes alimentaires internationales
COFENABVI : Confédération des fédérations nationales de la filière bétail et viande des pays de
l'Afrique de l'Ouest
CORAF/WECARD : Conseil ouest-africain pour la recherche et le développement agricole
CORET : Confédération des organisations d'éleveurs traditionnels
C.R.A. : Centre régional Agrhymet
C.T.S.-A.E.R.E. : Comité technique spécialisé agriculture, environnement et ressources en eau
D.A.D.R. : Direction de l'agriculture et du développement rural
D.A.E.R.E. : Département agriculture, environnement & ressources en eau de la CEDEAO
E.P.A. : Enquête permanente agricole
E.A.T.P. : *Expanded Agribusiness & Trade Promotion*
ECOAGRIS : Système régional d'information agricole et d'aide à la décision
ECOWADF : Fond régional pour l'agriculture et l'alimentation
ECOWAP : Politique agricole de la CEDEAO
F.A.O. : *Food and Agricultural Organization*
F.C.F.A. : Franc des communautés financières d'Afrique
FEWS Net : *Famine Early Warning System*
G.A.F.S.P. : Programme global agriculture et sécurité alimentaire
G.T.P. : Groupe de travail pluridisciplinaire
H.E.A. : *Household Economical Approach*
Hub Rural : Plateforme multi-acteurs d'appui au développement rural
ICRISAT : Institut international de la recherche sur les cultures des zones tropicales et semi-arides
I.F.D.C. : *The International Fertilizer Development Center*

IFPRI : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
 I.I.T.A. : *International Institute for Tropical Agriculture*
 I.N.S. : Institut national des statistiques
 IRAM : Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
 I.R.D : Institut de recherche pour le développement
 J.R.C. : *Joint Research Center*
 MIR Plus : *The Marketing Inputs Regionally Plus*
 NEPAD : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
 O.C.D.E. : Organisation de coopération pour le développement économique
 O.I.E. : Organisation mondiale pour la santé animale
 O.M.C : Organisation mondiale du commerce
 O.M.D. : Objectifs du Millénaire pour le développement
 O.N.G. : Organisation non-gouvernementale
 O.P. : Organisations paysannes d'agriculteurs et d'éleveurs
 PAFO : Organisation panafricaine des agriculteurs
 PAM : Programme alimentaire mondial
 PAPED : Programme de l'accord pour le partenariat économique pour le développement
 P.A.U. : Politique agricole de l'U.E.M.O.A.
 P.D.D.A.A. : Programme détaillé de développement agricole de l'Afrique
 P.I.B. : Produit intérieur brut
 P.M.A. : Pays les moins avancés
 P.N.B. : Produit national brut
 P.N.I.A. : Programme national d'investissements agricoles
 POSCAO : Plateforme des organisations de la société civile
 P.P.A.O. : Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest
 PREGEC : Programme de prévention et de gestion des crises
 P.R.I.A. : Programme régional d'investissements agricoles
 ProFAB : Programme de facilitation de la libre circulation des produits agricoles
 P.R.P. : Priorité résilience pays
 P.T.F. : Partenaires techniques et financiers
 R.B.M. : Réseau *Billital Maroobé*
 RECAO : Réseau régional des chambres d'agriculture
 REPAAO : Réseau sur les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest
 ReSAKSS : *Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System*
 RESIMAO : Réseau des systèmes d'information de marché
 RESOGEST : Réseau des organismes de gestion des stocks
 ROAC : Réseau ouest-africain des céréaliers
 ROPPA : Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest
 R.P.C.A. : Réseau de prévention et de gestion des crises alimentaires
 R.R.S.A. : Réseau régional de la sécurité alimentaire
 SAP : Système d'alerte précoce
 SIM : Système d'information des marchés
 SMIAR : Système mondial d'information et d'alerte rapide
 S.P.S. : Mesures sanitaires et phytosanitaires
 TEC : Tarif extérieur commun
 U.A. : Union africaine

U.E. : Union européenne

U.E.M.O.A. : Union économique et monétaire ouest-africaine

UNICEF : *United Nations Children's Emergency Fund*

USAID : Agence américaine pour le développement international

W.T.O. : *World Trade Organization*





Sites régionaux et internationaux

APESS :	www.apessafrique.org
ARAA :	www.araa-raaf.org
Banque mondiale :	www.worldbank.org
Bureau Issala :	www.bureau-issala.com
CEDEAO :	www.ecowas.int
Centre régional Agrhymet :	www.agrhymet.ne
C.G.I.A.R. :	www.cgiar.org
CILSS :	www.cilss.org
CORAF/WECARD :	www.coraf.org
C.S.A.O.-O.C.D.E.:	www.oecd.org/fr/csao
E.C.D.P.M. :	ecdpm.org
F.A.O. :	www.fao.org
FARA :	www.fara-africa.org
H.E.A. Sahel :	www.hea-sahel.org
Hub Rural :	www.hubrural.org
IFPRI :	www.ifpri.org
IRAM :	www.iram-fr.org
LARES :	lares-benin.org
NEPAD :	www.nepad.org
PAFO :	www.pafo-africa.net
PAM :	www.wfp.org
PNUD :	www.undp.org
PNUE :	www.unep.org
POSCAO-ENDA CACID :	www.endacacid.org
O.M.C. :	www.wto.org
R.B.M. :	www.maroobe.org
ReSAKSS :	www.resakss.org
ROPPA :	www.roppa-afrique.org
S.O.S. Faim :	www.sosfaim.org
U.E.M.O.A. :	www.uemoa.int
UNICEF :	www.unicef.org

